

**RAPPORT FINAL DE LA
MISSION ÉCONOMIQUE D'ÉTUDE DES NATIONS UNIES
POUR LE MOYEN-ORIENT**

Exposé préliminaire sur le développement économique dans le Moyen-Orient

PREMIÈRE PARTIE. RAPPORT FINAL ET ANNEXES



**NATIONS UNIES
Lake Success, New-York**

28 décembre 1949

124 p.

Note. — Pour en faciliter la lecture et l'usage, le Rapport de la Mission économique d'étude pour le Moyen-Orient est publié en deux parties:

Première Partie : RAPPORT FINAL ET ANNEXES

Deuxième Partie : SUPPLÉMENT TECHNIQUE

AAC.25/6

28 décembre 1949

PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Numéro de vente : 1949.ILB.5. Première Partie
--

PRÉFACE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

A la demande du Président de la Commission de conciliation pour la Palestine, le Secrétaire général a l'honneur de présenter aux Membres de l'Organisation des Nations Unies le deuxième rapport, soit le rapport final de la Mission économique d'étude des Nations Unies pour le Moyen-Orient. Les observations que la Commission de conciliation pourrait présenter au sujet de ce rapport feront l'objet de communications ultérieures.

Le premier rapport provisoire de la Mission qui traitait le problème des réfugiés de Palestine et avait été transmis à l'Assemblée générale en novembre 1949, à la demande de la Commission de conciliation pour la Palestine, a été incorporé au présent document. Se fondant sur ce rapport provisoire et sur le rapport du Secrétaire général relatif aux travaux de l'Aide des Nations Unies aux réfugiés de Palestine (UNRPR), l'Assemblée générale a, le 8 décembre 1949, adopté à l'unanimité la résolution 302 (IV), dont le texte intégral est reproduit ci-après :

AIDE AUX RÉFUGIÉS DE PALESTINE

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 212 (III) du 19 novembre 1948 et 194 (III) du 11 décembre 1948, et confirmant notamment les dispositions du paragraphe 11 de cette dernière résolution,

Ayant pris connaissance avec satisfaction du premier rapport provisoire de la Mission économique d'étude pour le Moyen-Orient (A/1106) et du rapport du Secrétaire général sur l'aide aux réfugiés de Palestine (A/1060 et A/1060/Add.1),

1. *Exprime* sa gratitude aux gouvernements qui ont généreusement répondu à l'appel de sa résolution 212 (III) et à l'appel du Secrétaire général, qui les pressaient de contribuer, par des dons en nature et en espèces, à atténuer la famine dont souffrent les réfugiés de Palestine et la détresse où ils se trouvent;

2. *Adresse également* l'expression de sa reconnaissance au Comité international de la Croix-Rouge, à la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et à l'*American Friends Service Committee* pour la contribution qu'ils ont apportée à cette œuvre humanitaire en accomplissant, dans des conditions très difficiles, les fonctions qu'ils avaient volontairement assumées pour la distribution des fournitures de secours et les soins aux réfugiés; et note avec satisfaction que ces organismes ont donné au Secrétaire général l'assurance qu'ils poursuivront leur actuelle collaboration avec l'Organisation des Nations Unies jusqu'à la fin du mois de mars 1950, sur une base acceptable de part et d'autre;

3. *Félicite* le Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance pour l'importante contribution qu'il a apportée au programme d'aide des Nations Unies; félicite également les institutions spécialisées qui ont apporté leur aide dans leurs domaines respectifs, notamment l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Organisation internationale pour les réfugiés;

4. *Remercie* les nombreuses œuvres religieuses, charitables et humanitaires qui ont participé dans une large mesure au secours apporté aux réfugiés de Palestine;

5. *Reconnait* la nécessité de continuer, sans préjudice des dispositions du paragraphe 11 de la résolution 194 (III), adoptée par l'Assemblée générale le 11 décembre 1948, à venir en aide aux réfugiés de Palestine en leur portant secours pour empêcher que la famine et la détresse ne règnent parmi eux et pour réaliser un état de paix et de stabilité; reconnaît également qu'il importe de prendre sans tarder des mesures positives en vue de mettre fin à l'aide internationale sous forme de secours;

6. *Estime que*, sous réserve des dispositions de l'alinéa d) du paragraphe 9 de la présente résolution, des crédits équivalant à 33.700.000 dollars seront requis pour le secours direct et les programmes de travaux afférents à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1950, ces crédits se décomposant en 20.200.000 dollars pour le secours direct et 13.500.000 dollars pour les programmes de travaux; estime en outre qu'il faudra des crédits équivalant à environ 21.200.000 dollars pour les programmes de travaux afférents à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 1951, tous ces crédits comprenant les dépenses administratives; et estime enfin qu'il conviendrait de cesser le secours direct le 31 décembre 1950 au plus tard, à moins que l'Assemblée générale n'en décide autrement à sa cinquième session ordinaire;

7. *Crée* l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui aura pour fonctions :

a) D'exécuter, en collaboration avec les pouvoirs publics locaux, le programme de secours direct et les programmes de travaux recommandés par la Mission économique d'étude;

b) De se concerter avec les gouvernements intéressés du Proche-Orient au sujet des mesures préparatoires qu'ils devront prendre avant que ne prenne fin l'aide internationale pour le secours et les programmes de travaux;

8. *Crée* une Commission consultative, composée des représentants des Etats-Unis d'Amérique, de la France, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Turquie, qui pourra s'adjoindre trois membres au plus, représentant des Etats donateurs et qui aura pour fonctions de conseiller et d'assister, dans l'exécution du programme, le Directeur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient; le Directeur et la Commission consultative se concerteront avec chacun des gouvernements intéressés du Proche-Orient au sujet du choix, de la planification et de l'exécution des entreprises;

9. *Prie* le Secrétaire général de procéder, d'accord avec les gouvernements représentés à la Commission consultative, à la désignation du Directeur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;

a) Le Directeur sera chargé de la direction générale de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et sera responsable devant l'Assemblée générale de l'exécution du programme;

b) Le Directeur choisira et nommera le personnel de son service conformément à des dispositions générales arrêtées de concert avec le Secrétaire général, ces dispositions comprenant notamment ceux des articles du règlement et du statut du personnel de l'Organisation des Nations Unies que le Directeur et le Secrétaire général estimeront applicables; dans la mesure du possible, il utilisera les services et l'aide mis à sa disposition par le Secrétaire général;

c) Le Directeur établira, d'accord avec le Secrétaire général et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, un règlement financier applicable à l'Office de

secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;

d) Sous réserve du règlement financier établi en vertu de l'alinéa c) du présent paragraphe, le Directeur et la Commission consultative, de concert, auront toute latitude pour répartir les fonds disponibles entre le secours direct et les entreprises de travaux, au cas où les estimations du paragraphe 6 demanderaient à être révisées;

10. *Prie* le Directeur de convoquer le plus tôt possible la Commission consultative pour dresser des plans touchant l'organisation et l'exécution du programme et pour adopter un règlement intérieur;

11. *Prolonge* l'existence de l'Aide des Nations Unies aux réfugiés de Palestine, créée en vertu de la résolution 212 (III) de l'Assemblée générale, jusqu'au 1^{er} avril 1950 ou jusqu'à la date à laquelle aura lieu le transfert mentionné au paragraphe 12 si cette date est plus tardive, et prie le Secrétaire général de poursuivre, en liaison avec les organismes d'exécution, ses efforts pour réduire progressivement le nombre des rations délivrées, en s'inspirant des constatations et des recommandations de la Mission économique d'étude;

12. *Charge* le Secrétaire général de transférer à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient: les avoirs et les obligations de l'Aide des Nations Unies aux réfugiés de Palestine, au 1^{er} avril 1950 ou à toute autre date qu'il choisira d'accord avec le Directeur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;

13. *Presse* tous les Etats Membres des Nations Unies et les autres Etats d'apporter des contributions bénévoles, en espèces ou en nature, de façon à assurer l'arrivée des fournitures et des fonds requis pour chaque période du programme exposé au paragraphe 6; les contributions en espèces peuvent être versées en devises autres que le dollar des Etats-Unis, dans la mesure où ces devises peuvent servir à l'exécution du programme;

14. *Autorise* le Secrétaire général à avancer par prélèvement sur le Fonds de roulement, d'accord avec le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, les fonds auxquels on estimera pouvoir donner cette destination et qui ne devront pas dépasser 5.000.000 de dollars, pour financer les opérations à effectuer en vertu de la présente résolution, cette avance devant être remboursée le 31 décembre 1950 au plus tard, à l'aide des contributions gouvernementales bénévoles demandées au paragraphe 13 ci-dessus;

15. *Autorise* le Secrétaire général, d'accord avec le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, à négocier avec l'Organisation internationale pour les réfugiés, en vue de financer le programme, un emprunt non productif d'intérêt dont le montant ne pourra pas dépasser l'équivalent de 2.800.000 dollars, et dont le remboursement devra s'effectuer dans des conditions satisfaisantes pour les deux parties;

16. *Autorise* le Secrétaire général à prolonger l'existence du Fonds spécial créé en vertu de la résolution 212 (III) de l'Assemblée générale et à prélever sur ce Fonds les sommes nécessaires pour les opérations de l'Aide des Nations Unies aux réfugiés de Palestine et, sur demande du Directeur, pour les opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;

17. *Invite* les gouvernements intéressés à accorder à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient les privilèges, immunités, exonérations et facilités qu'ils ont accordés à l'Aide des Nations Unies aux réfugiés de Palestine, ainsi que tous autres privilèges, immunités, exonérations et facilités nécessaires pour que l'Office puisse s'acquitter de ses fonctions;

18. *Invite* instamment le Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance, l'Organisation internationale pour les réfugiés, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que

tous autres organismes, œuvres et groupements privés intéressés, à apporter, en liaison avec le Directeur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, leur aide dans le cadre du programme;

19. *Invite* le Directeur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient:

a) A désigner un représentant qui participera en qualité d'observateur aux réunions du Bureau de l'assistance technique, de façon à coordonner l'action de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient en matière d'assistance technique avec les programmes d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées dont traite la résolution 222 (IX) A adoptée par le Conseil économique et social le 15 août 1949;

b) A mettre à la disposition du Bureau de l'assistance technique tous les renseignements relatifs à toute mesure que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pourrait prendre en matière d'assistance technique, de sorte que le Bureau puisse les faire figurer dans ses rapports au Comité de l'assistance technique du Conseil économique et social;

20. *Donne* pour instructions à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient de se concerter avec la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine, de manière que l'un et l'autre puissent accomplir au mieux leurs tâches respectives, notamment en ce qui concerne le paragraphe 11 de la résolution 194 (III), adoptée par l'Assemblée générale le 11 décembre 1948;

21. *Prie* le Directeur de présenter à l'Assemblée générale des Nations Unies un rapport annuel, comprenant une vérification des comptes, sur l'activité de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et l'invite à adresser au Secrétaire général tous autres rapports que l'Office de secours et de travaux dans le Proche-Orient souhaiterait porter à la connaissance des Membres des Nations Unies ou des organes appropriés de l'Organisation;

22. *Charge* la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine de transmettre au Secrétaire général, pour communication aux Membres des Nations Unies et à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le rapport final de la Mission économique d'étude, en l'accompagnant des observations qu'elle pourra juger bon de présenter.

Il y a lieu d'observer que dans son paragraphe 19 la résolution de l'Assemblée générale prévoit une coordination étroite entre l'action en matière d'assistance technique de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine et le programme élargi d'assistance technique à fournir par l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées en vue du développement économique, programme exposé dans la résolution 222 (IX) A du Conseil économique et social et approuvé par l'Assemblée générale le 16 novembre 1949 [résolution 304 (IV)]. En plus de l'assistance technique que l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées pourront ainsi donner aux gouvernements du Moyen-Orient, sur la demande de ces derniers, lorsque les fonds nécessaires à l'exécution du programme élargi auront été fournis, le Secrétaire général a tout à la fois le désir et les moyens d'apporter immédiatement une aide au moyen des crédits ouverts en vertu des résolutions 200 (III) et 58 (I) de l'Assemblée générale.

TABLE DES MATIÈRES

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
PRÉFACE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	iii
INTRODUCTION	vii
I. L'EAU, LA TERRE ET LES GENS.	1
II. OBSTACLES ACTUELS AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	3
III. PROJETS-TÉMOINS	6
IV. CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS	13

ANNEXES

I. A. Premier rapport provisoire de la Mission économique d'Étude pour le Moyen-Orient	15
B. Résolution 302 (IV) adoptée par l'Assemblée générale à sa 273 ^e séance plénière, le 8 décembre 1949	32
II. Situation financière	36
III. Besoins en matière de recherche et d'études techniques dans les pays du Moyen-Orient	65
IV. Liste annotée de certains des projets de développement intéressant le Moyen-Orient .	70
V. Descriptions et estimations approximatives de dépenses — Projets-témoins	108

INTRODUCTION

Le présent document constitue le rapport final de la Mission économique d'étude pour le Moyen-Orient. Il fait suite, en le complétant, au rapport provisoire signé par la Mission le 6 novembre 1949 et transmis à la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine en vue d'examen par l'Assemblée générale des Nations Unies (voir annexe I, A). Le rapport provisoire de la Mission, publié le 18 novembre 1949 par les soins de l'Organisation des Nations Unies, recommandait d'adopter un programme de travaux publics qui permettrait de donner du travail aux réfugiés de Palestine, de les engager sur la voie du relèvement et de mettre fin à leur oisiveté forcée et à l'action démoralisante qui résulte pour eux de l'octroi de secours.

Dans sa résolution 302 (IV) du 8 décembre 1949 (voir annexe I, B), l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé les recommandations figurant dans le rapport provisoire et, si tout se poursuit normalement, le programme de travaux pour les réfugiés proposé par la Mission sera prochainement en voie d'exécution.

Ce rapport final, qui est un « Exposé préliminaire sur le développement économique dans le Moyen-Orient », ne traite pas directement du problème des réfugiés de Palestine. Les obstacles qui s'opposent au développement économique dans le Moyen-Orient sont cependant très semblables à ceux qui entravent le relèvement des réfugiés arabes.

Les réfugiés arabes sont, pour la plupart, des ouvriers agricoles dont la compétence et l'expérience professionnelles sont diverses et qui se trouvent aujourd'hui dépossédés de leurs terres et en proie au chômage; d'autres membres de leur famille, qui normalement pourvoient à leurs besoins quotidiens, sont de ce fait privés aussi de ressources. Il est vrai que dans les pays arabes où les réfugiés ont fui une grande partie de la population locale se trouve dans la même situation.

Il est donc impossible de résoudre le problème de la pauvreté et du chômage chez les réfugiés sans résoudre celui de la pauvreté et de la faim auquel se heurte déjà une grande partie de la population du Moyen-Orient.

La faim est une maladie endémique dans de nombreuses régions du globe. Cette existence au jour le jour que mènent des millions d'individus constitue un véritable défi porté aux connaissances techniques et scientifiques et aux richesses des autres peuples dont la condition peut fournir une mesure aux aspirations des populations de régions insuffisamment développées.

Le contraste qui règne dans un même pays entre la pauvreté et l'abondance est, comme le contraste qui sépare ce qu'on appelle les régions riches des régions pauvres du globe, une source d'envie et une cause de trouble; il engendre la peur et pousse à la guerre, qu'elle soit froide ou non.

On serait dès lors tenté de penser que, si les peuples et les régions les plus pauvres pouvaient seulement obtenir, de ceux dont le destin matériel est plus enviable, une part proportionnelle des biens de ce monde, la pauvreté serait vaincue et du même coup une grande cause de conflits disparaîtrait.

Il est cependant impossible de rapprocher aussi facilement les niveaux de vie. En fait, toutes les valeurs pour lesquelles les êtres humains tendent leur énergie prouvent, par leur diversité même, qu'il n'existe pas d'accord sur l'adoption d'un critère purement matériel comme mesure du progrès, voire du contentement pur et simple. On fera bien d'hésiter avant de condamner le paysan qui, n'aspirant pas aux loisirs que pourrait lui procurer un tracteur, préfère s'en tenir à son araire. Ce paysan tirera plus de satisfaction d'une technique inefficace, selon les critères occidentaux, que d'une oisiveté à laquelle il est inaccoutumé ou de loisirs qu'il ne saurait pas employer. La question de savoir ce qu'il pourrait faire de ses loisirs, s'il en avait, peut prêter à toutes sortes de controverses. Peut-être ses enfants ou les enfants de ses enfants finiront-ils par envisager les choses différemment.

La science et la technique peuvent contribuer au bien-être matériel dans les régions insuffisamment développées. Pour faire meilleur usage de la terre et de l'eau, pour combattre et supprimer les maladies, pour intensifier la fabrication et la circulation des marchandises et pour répandre l'instruction, il est nécessaire d'appliquer ce que l'on sait ou ce que l'on peut découvrir sur la capacité de production des hommes et des choses.

Mais ce bien-être matériel ne peut pas se transmettre, comme un cadeau, d'homme à homme. Le progrès économique n'est pas comme un produit qu'on trouve sur le marché, joliment présenté à l'acquéreur. Un niveau de vie ne peut s'améliorer que grâce à l'application des talents et de l'ingéniosité de l'homme aux ressources matérielles d'un pays ou d'une région.

Ce n'est pas en se contentant de faire des vœux que les nations les plus développées du globe sont arrivées à leur but. C'est par le labeur et le risque qu'elles ont forcé la terre, le sol, les forêts et les rivières à leur livrer leurs richesses. A la recherche de nouveaux modes

d'action, elles ont, par le recours à l'impôt et par des initiatives concertées, mis en commun leur énergie et leurs ressources. Elles ont travaillé, elles ont inventé, elles ont élevé et instruit leurs enfants et elles ont immobilisé des capitaux dans leurs entreprises nationales et privées. Et cela, elles doivent continuer à le faire, si elles veulent maintenir le niveau de vie qu'elles ont atteint.

Rien ne peut remplacer l'application du travail et de l'esprit d'entreprise de chaque pays à l'emploi de ses propres ressources. Dans leur désir d'aider les régions moins développées et pour décider s'ils doivent ou non le faire, les pays les plus avancés du globe devraient se laisser guider seulement par l'idée que l'on doit aider ceux qui s'aident eux-même.

Après avoir examiné le potentiel économique des pays du Moyen-Orient, la Mission économique d'étude pour le Moyen-Orient est parvenue à certaines constatations qui ramènent invariablement à cette conclusion.

Il n'est pas de raccourci pour arriver à réaliser une économie équilibrée ou pour parvenir à la prospérité matérielle. Par l'apport de connaissances et, lorsqu'elle est demandée, d'une assistance amicale sur le plan technique et financier, on peut évidemment faire gagner du temps. Il faut régler le rythme du développement, ses objectifs et son intensité sur le progrès des capacités de peuples et de gouvernements qui disposent de ressources à mettre en valeur.

Dans son rapport provisoire, la Mission économique d'étude déclarait:

« Bon nombre des travaux de moindre ampleur envisagés dans le programme de travaux publics pour l'emploi des réfugiés... peuvent servir de prélude à des entreprises de plus grande envergure. Dans l'avenir immédiat, les réfugiés peuvent être considérés comme une réserve de main-d'œuvre

inemployée; s'ils avaient du travail, ils rendraient à leur propre collectivité et aux pays qui leur donnent asile de plus grands services. La Mission économique d'étude est d'avis que la mise en œuvre d'un programme de secours et de travaux publics en faveur des réfugiés peut... devenir un facteur de paix et de stabilité économique dans le Proche-Orient. »

Présentant son rapport final, la Mission estime aujourd'hui que l'exécution des travaux productifs qu'elle recommandait dans son rapport provisoire doit constituer un prélude aux autres projets qu'elle a préconisés dans le présent rapport et qui, s'ils sont mis en pratique, peuvent donner naissance dans les pays du Moyen-Orient à une mise en valeur plus complète des ressources qui s'y trouvent. Cette mise en valeur est indispensable à la stabilité des pays en question; elle peut contribuer à assurer la paix et à la maintenir. Comme, d'autre part, les questions économiques et politiques sont étroitement liées entre elles dans les affaires humaines, le développement économique ne peut pas, à lui seul, apporter la paix ou le progrès là où, politiquement parlant, la volonté de paix fait défaut.

Tous les pays du Moyen-Orient apprendront tôt ou tard que les ressources de leurs voisins exercent une influence importante et souvent déterminante sur le développement économique de chacun d'eux. Or, dans une région où, au départ, les ressources physiques et notamment l'eau, ne sont pas abondantes, la solidarité pour ainsi dire géographique des pays qui la composent est un fait élémentaire qu'on ne saurait ignorer indéfiniment.

Le développement économique de pays qui dépendent à ce point les uns des autres présuppose la paix entre voisins. C'est seulement ainsi que l'on pourra mettre pleinement en œuvre les dons de la nature pour édifier un mode de vie créateur.

CHAPITRE PREMIER

L'EAU, LA TERRE ET LES GENS

La Mission économique d'étude a été chargée « d'examiner la situation économique dans les pays affectés par les hostilités qui se sont déroulées récemment » entre les Arabes et les Israéliens, et « d'adresser à la Commission des recommandations relatives à un plan d'ensemble tendant... à favoriser l'établissement de conditions économiques propices au maintien de la paix et de la stabilité dans la région »¹.

Le monde arabe, des frontières de la Turquie et de l'Iran à l'Océan Atlantique, renferme un grand nombre de pays qui ont tous été affectés dans une plus ou moins grande mesure par les hostilités récentes de Palestine.

Cependant, les pays arabes d'Afrique, de l'Egypte au Maroc, en passant par la Lybie, se distinguent des autres par leur économie nationale et leur niveau de vie, et aucun d'eux n'est indissolublement lié au Moyen-Orient.

Les pays de la péninsule arabique — Arabie saoudite, Kuweit, Oman, Hadramaout, Aden et Yémen — ont une même façon de vivre qui, beaucoup plus que celle des autres pays de langue arabe, rappelle les siècles passés. Ces pays peuvent se prêter au développement économique et aux réformes sociales, mais on ne peut dire que leurs économies nationales soient étroitement liées avec celles de leurs voisins ou qu'ils aient été beaucoup affectés par les hostilités récentes.

Il reste enfin le groupe de pays qui entourent la Palestine — Liban, Syrie, Irak et Jordanie — qui ont tous été profondément troublés par les combats en Palestine. Ces pays diffèrent parfois les uns des autres par leur niveau de vie, mais ils dépendent économiquement les uns des autres du fait de la géographie, de leur culture et de leurs aspirations. Israël, qui fait partie maintenant de l'Organisation des Nations Unies, est un nouvel Etat qui occupe une grande partie de la Palestine; il constitue une nouvelle force dans le monde arabe et tend à créer une structure économique entièrement différente.

Ces pays² ont une superficie d'environ 750.000 kilomètres carrés; leur population s'élève à environ 12 millions d'habitants, parmi lesquels 7.500.000, soit près de 70 pour 100, doivent gagner leur vie par l'agriculture, cela sans compter tous ceux qui assurent les services essentiels d'une collectivité agricole ou qui

tirent leurs moyens d'existence de la vente de ses produits. Si on prend cependant la région dans son ensemble, on constate que pour une grande partie de la population les produits de la terre ne constituent tout au plus qu'un moyen de subsister. La structure économique et sociale est généralement caractérisée par un haut degré de concentration de la propriété foncière, par un analphabétisme très répandu, par un écart frappant entre les niveaux de vie du riche et du pauvre, par la faible importance numérique de la classe moyenne, qui d'ordinaire dans les pays occidentaux fournit les capacités techniques et intellectuelles, l'initiative, l'esprit d'entreprise et les cadres politiques.

Tous ces pays sont essentiellement agricoles, et les cours d'eau qui les traversent sont indispensables à l'existence de la population. A l'exception du Liban, le désert recouvre de vastes territoires. L'agriculture suffit à peine à fournir aux habitants les aliments qui leur permettent de subsister. Les principales ressources minérales connues sont le pétrole, dont les gisements se trouvent près des frontières orientales de l'Irak et qui est exporté vers la côte méditerranéenne au moyen de pipe-lines de plusieurs centaines de kilomètres de long, les phosphates de Jordanie et la potasse de la mer Morte. Parmi ces produits, seul le pétrole est important; sa production et son exportation ne peuvent cependant fournir de travail qu'à une poignée de gens. Comme source d'énergie et comme produit d'exportation permettant d'obtenir des devises fortes, le pétrole est le principal lien économique entre l'Occident et le Moyen-Orient.

La région est essentiellement agricole et le demeurera encore longtemps. Elle doit tout d'abord s'équiper pour nourrir sa population et pour produire des marchandises exportables vers les autres pays; c'est ainsi qu'elle pourra payer les importations de produits manufacturés nécessaires pour moderniser l'agriculture et élever le niveau de vie très bas auquel la population est aujourd'hui condamnée par les conditions actuelles.

Il y a dans ces pays de petites industries manufacturières, mais il en faudrait davantage. La modernisation de l'agriculture permettrait de produire des plantes industrielles en même temps que des denrées alimentaires. Le sol et le climat se prêteraient à cette production dans bien des endroits, où, par la force des choses, on ne produit aujourd'hui que des céréales secondaires. Quant à discuter ou à prévoir actuellement pour l'un quelconque de ces cinq pays une industrialisation comparable à celle des grands centres

¹ On trouvera le texte complet du mandat de la Mission à la fin de la partie A de l'annexe I, qui reproduit le rapport provisoire.

² L'annexe II donne un bref aperçu sur la situation financière des cinq pays de la région que la Mission économique d'étude a examinés.

industriels du monde, ce serait faire injure à la nature et au bon sens. Au nombre des conditions essentielles au développement de l'agriculture et de la future industrie, il faut citer les recherches scientifiques, le perfectionnement des compétences et de l'expérience qui en seront le résultat, l'expansion du système d'approvisionnement en eau et la génération d'énergie électrique.

La rationalisation de l'agriculture et l'industrialisation qui s'ensuivra ne pourront pas être réalisées immédiatement. Il y a eu cependant une époque dans l'histoire humaine où le Moyen-Orient se trouvait à la tête de ce qu'on pouvait alors appeler le progrès. Le désert lui-même en fournit la preuve puisqu'il contient les ruines de ce qui fut jadis de grandes villes et qu'il renferme d'abondants vestiges d'une antique civilisation. Ce n'est ni un cataclysme soudain de la nature, ni une modification progressive du climat qui sont à l'origine du changement que nous constatons. Ce sont les traces mêmes du passé qui nous révèlent la cause de ce déclin.

On trouve encore en Syrie, en Jordanie, en Irak et dans la Palestine du Sud les ruines d'anciens travaux hydrauliques: grandes citernes creusées dans le roc, au-dessous du sol, pour mettre précieusement en réserve les pluies de printemps; vannages et canaux revêtus de pierre servant à préserver les sources naturelles et à en distribuer l'eau sur les terres avoisinantes; canaux d'irrigation en boue et en brique, alimentés autrefois par les eaux des fleuves pérennes au moyen de roues hydrauliques primitives mais efficaces.

Tous ces ouvrages ont été détruits par la guerre au cours des âges. Les terres se sont asséchées, et les habitants sont partis. Les citernes sont ensablées, les sources sont obstruées et polluées, les ouvrages d'irrigation se sont effondrés. Et pourtant la terre est toujours là, la pluie continue à tomber, les fleuves à couler. Si l'on pouvait, de nouveau, conserver l'eau et la répandre sur les terres, la végétation reprendrait. Des hommes, qui sont maintenant inoccupés faute de terres à cultiver, qui sont sur le point de mourir de faim, qui ailleurs n'obtiennent qu'une misérable récolte de céréales une fois par an, pourraient à nouveau disposer d'un champ modeste lequel, irrigué et bien cultivé, les mettrait à l'abri de l'indigence et leur donnerait la possibilité de parvenir à un degré de prospérité qui contribue à la stabilité et à la paix.

Le présent rapport montre que tout cela est réalisable, mais qu'on ne peut tout faire à la fois et immédiatement. La tâche qui consiste à procurer à la population actuelle une existence décente ne sera ni aisée ni rapide. Ce qui importe d'abord c'est de prendre le

départ, de secouer l'inertie. Il faut partir de la réalité, prendre les choses telles qu'elles sont; ensuite, grâce à la science moderne et aux capacités techniques, on pourra aider les peuples du Moyen-Orient à s'aider eux-mêmes pour reconstruire ce qu'ils ont temporairement perdu et oublié, mais qu'ils peuvent encore recouvrer.

Une fois bien mises en valeur et judicieusement utilisées, les terres et les eaux du Moyen-Orient pourront nourrir une population beaucoup plus nombreuse et jouissant d'un niveau de vie plus élevé qu'à l'heure actuelle. Il pourra en être ainsi lorsque les régions de Syrie arrosées par les pluies reprendront, ainsi que les vastes plaines de l'Irak qui forment les vallées de l'Euphrate et du Tigre, la place qu'elles avaient autrefois, et lorsque le Liban utilisera les ressources de son magnifique et puissant Litani.

Mais ni la Palestine — c'est-à-dire Israël et la Palestine arabe — ni la Jordanie ne peuvent réussir individuellement, ou même en combinant leurs ressources matérielles, à atteindre ou à maintenir pendant un certain temps le niveau matériel des pays occidentaux; elles ne le pourraient que si elles établissaient des liens économiques avec les régions géographiques limitrophes ou si d'autres Etats suppléaient aux lacunes inhérentes à la nature de ces pays.

Bien mises en valeur, les ressources naturelles dont disposent la Jordanie et la Palestine arabe pourront d'autant plus facilement contribuer à élever le niveau de vie de leur population croissante que ce niveau est actuellement très bas. Mais Israël, avec son niveau de vie plus élevé, se trouve dans une situation différente: même si le pays englobait toute la Palestine, les ressources foncières et hydrauliques dont il dispose, si ingénieusement qu'il les aménage et les exploite, ne pourraient lui permettre d'espérer maintenir le niveau de vie actuel de sa population présente et moins encore d'une population plus nombreuse. En vérité, avec les frais élevés d'équipement qu'entraînerait, pour Israël, étant donné le niveau de vie de sa population, le développement du pays, ces territoires supplémentaires, qu'il faudrait aménager, ne feraient probablement qu'augmenter ses difficultés économiques.

Dans l'avenir, comme dans le passé, la terre et l'eau, l'usage qu'en fait l'homme et l'échange de biens et de services entre voisins, voilà sur quoi doit reposer la vie du Moyen-Orient.

A ces efforts en faveur du relèvement du niveau de vie dans les pays du Moyen-Orient s'opposeront de nombreux obstacles. Ces obstacles, nous les décrivons ci-après.

CHAPITRE II

OBSTACLES ACTUELS AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

On a beaucoup écrit sur la possibilité de réorganiser les ressources hydrauliques et foncières du Moyen-Orient. Lorsqu'elle a entrepris sa tâche, la Mission économique d'étude nourrissait l'espoir — espoir réduit, en vérité — de pouvoir recommander la mise en œuvre immédiate, grâce à de gros investissements de capitaux, de plusieurs grands programmes de développement établis d'après de nombreux rapports et études déjà effectués par des missions gouvernementales, des ingénieurs privés ou d'autres experts. Cet espoir n'a malheureusement pas pu se réaliser. La région n'est pas prête, les programmes ne sont pas prêts, les populations et les gouvernements ne sont pas prêts pour un aménagement en grand des principaux bassins hydrographiques et des terres non cultivées de la région. Continuer à diriger ses efforts dans ce sens serait une entreprise chimérique et vaine qui aurait pour effet de retarder un progrès économique rationnel.

L'annexe IV énumère les différents programmes de développement qui, d'après les renseignements dont dispose la Mission, ont fait l'objet d'un examen de la part des Gouvernements des pays intéressés du Moyen-Orient. Cette liste est longue, sans être limitative.

La plupart de ces projets sont l'aboutissement de travaux remarquables effectués, à la demande et aux frais des gouvernements du Moyen-Orient, par des personnes ou par des firmes extrêmement qualifiées. Un grand nombre d'entre eux ont pour objet de rendre de nouvelles terres cultivables grâce à l'irrigation. Certains combinent à l'irrigation la production d'énergie hydroélectrique. D'autres, tout aussi importants, s'attachent au développement des communications routières, ferroviaires, maritimes et aériennes.

Les travaux n'ont réellement commencé que sur un petit nombre de ces projets. La raison généralement invoquée pour expliquer ce retard est le manque de capitaux disponibles. Cet argument n'est pas sans fondement.

Le revenu national par habitant étant faible dans les pays du Moyen-Orient, il en résulte un volume restreint d'épargne qui, dans les circonstances actuelles, ne peut pas être mobilisé pour le développement économique.

Sauf en Israël, la fortune de ces pays, dont les gouvernements ne tirent que de faibles recettes, est concentrée dans les mains d'un petit nombre d'individus qui se montrent, pour le moment, peu disposés à prêter leur argent pour des entreprises économiques à long terme ne rapportant que des intérêts relative-

ment faibles. Tant que les emprunts privés rapporteront un intérêt dont le taux peut atteindre 30 %, les capitaux ne seront guère tentés de s'investir dans des entreprises publiques de développement dont le taux d'intérêt sera certainement moins élevé. Un autre facteur s'oppose également à ce genre d'investissement : les capitalistes de ces pays semblent se refuser à considérer leur gouvernement comme assez stable ou assez prudent pour garantir l'entreprise publique.

Le produit de l'impôt est faible également, mais on ne pourrait augmenter sensiblement les recettes par les impôts indirects sans imposer un fardeau insupportable à la masse pauvre de la population. Toute augmentation appréciable des recettes exige en fait une réforme fiscale qui répartisse une plus grande part des impôts sur les classes les plus riches. Bien que ces réformes ne soient pas pour un avenir immédiat, il est encourageant de noter que l'Égypte vient de promulguer des lois introduisant un impôt sur le revenu.

Il ne s'offre guère de perspective pour des crédits étrangers importants, publics ou privés, accordés sur une base commerciale. Dans tous les pays étudiés par la Mission, les gouvernements ont soumis de nombreux projets économiques dont l'utilité n'est pas douteuse et qui, de l'avis de ces gouvernements, offrent des possibilités d'emploi pour des investissements étrangers. Tel est le cas notamment des fabriques de ciment et de phosphate, des raffineries d'huile végétale, des savonneries et des tanneries. Certaines de ces entreprises industrielles auraient pour effet d'améliorer la situation des pays intéressés en matière de devises étrangères ; et c'est bien là une condition essentielle à l'obtention de crédits étrangers, mais il s'agit de petites entreprises pouvant exercer un attrait sur les capitalistes, et l'apport que constituent ces investissements est vraiment faible quand on le met en parallèle avec les besoins fondamentaux de développement de la région.

Nous en trouvons un excellent exemple dans le cas d'Israël, où un certain développement industriel a permis de réduire quelque peu les besoins de devises étrangères. Mais il ne semble guère possible de poursuivre un développement industriel extensif dont le propre financement pourrait être assuré grâce à de substantielles économies sur les importations ou à une augmentation considérable des recettes en devises étrangères. En outre, le coût actuellement élevé de la main-d'œuvre, exprimé en dollars ou en livres sterling, décourage encore les investissements en Israël, envisagés du point de vue commercial et non du point de vue sentimental.

Le manque de capitaux n'est cependant pas la seule difficulté ni même la plus pressante. Même si l'on disposait de fonds illimités, il serait impossible pour le moment, et cela pour diverses raisons, d'entreprendre l'exécution de certains des programmes de développement des plus prometteurs.

Les cours d'eau se jouent des frontières tracées par l'homme. Aussi faut-il souvent, avant de procéder à la mise en valeur des ressources hydrauliques, conclure d'abord des accords internationaux. Le fameux plan préconisé pour la mise en valeur du bassin hydrographique du Jourdain fournit pour le Moyen-Orient la preuve tragique qu'il est impossible de séparer les questions politiques des questions techniques si l'on veut établir un programme de mise en valeur des ressources hydrauliques. Or, les eaux du Jourdain traversent à la fois le territoire occupé par Israël et le territoire du Royaume hachémite de Jordanie, et le Yarmouk, qui est un des affluents les plus importants du Jourdain, coule en partie en territoire jordanien et en partie en Syrie.

Les ingénieurs de la Mission ont analysé le plan Hayes¹ relatif aux aspects techniques de l'aménagement du Jourdain et constaté qu'on ne pouvait entreprendre que 15 % à peine des travaux envisagés sans priver les pays voisins d'une partie de leurs ressources en eau. Pour détourner une partie du Yarmouk, ainsi que l'envisage le plan, un accord serait nécessaire entre Israël, la Jordanie et même peut-être la Syrie. De même l'utilisation des eaux de l'Hasbani nécessiterait la conclusion d'un accord avec le Liban. L'utilisation du Jourdain apparemment dit entraînerait l'accord de la Palestine arabe et de la Jordanie. Tant qu'Israël et les pays voisins n'auront pas conclu la paix et réglé les questions en suspens, telles que le rapatriement et l'indemnisation des réfugiés arabes et la délimitation des frontières territoriales, il est utopique de supposer que les parties intéressées puissent négocier un accord sur une question aussi complexe que les droits internationaux relatifs à l'utilisation des eaux. D'ailleurs, en ce qui concerne le Jourdain et ses affluents, il faudra encore établir un plan technique traitant du bassin dans son ensemble, cela sans préjuger les intérêts politiques concrets. Tant que ce travail ne sera pas fait, les pays intéressés n'auront aucune idée des dépenses, des pertes ou des avantages qu'entraîneraient les différents programmes de développement.

Si prometteur que soit l'aménagement du bassin du Jourdain pour le bien-être des populations et la productivité économique du Moyen-Orient, cette entreprise ne sera possible que lorsqu'il se manifesterà de part et d'autre un désir de faire naître et d'utiliser en commun des avantages dont toutes les parties sont actuellement privées, et qui résulteront d'un meilleur emploi

des eaux fluviales. Aucun concours technique, aucune aide financière ne pourront faire venir les hommes et les capitaux nécessaires à la réalisation de ce projet tant que la paix et la collaboration ne seront pas établies dans la région.

En ce qui concerne les plans d'aménagement des cours d'eau pour lesquels un accord international préalable est inutile, peu d'entre eux en sont au point où l'on puisse engager les travaux.

Le Litani, par exemple, dont tout le cours se trouve au Liban, offre d'importantes possibilités à la population très dense du Liban en matière d'irrigation et d'énergie hydroélectrique. Des ingénieurs ont effectué de nombreuses études générales sur le Litani et, si celui-ci est pleinement aménagé, le Liban pourra en tirer d'immenses profits. Aucune étude approfondie, cependant, n'a encore été faite sur l'ensemble du bassin du Litani, c'est-à-dire en considérant le cours d'eau et son hinterland comme un tout.

Le Litani est un des atouts les plus précieux du Liban. L'aménagement de ce cours d'eau, s'il a lieu d'une manière fragmentaire, sera une œuvre aussi dispendieuse qu'illogique. On n'a encore préparé ni même entrepris aucun plan technique pour justifier des demandes de crédits ou de prêts en vue des travaux de construction. Les recherches géologiques qui ont été entreprises pour déterminer l'emplacement éventuel des barrages, ainsi que les calculs effectués en fonction du régime de crue, des surfaces de retenue ou des diverses possibilités de capacité hydraulique, devront être vérifiés par des ingénieurs compétents qui savent par expérience ce que l'on peut attendre d'un fleuve. Ces études seront longues et nécessiteront des dépenses élevées, compte tenu des budgets et recettes actuels des pays du Moyen-Orient. C'est pourquoi, en l'absence d'études poussées d'ordre technique, nécessaires pour compléter les études préliminaires et les analyses générales, cet atout virtuel demeure relativement sans emploi.

Des bureaux privés d'experts-conseils, tant anglais que français, ont déjà effectué des études techniques importantes mais fragmentaires sur plusieurs cours d'eau. Si l'on veut gagner du temps et éviter certaines dépenses, il sera bon d'utiliser ces intéressantes études. Dans bien des cas cependant, elles sont déuètes et auront besoin d'être revisées et mises à jour à l'aide des méthodes de recherche et de gestion les plus récentes. De toute manière, pour mettre à jour des études antérieures ou pour en effectuer de nouvelles dont on puisse se servir pour justifier les demandes de prêts et de crédits, il conviendra au préalable de procéder à de vastes enquêtes techniques. Ces travaux préliminaires nécessiteront les services d'experts techniques hautement qualifiés ainsi que d'économistes et de sociologues.

Pour effectuer une enquête aussi complète, il sera nécessaire d'avoir recours non seulement à des cartographes, à des géologues et à des ingénieurs, mais aussi

¹ Pour l'examen détaillé du plan Hayes, voir le Rapport sur les projets de génie civil dans le Moyen-Orient dans le *Rapport final de la Mission économique d'étude pour le Moyen-Orient*, deuxième partie, *Supplément technique* (volume séparé).

à des conseillers agricoles et économiques. C'est au gouvernement du pays auquel s'appliquera le projet qu'il appartiendra de décider si l'enquête préliminaire aura lieu; c'est lui qui, avec l'avis des experts qu'il possède ou qu'il se procurera, devra déterminer quels seront les bénéficiaires du projet, à qui appartiendront les nouvelles terres mises en culture, et le genre des cultures qui pourront être pratiquées, en tablant sur la demande intérieure et sur les exportations. Ce gouvernement devra également étudier et prendre les mesures nécessaires pour répartir équitablement les bénéfices; pour fixer les impôts nouveaux ou les charges nouvelles à imposer en toute équité à ceux qui profiteront des travaux accomplis; pour établir les moyens de consolider ou rembourser les emprunts obtenus pour financer l'entreprise, pour adopter les lois et règlements destinés à assurer à la nation les avantages les plus grands.

Il faudrait également effectuer des recherches pour déterminer les cultures rentables les mieux adaptées au sol, en tenant compte des conditions nouvelles qui découleront de l'exécution de tel ou tel projet. Il faudra envisager tour à tour la plantation d'arbres forestiers ou d'arbres fruitiers, la production de plantes industrielles ou de plantes alimentaires. Il conviendra d'intéresser les hommes et de les former à la pratique des cultures choisies.

Si, en plus des travaux hydrauliques pour l'irrigation, on envisage de produire de l'énergie électrique, il importera d'étudier les problèmes que posent l'usage et la vente du courant électrique, ainsi que les méthodes qui permettent de le distribuer le plus avantageusement possible pour l'industrie, l'agriculture et les besoins de la population.

Si de nouvelles terres deviennent disponibles pour la culture, il faudra prévoir des routes et des moyens de transport pour ouvrir la région au commerce.

Il faudra également étudier bien d'autres aspects de la vie économique du pays dans lequel sera réalisé le projet.

Pour pouvoir exécuter des projets aussi vastes avec les plus grandes chances de succès, les gouvernements intéressés devront s'assurer le concours des experts les plus compétents. Si, comme c'est le cas dans les pays du Moyen-Orient, il ne se trouve parmi les ressortissants qu'un petit nombre de spécialistes de ce genre, il conviendra de louer les services de personnel qualifié.

On pourra utiliser en temps voulu les possibilités latentes des populations du Moyen-Orient en choisissant des hommes et des femmes qualifiés pour étudier dans les universités et les établissements techniques des pays plus développés. Les dépenses qui en résulteront

ne seront pas élevées, mais, étant donné l'urgence du problème, c'est le temps qui manquera. Dans les pays arabes du Moyen-Orient, les personnes, immigrantes ou non, qui sont en chômage ne peuvent attendre plusieurs années avant qu'on ne s'efforce sérieusement de les sortir de cette situation. Il faut de toute nécessité donner aux jeunes de ces pays la possibilité de devenir des techniciens de tout genre, soit en leur donnant une formation à l'étranger, soit en développant l'enseignement sur place. En attendant, il faut faire en sorte que la mise en valeur des pays du Moyen-Orient puisse commencer immédiatement; cette entreprise devra fournir du travail à ceux qui n'en ont pas et en même temps constituer les fondements naturels de la paix et de la stabilité.

La Mission économique d'étude des Nations Unies pour le Moyen-Orient n'ignore pas que de nombreux obstacles s'opposent au développement économique de la région. Des travaux importants peuvent cependant être entrepris dès maintenant. La marche ultérieure du développement général dépendra au plus haut point de la façon dont ces travaux préliminaires seront accomplis, ainsi que des méthodes employées et des moyens utilisés pour s'assurer l'aide de l'étranger et garantir l'exécution sur place.

La Mission économique d'études se croit en mesure de suggérer les moyens d'aborder ces problèmes — et ces moyens lui semblent pleins de promesses. Les propositions qui suivent, à savoir une série de projets-témoins, pourront paraître modestes; de l'avis de la Mission, elles cadrent parfaitement avec les réalités actuelles.

L'aide financière nécessaire sera relativement peu élevée; elle suffira pour amorcer l'entreprise et engager des opérations de caractère normal et rémunérateur, à condition d'élaborer soigneusement des plans pour des régions, petites mais caractéristiques, où l'eau, la terre et les gens peuvent, par leur combinaison, servir à une expérience d'entr'aide productive, grâce à une aide technique amicalement fournie. Ce modeste début peut servir de catalyseur au développement des ressources naturelles du Moyen-Orient. Les hommes, comme les gouvernements, ne peuvent apprendre que par l'action et par l'expérience. Or, ces tâches préliminaires permettront d'accumuler l'expérience nécessaire à l'exécution des grands programmes fluviaux pour lesquels, si l'on veut éviter les pertes et le gaspillage qui résulteraient d'efforts fragmentaires, il faut disposer des aptitudes techniques les plus modernes, aussi bien pour l'établissement des plans que leur exécution.

Les projets-témoins qui sont décrits dans le chapitre suivant ont en outre cet avantage qu'ils sont réalisables dès maintenant.

CHAPITRE III

PROJETS-TÉMOINS

Les experts de la Mission ont examiné les projets figurant dans les plans d'ensemble élaborés par les différents pays; quatre de ces projets ont été choisis comme « projets-témoins » à raison d'un pour chacun des pays suivants: Jordanie, Palestine arabe, Liban et Syrie. La Mission économique d'étude a fait ce choix en évaluant les caractéristiques des projets en tenant compte des points suivants:

i) Ils figurent au premier rang des projets que le gouvernement du pays intéressé voudrait entreprendre;

ii) L'ampleur et le coût en sont limités par la nature même du projet, ou peuvent l'être sans nuire à la possibilité de développer encore les projets dans l'avenir;

iii) Ils peuvent être achevés en quelques années, et ils montreront, pratiquement et dans des délais relativement courts, ce qu'il faut faire pour passer des idées à la réalité;

iv) Ils sont de nature variée et exigent, pour leur réalisation, des solutions techniques différentes d'un intérêt particulier;

v) Ils fourniront un exemple de travail technique en équipe dans un cadre réduit mais cependant important;

vi) Ils permettront aux gouvernements des pays intéressés d'acquérir une certaine expérience en matière de planification et d'exécution;

vii) Pour les exécuter, il faudra employer de la main-d'œuvre, et, lorsqu'ils seront terminés, ils nécessiteront l'emploi permanent d'autre main-d'œuvre, grâce à l'installation, dans les régions nouvellement ouvertes, de familles d'agriculteurs;

viii) Ils pourront s'insérer dans les programmes à court terme d'assistance par le travail recommandés par la Mission économique d'étude dans son rapport provisoire, ou en fournir le prolongement logique;

ix) Ils pourront constituer le point de départ de plans de développement plus importants et plus vastes.

La Mission économique d'étude estime également que ces projets-témoins, non seulement contribueraient au développement des pays dans lesquels ils seraient exécutés, mais auraient une valeur éducative particulière et permettraient aux gouvernements, fonctionnaires et techniciens des pays du Moyen-Orient d'acquérir une certaine expérience en matière de planification générale.

Avec la collaboration des gouvernements intéressés, ces projets-témoins peuvent instruire non seulement les gouvernements du Moyen-Orient et leurs fonctionnaires travaillant à ces projets, mais aussi d'autres personnes que les gouvernements pourraient désigner et qu'ils chargeraient d'observer les travaux et pour augmenter leurs connaissances afin de créer ainsi un cadre de techniciens compétents parmi leurs propres ressortissants.

Bien que ce ne soit pas là l'un des aspects principaux du plan, le développement futur du Moyen-Orient se trouverait certainement facilité si les gouvernements, des pays où ces projets sont exécutés permettaient aux fonctionnaires, techniciens et étudiants des autres pays du Moyen-Orient de visiter les chantiers, d'observer et d'apprendre les techniques employées.

Après mûre réflexion, la Mission économique d'étude a décidé qu'il ne lui était pas possible de recommander la mise à exécution d'un « projet-témoin » en Egypte. Ce pays dispose de connaissances et de compétences techniques déjà considérables. En outre, aucun plan de développement ayant les caractéristiques énoncées ci-dessus n'est prévu en Egypte. Le problème du chômage parmi la population agricole se pose certainement en Egypte avec autant de gravité que dans n'importe quel autre pays du Moyen-Orient, mais l'Egypte est à un certain degré capable de résoudre ce problème par elle-même, et elle a déjà élaboré des plans à cet effet.

La Mission économique d'étude ne recommande pas non plus de « projets-témoins » en Israël. Les motifs de cette décision sont très semblables à ceux cités pour l'Egypte.

Israël dispose déjà de techniciens de tous ordres ayant déjà au plus haut point la compétence technique, la connaissance et l'expérience des méthodes scientifiques modernes. De plus, le Gouvernement d'Israël, à l'aide des fonds assez considérables qui lui ont été fournis de l'étranger, a déjà commencé, de sa propre initiative, à développer l'irrigation et à utiliser des méthodes agricoles modernes afin de trouver un emploi aux immigrants qui ne cessent d'arriver dans le pays. De plus, grâce à l'Institut Weizmann et à d'autres établissements et laboratoires de recherche, Israël dispose de moyens d'études, d'instruction et de progrès qui sont non seulement supérieurs à tout ce que possèdent les Etats arabes voisins, mais peuvent même se comparer favorablement aux institutions du même ordre dans le reste du monde.

L'Irak, dont le niveau de vie et les problèmes économiques correspondent à ceux des autres pays

arabes du Moyen-Orient, fait certainement partie de la région dont traite le présent rapport. Cependant, la Mission économique d'étude a appris qu'après décision de son Gouvernement, l'Irak négociait actuellement auprès de la Banque internationale un emprunt pour assurer le financement de deux projets de lutte contre les inondations, sur l'Euphrate et le Tigre respectivement. L'exécution de l'un de ces projets — celui de l'Euphrate, qui est connu sous le nom de projet de Habbaniyeh — a déjà été commencée, mais le manque de crédits empêche l'achèvement des travaux. L'exécution du projet du Ouadi Tharthar qui permettra de lutter contre les inondations du Tigre n'est pas encore commencée. Tant que le résultat des négociations en cours entre le Gouvernement irakien et la Banque internationale ne sera pas connu, la Mission économique d'étude ne pourra recommander la construction d'un « projet-témoin » en Irak.

Si les Gouvernements de l'Egypte, de l'Irak ou d'Israël demandent l'aide ou les conseils de la collectivité internationale ou de gouvernements d'Etats amis Membres des Nations Unies, pour l'exécution de leurs plans, il est permis de croire qu'une assistance technique leur sera fournie.

Une brève description des projets-témoins proposés est donnée ci-dessous. Un exposé plus complet de chaque projet, ainsi que des prévisions de dépenses préliminaires, figure à l'Annexe V.

Jordanie

LE PROJET DE L'OUADI ZERQA

La vallée du Jourdain est de loin la plus grande richesse foncière du Royaume hachémite de Jordanie qu'on puisse développer par la création de cultures irriguées. Seule une petite partie des terres est actuellement cultivée intensivement ou irriguée.

Le Royaume hachémite de Jordanie a envisagé depuis quelques années la possibilité de développer la vallée orientale du Jourdain en utilisant les eaux réunies des rivières Jourdain et Yarmouk et de plusieurs ouadis dont le cours est entièrement situé en Jordanie. Les études destinées à définir ces possibilités ont déjà été effectuées, mais le manque de fonds et la nécessité d'aboutir à un accord concernant la part des eaux qui reviendra à la Jordanie, retarderont très probablement tout développement d'ensemble du Jourdain dans le cadre d'un projet unique. Toutefois, ces difficultés n'existent pas en ce qui concerne les ouadis qui prennent leur source en Jordanie car ils appartiennent exclusivement à ce pays. Les travaux déjà effectués sur les ouadis ne seraient pas perdus s'il se révélait ultérieurement possible d'exécuter le grand projet d'irrigation envisagé à l'aide des eaux des rivières Jourdain et Yarmouk. Il faudrait encore utiliser au maximum, dans le cadre du développement, les eaux des ouadis situés de part et d'autre du Jourdain.

L'aménagement complet des ouadis exige l'accumulation des eaux de crue d'hiver dont une bonne partie se déverse sans que rien ne l'arrête et se perd, chargée de boue, dans le Jourdain.

Parmi les affluents du Jourdain, c'est l'Ouadi Zerqa qui draine le bassin le plus grand. Des superficies restreintes situées au fond de la vallée du Zerqa et de celle du Jourdain sont actuellement irriguées, mais la surface des terres irriguées est limitée par le débit minimum probable du cours d'eau pendant la saison sèche. Le reste de l'eau se perd à l'heure actuelle.

Il est proposé de développer de façon complète et comme un tout ce bassin hydrographique. On construirait : des routes pour rendre la région plus facilement accessible ; un barrage de rochers et de terre de 35 mètres de hauteur environ sur l'ouadi pour contenir les crues pendant la saison des pluies et pour conserver une partie de l'excédent d'eau que l'on lâcherait en été en doublant ainsi la superficie des terres à irriguer ; de petits barrages de retenue sur les principaux ruisseaux dans la partie supérieure du bassin afin de réduire l'envasement. On prévoit également le reboisement des pentes au-dessus du réservoir, ainsi que la construction de terrasses sur le versant des collines et la plantation d'arbres fruitiers là où il serait possible de le faire. Le plan prévoit également la construction d'un village central de manière à fournir des logements convenables aux ouvriers employés à la construction et à satisfaire ultérieurement, en partie au moins, les besoins permanents en logements de la région.

Au point où l'ouadi entre dans la plaine du Jourdain, on construirait des « vannages » supplémentaires pour diriger l'eau dans les canaux d'irrigation qui répartiraient cette eau entre les différents usagers du sol.

En disposant de quantités d'eau plus grandes, il sera possible de modifier la culture des céréales actuellement pratiquée dans la vallée du Jourdain, ce qui fournira une occasion remarquable d'apprécier la valeur et de faire la démonstration d'une réforme fondamentale dans l'utilisation du sol et de l'eau dans cette région.

La vallée du Jourdain étant située à quelques centaines de mètres au-dessous du niveau de la mer, les primeurs qu'on y cultive peuvent être dirigés vers les marchés avant les récoltes des plateaux situés au-dessus de la vallée, et se vendre à des prix plus élevés. Le remplacement de la production des céréales par la culture intensive de produits plus profitables tels que la canne à sucre et le coton, avec les possibilités industrielles qui peuvent en découler, ou encore par la culture des légumes et des fruits et peut-être des plantes fourragères, si l'industrie laitière se révélait profitable, constituerait un régime agricole nouveau et financièrement plus intéressant, et aurait les plus heureuses conséquences pour la Jordanie et l'ensemble de la région.

Les recherches et les expériences effectuées en même temps que les travaux matériels de développement montreront la voie à suivre pour atteindre ces résultats importants et constitueront une partie remarquable de la démonstration d'ensemble.

Le projet de l'Ouadi Zerqa peut donc présenter une grande importance pour l'avenir de la Jordanie, et par voie de démonstration et d'imitation, pour l'avenir de toute cette région. L'irrigation, l'hydraulique fluviale, les réalisations techniques et la construction, les cultures expérimentales dans de nouveaux systèmes d'agriculture, y compris le reboisement et les divers aspects de la conservation du sol et de l'eau, ainsi que l'utilisation du sol, combinés en un projet unique, feraient bénéficier la population d'une expérience nouvelle. Le Gouvernement de la Jordanie pourrait en tirer des enseignements et une confiance plus grande en ce qui concerne le développement des ressources inutilisées du pays.

Palestine arabe

LE PROJET DE L'OUADI QILT

Dans les collines situées au nord-est de Jérusalem, existe une gorge étroite et profonde qui débouche dans la vallée du Jourdain près de Jéricho. C'est l'Ouadi Qilt qui se trouve dans la partie centrale de la Palestine arabe. Comme dans le cas de l'Ouadi Zerqa, les excédents d'eau se perdent en inondations pendant la saison des pluies, et les terres qui pourraient être utilisées manquent d'eau pendant le reste de l'année. Ici encore, la construction d'un barrage permettra une utilisation rationnelle de cette eau, et l'utilité des terres largement improductives à l'heure actuelle s'en trouvera accrue.

Ce développement, comme celui de l'Ouadi Zerqa, peut être entrepris sous forme d'un chantier employant des réfugiés et leur donnant l'occasion de s'installer sur les terres qui appartiennent à l'Etat et que leur travail enrichit. L'Ouadi Qilt a cependant aussi une valeur importante en tant que projet-témoin, cela pour d'autres raisons. Une partie des connaissances acquises au cours des recherches nécessaires pour faire face aux problèmes agricoles de l'Ouadi Zerqa peut être appliquée à l'élaboration des plans du projet de l'Ouadi Qilt et *vice versa*, montrant ainsi combien des plans mûrement conçus peuvent réduire les frais généraux et permettre de tirer meilleur parti des crédits disponibles; de plus, les résultats obtenus dans des délais assez courts, résultats que tous pourront constater et apprécier, encourageront à établir des plans analogues pour d'autres ouadis — nombreux dans la vallée du Jourdain, tant à l'est qu'à l'ouest du fleuve — et fourniront ainsi du travail et de la prospérité à un grand nombre de gens.

Liban

LE PROJET D'ÉTUDE DU LITANI

Le Litani est, à bien des égards, la clé de voûte de l'avenir économique du Liban. Il présente de grandes possibilités comme source d'énergie électrique à bon marché, qui pourrait être utilisée à la ville et à la campagne, pour pomper l'eau destinée à l'irrigation, pour transformer et conserver les excédents saisonniers de fruits et de légumes et pour favoriser la croissance de l'industrie. Les montagnes du Liban fournissent à cette importante rivière une chute de pluie annuelle d'environ 69 centimètres en moyenne, et fort peu de régions dans cette partie du monde jouissent d'un tel avantage.

En traversant les montagnes, à la sortie de la plaine fertile de la Beqaa située au centre du Liban, le Litani coule vers la mer en descendant de 850 mètres environ sur une distance d'un peu plus de cent kilomètres seulement. Pour un ingénieur il y a là de l'énergie — l'énergie de la chute d'eau — que peuvent capter des barrages qui régulariseraient et stabiliseraient le débit de la rivière et amèneraient l'eau dans les turbines avant son arrivée à la mer. Les ingénieurs de la Mission estiment qu'un ensemble de barrages de retenue sur le Litani pourrait fournir quelque 200.000 kW de puissance qui pourraient être transformés en 750 millions de kilowatts-heures d'électricité par an. De plus, ces barrages de retenue porteraient les ressources en eau utilisables pour l'irrigation à un volume qui dépasserait de beaucoup les besoins maxima des terres irrigables situées le long de la côte entre Tyr et Sidon.

Mais, avant de construire des barrages sur le Litani, il est nécessaire d'effectuer une étude complète de l'ensemble de la rivière et de son bassin. Le Litani est un capital trop précieux pour qu'on l'aménage de façon fragmentaire et sans plan d'ensemble. Son aménagement complet exigera des capitaux relativement importants. Avec les études et les plans appropriés, l'aménagement du Litani peut être effectué étape par étape et servir ainsi d'exemple pour un accroissement intensif de l'économie libanaise avec les avantages appréciables qui en résulteront dans les domaines financier et social.

La Mission propose d'effectuer, comme projet-témoin, une étude technique complète de ce cours d'eau et de son aire d'alimentation. Une description plus détaillée indiquant la portée de l'enquête sur place proposée figure à l'annexe V.

Le Moyen-Orient a besoin d'une démonstration directe en matière d'établissement d'un plan pour l'aménagement d'un cours d'eau et son utilisation globale. Les travaux faits dans les pays du Moyen-Orient se sont en général bornés jusqu'ici à des études descriptives générales, qui sont insuffisantes pour déterminer les possibilités économiques ou techniques des projets d'aménagement des cours d'eau, ou encore à des études effectuées sur une partie d'un cours d'eau

dans le but de trouver un emplacement convenant à un projet unique sans aucun rapport avec les autres projets à exécuter ultérieurement. Les pays commencent à envisager la question de l'aménagement de leurs cours d'eau doivent comprendre et apprendre la nécessité de combiner, en tant qu'éléments d'un processus de planification rationnelle, les études et enquêtes préliminaires appropriées en matière de construction, de géologie, d'économie, d'agriculture et de finance.

Ce projet permettra de démontrer la valeur de l'assistance technique et la nécessité d'obtenir les avis d'experts et ingénieurs compétents. Il permettra également d'enseigner la technique de l'établissement de plans en vue d'une action immédiate et de progresser pas à pas sur la voie d'un développement effectif.

La continuation de cette enquête et de cette étude permettrait aux ingénieurs et techniciens locaux d'augmenter leurs connaissances et leur expérience, sous la direction d'experts compétents venus de l'extérieur.

La démonstration de la technique moderne en matière de planification hydraulique pourrait fournir un exemple précieux aux autres pays du Moyen-Orient lorsque ceux-ci s'intéresseront de façon concrète à l'aménagement de leurs cours d'eau.

Une fois ces études faites, le Liban pourra décider de la méthode à suivre — où construire les barrages, comment les financer et comment tirer parti des grands bienfaits que pourrait lui donner son précieux capital, le Litani.

Syrie

LE PROJET DE LA VALLÉE DU GHÂB

À l'époque préhistorique, une coulée volcanique a obstrué le lit du fleuve Oronte en aval de Karkour et a formé un grand lac dans la partie nord-ouest de la Syrie près de la frontière turque actuelle. Puis, avec le temps, les alluvions apportées par l'Oronte et celles venues des montagnes voisines ont rempli le lac, obligeant la rivière à se creuser un nouveau lit vers la Méditerranée. En suivant son nouveau cours, la rivière a traversé lentement de grandes plaines plates et fertiles qui sont finalement devenues marécageuses. C'est la vallée du Ghâb.

Au cours des années écoulées, un certain nombre d'études complètes de cette région ont été faites par des ingénieurs français et autres. Chaque plan proposait la construction d'un système de drainage, d'un barrage pour la lutte contre les inondations et de canaux d'irrigation. Le barrage pour la lutte contre les inondations devait pouvoir également produire de l'énergie électrique. Cette plaine fertile pourrait ainsi être exploitée et habitée à nouveau. Une région arrosée par les pluies et la rivière qui la traverse viendrait ainsi s'ajouter à l'économie productive de la Syrie et du Moyen-Orient.

Ce plan de développement prévoit également la construction de routes pour relier les nouvelles terres aux villes très peuplées situées à proximité ainsi que la création d'un village central.

Le projet-témoin consisterait donc en un plan complet — technique, agricole et économique — en vue de développer la vallée comme un tout. Les problèmes relatifs au drainage, à la construction de routes et d'habitations, à la lutte contre le paludisme, à l'hygiène publique, à l'organisation des villages, à la lutte contre les inondations, à l'irrigation, à l'énergie hydroélectrique et à l'agriculture, seraient combinés en un projet unique qui constituerait un véritable modèle réduit du problème de la Syrie dans son ensemble. Ce projet-témoin permettrait notamment d'élaborer des plans pratiques et de les mettre effectivement à l'épreuve.

Grâce à ce problème unique, la vallée du Ghâb, dont la fertilité latente n'est pas utilisée, se transformerait en l'une des régions les plus productives de la Syrie, alors qu'elle n'est aujourd'hui qu'une région marécageuse et improductive. Il se peut que les plans qui ont fait l'objet de nombreuses études et de longues discussions en vue du développement des régions plus éloignées de la rivière Khabour et des plaines steppiques de la Djézireh paraissent ultérieurement plus réalisables qu'à présent, si le projet de développement du Ghâb permet d'acquérir une certaine expérience préalable. Ce sont là les régions inhabitées les plus importantes des grands espaces syriens — ces espaces pleins de possibilités d'avenir où la population de la Syrie peut utilement trouver des moyens d'existence.

* * *

Tels sont donc les projets-témoins qui, de l'avis de la Mission économique d'étude, pourraient servir de point de départ au processus long et complexe du développement des ressources essentielles du Liban, de la Jordanie, de la Palestine arabe et de la Syrie. Une fois les travaux commencés, ces projets pourraient susciter l'intérêt des populations locales. Le sens de l'expression « ressources virtuelles » ressortirait des travaux accomplis par la population elle-même. L'expérience et la fierté qu'engendre le succès obtenu dans l'exécution d'une œuvre soulèveraient l'enthousiasme de cette population pour passer aux étapes suivantes, c'est-à-dire à d'autres projets.

Les projets-témoins, avec une propagande habile des différents gouvernements, pourraient constituer l'origine du processus dynamique qui amènerait des centaines, et finalement des milliers, de réformes et de changements modestes dont les populations et leurs gouvernements tireraient profit. Toutes les conséquences éducatives combinées des nombreux aspects d'un projet de développement global et unifié influenceraient sur les pratiques et usages des pays voisins dans les domaines social, économique et administratif. Les éducateurs et professeurs locaux, en obser-

vant et en étudiant cette œuvre de démonstration, pourraient coordonner les exigences professionnelles de ce travail avec les programmes d'enseignement de leurs écoles. Ils pourraient jouer un certain rôle en exploitant les possibilités d'enseignement inhérentes à la construction des barrages, à l'amendement et au développement des terres nouvelles.

L'expérience des autres pays a montré qu'on ne saurait nier l'aide importante que l'exemple et la démonstration apportent au progrès. Ces démonstrations, exécutées et interprétées correctement, peuvent contribuer, sous une forme démocratique, à susciter l'émulation et l'initiative dans les villages et les campagnes ainsi qu'au sein des administrations municipales et des gouvernements nationaux.

Pour qu'ils aient l'utilité maximum, ces projets doivent bénéficier au plus haut point de la direction et de la participation des gouvernements des pays qui les exécutent. L'unité dans l'élaboration des plans et l'exécution du projet de développement lui-même exigera la création d'un mécanisme chargé de grouper et de coordonner les ressources administratives et techniques dans le cadre du Gouvernement.

Il ressort de ces observations qu'une fois la suggestion acceptée en principe par les gouvernements intéressés, la première condition préalable requise pour mettre en pratique l'idée de « projets-témoins » serait la création d'un « Conseil national de développement » par chacun des gouvernements du Moyen-Orient sur le territoire desquels un projet doit être entrepris. Ce Conseil, désigné par le gouvernement qui le crée et dépendant de ce gouvernement, aurait un caractère permanent; il serait relativement indépendant des changements politiques, tout en recevant et en exécutant, cela va de soi, les instructions du gouvernement au pouvoir. Un tel mécanisme permettrait de garantir dans une large mesure la continuité indispensable à la réussite de l'entreprise.

L'intention de la Mission n'est pas de voir composer exclusivement de fonctionnaires et de techniciens ces Conseils de développement. Par exemple, pourraient être d'office membre du Conseil certains ministres, tels que le Ministre des finances, le Ministre des travaux publics (ou tout autre ministre chargé de fonctions correspondantes), le Ministre de l'agriculture et le Ministre des affaires étrangères.

Ce Conseil national de développement servirait non seulement à assurer la continuité mais encore à remplir les fonctions d'agent de liaison et de négociation entre, d'une part, le gouvernement du pays et, d'autre part, tout organisme extérieur, consultatif ou exécutif, international ou autre, par l'intermédiaire duquel pourrait être fournie ou sollicitée l'assistance technique ou financière.

Il pourrait être désirable de prévoir la représentation éventuelle d'autres autorités au sein du Conseil, à titre de mesure temporaire ou à certains moments.

Dans certains cas, les ministres responsables de la santé publique, de l'instruction et de la protection sociale pourraient être utilement représentés, puisqu'il faudrait certainement les consulter. Néanmoins, il conviendrait de s'en tenir au principe selon lequel un comité nombreux tend plutôt à ralentir qu'à activer les travaux. Les objectifs à atteindre seraient une planification technique effectuée avec compétence et de façon approfondie, la rapidité dans les décisions et l'administration, avec la certitude de voir dûment servis les intérêts bien compris de la nation, tels que les conçoit le gouvernement.

Ledit Conseil national de développement devrait donc être chargé de coordonner tous les plans et toutes les décisions relatives au développement des ressources du pays conformément au mandat à lui confié par le gouvernement de ce pays. On suppose donc que le Conseil de développement ne s'occuperait pas seulement du développement agricole grâce à des travaux d'irrigation et à l'application d'autres ressources de la technique moderne et de l'agronomie; il s'occuperait aussi de développement dans les domaines de l'habitation, des communications routières et ferroviaires et même du développement de l'industrie là où se présenteraient des besoins et des possibilités. Ce Conseil pourrait aussi utilement traiter de certaines questions relatives à la santé publique, à l'instruction et aux services sociaux.

Il semble donc, ce qui est certainement souhaitable, qu'il faille créer, dès que possible, un Conseil national de développement dans chacun des Etats arabes qui abritent temporairement des réfugiés de Palestine et dans lequel doit être mis en train un programme de travaux de secours pour l'emploi temporaire de ces réfugiés.

Mais, étant donné que les fonds destinés au financement des travaux de secours seront fournis en grande partie par les Nations Unies, par l'intermédiaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine, créé par une résolution de l'Assemblée générale, il s'ensuit que les conseils de développement devraient être les agents du gouvernement chargés des relations et des négociations avec cet office.

Cet office, à qui les Nations Unies ont confié l'utilisation de leurs propres fonds, soit sous forme de secours direct aux réfugiés de Palestine, soit sous forme de travaux de secours, sera tenu de se conformer, dans ses activités, à un accord conclu par lui avec chaque gouvernement intéressé du Moyen-Orient. Ces accords, bien qu'analogues en principe, peuvent différer dans leurs détails, selon les circonstances.

La négociation de tels accords avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine serait l'une des premières tâches d'un Conseil national de développement.

De même, le choix et l'exécution d'un projet-témoin, sa délimitation précise, l'élaboration détaillée des plans correspondants, les mesures à prendre pour son exécution, la coordination des différents types d'assistance technique requis et utilisés pour le projet seront déterminés sous les auspices du Conseil de développement.

Le Conseil national de développement qui préconise le projet dans son pays doit avoir entre autres pour fonctions essentielles de garantir que les projets-témoins fournissent une certaine formation et une expérience au personnel technique relativement jeune dont on peut disposer localement, d'assurer l'adaptation des programmes d'enseignement à la formation de personnel supplémentaire et d'interpréter à l'usage des dirigeants de la nation et du public les objectifs, les progrès et les résultats des projets.

Certains des gouvernements du Moyen-Orient, reconnaissant l'importance et la nécessité d'un tel organisme, ont déjà créé, ou procèdent actuellement à la création, d'un conseil national de développement. Ils seront ainsi mieux à même d'exécuter rapidement leur partie du programme de travaux de secours pour les réfugiés de Palestine.

Il est en outre probable que les gouvernements qui ont créé un conseil national de développement se trouveront mieux en mesure de faire appel plus efficacement à l'assistance technique des Nations Unies, des institutions spécialisées des Nations Unies et des gouvernements des Etats Membres disposés à leur fournir une assistance technique et financière sur leur demande.

Une autre tâche de la plus haute importance incombant aux conseils nationaux de développement serait la mise en œuvre et l'exécution de recherches dans le domaine de l'agriculture, de la technique et de toute autre activité pouvant contribuer à un développement plus avantageux des ressources nationales des différents pays. Les travaux de recherche ont un caractère continu, et ils ne peuvent être exécutés que par l'intermédiaire d'établissements de recherche et par des expériences qui exigent l'emploi de savants et de techniciens compétents et l'utilisation d'appareils et de matériel que les Etats arabes ne peuvent se procurer actuellement qu'à l'étranger.

Tout en n'exigeant pas de dépenses comparables à celles qu'entraîne l'exécution effective d'un grand projet de développement, les travaux de recherche impliquent des dépenses pour l'achat de terrains, de bâtiments, d'appareils scientifiques, pour les expériences ainsi que pour la rémunération élevée de personnes particulièrement compétentes. Les travaux de recherche ne peuvent employer que quelques personnes. Ils ne pourront fournir d'emploi aux réfugiés de Palestine, quelle que soit la contribution indirecte que ces travaux puissent apporter à la réussite finale de leur rétablissement. En conséquence, à l'exception de montants très faibles, aucune part

des frais entraînés par ces recherches ne peut être légitimement prélevée sur les fonds des Nations Unies destinés au secours direct aux réfugiés de Palestine ou même aux projets de travaux visant à donner un emploi à ces réfugiés.

Une partie de ces dépenses importantes devrait normalement incomber aux gouvernements au profit et sous l'autorité desquels ces recherches sont effectuées. Certains des gouvernements devraient être en mesure de trouver des crédits à cet effet à l'aide de leurs ressources intérieures. Les dépenses qu'entraîne la fourniture de terrains et de bâtiments, ainsi que les salaires de la main-d'œuvre non spécialisée ou semi-spécialisée devraient, sauf dans des cas exceptionnels, être assumées par le gouvernement. Par contre, les dépenses qu'exige l'achat d'appareils, d'instruments de précision et d'autres articles analogues ainsi que la rémunération des experts étrangers pourraient dépasser les moyens de certains gouvernements intéressés en raison des nombreux autres usages auxquels ils doivent consacrer les fonds très limités dont ils disposent.

Cependant, il est urgent d'effectuer des recherches de caractère moderne sur les problèmes techniques du Moyen-Orient. Tous les gouvernements intéressés l'ont reconnu depuis longtemps. L'urgence de ces recherches devient plus grande si l'on veut tirer le meilleur parti possible même de ce qui existe déjà ou des programmes envisagés comme projet de travaux de secours pour les réfugiés de Palestine. Ces recherches seraient encore plus urgentes si les projets-témoins devraient être entrepris comme le recommande la Mission économique d'étude dans son rapport ou si les gouvernements trouvaient d'autres moyens leur permettant de commencer eux-mêmes l'exécution de différents projets en vue du développement de leurs pays respectifs.

L'urgence de ce problème a convaincu la Mission économique d'étude de la nécessité de disposer immédiatement de fonds spéciaux destinés aux recherches et prélevés sur des sources extérieures. Les Nations Unies ne disposent pas actuellement de crédits utilisables à cette fin. La Mission fait donc appel aux gouvernements des Etats Membres des Nations Unies invités par l'Assemblée générale, dans sa résolution du 8 décembre 1949, à désigner leurs représentants en vue de constituer la Commission consultative de l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine, pour qu'ils mettent conjointement à la disposition de la Commission consultative une somme ne dépassant pas 10 millions de dollars au total et qui restera jusqu'à son épuisement à la disposition de la Commission consultative pour favoriser les activités de recherches dans les pays du Moyen-Orient qui en ont le plus grand besoin, de l'avis de la Commission consultative. Ces fonds seraient attribués sous forme de subventions, remboursables ou non, ainsi qu'en pourra décider la Commission consultative, sur demande présentée par un gouvernement du Moyen-Orient et

à des conditions à négocier entre la Commission consultative et le gouvernement intéressé.

Tout en contribuant à la fondation d'établissements de recherches et à l'exécution de travaux expérimentaux, ce fonds pourrait également être utilisé pour aider à l'achèvement de projets-témoins, si l'Organisation des Nations Unies ne disposait pas de fonds à cette fin.

La Mission économique d'étude cherche ainsi à prévenir l'effondrement d'un projet-témoin par suite de l'absence des fonds nécessaires à son achèvement, et à encourager l'esprit d'étude et de recherche dans les pays du Moyen-Orient qui ont mis leurs espoirs dans cette activité essentielle mais qui, jusqu'à présent, n'ont pas eu les moyens nécessaires pour satisfaire leurs désirs justes et réfléchis.

CHAPITRE IV

CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS

La Mission économique d'étude propose d'aborder le problème du développement économique du Moyen-Orient en tenant compte des éléments ci-dessous :

1. *Reconnaissance* des faits suivants par les gouvernements des pays du Moyen-Orient, l'Organisation des Nations Unies et les gouvernements des Etats Membres désireux d'accorder une aide amicale aux pays du Moyen-Orient :

i) Il n'est pas possible d'assurer au Moyen-Orient le maintien de la paix et de la stabilité tant que l'ensemble de la population de ces pays ne jouira pas d'un niveau de vie supérieur au niveau actuel ;

ii) Il reste encore beaucoup à faire pour assurer à la population du Moyen-Orient un niveau de vie élevé ;

iii) Il est indispensable pour réaliser un niveau de vie plus élevé, grâce aux efforts des populations du Moyen-Orient et des gouvernements eux-mêmes, de développer les ressources naturelles des pays du Moyen-Orient, ce qui, tout d'abord, implique une amélioration et une modernisation de l'agriculture, sans lesquelles ces pays ne peuvent compter sur un large développement industriel ;

iv) Les obstacles au développement économique ne laissent guère, ou même ne laissent pas de possibilités pour l'exécution immédiate de programmes de grande envergure ou pour l'affectation fructueuse d'importants crédits à long terme à des opérations productives et amortissables par elles-mêmes ;

v) Le programme de travaux publics destinés à fournir aux réfugiés de Palestine un emploi temporaire, comme le recommande la Commission, en mobilisant une grande quantité de main-d'œuvre actuellement inoccupée, améliorera la productivité des pays où résident actuellement les réfugiés, et pourra constituer le point de départ de travaux plus importants ;

vi) Certains gouvernements des pays les plus directement affectés par les récentes hostilités entre Arabes et Israéliens ont besoin d'apprendre, par la pratique, les procédés et les méthodes d'élaboration, d'organisation et d'exécution d'un projet de développement, projet assez restreint pour cadrer avec les moyens dont ces gouvernements disposent, et assez important pour avoir une influence favorable sur l'économie du pays, projet enfin dans lequel se rencontre une gamme assez large de problèmes et de nécessités techniques pour per-

mettre d'acquérir une expérience générale dans un domaine suffisamment large, mais en restant assez simple pour que le succès soit assuré ;

vii) Les méthodes adoptées pour mettre à la disposition du Moyen-Orient les ressources les plus importantes de la collectivité internationale et l'aide individuelle consentie par des gouvernements amis devront assurer le respect de la souveraineté du pays bénéficiaire, tout en renforçant sa liberté économique et son indépendance.

2. *Exécution* du programme de travaux destinés à secourir les réfugiés que doit entreprendre l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (créé par la résolution de l'Assemblée générale en date du 8 décembre 1949) ; elle devra se faire de manière à donner de plus en plus aux divers gouvernements la responsabilité de l'exécution des programmes et à garantir que dans ces programmes d'emploi temporaire figureront les projets susceptibles d'accroître la productivité des économies nationales et régionales et de constituer la base de nouveaux projets de développement plus vastes destinés à fournir dans les années à venir des moyens d'existence permanents à un plus grand nombre de gens.

3. *Etablissement* par chacun des gouvernements des pays du Moyen-Orient d'un Conseil national du développement, relevant pleinement de la compétence souveraine de son administration gouvernementale, et chargé d'élaborer des projets équilibrés de développement général, de mettre au point et de recommander certains projets particuliers et d'en assurer l'exécution grâce à l'assistance technique et financière que chacun des gouvernements des pays du Moyen-Orient pourra solliciter de la part de la collectivité internationale ou des gouvernements amis.

4. a) *Elaboration* par le Gouvernement du Liban d'un projet-témoin destiné à mettre au point une étude complète, une enquête sur place et un rapport technique à titre de préparation à l'aménagement final de l'ensemble du cours de la rivière Litani.

b) *Encouragement et assistance technique* fournis par la collectivité internationale ou les divers gouvernements amis de la République libanaise en vue de l'élaboration et de l'exécution des études relatives à la rivière Litani, avec l'assurance que, si le Gouvernement du Liban se trouve dans l'impossibilité d'assurer le financement complet de ces études avec les ressources intérieures du pays, une demande d'aide financière extérieure fera l'objet d'un examen bienveillant et approfondi.

5. a) *Exécution* par le Royaume hachémite de Jordanie d'un projet-témoin dans le bassin et sur le cours même de l'Ouadi Zerqa et d'un projet-témoin dans le bassin et sur le cours même de l'Ouadi Qilt, destinés à réaliser complètement l'aménagement coordonné et l'emploi des eaux des ouadis qui se jettent respectivement à l'est et à l'ouest dans le Jourdain; construction de digues de retenue pour stabiliser le débit des ouadis, accroissant ainsi les ressources en eau pendant toute l'année, diminuant les dommages causés par les inondations et agrandissant la surface des terres irriguées et cultivées; mise à profit de l'aménagement de ces ouadis pour donner de l'emploi à des réfugiés arabes et les encourager à s'installer de façon stable en tant que producteurs sur les terres mises en valeur par eux; et utilisation de ces projets-témoins en vue d'obtenir l'expérience administrative et technique nécessaire à l'élaboration et à l'exécution de plans généraux de travaux publics.

b) *Assistance financière et technique* donnée au Gouvernement de Jordanie par la collectivité internationale grâce aux fonds que les gouvernements des Etats Membres des Nations Unies doivent fournir afin de mettre en train les programmes de travaux destinés à secourir les réfugiés; avec l'assurance que des demandes ultérieures de crédits et de subventions en vue de mener à bonne fin ces projets-témoins feront l'objet d'un examen bienveillant et approfondi de la part de l'Organisation des Nations Unies ou des divers gouvernements amis, avant achèvement du programme de travaux destinés à secourir les réfugiés.

6. a) *Exécution* par le Gouvernement de la Syrie d'un projet-témoin sur l'Oronte dans les marais du Ghâb pour amender, par drainage ou autres procédés, des terres d'une fertilité latente, actuellement inutilisables et inhabitables, et pour fournir les maisons et autres facilités nécessaires aux gens qui devront peupler et cultiver les terres ainsi amendées.

b) *Encouragement et assistance technique* donnés à la Syrie par la collectivité internationale ou divers gouvernements amis, pour l'élaboration et l'exécution du projet ci-dessus avec l'assurance que, si le Gouvernement syrien se trouve dans l'impossibilité d'assurer le financement complet de ce développement avec les ressources intérieures du pays, une demande d'aide financière extérieure fera l'objet d'un examen amical et approfondi.

7. *Création d'un fonds* ne devant pas dépasser 10 millions de dollars par les gouvernements qui sont invités, par décision de l'Assemblée générale, à

désigner leurs représentants pour constituer la Commission consultative de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine; ce fonds sera, jusqu'à épuisement, mis à la disposition de la Commission consultative pour attribution aux gouvernements des pays du Moyen-Orient qui présenteront des demandes à cet effet, sous forme de subventions, remboursables ou autres selon le cas, en vue de faciliter ces recherches, études et enquêtes techniques en matière d'agriculture, de construction et autres procédés scientifiques modernes de développement et de contribuer à l'achèvement des projets-témoins approuvés par la Commission consultative.

8. Préparation par les gouvernements des pays du Moyen-Orient intéressés, en consultation avec la Commission consultative de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine et en relation avec les fonctions dudit Office exposées au paragraphe 7 b) de la résolution de l'Assemblée générale en date du 8 décembre 1949, de plans et recommandations en vue du développement ultérieur des ressources économiques et naturelles du Moyen-Orient, en mettant spécialement en évidence les plans et recommandations qui impliquent des arrangements économiques entre deux ou plusieurs des pays intéressés.

* * *

Nous recommandons de soumettre cette étude sur le développement économique du Moyen-Orient, ainsi que les politiques et mesures qui y sont exposées, à l'examen attentif et prochain de l'Organisation des Nations Unies et des gouvernements qui, par la mise en œuvre effective de ce programme, permettront au Moyen-Orient d'entrer dans une ère pleine d'importance et de promesses au point de vue du progrès économique, social et politique.

*Signé à Paris, France,
le 18 décembre 1949*

Gordon R. CLAPP
Président

H. Cemil GÖKÇEN
Vice-Président

Eirik LABONNE
Vice-Président

Desmond MORTON
Vice-Président

ANNEXE I

A. Premier rapport provisoire de la Mission économique d'étude pour le Moyen-Orient

Lettre adressée au Secrétaire général
par le Président de la Commission de conciliation
pour la Palestine

New-York, le 16 novembre 1949

J'ai l'honneur de vous communiquer, de la part de la Commission de conciliation pour la Palestine, pour que vous le transmettiez à l'Assemblée générale, le premier rapport provisoire de la Mission économique d'étude pour le Moyen-Orient. Cette Mission a été créée dans les conditions indiquées dans la section C du quatrième rapport sur l'évolution de la situation, adressé au Secrétaire général, par la Commission de conciliation pour la Palestine (document A/AC.25/PR.4)¹.

La Commission de conciliation estime que ce rapport aborde de façon constructive le problème des

réfugiés de Palestine, et elle pense que l'Assemblée générale tiendra à l'examiner au plus tôt. La Commission suppose que l'Assemblée désirera avoir des renseignements supplémentaires touchant certaines conclusions et recommandations du rapport. A cet égard, je me permets, en fonction des accords intervenus entre le Secrétaire général, d'une part, et les organisations internationales de la Croix-Rouge et l'*American Friends Service Committee*, d'autre part (document A/1060), de signaler particulièrement la recommandation de réduire d'un tiers, à partir du 1^{er} janvier 1950, le nombre des rations.

(Signé) Hussein C. YALCIN,

Président

de la Commission de conciliation
des Nations Unies pour la Palestine

PREMIER RAPPORT PROVISOIRE DE LA MISSION ÉCONOMIQUE D'ÉTUDE DES NATIONS UNIES
POUR LE MOYEN-ORIENT

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	15
Le problème	16
La Mission économique d'étude	17
Conclusions provisoires	17
Recommandations	18
Principes directeurs de la mise en œuvre du programme envisagé	19
Examen des conclusions et des recommandations:	
Les réfugiés palestiniens	19
Possibilités d'emploi	21
Appendices:	
A) Coût du programme	22
B) La question des réfugiés et des bénéficiaires de secours	23
C) Vue d'ensemble des projets	26
D) Mandat de la Mission économique d'étude	31

Introduction

Plus d'un an s'est écoulé depuis que l'Organisation des Nations Unies a entrepris l'exécution d'un programme de secours pour les réfugiés de Palestine. A la suite de l'appel lancé par feu le comte Bernadotte, Médiateur des Nations Unies lors des hostilités entre Arabes et Israéliens, et du rapport de son successeur, M. Ralph Bunche, l'Assemblée générale des Nations Unies, par l'intermédiaire de son Secrétaire général, M. Trygve Lie, a demandé aux nations du monde entier d'apporter leur contribution financière pour

permettre de nourrir, d'habiller et d'abriter provisoirement plus d'un demi-million de réfugiés sans foyer. Cet appel a été entendu, et les fonds recueillis ont permis d'éviter une aggravation de la situation dans le Proche-Orient. Mais les fonds souscrits jusqu'à ce jour seront épuisés avant la fin de l'hiver.

En présence de cette grave situation, la Mission économique d'étude des Nations Unies, chargée par la Commission de conciliation pour la Palestine d'examiner la situation économique dans le Proche-Orient et de recommander les mesures propres à remédier aux effets des troubles résultant des récentes hostilités, a jugé nécessaire de concentrer d'abord

¹ Reproduit à Lake Success sous la cote A/992.

ses efforts sur la question des réfugiés, et de présenter sans délai un rapport sur cette situation angoissante en réservant pour un rapport ultérieur d'autres questions à plus longue échéance.

Consciente que la situation des réfugiés constitue à la fois un symptôme et une cause de grave instabilité économique, la Mission recommande dans le présent rapport de prendre des mesures en vue de mettre sur pied un programme de travaux d'utilité publique pour l'emploi des réfugiés aptes au travail, première étape de leur relèvement, et de continuer pendant toute l'année prochaine à distribuer des secours aux nécessiteux.

Ces recommandations ont pour objet de remédier à cette grave situation par des mesures constructives et de ramener le problème des réfugiés à des proportions qui permettent d'espérer raisonnablement que les gouvernements du Proche-Orient pourront ensuite en assumer la charge.

Ces mesures, jointes à celles que la Mission proposera dans son rapport final, en vue d'une plus large utilisation par les peuples et les gouvernements du Proche-Orient des richesses encore inexploitées de leurs propres territoires, ne suffiront pas, à elles seules, à assurer la paix. Mais si l'on abandonne les réfugiés palestiniens à leur désespoir et à leur misère, les perspectives de paix dans ces pays bouleversés s'éloigneront plus encore.

Bejruth, Liban

Le 6 novembre 1949, signé :

Gordon R. CLAPP
Président

H. Cemil GÖKÇEN
Vice-Président

Eirik LABONNE
Vice-Président

Desmond MORTON
Vice-Président

Le problème

Les réfugiés arabes — près de 750.000 hommes, femmes et enfants — sont le symbole de la plus grave question politique du Proche-Orient. Leur sort est une des conséquences de la lutte armée qui a mis aux prises Arabes et Israéliens, lutte marquée par la rupture de la trêve et par un armistice qui n'a abouti à aucun règlement pacifique.

Avant les hostilités en Palestine, ces familles vivaient dans la partie du pays située du côté israélien des lignes actuelles d'armistice. Elles ont abandonné leurs foyers et leurs villages, leurs champs et leurs orangeries, leurs ateliers et leurs établis, et elles ont fui vers les terres arabes voisines. Des dizaines de milliers vivent dans des camps provisoires; certaines sont dans des cavernes; la majorité d'entre eux ont trouvé refuge dans les villes et dans les villages arabes, dans les

mosquées, dans les églises, dans les monastères, dans les écoles et dans les bâtiments abandonnés. Environ 17.000 réfugiés juifs ont fui leurs foyers situés à Jérusalem ou aux environs de cette ville et dans les territoires situés du côté arabe des lignes d'armistice. Ils se sont rendus en Israël où la plupart ont été absorbés.

L'aggravation de la situation des réfugiés, qui constitue un obstacle à la paix en Palestine, a incité l'Assemblée générale des Nations Unies, en novembre 1948, à faire appel aux nations du monde entier pour leur demander de fournir des fonds en vue de nourrir, d'habiller et d'abriter les réfugiés¹. Ce programme de secours d'urgence a été mis sur pied très rapidement. Les gouvernements ont apporté leur contribution dans l'espoir que la conciliation amènerait la paix et permettrait de trouver une solution permanente à la question des réfugiés.

Le 11 décembre 1948, l'Assemblée générale a également adopté une résolution déclarant:

« ... qu'il y a lieu de permettre aux réfugiés qui le désirent de rentrer dans leurs foyers le plus tôt possible et de vivre en paix avec leurs voisins, et que des indemnités doivent être payées à titre de compensation pour les biens de ceux qui décident de ne pas rentrer... »

Cette même résolution a créé une Commission de conciliation pour la Palestine destinée à négocier un règlement des litiges entre Israël et les Etats arabes de l'Arabie saoudite, de l'Egypte, de l'Irak, du Liban, du Royaume hachémite de Jordanie, de la Syrie, et du Yémen.

Il a été impossible d'aboutir à un règlement.

Ces réfugiés arabes n'ont pas pu regagner leurs foyers parce qu'Israël ne veut pas les recevoir. Israël n'a offert jusqu'à présent d'en rapatrier que 100.000, et sous réserve d'un règlement pacifique d'ensemble de toutes les autres questions.

Les réfugiés ne peuvent gagner leur vie dans les pays arabes où ils se trouvent, faute de possibilités suffisantes.

Les réfugiés arabes n'ont pas été indemnisés pour les biens qu'ils ont abandonnés, non plus que les réfugiés juifs.

Les réfugiés continuent à vivre de secours.

Les fonds des Nations Unies souscrits jusqu'à ce jour pour nourrir les réfugiés ne dureront pas tout l'hiver.

¹ Trente-trois gouvernements ont fourni des contributions volontaires s'élevant à 32 millions de dollars, et l'Organisation des Nations Unies a créé un organisme, l'Aide des Nations Unies aux réfugiés de Palestine (UNRPR), dirigé par M. Stanton Griffis, alors Ambassadeur des Etats-Unis en Egypte. L'UNRPR a acheté et commandé du matériel et des fournitures, et, en vertu de contrats passés avec le Comité international de la Croix-Rouge et l'*American Friends Service Committee*, les réfugiés ont reçu des produits alimentaires, des abris et autres formes d'assistance. De nombreux autres organismes charitables, religieux et sociaux, ont apporté une aide appréciable.

La Mission économique d'étude

Dans ces conditions, la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine a créé, le 23 août 1949, la Mission économique d'étude en vue:

« ... d'examiner la situation économique dans les pays affectés par les hostilités qui se sont déroulées récemment, et d'adresser à la Commission des recommandations relatives à un plan d'ensemble tendant:

« a) A permettre aux gouvernements intéressés de favoriser les mesures et les programmes de mise en valeur qui sont nécessaires pour remédier aux troubles économiques dont les hostilités sont la cause;

« b) A faciliter le rapatriement, la réinstallation et le relèvement économique et social des réfugiés ainsi que le paiement d'une indemnité à titre de compensation conformément aux dispositions du paragraphe 11 de la résolution de l'Assemblée générale en date du 11 décembre 1948, afin de réintégrer le plus rapidement possible les réfugiés dans la vie économique de la région où ils devront subvenir à leurs propres besoins; et

« c) A favoriser l'établissement de conditions économiques propices au maintien de la paix et de la stabilité dans la région. »

La Mission économique d'étude s'est réunie le 8 septembre 1949 à Lausanne où elle a reçu son mandat de la Commission de conciliation et a eu des entretiens avec chacune des délégations représentant les Gouvernements de l'Egypte, d'Israël, de Jordanie et du Liban. La Mission s'est rendue à Beyrouth (Liban), où elle a commencé ses travaux dans le Proche-Orient le 12 septembre 1949. Les chefs de la Mission ont examiné les problèmes relevant de son mandat avec les membres des Gouvernements à Alexandrie (Egypte), Bagdad (Irak), Tel-Aviv (Israël), Amman (Royaume hachémite de Jordanie), Beyrouth (Liban), et Damas (Syrie). Les experts attachés à la Mission ont étudié sur place le problème des réfugiés, l'économie des territoires dans lesquels les réfugiés sont actuellement rassemblés, et au cours de larges échanges de vues avec les Comités techniques créés par la plupart des gouvernements de la région, ils ont examiné les mesures propres à remédier aux « effets des troubles économiques dont les hostilités sont la cause ».

Conclusions provisoires

A la suite des études qu'elle a faites, des entretiens qu'elle a eus avec les gouvernements, et des enquêtes auxquelles elle a procédé sur place, la Mission estime que:

1. Les réfugiés eux-mêmes sont la manifestation la plus sérieuse des « troubles économiques » créés par les hostilités entre Arabes et Israéliens. Les réfugiés représentent environ 7 % de la population des pays dans lesquels ils ont cherché asile. Environ 65 % des réfugiés ont fui en Palestine arabe et à Gaza, doublant

presque la population. La solution du problème démoralisant, improductif et coûteux des réfugiés constitue la plus urgente des conditions « propices au maintien de la paix et de la stabilité dans la région ».

2. L'impasse dans laquelle se trouvent toujours les relations politiques entre Arabes et Israéliens empêche toute solution rapide du problème des réfugiés au moyen d'un rapatriement ou d'une réinstallation de grande envergure des réfugiés.

3. Les secours fournis par le Secours des Nations Unies aux réfugiés de Palestine (UNRPR), le Fonds international de secours à l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et les nombreuses œuvres bénévoles de bienfaisance nationales et étrangères qui exercent leur activité dans le Proche-Orient ont permis d'éviter une aggravation de la situation. Si tous les secours directs doivent être supprimés dès à présent, de nombreux réfugiés peuvent s'attendre à un hiver de maladie et de famine. Si la charité seule doit pourvoir à leurs besoins pour une nouvelle année, il sera par la suite plus difficile et plus coûteux de prendre des mesures constructives. Néanmoins, le volume des secours directs fournis au moyen des fonds des Nations Unies devra faire l'objet de réductions sévères au cours des deux prochains mois. Il est incontestable que, si excellent qu'il soit de faire bénéficier les nécessiteux de la bienfaisance internationale, un nombre de rations dépassant grandement celui que justifient les intentions primitives de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, a été distribué et continue de l'être.

4. Il est impossible d'assurer immédiatement à tous du travail au lieu de secours. Toutefois, une chose est évidente: plutôt que de dépendre de la charité, les réfugiés sans occupation doivent avoir la possibilité de travailler; de le faire là où ils se trouvent actuellement, de se livrer à un travail qui accroisse la capacité de production des pays où ils ont trouvé asile. Tant que ce travail ne leur aura pas été fourni, les réfugiés inoccupés resteront à charge pour les autres, pour les Nations Unies, pour les institutions charitables vivant de contributions volontaires ou pour les pays où ils vivent actuellement.

5. Il est possible, cependant, de trouver des emplois utiles et lucratifs pour tous les réfugiés capables de travailler et désireux de le faire. Il existe de nombreuses possibilités de travaux utiles et productifs pour amender les terres et les remettre en valeur, améliorer l'approvisionnement en eau et son utilisation, renforcer et étendre le réseau routier et améliorer l'hygiène et les abris. Il est possible de procurer aux réfugiés des emplois appropriés dans de nombreuses régions, en particulier en Jordanie et en Palestine arabe où se trouvent près de la moitié des réfugiés (voir appendice C).

6. Ces travaux et d'autres travaux analogues pourraient commencer dès que l'on disposera des fonds

nécessaires à leur financement. Mais les ressources des pays arabes, qui abritent plus de la moitié des réfugiés, ne sont pas suffisantes pour que ces pays puissent, sans être aidés, faire face au coût actuel des secours d'urgence, encore moins pour qu'ils puissent financer l'emploi des réfugiés. Les fonds destinés à cet usage devront venir de l'extérieur.

7. Le fait que les réfugiés sont incapables de trouver rapidement un emploi dans les pays arabes souligne encore le besoin de développement des ressources inutilisées du Proche-Orient, où la pénurie de capitaux est la cause principale du chômage. C'est une tâche que les gouvernements du Proche-Orient devront aborder selon leurs propres méthodes et en temps opportun, en s'entourant d'avis compétents et en se procurant les crédits nécessaires.

Recommandations

Se fondant sur ces conclusions, la Mission économique d'étude présente les recommandations suivantes qui sont commentées plus loin dans le rapport.

1. Les secours aux réfugiés rendus possibles par des contributions volontaires des Etats Membres des Nations Unies, devraient être maintenus au cours des mois d'hiver, jusqu'au 1^{er} avril 1950, suivant le système actuellement appliqué par l'UNRPR; la ration minimum actuelle ne devrait pas être réduite, mais le nombre des rations devrait être ramené au 1^{er} janvier 1950, du chiffre actuel de 940.000 à 652.000. (Pour l'étude du nombre des ayants droit, voir appendice B.) Les dépenses s'élèveraient à 5.500.000 dollars pour les trois mois commençant le 1^{er} janvier 1950. Par la suite, il faudrait procéder à de nouvelles réductions au fur et à mesure que les hommes seront employés à des travaux lucratifs et cesseront ainsi d'avoir droit à des secours directs.

2. Il faudrait continuer en une seule opération, de concert avec les gouvernements des pays où vivent les réfugiés, d'une part un programme de travaux publics tendant à améliorer la productivité de la région et d'autre part le maintien des secours nécessaires. Ce programme devrait être dressé et des accords négociés avec les gouvernements du Proche-Orient intéressés, pour entrer en vigueur le 1^{er} avril 1950.

L'Organisation des Nations Unies ne devrait plus distribuer de rations après le 31 décembre 1950, à moins qu'elle n'en décide autrement à la cinquième session de l'Assemblée lors de laquelle les gouvernements intéressés du Proche-Orient auront l'occasion de présenter les propositions qu'ils jugeront utiles.

Dans l'intervalle, l'organisme chargé de la distribution des secours directs au nom des Nations Unies devrait être autorisé à négocier avec les gouvernements du Proche-Orient pour qu'ils se chargent le plus tôt possible, avant le 31 décembre 1950, de l'entretien des réfugiés qui resteront dans leurs territoires.

Ce programme, s'étendant sur les neuf mois compris entre avril et décembre 1950, exigerait 27 millions de dollars, somme qui couvrirait aussi les dépenses engagées pour fournir les secours éventuellement nécessaires.

Les Nations Unies devraient être prêtes à poursuivre l'application du programme de travaux jusqu'au 30 juin 1951 (sous réserve de nouvelles décisions à la cinquième session de l'Assemblée).

Le programme de travaux pour les six premiers mois de l'année 1951 exigerait 21.200.000 dollars.

Sur le total de 53.700.000 dollars, représentant le coût des secours et des travaux à effectuer pendant les dix-huit mois prévus, la Mission estime qu'environ 25 %, soit 13.300.000 dollars, représentent le coût des matériaux, de l'outillage et du matériel nécessaires. La Mission est d'avis qu'une partie considérable de cette somme, jusqu'à la moitié dans certains cas, pourra être fournie par les gouvernements des pays dans lesquels les réfugiés sont actuellement rassemblés.

La somme à fournir pour la période de dix-huit mois, à partir du 1^{er} janvier 1950, pour un programme de secours et de travaux publics, serait ainsi ramenée approximativement à 48.000.000 de dollars, soit une moyenne de 2.700.000 dollars par mois. Ce chiffre représente les dépenses mensuelles que l'Organisation des Nations Unies^a engage actuellement au seul titre des secours directs (voir appendice A).

3. Il conviendrait de créer un organisme qui élaborera et, le 1^{er} avril 1950 ou plus tard, dirigera l'exécution du programme de secours et de travaux publics recommandés dans le présent rapport. Afin d'assurer le minimum de conditions de réussite du programme de secours et de travaux, la Mission économique d'étude demande instamment:

a) Que, sauf à présenter à l'Assemblée générale des Nations Unies sur son activité et sur ses dépenses, les rapports et comptes que celle-ci pourra exiger, et conformément aux lignes de conduite fixées dans son mandat, cet organisme jouisse d'une autonomie complète et de tous les pouvoirs nécessaires pour prendre des décisions rentrant dans le cadre des fonctions dont il aura été investi, y compris le choix de son personnel et la gestion des fonds qui auront été mis à sa disposition.

b) Que cet organisme ait son siège dans le Proche-Orient.

^a Au cas où les Nations Unies décideraient de ramener progressivement le nombre des rations de 940.000 par jour à 652.000 le 1^{er} avril 1950, en apportant des réductions mensuelles de 100.000 rations à partir du 1^{er} février 1950, les dépenses entraînées par cette modification s'élèveraient à 1.200.000 dollars. Au cas où les Nations Unies préféreraient maintenir le chiffre actuel de 940.000 rations par jour pendant toute l'année civile 1950, sous réserve des déductions du nombre des réfugiés secourus par voie d'emploi, et venir ainsi en aide à des milliers de non-réfugiés, les dépenses entraînées par cette modification du programme s'élèveraient à 7.000.000 de dollars.

c) Que le personnel et les avoirs de l'UNRPR soient transférés au nouvel organisme le 1^{er} avril 1950 ou le plus tôt possible après cette date, afin que ce dernier puisse diriger l'administration des secours directs, en liaison avec le programme des travaux.

d) Que l'organisme soit autorisé à consulter les gouvernements du Proche-Orient qui le désirent sur les mesures qu'ils devront prendre en prévision du moment où les fonds affectés par l'Organisation des Nations Unies aux projets de secours et de travaux seront épuisés.

Principes directeurs de la mise en œuvre du programme envisagé

Le programme de secours et de travaux publics proposés a quatre objectifs : mettre fin au processus démoréalisant de paupérisation qui résulte de l'octroi prolongé de secours ; accroître, par l'offre de travail, les possibilités pratiques dont disposent les réfugiés et contribuer ainsi à leur donner une vue plus réaliste de l'avenir qu'ils désirent et qui est à leur portée ; augmenter, grâce à un programme rationnel de travaux, l'économie productive des pays où vivent les réfugiés ; réduire, grâce aux possibilités de gain, les besoins de secours des réfugiés, et ramener le montant des dépenses dans des limites qui permettent aux pays du Proche-Orient d'y faire face, sans l'aide des Nations Unies.

Compte tenu de ces objectifs, la réussite du programme de travaux de secours demande qu'il soit élaboré et mis en œuvre avec la collaboration la plus étroite des gouvernements intéressés du Proche-Orient. Le choix des différents travaux et l'élaboration des plans devront faire l'objet de négociations et d'accords entre les gouvernements intéressés et l'organisme international chargé de l'administration du programme. La mise en œuvre effective des programmes devrait incomber dans toute la mesure du possible à chaque gouvernement intéressé, l'organisme international étant habilité à procéder aux vérifications des comptes, à l'inspection et au contrôle d'ensemble. Ces arrangements permettraient de renforcer l'autorité des services administratifs des gouvernements intéressés du Proche-Orient, grâce aux responsabilités qu'ils assumeront de ce fait. Cette solution représente le seul moyen de mettre fin aux besoins d'aide internationale et d'assurer en définitive le relèvement des réfugiés.

Il conviendra, en suivant cette politique, de ne pas perdre de vue qu'aucun gouvernement, au Proche-Orient ou ailleurs, ne peut indéfiniment fournir une assistance particulière à un groupe donné, vivant temporairement sur son territoire, pendant qu'un nombre important de ses propres ressortissants manquent de travail. Les négociations portant sur les programmes de travaux devront tenir compte de ce fait.

Les possibilités d'emploi offertes par les projets de travaux varieront en importance et en durée, suivant

les conditions locales. Là où les réfugiés sont trop fortement concentrés, ils pourront être employés par roulement afin qu'un plus grand nombre d'entre eux puissent travailler. L'appréciation de la valeur du travail en tant que moyen de gain et de relèvement moral, et le souci d'améliorer la situation morale et matérielle d'hommes longtemps oisifs et sous-alimentés, détermineront les grandes lignes de la politique à suivre et de sa mise en œuvre.

Il devrait y avoir une relation directe entre le montant des secours et le degré d'emploi dans chaque famille ou groupe rural. Le mot d'ordre doit être : plus de travail et moins de secours. Les considérations humanitaires devront tempérer les décisions administratives, mais la réussite du programme de travaux de secours dépendra de la rapidité avec laquelle les secours directs diminueront au fur et à mesure que les hommes et leurs familles commenceront à gagner leur vie.

La Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, le Comité international de la Croix-Rouge, et l'*American Friends Service Committee* ont jusqu'ici distribué, en vertu d'un contrat avec l'UNRPR, les secours fournis par l'UNRPR au moyen des fonds ou des dons en nature provenant des contributions volontaires des Etats Membres reçues par le Secrétaire général des Nations Unies. L'aide discrète de nombreuses œuvres est ajoutée aux secours fournis par les Nations Unies.

Aucune de ces organisations n'est qualifiée pour administrer un programme de travaux de secours, ou pour mener des négociations dans ce domaine avec les gouvernements du Proche-Orient. Ces tâches exigent un organisme d'une nature différente disposant des moyens nécessaires pour élaborer sur place les projets de travaux de construction et de travaux agricoles, et pour concevoir les rapports entre ces projets et les plans dressés par chaque pays en vue de son propre développement. En outre, étant donné que les travaux en question auront des répercussions immédiates sur la politique suivie par l'organisme chargé de la distribution des denrées alimentaires et autres formes de secours directs, la Mission économique d'étude considère comme indispensable que ces deux fonctions soient placées sous la même direction. Comme le programme de travaux de secours doit avoir la priorité sur celui des secours directs, ce dernier diminuant au fur et à mesure que le premier prendra plus d'ampleur, la Mission économique propose que la surveillance et le contrôle des secours directs soient confiés à l'organisme chargé du programme des travaux de secours.

Examen des conclusions et des recommandations

LES RÉFUGIÉS PALESTINIENS

Leur nombre. Personne ne connaît le nombre exact des réfugiés. Après avoir examiné tous les renseignements disponibles, la Mission économique

d'étude estime que leur nombre total ne dépasse pas 774.000, y compris 48.000 en Israël, dont 17.000 Juifs. Sur ce total de 774.000, on admet que 147.000 subviennent à leurs propres besoins ou reçoivent une aide suffisante d'autres sources. Il reste donc 627.000 réfugiés qui dépendent actuellement des secours des Nations Unies. En outre, la Mission recommande de considérer comme ayants droit 25.000 Arabes environ qui, bien que vivant chez eux en territoire arabe, sont réduits à l'indigence, du fait qu'ils sont séparés de leurs terres par les accords d'armistice. Le chiffre total des personnes ayant droit aux secours des Nations Unies se trouveraient ainsi porté à 652.000 (voir appendice B).

Lieux de refuge. Où ces réfugiés sont-ils allés après avoir quitté leurs foyers? Environ 70.000 d'entre eux ont traversé le Jourdain en direction de l'est, et vivent actuellement dans le Royaume hachémite de Jordanie. Environ 97.000 ont fui au Liban, directement au nord de la Galilée. Quelque 75.000 sont rassemblés à proximité des frontières méridionale et occidentale de la Syrie, à Damas et dans d'autres villes et leurs environs. Près de 200.000 sont concentrés dans l'étroite zone côtière désertique appelée la bande de Gaza, qui est à présent sous le contrôle de l'Egypte. Environ 280.000 se trouvent dans la partie de la Palestine non occupée par Israël à l'ouest du Jourdain de Jénine au nord, à Jéricho, et la partie arabe de Jérusalem, jusqu'à Bethléem au sud. Environ 4.000 ont traversé le désert jusqu'à Bagdad en Irak, loin vers l'est. En outre, environ 31.000 Arabes et 17.000 Juifs classés comme réfugiés par les organisations internationales de secours sont en Israël.

L'arrivée de ces familles misérables dans les zones déjà fortement peuplées, en particulier la Palestine arabe, la bande de Gaza et la partie occidentale du Royaume de Jordanie, a abaissé encore le niveau de vie, déjà insuffisant dans ces régions. Ce fait explique peut-être pourquoi le nombre des rations quotidiennes s'élève actuellement à 940.000 contre 652.000, chiffre recommandé dans le présent rapport.

Influence sur les ressources locales. On peut apprécier la charge qu'impose l'afflux des réfugiés aux ressources des Etats arabes en comparant le nombre des réfugiés à la population totale des zones où ils sont maintenant principalement concentrés.

Avant les hostilités entre les pays arabes et Israël, la zone de Gaza avait 70.000 habitants. L'afflux des réfugiés a porté ce chiffre à près de 270.000 dans une zone de moins de 373 kilomètres carrés. Gaza est maintenant coupée par les lignes d'armistice de son arrière-pays commercial; la plus grande partie des terres cultivables normalement labourées par les villageois de la zone de Gaza leur sont maintenant inaccessibles, car le paysan est séparé de sa terre par les lignes d'armistice. Il peut l'apercevoir au delà de la ligne, mais s'il veut s'occuper de ses orangeries ou faire sa récolte, c'est au péril de sa vie.

La Palestine arabe, partie de la Palestine orientale qui n'est pas occupée par les troupes israéliennes, avait une population évaluée à 460.000 habitants avant l'ouverture des hostilités, qui s'est accrue depuis de 280.000 réfugiés, soit de 60 %.

Les réfugiés ont pu emporter une partie de leurs biens, et depuis lors un grand nombre d'entre eux ont dû les liquider. Ils ont demandé l'aide des pays dans lesquels ils ont trouvé asile, et en général ils l'ont reçue. Pendant les premiers mois, les gouvernements des Etats arabes ont aidé de leur mieux les Arabes de Palestine qui ont cherché refuge chez eux. Leurs efforts n'ont pas cessé depuis la mise en œuvre du programme de secours des Nations Unies. Sur les 32 millions fournis par les contributions aux Nations Unies en vue des secours, 6 millions proviennent des Etats arabes.

Une augmentation de la population analogue à celle qui s'est produite dans le Proche-Orient à la suite de l'afflux des réfugiés représenterait un accroissement de 3 millions et demi d'habitants dans le Royaume-Uni, d'environ 10 millions aux Etats-Unis d'Amérique et de près de 3 millions en France.

Le dilemme des réfugiés. Pourquoi les réfugiés ne résolvent-ils pas leur propre problème en rentrant chez eux? C'est ce que souhaite faire la grande majorité des réfugiés. Ils estiment qu'en droit et en justice ils doivent être autorisés à regagner leurs foyers, leurs fermes, leurs villages et les cités côtières de Haïfa et de Jaffa d'où beaucoup d'entre eux sont originaires.

Ils ont des raisons de penser que cette solution est possible puisque l'Assemblée générale des Nations Unies l'a indiquée elle-même dans sa résolution du 11 décembre 1948. Pour des raisons purement psychologiques et très compréhensibles, les réfugiés font grand cas des assurances contenues dans cette résolution. La plupart des hommes qui se trouvent dans leur situation auraient le choix entre travailler dans un pays étranger et rentrer dans leurs foyers pour reprendre un mode d'existence auquel ils sont habitués depuis leur jeunesse et s'efforceraient de retourner chez eux, même si on leur disait qu'en leur absence, les choses ont changé à tel point qu'ils ne pourraient plus jamais y être heureux. Ils hésiteraient à le croire, et soupçonneraient un piège pour les retenir en exil jusqu'à ce qu'il soit trop tard pour rentrer. Même si on leur disait que leur maison a été détruite, ils répondraient que la terre reste. Il semble que ce soit là un argument sans réplique pour les populations rurales.

Mais le rapatriement des réfugiés arabes exige des décisions politiques qui dépassent la compétence de la Mission économique d'étude.

Pourquoi les réfugiés ne vont-ils pas ailleurs? Pourquoi ne pas les réinstaller sur des terres moins peuplées?

Il y a à cela plusieurs raisons. Les réfugiés n'envient pas volontiers un nouveau déplacement, si ce n'est le retour dans leurs foyers que leur a fait espérer

la résolution de l'Assemblée générale. En outre, les gouvernements arabes ont expliqué à la Mission qu'ils se considèrent tenus de respecter les vœux des réfugiés. Il reste à choisir entre, d'une part, la réinstallation des réfugiés hors de la Palestine, solution de caractère politique, et, d'autre part, le rapatriement, le versement d'indemnités aux réfugiés et un règlement définitif des questions territoriales. Enfin, il est impossible d'admettre une population supplémentaire sur des terres moins peuplées avant d'avoir consacré un travail et des sommes considérables pour les rendre propres à la culture ou au développement industriel.

Dans ces conditions, les seules mesures constructives immédiates consistent à donner aux réfugiés la possibilité de travailler là où ils se trouvent actuellement.

POSSIBILITÉS D'EMPLOI

Les contacts directs entre la Mission économique d'étude et les gouvernements du Proche-Orient ont prouvé que ces derniers étaient prêts à accepter le principe de substituer aux secours des emplois lucratifs. Les Gouvernements de l'Irak et d'Israël ont déjà commencé à mettre cette idée en pratique. Le Gouvernement de la Syrie vient d'adopter un décret qui accorde aux réfugiés des droits égaux à ceux des Syriens dans le domaine de l'emploi. Le Gouvernement de la Jordanie envisage des mesures du même ordre, et il a déjà offert d'accorder un passeport jordanien à tout réfugié de Palestine qui en ferait la demande.

Tous les gouvernements ont accepté que des experts de la Mission viennent examiner, en collaboration avec les experts des gouvernements intéressés, les projets déjà existants ou les projets supplémentaires de caractère local, qui sont de nature à fournir de nouvelles possibilités d'emploi à la main-d'œuvre réfugiée.

Les conclusions des experts de la Mission sur un certain nombre de projets réalisables dans les différents pays visités sont résumées à l'appendice C du présent rapport.

La situation varie d'un pays à l'autre. L'Egypte n'offre aucune possibilité d'emploi pour la main-d'œuvre réfugiée, sauf dans la bande de Gaza. Les chômeurs égyptiens peuvent fournir immédiatement une main-d'œuvre abondante pour les grands travaux déjà projetés par le Gouvernement pour la mise en valeur des terres égyptiennes. D'un autre côté, certains travaux pourraient être utilement entrepris dans la zone de Gaza. Malheureusement, c'est la région la plus surpeuplée. Les travaux de secours qu'il serait possible d'entreprendre dans cette région de faible étendue ne permettraient d'employer qu'une proportion minime des nombreux réfugiés de la région, mais les importants projets de conservation du sol et de

l'eau peuvent en employer utilement quelques-uns. La Mission reconnaît que le problème des réfugiés, dans la région de Gaza, ne pourra être résolu que si on les autorise à cultiver les terres adjacentes dont ils sont séparés par les lignes d'armistice ou si on les transfère dans d'autres régions offrant plus de possibilités de travail.

En Jordanie, les travaux de secours envisagés absorberaient un nombre de travailleurs supérieur à celui des soutiens de famille que comptent les 70.000 réfugiés vivant actuellement en territoire jordanien. La Mission économique d'étude a appris avec satisfaction que le Gouvernement britannique a déjà consenti au Royaume hachémite de Jordanie un prêt sans intérêt de 1.000.000 de livres sterling. Cette somme doit être consacrée par le Gouvernement jordanien aux projets de développement qu'il considère comme importants pour le pays et utiles aux réfugiés arabes de Palestine. La Mission économique d'étude exprime l'espoir que les deux gouvernements intéressés pourront commencer les travaux le plus rapidement possible.

Les Gouvernements de l'Irak et d'Israël se préoccupent tous deux de fournir du travail aux réfugiés relativement peu nombreux qui vivent sur leur territoire et ils ont informé la Mission qu'ils n'avaient pas immédiatement besoin d'aide extérieure à cette fin.

En Syrie et au Liban, les travaux envisagés permettraient, si l'on pouvait en assurer le financement, de contribuer à résoudre le problème immédiat qui consiste à remplacer les secours par des emplois lucratifs.

L'exécution de ces projets de travaux, qui développeraient la capacité de production des régions dans lesquelles ils sont entrepris, aura nécessairement un effet dynamique et salutaire sur l'ensemble de la situation. Elle permettra de gagner du temps pendant lequel il y a lieu d'espérer que les organismes compétents pourront avancer sensiblement le règlement des questions politiques en souffrance.

Bon nombre des travaux de moindre ampleur envisagés dans le programme de travaux publics pour l'emploi des réfugiés peuvent, comme on le verra à l'appendice C, servir de prélude à des entreprises de plus grande envergure. Dans l'avenir immédiat, les réfugiés peuvent être considérés comme une réserve de main-d'œuvre inemployée; s'ils avaient du travail, ils rendraient à leur propre collectivité et aux pays qui leur donnent asile de plus grands services. La Mission économique d'étude est d'avis que la mise en œuvre d'un programme de secours et de travaux publics en faveur des réfugiés peut, sous la direction d'un organisme unique, devenir un facteur de paix et de stabilité économique dans le Proche-Orient.

APPENDICES

A) Coût du programme

On évalue à 48 millions de dollars le coût total du programme de secours directs et de travaux de secours en faveur des réfugiés ayant droit à l'assistance des Nations Unies, tel qu'il est recommandé par la Mission économique d'étude pour les dix-huit mois qui suivront janvier 1950.

Cette provision comprend 29 millions de dollars destinés à financer les travaux pour ces dix-huit mois, y compris les salaires et les dépenses administratives, et 55 % du coût des matériaux, de l'outillage et du matériel. On suppose que le reliquat de 45 % du coût des matériaux, des outils et du matériel, soit 6 millions de dollars, sera pris en charge par les gouvernements des pays intéressés.

Le coût des secours directs pour l'année civile 1950 (voir recommandation 2) est évalué à 19 millions de dollars. Ce chiffre comprend les denrées alimentaires, les vêtements, les tentes, les frais entraînés par les mesures sanitaires indispensables, les frais d'administration et une petite réserve.

Ces évaluations reposent sur l'hypothèse que, pour le trimestre commençant le 1^{er} janvier 1950, le chiffre actuel des rations, qui est de 940.000, sera ramené à 652.000, si l'on élimine les réfugiés qui ne sont pas dans le besoin et les non-réfugiés. Au cas où l'on déciderait de continuer à accorder des rations à ceux qui n'y ont pas droit, les dépenses supplémentaires qui en résulteraient pour 1950 s'élèveraient à 7.200.000 dollars.

L'on est parti de l'hypothèse que les salaires versés en espèces ou en nature aux réfugiés employés aux travaux seront fixés d'après le tarif en vigueur dans la région, et qu'ils permettront à chaque travailleur de pourvoir aux besoins de trois personnes à charge qui n'auront plus besoin de secours distincts.

L'on a supposé également que 25 % des réfugiés sont aptes au travail. Le nombre des réfugiés qui pourraient être employés s'élève donc à 78.000 en Jordanie et en Palestine arabe, à 48.000 dans la bande de Gaza, à 15.000 en Syrie, et à 22.000 au Liban.

En ce qui concerne le nombre d'emplois qu'il sera possible de fournir, la Mission économique d'étude s'est assurée que l'on pourra, dans des travaux du type décrit à l'appendice C, employer pratiquement tous les réfugiés valides qui résident en Jordanie, en Palestine arabe et en Syrie. A Gaza, il semble que les projets décrits à l'appendice C épuisent les possibilités. Au Liban, l'emploi des réfugiés à des travaux agricoles est actuellement exclu. Toutefois, on estime qu'il est possible d'offrir un nombre important d'emplois dans des travaux de construction. Le nombre effectif des emplois (à son maximum) évalué aux fins de prévision des dépenses est: de 75.000 pour la Jordanie et la Palestine arabe; de 23.000 pour la bande de Gaza, de 15.000 pour la Syrie et de 8.000 pour le Liban.

Les prévisions ne tiennent pas compte du nombre de réfugiés qui seront en mesure de trouver un emploi lucratif en dehors du programme de travaux par suite de l'incidence des dépenses engagées au titre du programme et qui cesseront par conséquent d'avoir droit aux secours. En outre, il y a lieu de supposer que certains pourront trouver des emplois qui ne découlent pas des programmes de travaux comme beaucoup des 726.000 réfugiés l'ont déjà fait. On n'a pas cherché à tenir compte de cette possibilité dans les évaluations.

Sur le total des 48 millions de dollars, 5.500.000 sont affectés au premier trimestre 1950. La totalité de cette somme sera consacrée aux secours directs puisque les travaux de secours n'auront pas encore été entrepris.

Au cours du reste de l'année 1950, on estime que le nombre de personnes affectées aux travaux s'accroîtra constamment, jusqu'à atteindre le chiffre de 65.000 à la fin de l'année. Les dépenses totales pour cette période sont évaluées à environ 25 millions de dollars, les dépenses de secours directs allant en diminuant et les dépenses relatives aux travaux allant en augmentant.

Pour le premier semestre 1951, les dépenses sont évaluées à 17.600.000 dollars, entièrement imputables aux travaux, car il y a lieu de supposer que les secours directs cesseront au début de l'année.

On trouvera au tableau I des prévisions sur le nombre des réfugiés vivant de travaux de secours et de secours directs, et au tableau II des prévisions concernant les dépenses relatives aux travaux de secours et aux secours directs pour chacun des six trimestres de la période du 1^{er} janvier 1950 au 30 juin 1951.

Tableau I

Evaluation du nombre des réfugiés employés aux travaux de secours et du nombre des bénéficiaires de secours directs dans les pays arabes

(En milliers)

	Nombre de réfugiés auxquels on peut fournir du travail	Personnes à la charge des travailleurs cessant d'avoir droit aux secours	Nombre maximum des réfugiés ayant droit aux secours directs
1950 — 1 ^{er} trimestre	—	—	652
2 ^e »	13	39	600
3 ^e »	40	120	492
4 ^e »	65	195	392
1951 — 1 ^{er} trimestre	88	264	300 a
2 ^e »	100	300	252 a

a Si les recommandations de la Mission économique d'étude sont adoptées, les secours directs octroyés au moyen des fonds des Nations Unies cesseront à la fin de 1950. Les programmes de travaux continueront à être appliqués, et les secours directs qui seront encore nécessaires seront à la charge des gouvernements intéressés.

Tableau II

Etat estimatif des dépenses entraînées par le programme (En millions de dollars)

Coût estimatif des :	Trimestres	1950				1951		Total
		I	II	III	IV	I	II	
1. Secours directs		5,5	5,1	4,5	3,9	—	—	19,0
2. Travaux :								
a) Main-d'œuvre et administration		—	0,9	2,8	4,6	6,2	6,9	21,4
b) Matériaux, outillage et équipement		—	0,6	1,8	2,8	3,8	4,3	13,3
c) Montant total des dépenses à la charge des Nations Unies et des gouvernements de la région		—	1,5	4,6	7,4	10,0	11,2	34,7
d) A déduire: 45 % du poste 2 b) qui seraient pris en charge par les gouvernements de la région		—	0,3	0,8	1,3	1,7	1,9	6,0
e) Dépenses à la charge des Nations Unies		—	1,2	3,8	6,1	8,3	9,3	28,7
3. Secours directs et travaux :								
a) Montant total des dépenses à la charge des Nations Unies et des gouvernements de la région		5,5	6,6	9,1	11,3	10,0	11,2	53,7
b) A déduire: poste 2 d) qui serait à la charge des gouvernements de la région		—	0,3	0,8	1,3	1,7	1,9	6,0
c) Dépenses à la charge des Nations Unies		5,5	6,3	8,3	10,0	8,3	9,3	47,7

B) La question des réfugiés et des bénéficiaires de secours

A. NOMBRE DE RÉFUGIÉS

Le nombre des réfugiés, si l'on entend par ce terme les personnes qui ont fui Israël et qui sont incapables d'y retourner, est évalué, selon les renseignements les plus récents, à 726.000. Ce chiffre a été obtenu en faisant la différence entre l'ancienne population non juive du territoire occupé par Israël et la population actuelle. On trouvera les détails de ces calculs à la section B ci-dessous.

A ce chiffre de 726.000, il convient d'ajouter environ 25.000 personnes qui vivent encore chez elles, mais qui se trouvent sans ressources du fait qu'elles sont séparées de leurs terres par les lignes d'armistice, et qui représentent ce qu'on appelle les « personnes à cheval sur la ligne de démarcation ». Il en résulte que le nombre des réfugiés considérés par la Mission comme rentrant dans le cadre de son mandat s'élève à 751.000.

Tous ne sont pas dans le besoin. On évalue à 20.000 le nombre de ceux qui travaillent et sont à même d'assurer l'entretien d'environ 60.000 autres réfugiés. En outre, on suppose qu'environ 19.000 réfugiés ne bénéficient pas des rations de l'UNRPR (sur ce nombre, 15.000 ont des ressources personnelles et 4.000 sont entretenus par le Gouvernement irakien). Il existe donc 652.000 véritables réfugiés dans le besoin (y compris les « personnes à cheval sur la ligne de démarcation »).

Le nombre des rations actuellement fournies par l'UNRPR est de 940.000, mais le nombre des rations effectivement réparties par les organes distributeurs s'élève à 1.019.000. Les rations sont remises en vrac

aux organes distributeurs qui les partagent de façon à en faire bénéficier, outre les réfugiés, les indigents et autres personnes nécessiteuses.

Ces chiffres se décomposent comme suit :

1. Réfugiés qui ont fui Israël et qui sont dans le besoin	627.000
2. Plus les « personnes à cheval sur la ligne de démarcation »	25.000
Réfugiés dans le besoin	652.000
3. Plus les réfugiés qui ont un emploi lucratif et qui ne sont pas dans le besoin	99.000
Nombre total des réfugiés	751.000
4. Moins les réfugiés dont on suppose qu'ils ne reçoivent pas de rations	19.000
Réfugiés recevant des rations dans les pays arabes	732.000
5. Plus les non-réfugiés des pays arabes qui reçoivent des rations	160.000
Total des rations distribuées dans les pays arabes	892.000
6. Plus les réfugiés arabes et juifs en Israël	48.000
Total des rations fournies par l'UNRPR	940.000
7. Plus les rationnaires non compris dans les effectifs de l'UNRPR	79.000
Nombre total des personnes qui reçoivent des rations	1.019.000

Le chiffre utilisé par la Mission pour l'évaluation du coût du programme recommandé est de 652.000, soit le nombre des réfugiés nécessiteux, y compris les « personnes à cheval sur la ligne de démarcation ».

Le chiffre de 751.000, qui représente dans ce tableau le « Nombre total des réfugiés », se décompose comme suit: 726.000 réfugiés plus 25.000 « personnes à cheval sur la ligne de démarcation ».

B. EVALUATION DU NOMBRE DES RÉFUGIÉS ARABES EN PROVENANCE DU TERRITOIRE OCCUPÉ PAR ISRAËL

En milliers

(D'après les évaluations de la population par village et par religion au 31 décembre 1946)

	En milliers
1. Evaluation du total de la population non juive de Palestine au 31 décembre 1947:	
Population sédentaire non juive au 31 décembre 1946	1.230 ^a
Population nomade	127 ^b
Total de la population non juive au 31 décembre 1946	1.357
Plus accroissement naturel de la population sédentaire du 31 décembre 1946 au 31 décembre 1947	31 ^c
Total de la population non juive, évalué au 31 décembre 1947	1.388

^a Chiffre obtenu, en déduisant de l'estimation officielle de 1.238.000, 7.600 non-Juifs considérés comme représentant l'erreur par excès qui résulte des lacunes de l'enregistrement des décès.

^b Evaluation totale de la population bédouine de la Palestine d'après le dénombrement qui a eu lieu en mai 1946. Ce chiffre a été tiré d'une « Note sur la population bédouine de la Palestine », fournie par le représentant du Royaume-Uni.

^c Chiffre calculé à raison de 25 par 1.000 habitants, évaluation prudente du taux d'accroissement naturel d'après la moyenne observée au cours des années précédentes.

^d Chiffre obtenu en déduisant 52.000 nomades du total de la population non juive au 31 décembre 1946 dans les villages situés à l'intérieur des frontières occupées au 1^{er} mai 1949 par les forces israéliennes. La liste des villages ainsi occupés figure à l'annexe B du document Com. techn/7/Ad.1 et le chiffre de la population a été calculé d'après le plan des villages. Les totaux des sous-districts ne peuvent pas se comparer rigoureusement à ceux que l'on trouve dans le supplément à l'étude et qui représentent des évaluations « revisées de facto », mais le total général n'est guère différent.

^e Sur le chiffre présumé de 127.000 Bédouins (fondé sur le dénombrement partiel de mai 1946), environ 22.000 sont considérés comme résidant normalement dans les territoires attribués à l'Etat arabe en vertu du plan majoritaire de l'UNSCOP (United Nations Special Committee on Palestine — Commission

2. Evaluation du total de la population non juive qui a pu s'enfuir d'Israël (en supposant que les naissances postérieures au 31 décembre 1947 ont été compensées par un accroissement de la mortalité):

Population non juive sédentaire au 31 décembre 1946, à l'intérieur des frontières du territoire occupé au 1 ^{er} mai 1949 par l'armée israélienne	736 ^d
Plus l'accroissement naturel du 31 décembre 1946 au 31 décembre 1947	18 ^e
Total au 31 décembre 1947	754
Plus le nombre estimatif des nomades	105 ^e
Total de la population non juive à l'intérieur des frontières du 1 ^{er} mai 1949	859 ^f
Moins: population non juive encore en Israël	133 ^g
Total des réfugiés en provenance du territoire occupé par Israël	726

spéciale des Nations Unies pour la Palestine), ce qui en laisse 105.000 dans l'Etat juif. Etant donné que les frontières, au 1^{er} mai 1949, comprennent un territoire plus vaste que celui du plan de l'UNSCOP, on estime qu'il est permis de tabler sur 105.000 Arabes. Lofts évalué à 95.000 le nombre de ceux qui restent à l'intérieur des frontières. D'après cette évaluation, le total des « réfugiés » s'élèverait à 716.000 au lieu de 726.000.

^f En supposant qu'il ne s'est produit aucun accroissement naturel depuis le 31 décembre 1947, cette évaluation du 31 décembre 1946 représente le nombre probable des non-Juifs qui ont pu fuir.

^g Le Bulletin statistique d'Israël, vol. 1, n° 2, août 1949, indique un total de 108.000 non-Juifs en Israël, d'après les résultats du recensement de 1948, et d'un dénombrement supplémentaire effectué en janvier 1949 dans les territoires de Nazareth, Acre, Beersheba et dans la ville de Majdal. On considère que cette évaluation ne comprend pas les Arabes qui vivent dans le reste du territoire du Negeb, dans les villages arabes de la plaine de Saron, ou les non-Juifs qui s'y sont ajoutés depuis le dénombrement. Toutefois, on a supposé ici que les Arabes vivant dans ces régions ont eu tendance à fuir et que l'accroissement naturel a été compensé par un accroissement de la mortalité. On évalue à 25.000 le nombre des Arabes qui seraient entrés en Israël depuis la fin de 1948; ce chiffre provient de la réponse faite par les autorités juives au questionnaire distribué par le Comité technique le 3 juillet 1949. Ce chiffre est également indiqué dans le n° 49 du Résumé de la presse et des événements de l'Agence juive.

C. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RÉFUGIÉS ET DES BÉNÉFICIAIRES DE SECOURS

Les évaluations de la répartition géographique des 1.019.000 bénéficiaires de secours et des 726.000 réfugiés figurent au tableau ci-dessous:

Région	Nombre présumé des bénéficiaires de secours au 30 septembre 1949		Coefficient de correction ^a		Personnes qui ont fui Israël	
	Nombre	Source	Pourcentage	Source	Nombre	Pourcentage du total
Palestine arabe	431.500	(1)	35	(5)	280.000	39
Egypte	—	—	—	—	7.000	1
Gaza	210.987	(2)	10	(2)	190.000	26
Irak	4.000	(3)	0	(3)	4.000	1
Jordanie	100.905	(4)	30	(6)	70.000	10
Liban	140.448	(4)	30	(7)	100.000	14
Syrie	83.403	(4)	10	(5)	75.000	10
TOTAL	971.243				726.000	
En Israël (31.000 Arabes, 17.000 Juifs)	48.000					
TOTAL GÉNÉRAL	1.019.243					

^a Chiffres fondés sur le pourcentage probable des personnes enregistrées deux fois, des indigents et autres bénéficiaires de secours, non rapatriables dans les différentes régions.

Sources:

(1) Rapport du 30 septembre 1941 du CICR.

(2) AFSC — Tableau de la population réfugiée au 30 septembre 1949, et renseignements obtenus le 26 octobre 1949.

(3) UNRPR — Chiffre au 30 septembre 1949.

(4) Rapport du 30 septembre 1949 de la LSCR.

(5) L'UNRPR, 1^{er} août 1949 (pour la Palestine arabe, 153.000 des 432.000 bénéficiaires représentent 69.157 villageois nourris en Palestine et une proportion de 20 % de personnes enregistrées deux fois).

(6) Rapport du Comité technique de la Commission de conciliation pour la Palestine, sur les réfugiés, 20 août 1949.

(7) Évaluation prudente fondée sur l'évaluation de l'UNRPR au 1^{er} août 1949.

D. CARACTÉRISTIQUES DES BÉNÉFICIAIRES DE SECOURS

1. Groupes familiaux

Parmi tous les bénéficiaires de secours, y compris les non-réfugiés, chaque famille compte en moyenne 6 personnes. Il en résulte que le nombre des groupes familiaux s'élève à environ 170.000¹ ou à 121.000 pour les véritables réfugiés, et à 109.000 seulement pour les réfugiés nécessiteux.

2. Bénéficiaires aptes au travail

On ne dispose pas de chiffres exacts en ce qui concerne le pourcentage d'hommes aptes au travail parmi les réfugiés qui ont droit aux secours, et les évaluations varient de 14 à 45 %. Une évaluation prudente serait de 25 %. Les femmes, aptes au travail dans certaines conditions, pourraient représenter un pourcentage supplémentaire de 10 %².

Aux fins de comparaison, il y a lieu de constater que l'effectif total de la main-d'œuvre arabe sédentaire en Palestine est indiqué comme étant de 300.000, soit 25 % du total de la population non juive en 1944³. Il ressort du recensement de 1931 que le rapport entre le nombre des soutiens de famille et celui des personnes à charge est de 1 à 3 environ pour la population arabe sédentaire.

Soixante-quinze pour cent des hommes aptes au travail sont considérés comme capables d'exécuter des travaux de force. Ces évaluations tirées de sondages effectués dans les camps reposent sur l'hypothèse qu'un nombre suffisant de calories sera fourni pour permettre les travaux de force.

3. Répartition professionnelle

On possède très peu de renseignements sur les aptitudes professionnelles des bénéficiaires de secours. En 1931, il a été procédé à un recensement de la population qui comportait une enquête sur la profession exercée, mais il s'est produit des modifications dans l'économie de la Palestine depuis cette époque, et il est difficile d'évaluer la situation actuelle. Une étude de la répartition professionnelle des travailleurs qua-

liés effectuée en 1943⁴ parmi 14.631 travailleurs non juifs indique que 62 % des travailleurs qualifiés et semi-qualifiés se répartissent comme suit:

	Pourcentage
Mécaniciens et ajusteurs	17
Charpentiers	13
Cordonniers	8
Tisserands	8
Forgerons	5
Tailleurs	5
Ferblantiers	3
Maçons	3
Total	62

Une enquête effectuée en 1949 parmi les 22.692 réfugiés de la région de Gaza, bien connue pour abriter surtout des agriculteurs, a donné les pourcentages suivants de répartition par profession:

	Pourcentage
Professions libérales et propriétaires	16
Employés de bureau et de contrôle	1
Travailleurs qualifiés et semi-qualifiés	18
Travailleurs non qualifiés	65
Total	100

Une autre enquête menée par la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge au camp de Zerqa en mai 1949 a porté sur la répartition professionnelle de 1.000 familles. Voici le résultat de cette enquête:

	Pourcentage
Services gouvernementaux et commerce	13
Agriculture	28
Bâtiment	11
Artisanat	7
Marchands ambulants	9
Commerce des denrées alimentaires	9
Commerce des véhicules à moteur	8
Services publics	10
Autres	5
Total	100

La faible proportion d'agriculteurs dans ce sondage provient peut-être du fait que les familles de réfugiés venaient de villages situés près de Lydda.

Il est probable que la majorité des réfugiés est composée de travailleurs non qualifiés, mais qu'il existe un certain nombre de travailleurs qualifiés et semi-qualifiés⁵ dont la répartition, par professions précises, peut être évaluée *grossa modo* d'après le premier tableau donné ci-dessus. Il convient également de noter que, d'après P. J. Loftus⁶, la répartition professionnelle des populations arabes change suivant les besoins du moment et de la saison; c'est ainsi que de nombreux ouvriers non qualifiés des travaux de cons-

¹ Ce chiffre et les évaluations suivantes ont été, sauf indication contraire, fournis par l'UNRPR et par les trois organes distributeurs chargés de l'application du programme, et vérifiés au moyen de visites sur place dans les camps, et autres lieux de rassemblement des réfugiés.

² Ces évaluations, fondées sur des sondages effectués dans différents camps et sur les avis exprimés par les organes distributeurs et les dirigeants des réfugiés, comprennent un certain nombre d'enfants parmi les plus âgés et d'adultes âgés de plus de 50 ans de même que des personnes enregistrées comme personnes à charge.

³ Ce chiffre reste au-dessous de la vérité par suite de l'omission des travailleurs à domicile occupés pendant une partie de la journée seulement. (*Revenu national de la Palestine en 1944*, par P. J. Loftus, statisticien du Gouvernement, N° 5 de 1946. Imprimerie du Gouvernement de Palestine.)

⁴ *Survey of Skilled Tradesmen* (Enquête sur les travailleurs qualifiés) 1943, préparé par le Département de la statistique pour le compte du Contrôleur de la main-d'œuvre, N° S. 2 de 1943 (Imprimerie du Gouvernement de Palestine).

⁵ *Survey of Skilled Tradesmen* (Enquête sur les travailleurs qualifiés) 1943, préparé par le Département de la statistique pour le compte du Contrôleur de la main-d'œuvre, N° S. 2 de 1943 (Imprimerie du Gouvernement de Palestine).

⁶ *Le revenu national de la Palestine en 1944*, par P. J. Loftus, statisticien du Gouvernement, N° 5 de 1946 (Imprimerie du Gouvernement de Palestine).

truction proviennent des rangs des fellahs en morte saison.

4. Répartition rurale et urbaine ¹

	Pourcentage
Population sédentaire rurale arabe (1944)	64
Population sédentaire urbaine arabe	36

5. Groupes d'âge

Moins d'un an	5
De 1 à 15 ans	45
De 16 à 30 ans	40
Plus de 30 ans	10

6. Nombre de personnes à charge ^a

Pourcentage

Enfants (jusqu'à 15 ans)	50
Personnes de plus de 30 ans	10
Malades et infirmes	5
Femmes enceintes et mères allaitantes	12

7. Religion

Musulmans	93 %
Chrétiens	5
Juifs	2

C) Vue d'ensemble des projets

(Le présent appendice est un résumé dépouillé des chiffres et des détails techniques qui figurent dans deux longs rapports établis l'un par Sir Herbert Stewart et ses collaborateurs, l'autre par M. William L. Voorduin et ses collaborateurs. L'évaluation du coût des travaux et les prévisions relatives à la main-d'œuvre employée, à l'appendice A, se fondent sur les renseignements donnés dans ces rapports. Les rapports complets seront fournis avec le rapport final de la Mission économique d'étude.)

La première tâche des agronomes et ingénieurs consultants de la Mission a été d'examiner les projets propres à fournir rapidement un emploi au plus grand nombre possible de réfugiés. La présente annexe contient les principales conclusions que les experts consultants ont tirées de leur enquête.

1. BUT

Le but de l'enquête, à laquelle ont procédé les experts consultants a été de rechercher, dans les brefs délais impartis et de concert avec les autorités gouvernementales, des projets de travaux utiles qui puissent améliorer la situation actuelle des réfugiés arabes. Il s'agissait de choisir des projets-types, de les examiner conformément aux critères exposés ci-dessous, de faire une évaluation des besoins financiers, et de déterminer approximativement le nombre et la durée des emplois que l'on peut raisonnablement prévoir. Les experts ont donc examiné les projets en vue de déterminer les catégories de travaux susceptibles d'être entrepris. Ainsi, les allusions à des projets particuliers, dans la présente annexe, signifient non pas que ces projets ont été les seuls examinés ou envisagés, mais qu'ils représentent un type de projet à mettre en œuvre.

2. PORTÉE

La portée de l'étude effectuée par les experts consultants a été limitée pour deux raisons:

¹ Selon le recensement de la Palestine de 1931, la population sédentaire non juive se répartit comme suit: 65% dans les campagnes, 35% dans les villes, pour l'ensemble de la population non juive, la répartition est la suivante: 68% dans les campagnes, 32% dans les villes.

a) Comme l'objectif principal est de fournir un emploi temporaire aux réfugiés arabes de Palestine, l'examen a porté, non sur l'ensemble du Proche-Orient, mais uniquement sur les pays ou territoires qui ont donné asile à un nombre important de réfugiés. Ces territoires sont: la Jordanie, la Palestine arabe, la bande de Gaza, le Liban et la Syrie.

b) Etant donné que le problème présente un caractère d'extrême urgence et qu'il ne peut être question d'attendre que l'on ait pris des décisions à long terme, les experts ont concentré leur attention sur des projets à court terme.

L'étude en question a comporté une division naturelle du travail: les ingénieurs consultants ont examiné des projets propres à employer utilement de la main-d'œuvre à la construction de routes, de maisons d'habitation, d'ouvrages pour la conservation de l'eau et à d'autres travaux publics similaires, tandis que les agronomes consultants ont examiné la possibilité d'employer des réfugiés à certains travaux tels que la construction de terrasses et le reboisement. Mais les deux groupes d'experts se sont concertés, et les projets des deux types ont été coordonnés.

3. MÉTHODES

La méthode adoptée a été la suivante: les groupes d'ingénieurs et d'agronomes consultants se sont rendus d'abord dans les capitales des pays intéressés pour examiner, avec les hauts fonctionnaires et les techniciens de ces pays, les projets de travaux auxquels ces Etats s'intéressent et présenter de nouvelles propositions. Après une visite générale des principales régions en cause, de nouveaux entretiens ont eu lieu avec ces personnalités afin d'aboutir à un accord sur des projets particuliers ou sur des projets-types, d'obtenir des renseignements et d'évaluer le coût des travaux ainsi que le volume de main-d'œuvre qu'ils pourraient absorber. La collaboration avec les autorités constituées a donc été constante, et il a été tenu compte, en particulier, des plans et des besoins existants.

^a Un certain nombre de ces personnes à charge sont aptes au travail, y compris certains enfants de moins de 15 ans et des personnes de plus de 30 ans.

⁹ Rapport de l'UNRPR en date du 30 septembre 1949.

4. CRITÈRES DU CHOIX

Les experts n'ont jamais perdu de vue le principal objectif, à savoir, choisir des projets agricoles ou de construction à court terme qui puissent fournir du travail à la main-d'œuvre réfugiée et contribuer au bien-être des différents pays, sans être incompatibles avec des projets à long terme élaborés par les différents Etats en vue d'un développement économique plus complet. Le choix de ces projets s'est fondé sur les critères suivants:

- a) Importance de l'élément main-d'œuvre dans le coût du projet, et chances d'occuper un grand nombre de travailleurs, pendant toute la période envisagée;
- b) Possibilité d'entreprendre rapidement les travaux;
- c) Mesure dans laquelle ces projets pourraient donner lieu à un développement unifié, c'est-à-dire possibilité de constituer des projets satellites et auxiliaires autour d'un projet initial;
- d) Importance que les projets à court terme peuvent prendre dans la préparation d'un développement économique plus complet.

5. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

La principale activité des pays du Proche-Orient est l'agriculture; elle est sujette à l'influence et aux effets restrictifs de certains facteurs importants relatifs aux deux ressources essentielles: le sol et l'eau. Sauf dans les régions salines, le sol est généralement très productif dans les pays du Proche-Orient, et par conséquent le facteur limitatif est dans bien des cas l'approvisionnement en eau. Dans ces pays, les pluies sont généralement rares et inégalement réparties, mais on peut trouver d'autres sources d'humidité en utilisant mieux les eaux de surface ou en exploitant les eaux souterraines. Il est évident qu'aucun pays du Proche-Orient n'a pris dans le passé (sauf peut-être dans la haute antiquité) et ne prend actuellement des mesures satisfaisantes pour la conservation de l'une ou l'autre de ces grandes ressources naturelles. Par suite, le sol est sujet à l'érosion; l'eau, qui est le sang de l'agriculture, est gaspillée; la terre n'est pas utilisée avantageusement ni aux fins auxquelles elle convient le mieux, et son rendement au point de vue financier est insuffisant.

Il est évident que les deux domaines dans lesquels la main-d'œuvre des réfugiés peut être utilisée d'une manière qui puisse aussi aider sensiblement l'économie des pays intéressés sont la conservation du sol et de son humidité naturelle et l'amélioration des conditions d'utilisation des ressources en eau existantes. Les travaux de ce genre ont un grand avantage: la main-d'œuvre représente un pourcentage extrêmement élevé de l'ensemble des dépenses engagées. Ils bénéficient d'ailleurs de l'appui des gouvernements intéressés.

En conséquence, on estime que les quatre principales possibilités d'employer en masse la main-d'œuvre réfugiée provisoire, et à même temps de favoriser le développement économique des pays du Proche-Orient en s'attaquant au cœur même de leurs plus graves problèmes, sont:

- a) La construction de terrasses sur les pentes, de manière à retenir les pluies naturelles, à protéger le sol de l'érosion et à améliorer les récoltes ou les plantations d'arbres fruitiers, et plus particulièrement ces derniers;
- b) Le reboisement des terrains impropres à d'autres usages, en partie pour éviter l'érosion et en partie pour améliorer l'approvisionnement en combustible et en bois d'œuvre;
- c) La construction de bonnes routes pour desservir la région, de manière que les matériaux nécessaires aux travaux d'irrigation et ouvrages analogues puissent y entrer et que les produits agricoles, notamment les fruits et les légumes, puissent en sortir;
- d) La construction, à une échelle modérée, d'ouvrages d'irrigation et de conservation de l'eau.

Certains autres projets qui ne rentrent pas dans l'une de ces quatre catégories ont été choisis spécialement, soit parce qu'ils se trouvent à un stade avancé d'exécution et qu'il serait anti-économique de ne pas les achever, soit parce qu'ils présentent une importance particulière au point de vue de l'économie et de la capacité d'absorption de main-d'œuvre.

6. EXAMEN GÉNÉRAL DES TYPES DE PROJETS

a) Construction de terrasses

La construction de terrasses n'est pas une innovation dans les pays du Proche-Orient; en fait, on la pratique déjà dans de nombreux endroits. Le travail à accomplir est donc de deux types: la réfection des terrasses existantes en mauvais état, et la construction de terrasses sur de nouveaux terrains. On estime que dans certains cas, même sur de nouveaux terrains, des travaux relativement peu coûteux de construction de terrasses suffiront. De nombreuses régions à planter en arbres fruitiers exigeront toutefois la construction de terrasses retenues par au moins une rangée de pierres, et dans les régions où la pente est réellement forte il faudra construire des murs en pierres; de tels travaux sont coûteux, mais ils sont justifiés en raison de l'accroissement de la capacité de production des terrains ainsi aménagés. Comme le résultat de ces travaux subsistera pendant de longues années, ils prennent place facilement dans les plans de développement économique à long terme. En outre, la construction de terrasses présente cet avantage supplémentaire de pouvoir être entreprise rapidement.

b) Reboisement

Très peu de mesures pratiques ont été prises dans les pays du Proche-Orient pour accroître la superficie des

forêts, bien que l'on reconnaisse de plus en plus l'importance du reboisement. Ce reboisement peut être effectué soit par l'ensemencement direct (ce qui permet de traiter de larges superficies en peu de temps), soit en repiquant les plants provenant d'une pépinière. C'est là un processus relativement lent, étant donné que les plants prennent deux ans à se développer; la production des pépinières constitue donc le principal facteur limitatif de ce genre de reboisement. On estime que les projets devront comprendre des plantations d'arbres selon le système « Gradoni » qui est simple et efficace et offre de bonnes possibilités pour utiliser la main-d'œuvre. Ce système, comme l'ensemencement, a l'avantage de pouvoir commencer presque immédiatement. Le reboisement doit être entrepris avec les conseils et sous la direction de spécialistes de la sylviculture, et les nouvelles plantations doivent être rigoureusement interdites au pacage et protégées, en particulier, contre les incursions des hommes en quête de combustible et des chèvres qui cherchent leur nourriture.

c) Routes

Des voies de grande communication convenables sont indubitablement nécessaires au plein développement économique d'un pays, et surtout d'un pays agricole, parce que les produits doivent être acheminés librement vers les marchés. Il est donc évident que la construction de routes constitue un projet de travaux approprié, car la main-d'œuvre représente un élément important des dépenses engagées. Ces travaux peuvent être entrepris rapidement, et les matériaux se trouvent généralement sur place en quantités qui ne sont déjà que trop abondantes.

Cependant, les voies de grande communication n'apportent pas nécessairement par elles-mêmes une amélioration à l'économie. Il faut d'abord qu'il y ait une base économiquement saine de développement agricole ou quelque autre justification économique pour que les voies de grande communication aient une valeur appréciable. Dans certaines des régions traversées par les voies de grande communication que l'on envisage dans les plans élaborés par les pays visités, le développement agricole n'a pas encore atteint un stade qui permette d'assurer un caractère économique à la construction de ces routes.

Les projets de construction de routes choisis sont donc de deux types:

- i) Les voies de grande communication qui manquent ou qui sont défectueuses dans le réseau routier actuel et qui présentent une justification économique du fait que leur absence met obstacle au trafic normal;
- ii) Les routes nouvelles nécessaires aux développements unifiés, objet du paragraphe suivant.

d) Utilisation des ressources en eau

Les plans envisagés pour l'utilisation des ressources en eau sont de deux types, dont le second est fondé sur

une conception particulière, considérée comme fondamentale.

Les projets du premier type consistent à construire en différents points des ouvrages d'irrigation et d'adduction d'eau déjà envisagés ou entrepris. Les projets de cette nature comprennent la construction de canaux et des travaux de drainage au Liban et en Syrie. Ils comportent dans l'ensemble des travaux de construction, mais comme la plupart des plans correspondants sont déjà achevés, la mise en œuvre peut en être entreprise sans délai excessif. Dans de nombreux cas, il y a déjà des travaux inachevés.

La conception du second type de projets procède de l'opinion selon laquelle des travaux de construction, tels que la construction de voies de grande communication ou de barrages, ne sont pas économiquement justifiés s'ils sont isolés. Les voies de grande communication doivent être construites en même temps que l'on apporte des améliorations à l'agriculture, et l'agriculture elle-même ne peut être améliorée si l'on n'assure pas en même temps la conservation et une meilleure distribution des ressources en eau. On propose donc, pour le programme à court terme, de développer certaines régions relativement peu étendues d'une manière intensive, au lieu d'appliquer des programmes extensifs de développement des voies de communication ou autres programmes similaires. Une région typique considérée comme convenant à un tel développement est le bassin de réception de l'oued Zerqa, le plus grand des oueds situés à l'est du Jourdain. On envisage de procéder simultanément dans cette région à la construction de routes, de barrages, de terrasses, au reboisement, etc.

e) Autres projets de construction

Parmi les autres projets de construction choisis figure l'amélioration de certains aéroports. Ces projets présentent l'avantage suivant: des plans peuvent être mis au point en peu de temps, les travaux ont des répercussions appréciables sur l'économie du Proche-Orient, et ils peuvent présenter une importance considérable pour l'avenir. Des travaux portuaires ont été également recommandés pour des raisons assez analogues.

7. TYPES DE PROJETS RECOMMANDÉS, PAR PAYS

a) Jordanie et Palestine arabe

L'économie de la Jordanie est presque entièrement agricole, et les récoltes dépendent des pluies d'hiver, qui excèdent rarement 45 centimètres, même dans les régions les plus favorisées. L'une des caractéristiques physiques importantes du pays est la série d'oueds profonds coulant vers la vallée du Jourdain, qui est très en dessous du niveau de la mer. Les régions arrosées par les pluies produisent des céréales; là où il existe des terrasses et où l'on pratique l'horticulture, le terrain est très productif.

Au point de vue agricole, la région qui se trouve actuellement entre les mains des Arabes ne comprend certainement pas les meilleures terres de la Palestine. Elle se compose d'un ensemble de collines, dont certaines sont érodées jusqu'aux rochers; d'autres comportent, par places, de minces couches de terre, et il est assez surprenant de constater qu'elles produisent des céréales. Dans l'ensemble, les pluies sont suffisantes sur les collines, bien qu'à Jéricho, dans la vallée du Jourdain, elles ne s'élèvent qu'à 15 centimètres et soient remplacées par l'irrigation artificielle. Dans la région, c'est la culture des arbres fruitiers qui prédomine.

Près de la moitié des réfugiés ont trouvé asile en Jordanie et en Palestine arabe; en outre, le chiffre de la population réfugiée en Palestine arabe approche de si près celui de la population locale que certains de ces réfugiés seront peut-être contraints d'aller chercher du travail à l'est du Jourdain. Il est donc nécessaire de recommander des projets de travaux extensifs dans les deux régions. Voici les types de projets que l'on recommande:

i) Développement unifié

Une région typique choisie pour ce genre de travaux est, comme on l'a indiqué ci-dessus, le bassin de réception de l'oued Zerqa, situé au nord d'Amman. Il est recommandé de développer complètement cette région comme un tout, c'est-à-dire de prendre des mesures pour faire construire toutes les routes nécessaires, fournir l'eau indispensable à une irrigation permanente, construire le long des principaux ruisseaux des petits barrages permettant de réduire l'ensablement au minimum et procéder à tous les travaux de reboisement nécessaires, etc. Le plan devrait aussi comporter la construction d'un village central, de manière à fournir des logements convenables aux réfugiés employés temporairement aux travaux de construction. Les experts ont indiqué quatre routes au moins au titre des améliorations prévues dans ce plan, et l'on devrait entreprendre immédiatement et achever dans les trois mois des études pour la construction d'un barrage dans un endroit approprié qui se trouve dans la partie profonde de la vallée. On estime que ce barrage pourrait permettre d'employer le maximum de travail manuel et qu'il serait possible d'élever l'ouvrage en cas de nécessité. D'autres études géologiques intensives peuvent être effectuées parallèlement à la construction qui devra être assez avancée avant le début des hautes eaux en décembre 1950. Il existe une zone convenable d'emménagement dans la partie la plus large de l'oued au-dessus de l'emplacement du barrage. En même temps, il faudrait construire à l'endroit où l'oued pénètre dans la plaine du Jourdain, un ouvrage d'art (déjà envisagé par le Gouvernement jordanien en tant que partie d'un plan pour l'achèvement des ouvrages d'art sur différents oueds — plan dont on recommande actuellement la révision). En même temps que ces travaux de construction, il

conviendra de donner la priorité à la construction de terrasses et au reboisement de la région.

L'expérience acquise au cours de l'élaboration de ce premier plan d'ensemble sera très précieuse pour l'aménagement de plusieurs autres oueds, tant en Jordanie qu'en Palestine arabe. Toutefois, la réalisation de ces plans dépendra de la mesure dans laquelle les départements des travaux publics de Jordanie et de Palestine arabe pourront faire face à ces gros travaux supplémentaires; dans une certaine mesure, le rythme des travaux dépendra de l'expansion que pourront prendre ces départements.

ii) Développement des voies de grande communication

Un développement considérable des voies de grande communication peut être entrepris en Jordanie et en Palestine arabe, à condition que le Département des travaux publics puisse faire face aux charges supplémentaires qu'il implique.

iii) Autres projets d'irrigation

On procède actuellement, à l'ouest du Jourdain, à des enquêtes relatives à un plan d'établissement provisoire des réfugiés sur les terres irriguées par des eaux de pompage. On estime que les eaux d'irrigation nécessaires à ces terrains seront plus faciles à obtenir par la conservation des eaux excédentaires de l'oued Quilt, solution qui pourrait aboutir à un projet analogue à celui exposé sous i) ci-dessus.

iv) Amélioration des aéroports

Ces travaux sont également considérés comme projets à court terme, et l'on estime que l'amélioration de l'aéroport d'Amman, qui permettrait de le classer dans la catégorie D des normes internationales, n'anticiperait guère sur les besoins.

v) Reboisement

Deux millions de plants de pépinières sont disponibles en Jordanie en vue du reboisement, et l'on propose d'entreprendre ces travaux mais de concentrer les efforts au début sur la zone de captation du bassin du Zerqa. Il convient en même temps d'étendre la zone actuellement boisée de la Palestine arabe et de remettre en état plusieurs des réserves forestières existantes. Un plan a été dressé et proposé pour 14 régions de ce type.

vi) Construction de terrasses

On propose d'entreprendre la construction de terrasses en Jordanie dans le cadre d'un plan unifié de développement. En Palestine arabe, il existe déjà quelques bons exemples pratiques de construction de terrasses. Cette région est essentiellement consacrée à la culture des arbres fruitiers. Les experts proposent donc de procéder à une construction extensive de terrasses en Palestine arabe en suivant ainsi la politique de l'ancien Gouvernement; les travaux offriront un

champ très large à l'emploi de main-d'œuvre réfugiée; ils peuvent apporter une contribution précieuse à la préparation des terres pour les nouveaux vergers et à l'amélioration des terrains déjà plantés d'arbres fruitiers. Le seul facteur limitatif est l'effectif maximum de la main-d'œuvre susceptible d'être contrôlée et surveillée, que l'on évalue à environ 16.000 ouvriers par jour.

b) Liban

Le Liban est un pays montagneux: un quart seulement des terres y sont cultivables, et la plus grande partie en est déjà utilisée. Si l'on tient compte du degré élevé d'utilisation des terres arables, de l'importance de l'agriculture pour le pays et de la possibilité d'accroître la culture des arbres fruitiers, on voit qu'il est essentiel de protéger le sol contre l'érosion et qu'un moyen efficace de développer la productivité de l'agriculture consiste à améliorer l'utilisation des ressources en eau (ce qui pourrait permettre de créer en même temps de nouvelles possibilités de développement industriel en fournissant de l'énergie hydro-électrique à bas prix). On s'intéresse maintenant dans une certaine mesure au reboisement, et plusieurs projets d'irrigation ont été étudiés ou entrepris.

Il apparaît que le Gouvernement ne cherche pas à employer un grand nombre de réfugiés à des travaux qui se rapportent directement à la terre; c'est pour cette seule raison, et non pas parce que le pays n'aurait pas grand besoin de projets de reboisement, que les experts consultants ont concentré leurs efforts sur les projets de travaux de construction.

Les projets d'emploi de la main-d'œuvre réfugiée que l'on envisage se rapportent tous à l'irrigation et à l'adduction d'eau. Les améliorations portuaires et ferroviaires proposées par les hauts fonctionnaires des gouvernements sont, aux fins du présent rapport, considérées comme des projets à long terme. Voici les projets en question:

i) Irrigation et drainage dans la Bekaa méridionale

Des plans détaillés sont presque achevés, les problèmes de construction sont simples; et il existe de bonnes terres bien situées pour l'irrigation. Il convient d'accorder la priorité à ce projet.

ii) Irrigation de la plaine d'Akkar

L'on envisage d'utiliser dans cette région, située au nord-ouest du Liban, l'eau de chacune des quatre rivières qui la traversent. Ce projet peut également bénéficier d'une priorité, car les travaux de construction sont simples et consistent principalement en canaux revêtus de ciment.

iii) Achèvement du projet d'irrigation de Tyr/Salda

La plupart des grands travaux sont déjà achevés dans ce programme d'irrigation de la bande de terrain qui longe la mer dans la région de Tyr/Salda. La prin-

cipale source d'approvisionnement en eau est le Nar el Litani. Il ne reste guère à construire que des canaux secondaires.

iv) *Projet Chekka/Tripoli*

Il s'agit ici d'un projet plus coûteux, impliquant le percement d'un tunnel destiné à utiliser une source souterraine pour l'irrigation de la côte au sud de Tripoli et pour l'approvisionnement ultérieur en eau potable de la région de Tripoli. Les plans de ce projet sont presque terminés, et les experts recommandent sa mise en œuvre.

v) *Projets secondaires d'adduction d'eau*

En outre, la main-d'œuvre pourrait être utilisée pour le développement d'un système d'adduction d'eau pour de nombreux villages du Liban.

c) Syrie

La Syrie, le plus vaste des pays faisant l'objet de la présente étude, se divise en un certain nombre de zones pluviométriques et agricoles. Dans les régions montagneuses, sur les bords de la Méditerranée, le niveau des précipitations est élevé, et il existe une autre zone de terres cultivables arrosées par les pluies, qui part du Djebel Druze et du Hauran, qui devient très étroite ou disparaît entièrement à l'est de l'anti-Liban, et qui réapparaît sous forme d'une large bande dans la région d'Alep. Plus loin, à l'est, il existe une troisième zone où il ne tombe pas de pluie et qui convient uniquement aux pâturages. Au nord de cette ceinture s'étend la Jezireh où les précipitations sont plus importantes et où la culture est possible. Il existe de nombreuses régions accidentées aux pentes escarpées.

En tenant compte de ces considérations, des dimensions du pays et des projets assez avancés du Gouvernement syrien, les experts consultants envisagent l'adoption en Syrie de projets de travaux des types suivants pour employer les réfugiés:

i) *Construction de terrasses*

En certains endroits, des terrasses existent déjà, mais ce qui a été réalisé ne répond qu'à une partie des besoins. Des projets sont par conséquent recommandés pour la construction de terrasses sur une superficie considérable (jusqu'à 85.000 hectares) susceptible d'être utilisée à la fois pour le reboisement et pour la culture d'arbres fruitiers, en particulier d'oliviers et de figuiers.

ii) *Reboisement*

Dans certaines régions de la Syrie telles que le mont Harmon, l'anti-Liban et une partie des montagnes de la région de Lattaquié, de vastes territoires sont impropres à la culture en champs ou vergers, mais pourraient devenir une source de grande richesse économique pour le pays s'ils étaient entièrement

plantés d'essences forestières. Dans le programme de construction de terrasses mentionné ci-dessus, 50.000 hectares sont destinés au reboisement. Ce travail devrait se faire à la fois par le repiquage de plants et par l'ensemencement. L'utilisation de la première de ces méthodes sera limitée par la capacité des pépinières syriennes dont on recommande l'extension; la dernière, d'une application simple, ne présente malheureusement que peu d'importance pour l'absorption de la main-d'œuvre.

iii) Construction de routes

Les travaux prévus dans le cadre de bon nombre de projets à court terme de construction de routes sont prêts à être entrepris en Syrie, et les experts consultants ont examiné et choisi certains projets de construction et d'amélioration de routes qui aideront grandement à relier plusieurs villes importantes.

iv) Irrigation et drainage

Les experts consultants estiment que les travaux d'assèchement du marais du Madkh, en partie achevés, doivent être poursuivis comme projets destinés à assurer l'emploi de la main-d'œuvre réfugiée.

v) Travaux publics de caractère général

Un certain nombre de travaux publics ont été examinés, et l'on est d'avis qu'une proportion considérable de la main-d'œuvre réfugiée peut être affectée à l'amélioration de l'aéroport de Mezze, à la construction du port de Lattaquié (dont il conviendrait toutefois de poursuivre l'étude), et aux travaux d'adduction d'eau d'Alep.

d) Bande de Gaza

De l'ancien district palestinien de Gaza, il ne reste actuellement entre les mains des Arabes qu'environ 20.000 hectares sous forme d'une longue bande côtière, large de quelques kilomètres, qui s'étend du nord de Gaza à la frontière égyptienne. Sur ce territoire sont concentrés environ 200.000 réfugiés et 70.000 résidents normaux. Une partie peu importante de cette région est irriguée par des puits qui permettent d'arroser certaines zones de culture intensive; mais la majeure partie de cette bande se compose de dunes de sable le long de la côte et d'une région arrosée par les pluies, qui produit des céréales d'hiver.

D) Mandat de la Mission économique d'étude

La Commission de conciliation pour la Palestine, désireuse de poursuivre la mise en œuvre des dispositions des paragraphes 10 et 11 de la résolution de l'Assemblée générale en date du 11 décembre 1948, et d'obtenir des renseignements sur lesquels elle pourra fonder les recommandations qu'elle adressera, pour suite à donner, à l'Assemblée générale, aux États Membres, aux institutions spécialisées compétentes et aux organisations intéressées, et

Il est évidemment impossible d'entamer dans cette région peu étendue des travaux qui permettent d'employer plus qu'une faible proportion du grand nombre de réfugiés qui y sont concentrés. Deux types de projets sont toutefois considérés comme pouvant être recommandés:

i) Fixation du sable des dunes par des plantations d'arbres afin d'éviter de nouveaux empiètements sur la terre arable. Ces travaux devraient faire suite à un projet du Département forestier de Palestine qui, en 1947, a mis en œuvre un programme de dix ans, consistant à fixer 1.000 hectares de dunes de sable par an. Ce projet doit être repris, car il présentera plus tard un grand avantage pour l'agriculture et la population de la région.

ii) Certains travaux de construction secondaires peuvent être entrepris, tels que l'asphaltage des routes et l'aménagement éventuel d'un système de drainage à Gaza.

L'exposé ci-dessus montre que des projets utiles, répondant aux critères énoncés plus haut, peuvent être entrepris dans chaque pays. Ces projets absorberont une partie très importante des réfugiés de chaque région, à l'exception de la bande de Gaza. On trouvera à l'appendice A un bref état des effectifs susceptibles d'être employés même dans les travaux-types exposés ci-dessus (qui doivent tous être considérés comme des projets-types susceptibles d'être élargis ou répétés) ainsi que les prévisions de dépenses. Il convient toutefois de ne pas perdre de vue, en prévoyant le rythme auquel ces projets pourront être mis en œuvre, qu'un certain nombre d'autres facteurs interviennent.

* * *

Outre l'organisation générale nécessaire pour contrôler et exécuter l'ensemble du programme destiné à l'emploi des réfugiés arabes, des modifications seront nécessaires, dans l'organisation des services gouvernementaux, pour assurer la bonne exécution sur place de certains projets. Il est fortement recommandé, à cet égard, de considérer la construction de terrasses et le reboisement comme un tout, en liaison avec la conservation des ressources en eau. Il apparaît donc que la meilleure solution sera, pour les gouvernements intéressés, de créer une Division de la conservation du sol ou de l'utilisation des terres qui serait soit autonome, soit placée sous le contrôle du Ministère intéressé correspondant.

Ayant pris note des déclarations des représentants d'Israël et des États arabes, en ce qui concerne le rapatriement, la réinstallation et le dédommagement des réfugiés:

1. En vertu des instructions qu'elle a reçues aux termes du paragraphe 12 de la résolution précitée, institue sous ses auspices une Mission économique d'étude chargée d'examiner la situation économique

dans les pays affectés par les hostilités qui se sont déroulées récemment, et d'adresser à la Commission des recommandations relatives à un plan d'ensemble tendant :

a) A permettre aux gouvernements intéressés de favoriser les mesures et les programmes de mise en valeur qui sont nécessaires pour remédier aux troubles économiques dont les hostilités sont la cause;

b) A faciliter le rapatriement, la réinstallation et le relèvement économique et social des réfugiés, ainsi que le paiement d'une indemnité à titre de compensation, conformément aux dispositions du paragraphe 11 de la résolution de l'Assemblée générale en date du 11 décembre 1948, afin de réintégrer le plus rapidement possible les réfugiés dans la vie économique de la région où ils devront subvenir à leurs propres besoins;

c) A favoriser l'établissement de conditions économiques propices au maintien de la paix et de la stabilité dans la région.

2. Donne pour instructions à la Mission économique d'étude de comprendre dans ses recommandations un plan d'exécution en vue de réaliser les programmes recommandés, des prévisions de dépenses, et l'exposé de moyens de financement.

3. Autorise la Mission, en vertu des dispositions du paragraphe 14 de la résolution de l'Assemblée générale en date du 11 décembre 1948, à demander le concours des gouvernements, institutions spécialisées et organisations internationales qui peuvent être en mesure de faciliter ses travaux.

La Commission de conciliation recommande que la Mission d'étude aborde ses travaux en suivant les directives ci-après;

En collaboration avec les gouvernements intéressés :

a) Rechercher quelles mesures peuvent prendre les gouvernements intéressés, sans recevoir d'aide financière extérieure, pour atteindre les objectifs indiqués au paragraphe 1 ci-dessus;

b) En se fondant sur les études et les plans existants, examiner les propositions soumises par les gouvernements intéressés, en ce qui concerne les

projets de mise en valeur économique et d'installation nécessitant une aide extérieure, qui permettraient d'intégrer les réfugiés dans l'économie de la région, où ils devront subvenir à leurs propres besoins, dans un délai minimum et avec des frais minima;

c) Examiner les autres projets économiques grâce auxquels, avec une aide extérieure, un emploi temporaire pourra être donné aux réfugiés qui ne seront pas employés pour la réalisation des projets de mise en valeur et d'installation prévus à l'alinéa b);

d) Examiner les autres projets de mise en valeur et d'installation nécessitant une aide extérieure et n'ayant pas de liens directs avec l'emploi et l'installation des réfugiés, mais qui concourraient à la réalisation des objectifs mentionnés au paragraphe 1;

e) Evaluer le nombre des réfugiés aux besoins desquels il ne peut être subvenu, directement ou indirectement, par les travaux envisagés aux paragraphes a) à d), ainsi que la durée approximative de la période pendant laquelle une aide directe sera estimée nécessaire, et les dépenses occasionnées par cette aide;

f) Etudier le problème de l'indemnité à verser aux réfugiés à titre de compensation pour les biens appartenant à ceux qui ne réintègrent pas leurs foyers et pour perte de biens ou dommages subis par des biens, en attachant une importance particulière aux rapports de cette indemnité avec les projets d'installation envisagés;

g) Etudier le problème du relèvement des réfugiés, y compris les questions concernant leur situation civique, la santé, l'enseignement et les services sociaux;

h) Présenter des propositions concernant une organisation dans le cadre des Nations Unies, en vue d'atteindre les objectifs du paragraphe 1, de coordonner, surveiller et rendre de réalisation plus aisée des mesures concernant l'assistance, la réinstallation, le développement économique et les nécessités connexes, telles que les services publics urbains, sans perdre de vue les intérêts de tous les gouvernements.

1^{er} septembre 1949.

B. Résolution 302 (IV) adoptée par l'Assemblée générale à sa 273^e séance plénière, le 8 décembre 1949

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 212 (III) du 19 novembre 1948 et 194 (III) du 11 décembre 1948, et confirmant notamment les dispositions du paragraphe 11 de cette dernière résolution,

Ayant pris connaissance avec satisfaction du premier rapport provisoire de la Mission économique d'étude pour le Moyen-Orient (A/1106) et du rapport du Secré-

taire général sur l'aide aux réfugiés de Palestine (A/1060 et A/1060/Add.1),

1. Exprime sa gratitude aux gouvernements qui ont généreusement répondu à l'appel de sa résolution 212 (III) et à l'appel du Secrétaire général, qui les pressaient de contribuer, par des dons en nature et en espèces, à atténuer la famine dont souffrent les réfugiés de Palestine et la détresse où ils se trouvent;

2. *Adresse également l'expression de sa reconnaissance au Comité international de la Croix-Rouge, à la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et à l'American Friends Service Committee pour la contribution qu'ils ont apportée à cette œuvre humanitaire en accomplissant, dans des conditions très difficiles, les fonctions qu'ils avaient volontairement assumées pour la distribution des fournitures de secours et les soins aux réfugiés; et note avec satisfaction que ces organismes ont donné au Secrétaire général l'assurance qu'ils poursuivront leur actuelle collaboration avec l'Organisation des Nations Unies jusqu'à la fin du mois de mars 1950, sur une base acceptable de part et d'autre;*

3. *Félicite le Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance pour l'importante contribution qu'il a apportée au programme d'aide des Nations Unies; félicite également les institutions spécialisées qui ont apporté leur aide dans leurs domaines respectifs, notamment l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Organisation internationale pour les réfugiés;*

4. *Remercie les nombreuses œuvres religieuses, charitables et humanitaires qui ont participé dans une large mesure au secours apporté aux réfugiés de Palestine;*

5. *Reconnait la nécessité de continuer, sans préjudice des dispositions du paragraphe 11 de la résolution 194 (III), adoptée par l'Assemblée générale le 11 décembre 1948, à venir en aide aux réfugiés de Palestine en leur portant secours pour empêcher que la famine et la détresse ne règnent parmi eux et pour réaliser un état de paix et de stabilité; reconnaît également qu'il importe de prendre sans tarder des mesures positives en vue de mettre fin à l'aide internationale sous forme de secours;*

6. *Estime que, sous réserve des dispositions de l'alinéa d) du paragraphe 9 de la présente résolution, des crédits équivalant à 33.700.000 dollars seront requis pour le secours direct et les programmes de travaux afférents à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1950, ces crédits se décomposant en 20.200.000 dollars pour le secours direct et 13.500.000 dollars pour les programmes de travaux; estime en outre qu'il faudra des crédits équivalant à environ 21.200.000 dollars pour les programmes de travaux afférents à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 1951, tous ces crédits comprenant les dépenses administratives; et estime enfin qu'il conviendrait de cesser le secours direct le 31 décembre 1950 au plus tard, à moins que l'Assemblée générale n'en décide autrement à sa cinquième session ordinaire;*

7. *Crée l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui aura pour fonctions:*

a) *D'exécuter, en collaboration avec les pouvoirs publics locaux, le programme de secours direct et*

les programmes de travaux recommandés par la Mission économique d'étude;

b) *De se concerter avec les gouvernements intéressés du Proche-Orient au sujet des mesures préparatoires qu'ils devront prendre avant que ne prenne fin l'aide internationale pour le secours et les programmes de travaux;*

8. *Crée une Commission consultative, composée des représentants des Etats-Unis d'Amérique, de la France, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Turquie, qui pourra s'adjoindre trois membres au plus, représentant des Etats donateurs et qui aura pour fonctions de conseiller et d'assister, dans l'exécution du programme, le Directeur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient; le Directeur et la Commission consultative se concerteront avec chacun des gouvernements intéressés du Proche-Orient au sujet du choix, de la planification et de l'exécution des entreprises;*

9. *Prie le Secrétaire général de procéder, d'accord avec les gouvernements représentés à la Commission consultative, à la désignation du Directeur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;*

a) *Le Directeur sera chargé de la direction générale de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et sera responsable devant l'Assemblée générale de l'exécution du programme;*

b) *Le Directeur choisira et nommera le personnel de son service conformément à des dispositions générales arrêtées de concert avec le Secrétaire général, ces dispositions comprenant notamment ceux des articles du Règlement et du Statut du personnel de l'Organisation des Nations Unies que le Directeur et le Secrétaire général estimeront applicables; dans la mesure du possible, il utilisera les services et l'aide mis à sa disposition par le Secrétaire général;*

c) *Le Directeur établira, d'accord avec le Secrétaire général et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, un règlement financier applicable à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;*

d) *Sous réserve du règlement financier établi en vertu de l'alinéa c) du présent paragraphe, le Directeur et la Commission consultative de concert auront toute latitude pour répartir les fonds disponibles entre le secours direct et les entreprises de travaux, au cas où les estimations du paragraphe 6 demanderaient à être révisées;*

10. *Prie le Directeur de convoquer le plus tôt possible la Commission consultative pour dresser des plans touchant l'organisation et l'exécution du programme et pour adopter un règlement intérieur;*

11. *Prolonge* l'existence de l'Aide des Nations Unies aux réfugiés de Palestine, créée en vertu de la résolution 212 (III) de l'Assemblée générale, jusqu'au 1^{er} avril 1950 ou jusqu'à la date à laquelle aura lieu le transfert mentionné au paragraphe 12 si cette date est plus tardive, et prie le Secrétaire général de poursuivre, en liaison avec les organismes d'exécution, ses efforts pour réduire progressivement le nombre des rations délivrées, en s'inspirant des constatations et des recommandations de la Mission économique d'étude;

12. *Charge* le Secrétaire général de transférer à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient les avoirs et les obligations de l'Aide des Nations Unies aux réfugiés de Palestine, au 1^{er} avril 1950 ou à toute autre date qu'il choisira d'accord avec le Directeur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;

13. *Presse* tous les Etats Membres des Nations Unies et les autres Etats d'apporter des contributions bénévoles, en espèces ou en nature, de façon à assurer l'arrivée des fournitures et des fonds requis pour chaque période du programme exposé au paragraphe 6; les contributions en espèces peuvent être versées en devises autres que le dollar des Etats-Unis, dans la mesure où ces devises peuvent servir à l'exécution du programme;

14. *Autorise* le Secrétaire général à avancer par prélèvement sur le Fonds de roulement, d'accord avec le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, les fonds auxquels on estimera pouvoir donner cette destination et qui ne devront pas dépasser 5.000.000 de dollars, pour financer les opérations à effectuer en vertu de la présente résolution, cette avance devant être remboursée le 31 décembre 1950 au plus tard, à l'aide des contributions gouvernementales demandées au paragraphe 13 ci-dessus;

15. *Autorise* le Secrétaire général, d'accord avec le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, à négocier avec l'Organisation internationale pour les réfugiés, en vue de financer le programme, un emprunt non productif d'intérêt dont le montant ne pourra pas dépasser l'équivalent de 2.800.000 dollars, et dont le remboursement devra s'effectuer dans des conditions satisfaisantes pour les deux parties;

16. *Autorise* le Secrétaire général à prolonger l'existence du Fonds spécial créé en vertu de la résolution 212 (III) de l'Assemblée générale et à prélever sur ce Fonds les sommes nécessaires pour les opérations de l'Aide des Nations Unies aux réfugiés de Palestine et, sur demande du Directeur, pour les opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;

17. *Invite* les gouvernements intéressés à accorder à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient les privilèges, immunités, exonérations et facilités qu'ils ont accordés à l'Aide des Nations Unies aux réfugiés de Palestine, ainsi que tous autres privilèges, immunités, exonérations et facilités nécessaires pour que l'Office puisse s'acquitter de ses fonctions;

18. *Invite* instamment le Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance, l'Organisation internationale pour les réfugiés, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que tous les autres organismes, œuvres et groupements privés intéressés, à apporter, en liaison avec le Directeur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, leur aide dans le cadre du programme;

19. *Invite* le Directeur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient:

a) A désigner un représentant qui participera en qualité d'observateur aux réunions du Bureau de l'assistance technique, de façon à coordonner l'action de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient en matière d'assistance technique avec les programmes d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées dont traite la résolution 222 (IX) A adoptée par le Conseil économique et social le 15 août 1949;

b) A mettre à la disposition du Bureau de l'assistance technique tous les renseignements relatifs à toute mesure que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pourrait prendre en matière d'assistance technique, de sorte que le Bureau puisse les faire figurer dans ses rapports au Comité de l'assistance technique du Conseil économique et social;

20. *Donne* pour instructions à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient de se concerter avec la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine, de manière que l'un et l'autre puissent accomplir au mieux leurs tâches respectives, notamment en ce qui concerne le paragraphe 11 de la résolution 194 (III), adoptée par l'Assemblée générale le 11 décembre 1948;

21. *Prie* le Directeur de présenter à l'Assemblée générale des Nations Unies un rapport annuel, comprenant une vérification des comptes, sur l'activité de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et l'invite à adresser au Secrétaire général tous autres rapports que l'Office de secours et de travaux dans le Proche-

Orient souhaiterait porter à la connaissance des Membres des Nations Unies ou des organes appropriés de l'Organisation;

22. *Charge* la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine de transmettre au Secré-

taire général, pour communication aux Membres des Nations Unies et à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le rapport final de la Mission économique d'étude, en l'accompagnant des observations qu'elle pourra juger bon de présenter.

ANNEXE II

Situation financière

Aperçu général

Les six pays étudiés par la Mission — soit l'Egypte, l'Irak, Israël, la Jordanie, le Liban et la Syrie — sont tous de très jeunes Etats du point de vue de l'autonomie gouvernementale et administrative. L'Egypte, le plus ancien du groupe, ne compte pas plus de vingt-sept années de gouvernement autonome depuis qu'elle est redevenue Etat souverain en 1922. L'Irak a obtenu son indépendance à l'expiration du mandat britannique en 1932. La Syrie et le Liban, après avoir été réunis sous un mandat français, sont devenus des Etats souverains distincts en 1946, tout en continuant à maintenir une union douanière. La même année, la Jordanie est devenue indépendante elle aussi, tandis que l'Etat d'Israël n'a été constitué qu'en 1948.

Compte tenu de l'expérience relativement limitée de ces Etats dans l'administration de leurs affaires économiques et financières, les progrès déjà accomplis sont remarquables dans certains cas. Néanmoins, pour la plupart des pays étudiés par la Mission, on ne dispose pas encore des données économiques statistiques et autres, nécessaires pour se faire une idée complète et exacte de la situation économique et financière. Faute de renseignements concrets sur le revenu national, les budgets, la balance des paiements, etc., des économies du Moyen-Orient, on n'a pu effectuer une étude détaillée de la situation économique de chaque pays. D'autre part, la portée de l'enquête entreprise par la Mission a été encore limitée par le temps très restreint dont elle a disposé.

Cependant, si brève que soit cette étude, il nous semble qu'on peut en tirer certaines conclusions générales sur la nature du problème économique du Moyen-Orient et sur les obstacles que rencontre sa solution.

Tout d'abord, il n'est que trop clair que le Moyen-Orient souffre d'une extrême pauvreté. Aucun des pays intéressés n'est encore parvenu à mesurer, même approximativement, au moyen d'études sur le revenu national, le degré de son appauvrissement. La FAO a tenté, par des méthodes statistiques qu'elle n'a pas précisées, des estimations du revenu des divers pays du Moyen-Orient¹.

Ces estimations comportent sans aucun doute une très importante marge d'erreur, ce qui rendrait risquée toute tentative de stricte comparaison entre les divers niveaux de vie nationaux. Toutefois, il n'est guère nécessaire d'attendre des études précises sur le revenu national ou même sur le contenu en calories du

régime alimentaire pour avoir la preuve de la pauvreté extrême et généralisée qui règne dans presque tout le Moyen-Orient. Il convient naturellement de noter l'exception constituée par Israël, où les contributions apportées par le monde juif aident de façon précaire à maintenir un niveau de vie bien supérieur à celui que permettrait la production locale. Dans le reste du Moyen-Orient, la plus grande partie, peut-être 90 % de la population, a tout juste de quoi subsister. On peut naturellement trouver dans les villes des exemples voyants de dépenses extravagantes. Mais, bien qu'une aussi mauvaise répartition des revenus oppose de multiples obstacles au progrès économique, elle ne joue qu'un rôle secondaire à côté du problème fondamental de l'extrême insuffisance de la production de chacun de ces pays par rapport au chiffre total de sa population. C'est là le fait central de la vie économique du Moyen-Orient.

Estimations du revenu annuel par habitant :

Pays	Equivalent en dollars des Etats-Unis
Afghanistan	50
Arabie saoudite	40
Egypte	100
Ethiopie	40
Iran	85
Israël	395
Liban	125
Syrie	100
Turquie	125

De cette pauvreté, qui de toutes parts saute aux yeux, résulte inévitablement l'enchaînement bien connu de problèmes économiques et sociaux pour lesquels on n'a pas jusqu'ici pu trouver de solution efficace.

Dans une pareille situation, des populations affaiblies exercent une pression intense sur des ressources étroitement limitées, et la consommation tend naturellement à absorber toute la production disponible. Par suite, le taux de l'épargne est inévitablement très inférieur au taux d'investissement nécessaire pour amener une amélioration appréciable de la production et de l'utilisation des ressources. Un représentant du Liban au Conseil économique et social des Nations Unies a puissamment décrit le problème :

« A cet égard, le Moyen-Orient fournit un excellent exemple de ce que l'on peut appeler une économie « au jour le jour ». Prenez, Messieurs, au sens littéral l'expression « au jour le jour ». Dans ces conditions, le Moyen-Orient ne pourra jamais trouver chez lui le capital nécessaire pour créer des

¹ *Review of Food and Agricultural... Outlook in the Near East* (1949).

biens de production, car toute son énergie se dépense à produire des biens de consommation. Là aussi, si l'on examine notre production du point de vue de la moyenne individuelle, il apparaît que la productivité horaire individuelle est très inférieure à celle des pays économiquement mieux développés.... Les difficultés du Moyen-Orient forment un véritable cercle vicieux. Pour augmenter la quantité de ses biens de consommation, il lui faut augmenter la quantité de ses biens de production, mais pour augmenter la quantité de ses biens de production, il lui faut augmenter la quantité de ses biens de consommation. Je ne dis pas qu'il n'y ait aucun espoir de rompre ce cercle vicieux de l'intérieur, mais cela exigerait inévitablement beaucoup de temps, d'efforts et de peine. »

Le problème fondamental de l'accumulation de capitaux est rendu encore plus ardu par l'incapacité dans laquelle se trouvent actuellement la plupart des Gouvernements du Moyen-Orient de mobiliser par l'émission d'emprunts publics, la faible épargne qui parvient à se constituer. L'épargne privée est attirée par des taux élevés d'intérêt offerts par des entreprises plus lucratives ou par l'usure sous une forme ou une autre, ou bien encore reste stérile sous forme d'or thésaurisé.

D'autre part, plusieurs pays du Moyen-Orient ne sont pas encore parvenus à consacrer une part appréciable de leurs recettes budgétaires à des activités fondamentales de mise en valeur. Les dépenses de ces pays, souvent gonflées ou mal administrées, sont généralement financées par des impôts établis sur une assiette extrêmement réduite qui exempt le vaste secteur des revenus non monétaires et ne couvre qu'une partie relativement minime des revenus en argent. Les méthodes fiscales existantes, qui n'ont pas réussi à mettre les gros revenus à contribution, sont totalement incapables de financer tout vaste programme de développement économique.

Parallèlement à cette pauvreté des ressources financières internes, on constate une pénurie encore plus accentuée de devises étrangères pour le financement des importations de biens de capital. Aujourd'hui, les recettes en devises étrangères de presque tout le Moyen-Orient sont consacrées presque entièrement au financement d'importations de biens de consommation. Cela ne signifie pas que, dans certains pays, une quantité très importante de devises ne pourraient, dans des circonstances favorables, être consacrées à l'équipement national si l'on réduisait les importations de produits de luxe qui vont à une petite minorité. Mais une telle mobilisation des ressources en devises en vue de l'amélioration générale de la situation économique rencontrerait de la part de puissants intérêts privés une opposition aussi forte que celle à laquelle se heurte la réforme de la structure fiscale. Dans le cas du Liban et de la Syrie, les efforts du gouvernement pour imposer le contrôle des changes pourraient bien avoir pour résultat d'amenuiser des recettes appréciables en monnaies fortes qui dépendent actuel-

lement d'un commerce sans entrave. L'Egypte et l'Irak pourraient, en renforçant le contrôle des changes et du commerce, essayer de diriger vers des dépenses constitutives de capital une part considérable de leurs recettes courantes en sterling, mais l'on se heurte ici à l'obstacle habituel de l'inconvertibilité de la livre sterling. Enfin, la balance des paiements de la plupart des pays du Moyen-Orient est extrêmement sensible aux variations fréquentes et étendues de la production intérieure et aux fluctuations de la demande, sur les marchés extérieurs, de leurs produits d'exportation dont la gamme est extrêmement limitée.

Ces difficultés en matière de change ont, à leur tour, découragé les investissements privés de l'étranger, même dans les limites assez étroites des entreprises de développement qui semblent devoir assurer leurs amortissements grâce à des économies sur les importations ou à des bénéfices plus grands sur les exportations. De plus, dans tous les pays intéressés, le système de contrôle des changes lui-même, qui va du contrôle strict pratiqué par Israël jusqu'au régime plus souple autorisé par la Syrie et le Liban, constitue l'un des principaux facteurs qui empêchent un apport appréciable de capitaux privés étrangers.

En général, les économies du Moyen-Orient se trouvent donc au point mort et, dans leurs efforts pour s'engager dans une phase dynamique de développement, rencontrent à chaque instant des obstacles créés par leur pauvreté même.

La Syrie offre un exemple frappant de toute l'étendue de ces problèmes de mise en valeur. Dans ce pays, on ne trouve que sous une forme très rudimentaire les institutions monétaires fondamentales sur lesquelles doit reposer tout programme de développement. La maigre épargne qui parvient à se constituer malgré la faiblesse accablante du revenu national ne fournit qu'un courant infime de dépôts à la *Banque de Syrie* et aux quelques autres établissements qui répondent actuellement aux besoins bancaires de la Syrie. La thésaurisation privée de souverains et autres monnaies d'or constitue un mode d'épargne beaucoup plus important, et cet or sert non seulement d'étalon reconnu mais souvent aussi de moyen d'échange. Les possibilités d'emprunts aux fins de développement sont encore réduites dans des proportions considérables par la concurrence d'entreprises commerciales très lucratives qui semblent pouvoir offrir des taux d'intérêt de 20 % et davantage. Cette insuffisance des facilités de crédit est très préjudiciable à la communauté agricole et entrave également le développement des industries naissantes.

Du côté budgétaire, le Gouvernement syrien n'affecte actuellement qu'une part négligeable des recettes publiques à des fins de développement. Il est certainement possible de faire de larges économies sur les dépenses courantes, d'élargir beaucoup l'assiette et la progressivité de l'impôt. Toutefois, l'évolution dans cette direction tendra probablement à se produire en même temps que le développement écono-

mique plutôt qu'à le précéder. De même, il ne saurait être question de mobiliser l'épargne privée par des emprunts gouvernementaux en vue d'investissements en capital tant que le volume de l'épargne n'aura pas sensiblement augmenté et que les taux d'intérêt en vigueur n'auront pas été ramenés à des niveaux plus raisonnables. En attendant, le Gouvernement syrien peut faire beaucoup pour préparer les réformes budgétaires fondamentales qu'il devra finalement entreprendre, en se renseignant lui-même et en renseignant le grand public plus exactement et plus rapidement sur la nature de ses opérations budgétaires réelles.

En ce qui concerne les échanges, les autorités syriennes ignorent la situation exacte de leur balance des paiements. Le rythme actuel des importations semble dépendre principalement de trois produits-clés d'exportation — le blé, la laine et le coton — ainsi que de recettes diverses résultant de toute une série d'opérations de courtage. Le Gouvernement syrien aurait pu essayer d'orienter une certaine proportion de ces recettes en devises vers les besoins d'équipement mais, en fait, il s'est récemment décidé à supprimer virtuellement toutes les mesures de contrôle sur les importations ainsi que toutes les restrictions de change qui subsistaient encore. Les représentants du gouvernement expliquent cet abandon des efforts antérieurs de contrôle par l'impossibilité d'appliquer efficacement les mesures nécessaires et par la crainte de voir disparaître les transactions de courtage qui dépendent de la liberté du marché des changes. Toutefois, cette politique revient à admettre qu'il est incapable d'obtenir, aux fins de développement, d'autres devises étrangères que les livres sterling qui proviennent de l'*Iraq Petroleum Company* et les dollars dépensés par la *Trans-Arabian Pipeline Company*.

De plus, les recettes en dollars provenant de la *Trans-Arabian Pipeline Company* dont on peut disposer aux fins de développement sont encore réduites par les efforts actuels du Gouvernement pour renforcer la réserve d'or en garantie de la monnaie syrienne qui actuellement repose surtout sur des soldes créditeurs en francs français accumulés pendant les années de guerre. Bien que les changes soient restés modérément stables durant les derniers mois, la décision de renforcer la garantie de la monnaie paraît judicieuse. Plus tôt la Syrie aura constitué une réserve suffisante, plus tôt elle pourra opérer la stabilisation officielle de sa monnaie, dont le cours est actuellement variable, et rendre par là le marché syrien plus intéressant pour les bailleurs de fonds étrangers.

Les possibilités offertes par la Syrie pour des travaux de développement à long terme sont frappantes. Les frontières embrassent des territoires aujourd'hui faiblement peuplés mais que, dans l'antiquité, l'irrigation avait rendus fertiles et qui pourraient l'être de nouveau aujourd'hui. L'existence de ces ressources pleines de promesses fait au Gouvernement syrien un devoir impérieux de les exploiter au maximum dans l'intérêt de la population.

L'Irak présente des possibilités de développement économique plus vastes que celles de tout autre pays étudié par la Mission. Seul parmi les pays du Moyen-Orient, l'Irak possède des ressources inexploitées, comme les eaux et des sols d'une fertilité latente; il dispose aussi de recettes assez importantes en monnaies étrangères provenant des redevances sur le pétrole, qui sont payées directement au Gouvernement et qui pourraient servir au financement de l'équipement du pays. Bref, le problème économique de l'Irak consiste à utiliser les recettes provenant du pétrole à la remise en valeur des vallées du Tigre et de l'Euphrate.

Toutefois, jusqu'à présent, les ressources financières dont dispose l'Etat et qui sont constituées non seulement par les redevances sur le pétrole mais aussi par les soldes en sterling accumulés pendant la guerre, ont été en grande partie absorbées par le financement des importations de biens de consommation et les dépenses administratives ordinaires de l'Etat. Ce gaspillage de capitaux irremplaçables pour les demandes de la consommation courante s'explique en grande partie de la même façon que les difficultés fondamentales qui retardent le progrès dans les autres pays du Moyen-Orient. C'est ainsi que l'économie irakienne n'est pas encore parvenue à canaliser de façon appréciable l'épargne monétaire. L'emploi même des signes monétaires est limité à une fraction relativement faible de la population. Le système budgétaire du pays est primitif, l'assiette de l'impôt est réduite, et la position du gouvernement est faible du point de vue du crédit. On laisse se gaspiller pour des importations de luxe les rares ressources en devises étrangères. Pour parer à ces défauts, le Gouvernement a été obligé de puiser abondamment dans ses avoirs en capital.

Si l'Irak doit consacrer un jour une part importante des redevances sur le pétrole au développement économique, le Gouvernement doit donc chercher tout d'abord à couvrir une proportion plus élevée de ses dépenses administratives en élargissant l'assiette et en améliorant le rendement de l'impôt. Il conviendrait également d'encourager l'accroissement des dépôts en banque et des autres formes collectives d'économie à base monétaire. Il faudrait renforcer la confiance du public dans la position financière du gouvernement par une réforme des techniques budgétaires actuelles. Il faudrait, d'une façon ou d'une autre, réduire les importations de luxe et consacrer au développement économique les ressources ainsi libérées.

Les ressources de l'Irak ont fait l'objet d'études approfondies et, sauf dans le domaine important des recherches agricoles de base, on connaît suffisamment bien des possibilités techniques qui justifieraient la mise en œuvre à bref délai d'un programme de développement. Toutefois, il est improbable que l'on puisse donner à ce programme un élan suffisant sans l'apport initial de l'assistance et des avis techniques de l'étranger. Par contre, avec une réforme satisfaisante de ses finances, l'Irak pourrait parvenir assez rapidement à financer complètement ses besoins en devises étrangères pour l'importation de biens en capital en résér-

vant à cette fin les redevances qu'il perçoit sur le pétrole. A cet égard, le degré de convertibilité dans les monnaies locales de ses recettes en livres sterling provenant des redevances sur le pétrole se révélera sans aucun doute d'une importance cruciale.

La Jordanie est de loin, parmi ceux qu'a étudiés la Mission, le pays du Moyen-Orient le moins développé du point de vue économique. Tous les défauts des économies syrienne et irakienne en ce qui concerne le revenu, l'épargne, les recettes en devises, et le progrès du développement économique, se font sentir avec encore plus de force en Jordanie. Pendant de longues années, le pays a compté sur les subventions britanniques pour couvrir la plus grande partie de ses importations. Aujourd'hui, il faut considérer, à toutes fins pratiques, la Jordanie comme ne faisant qu'un avec la Palestine arabe. Dans cette unité géographique nouvelle — Jordanie-Palestine arabe — ont afflué des réfugiés qui comptent pour un tiers, ou la moitié d'une population qui atteint aujourd'hui près d'un million d'habitants. Dans d'autres pays du Moyen-Orient, on peut dissocier le problème des réfugiés de celui du développement à long terme. Il n'en est pas ainsi en Jordanie, où le Gouvernement semble envisager l'installation, non seulement des réfugiés qu'elle abrite aujourd'hui, mais d'autres réfugiés encore, si les moyens nécessaires lui sont fournis par l'étranger.

Au cours de l'année écoulée, la subvention annuelle britannique a été complétée non seulement par les secours et l'aide des Nations Unies mais, et cela est peut-être le plus important, par le remboursement en sterling des billets du *Palestine Currency Board* apportés avec eux par les réfugiés palestiniens. Or, cette dernière ressource, qui aurait rapporté environ 12 millions de livres sterling à la Jordanie, s'épuise rapidement. Si elle ne peut trouver d'autres ressources en devises étrangères, la Jordanie devra inévitablement procéder à une rigoureuse limitation de ses importations, ce qui augmentera encore la pauvreté actuelle et entraînera peut-être de lourdes souffrances humaines. Pour la Jordanie, le problème immédiat consiste à adopter des mesures à court terme qui permettront à son économie de survivre et conduiront peut-être à un développement économique progressif.

Liban. Comparée à celle de la Syrie, de l'Irak et de la Jordanie, l'économie libanaise fournit incontestablement à la population un niveau de vie nettement plus élevé. Comme dans les autres économies du Moyen-Orient, l'agriculture constitue la source fondamentale de revenus, mais la situation relativement avantageuse du Liban provient avant tout de l'importance des transactions de service que les négociants libanais entreprennent pour le compte des marchés étrangers. Les transbordements effectués dans le port bien équipé de Beyrouth pour le compte des pays voisins, les commissions de courtage sur l'or, l'arbitrage en matière de devises ou de marchandises, etc., tout cela contribue à fournir des recettes relativement importantes en monnaies fortes et faibles.

De son côté la tradition commerciale du Liban a favorisé davantage qu'en Syrie, en Irak ou en Jordanie un développement des institutions financières modernes. L'épargne y est plus élevée, le taux de l'intérêt tend à être plus bas et le courant général du crédit pour les entreprises productives est moins restreint. Cependant, ici encore, on se heurte à cette difficulté habituelle que l'Etat ne peut, par voie d'emprunts publics en vue du développement économique, disposer sûrement d'une part quelconque des ressources financières internes. Le fait que le budget libanais repose en grande partie sur les impôts de consommation n'encourage pas non plus à compter sur une affectation d'une part importante des recettes publiques à des investissements en capital.

En ce qui concerne les échanges, le Gouvernement libanais a abandonné plus tôt encore que la Syrie tous les contrôles quantitatifs sur les transactions de change et sur les importations. Les recettes en devises étrangères qui passent par les voies officielles se limitent pratiquement aux versements de l'*Iraq Petroleum Company* et de la *Trans-Arabian Pipeline Company* qui, pour le moment du moins, semblent insuffisants pour financer les vastes programmes de développement nécessaires pour tirer parti des possibilités prometteuses d'aménagement de la rivière Litani. De plus, comme la Syrie, le Gouvernement libanais a autorisé la *Banque de Syrie et du Liban* à consacrer une partie des recettes en dollars du Gouvernement au renforcement de la réserve d'or. Il faut espérer que cette politique permettra un jour au Liban de stabiliser fermement le cours de sa monnaie dont l'instabilité actuelle décourage les bailleurs de fonds étrangers qui pourraient participer au développement du pays.

Egypte. Dans les pages qui précèdent, on a fait de fréquentes allusions aux deux obstacles principaux qui s'opposent au développement économique, à savoir l'insuffisance de l'épargne et la difficulté qu'il y a à la mobiliser. Ces obstacles persistent à entraver le développement de l'économie égyptienne, mais on constate cependant en Egypte la création d'un nombre remarquable d'établissements financiers modernes que les pays voisins pourraient étudier avec profit. C'est ainsi que l'Egypte est parvenue à créer un marché pour les émissions de valeurs d'Etat, à convertir en obligations intérieures une grande partie de sa dette extérieure, à remplacer, dans sa réserve monétaire, les devises étrangères par des titres du Gouvernement et même à déposer un projet de loi relative à l'impôt sur le revenu. Ce progrès en matière d'organisation financière a été facilité par l'accroissement simultané de la production nationale et, à son tour, a contribué à relever le niveau du revenu national.

Néanmoins, ces progrès remarquables en matière d'organisation semblent n'avoir abouti à aucune amélioration sensible du niveau de vie individuel. Ainsi, malgré une forte augmentation de la production nationale au cours du siècle passé le groupe « marginal », c'est-à-dire les victimes de la pauvreté,

de l'analphabétisme et des maladies, constituerait environ 90 % du total de la population égyptienne. A titre d'exemple, les vastes travaux d'irrigation effectués en Egypte au cours des deux dernières générations ont été suivis d'une augmentation correspondante de la population et d'un développement véritablement impressionnant de maladies débilitantes telles que la bilharziose et le paludisme.

Il semble donc assez évident que la véritable solution du problème social créé par cette pression démographique ne peut se trouver entièrement dans une nouvelle augmentation de la production et du revenu national. L'éducation et des perspectives d'emploi plus variées doivent également contribuer à libérer graduellement des habitudes ancestrales dont elle est imprégnée depuis si longtemps une économie qui n'a jusqu'ici offert que très peu de choix à l'individu.

Israël. Le cas d'Israël est tout particulier. On y rencontre une civilisation occidentale du type le plus moderne qui fait des efforts prodigieux pour vivifier le sol aride de la Palestine. Du point de vue financier, Israël possède un réseau bancaire bien équipé et parfaitement géré, un rythme d'épargne remarquable, et un mécanisme budgétaire fonctionnant sans heurts qui est jusqu'ici parvenu à financer des dépenses très importantes pour la mise en valeur et la défense du pays ainsi que pour l'administration courante. Sans cet appareil d'une importance vitale pour la mobilisation des ressources économiques nationales, Israël aurait été incapable de soutenir l'effort de l'année écoulée.

Mais le problème fondamental qui se pose aujourd'hui est celui de savoir si, même avec un nouveau développement de son appareil financier, le pays peut sans risque absorber l'immigration au rythme actuellement envisagé. On ne peut déguiser le fait que les nouveaux immigrants, du moins dans la phase initiale, sans apporter quoi que ce soit ou en apportant fort peu à la production intérieure et aux ressources en devises étrangères, les mettent fortement à contribution.

Ainsi, l'équilibre de la balance des paiements d'Israël se maintient de façon précaire grâce à des contributions, investissements et autres transferts de capitaux de l'étranger qui représentent plus de 75 % des dépenses courantes en devises. De plus, l'élément le plus décisif du côté recettes, à savoir les contributions du monde juif, a nettement tendance à diminuer, tandis que les besoins en devises étrangères pour l'entretien et l'absorption des nouveaux immigrants continuent à augmenter. Même si les contributions du monde juif ne diminuent pas encore, l'arrivée de 150.000 immigrants en 1950 risque de créer un déficit en matière de devises équivalant à 25 % environ de l'ensemble des besoins de cet ordre. Dans une très large mesure, ce déficit probable d'Israël en matière de devises en 1950 pourrait être comblé d'une manière aussi satisfaisante par le déblocage partiel de ses soldes en sterling, qui s'élèvent à 25 ou 30 millions de livres,

que par une augmentation des recettes en dollars. Mais la question de savoir si le Gouvernement britannique, étant donné notamment les demandes pressantes de remboursement formulées par ses autres créanciers, sera en mesure de débloquer les livres sterling dans des proportions suffisantes pour répondre aux besoins d'Israël devra faire l'objet de négociations entre les deux gouvernements intéressés.

Pour 1951, les perspectives en matière de devises seront encore plus graves. Bien que les autorités d'Israël expriment le ferme espoir de voir l'augmentation des exportations et l'accroissement des investissements commerciaux empêcher une nouvelle aggravation du déficit en devises, les bailleurs de fonds étrangers ont été jusqu'ici assez tièdes, cependant que les possibilités d'exportation d'Israël demeurent très incertaines.

Perspectives financières d'ensemble. Ainsi, sauf en ce qui concerne l'Irak et peut-être l'Egypte, les perspectives d'une rapide amélioration de la situation financière extérieure et intérieure des divers pays du Moyen-Orient ne paraissent guère encourageantes. Quelque prometteuses que soient les possibilités de développement des ressources naturelles que les prospections peuvent révéler, il est extrêmement improbable que des projets importants puissent être financés sans une aide extérieure considérable.

Or, tant que les pays du Moyen-Orient resteront dans leur marasme économique, les risques auxquels s'exposeraient les bailleurs de fonds étrangers éventuels l'emportent sur les perspectives de profits. Il nous paraît donc improbable que les investissements privés étrangers fournissent l'impulsion nécessaire pour mettre en route le processus de développement. A cet égard, on entend souvent dire que les pays insuffisamment développés comme ceux du Moyen-Orient pourraient attirer les investissements de capitaux en procédant simplement à une réforme financière complète. Il semble qu'on ne tienne pas suffisamment compte de ce que les facteurs qui découragent le plus les bailleurs de fonds étrangers, c'est-à-dire, la faiblesse et l'irrégularité des recettes en devises étrangères, la variabilité extrême des taux de change, l'inefficacité des politiques budgétaires, etc., ont tout leur origine dans un fait fondamental — la pauvreté de ces pays — et ces facteurs ne pourront jamais être entièrement éliminés tant que subsistera cette pauvreté. C'est un cercle vicieux commun à tous les pays insuffisamment développés: leur pauvreté est un obstacle aux investissements étrangers et, faute d'investissements étrangers, ils restent dans leur pauvreté.

On pourrait certes rompre ce cercle vicieux grâce à l'aide étrangère sous forme de subsides, de prêts accordés dans des conditions particulièrement favorables en vue du financement initial d'entreprises de développement soigneusement choisies. Cependant, malgré l'aide étrangère, les gouvernements ne pourront donner l'impulsion nécessaire au processus de développement, s'ils ne parviennent à faire comprendre

à leurs populations la nécessité de travailler dans l'espoir d'un avenir meilleur. Les gouvernements doivent s'efforcer d'éclairer le public sur l'intérêt que présente pour lui le développement économique et devront ainsi s'exposer de propos délibéré aux revendications politiques dont sortiront les mesures de réforme véritable. Avec une telle reprise de l'effort national et l'augmentation du revenu national, il sera peut-être possible d'écarter graduellement les obstacles que les institutions actuelles opposent au progrès. Mais des réformes financières efficaces et durables ne peuvent aboutir que si le pays comprend leur nécessité et leur but.

Le problème posé par les institutions varie naturellement d'un pays à l'autre et seule une étude détaillée de chaque cas, en fonction des plans particuliers de développement, pourrait montrer dans tous leurs détails les politiques et les réformes administratives nécessaires. Il est toutefois possible d'indiquer les lignes générales d'une mobilisation plus complète de leurs ressources par ces pays en vue du développement économique. Il faudrait :

Premièrement, consacrer à l'importation de biens d'équipement, une partie des recettes courantes en devises étrangères, aujourd'hui utilisées pour l'importation de produits de luxe pour la consommation;

Deuxièmement, préparer des plans de stabilisation des charges afin de diminuer les risques pour les investissements étrangers;

Troisièmement, procéder à des réformes fiscales visant à élargir l'assiette de l'impôt et à retirer des groupes de revenus les plus élevés une plus forte proportion des recettes;

Quatrièmement, établir des budgets de développement donnant une expression concrète à une politique convenue de développement, une part de tout premier ordre revenant à ces budgets dans le revenu national et les recettes de l'Etat;

Cinquièmement, améliorer les méthodes budgétaires en adoptant notamment le système des comptes de caisse avec publication rapide des résultats.

Aucun de ces changements ne peut se faire rapidement, et on ne peut compter sur des résultats spectaculaires. Ils rencontreront inévitablement une opposition politique et sociale résolue qui soumettra l'autorité gouvernementale à une difficile épreuve. Néanmoins, tous les pays intéressés sont en mesure de s'engager dans les voies indiquées. Ces changements sont la condition préalable de tout progrès économique.

Après ce rapide aperçu de l'ensemble de la question donné dans les sections qui précèdent, nous allons aborder maintenant d'une façon plus détaillée certains des problèmes financiers qui se posent en particulier

à chaque pays. Ces problèmes ont une grande influence sur les perspectives de développement.

Ce ne sont pas les subventions qui peuvent fournir tous les fonds que les pays intéressés croient pouvoir employer utilement aux fins de développement. Si les gouvernements décident de mettre leurs plans à exécution, ils devront vraisemblablement rechercher un jour des prêts étrangers aux conditions commerciales normales. Leurs projets de développement peuvent être parfaitement établis et justifiés du point de vue économique, néanmoins la mesure dans laquelle ces pays pourront se procurer des prêts étrangers dépendra en grande partie de leur capacité à assurer en monnaies fortes le service des emprunts et à faire face avec leurs propres ressources aux dépenses en monnaie locale afférentes à ces projets. C'est là que le problème du développement rejoint celui des finances publiques dans toute la région. Lorsqu'on songe aux défauts des systèmes fiscaux en vigueur, sauf en Israël et dans une certaine mesure en Egypte, on peut être tenté de les condamner en bloc. Il est certain qu'on doit procéder à des modifications pour répartir plus équitablement les charges. Toutefois, il vaut mieux procéder avec prudence en la matière. Des réformes hâtives pourraient aboutir à une dangereuse diminution des recettes en un moment critique.

Un impôt bien compris, facile à percevoir et difficile à éluder, a des avantages. Il est bon de méditer l'adage français selon lequel un vieil impôt est un bon impôt. Il faudrait étudier à fond l'ensemble de la question et essayer autant que possible les innovations dans la pratique avant de compter sur l'impôt sur le revenu comme principale source de recettes capable de prendre la place traditionnelle des droits de douane et des impôts de consommation. Les mêmes considérations s'appliquent aux réformes administratives qu'on presse les gouvernements d'adopter: il ne faut pas en faire trop à la fois, et l'on doit se souvenir que les changements ne sont pas toujours nécessairement des améliorations.

D'autre part, lorsqu'on évalue les résultats probables des travaux de développement dans la région, il ne faut pas oublier que, si ces travaux doivent attirer une part importante de la main-d'œuvre disponible, il peut en résulter une augmentation considérable des habitudes de dépense plutôt qu'une amélioration durable du niveau de vie, ce qui ferait gonfler les importations et entraverait les exportations en élevant les frais de production. L'équilibre assez précaire qu'ont réalisé des pays comme la Syrie et le Liban pourrait être compromis par un tel processus si l'on ne veillait à en rester maître. Beaucoup dépendra de la qualité et de la continuité des avis que les gouvernements recevront à cet égard.

Les études qui suivent sont fondées sur les documents publiés, complétés par des consultations avec les fonctionnaires responsables des capitales qu'il a été possible de visiter à cette fin, à savoir: Damas, Amman, Beyrouth et Tel-Aviv.

Syrie

La Syrie vit sous un régime d'union douanière avec le Liban. Ce régime fait l'objet de fréquentes critiques. Mais, dans l'ensemble, les milieux officiels des deux pays semblent favorables à son maintien, tout en reconnaissant qu'il peut être parfois difficile de concilier les programmes de développement des deux pays qui sont parfois divergents.

Finances publiques. La politique traditionnelle de la Syrie, comme celle de l'Irak, de la Jordanie et du Liban, est d'obtenir un excédent budgétaire qui puisse alimenter un fonds de réserve permettant de faire face à des dépenses extraordinaires. En Syrie, comme dans les autres pays mentionnés, l'argent est encore trop cher pour que l'Etat puisse emprunter au public.

Le budget définitif est publié après vérification par la Cour des comptes et approbation par le Parlement; cette procédure entraîne généralement un retard de plusieurs années; les comptes les plus récents actuellement publiés sont ceux de 1945, année pendant laquelle le Fonds de réserve était de 49 millions de livres syriennes (£S.). Il n'est pas publié de relevé provisoire, ce qui serait pourtant utile, et éluciderait la question. Des prévisions budgétaires sont publiées, et elles annoncent toujours l'équilibre des dépenses et des recettes: 125.800.000 £S. pour 1947; 127.900.000 pour 1948 et 130.700.000 pour 1949. En 1945, dernière année pour laquelle les comptes ont été publiés, les dépenses réelles du budget ordinaire s'élevaient à 99 millions de £S. et les recettes réelles à 119 millions, laissant un excédent comptable de 20 millions. Les experts estiment que cet excédent a dû tomber en 1946 à 13 millions de £S. environ et peut-être, en 1947, à 6 millions; que l'année 1948 sera probablement marquée par un déficit, mais qu'en 1949 il y aura de nouveau un excédent. Il ne faut pas oublier que les dépenses pour lesquelles il n'est pas prévu de crédits au budget sont couvertes, à mesure qu'elles s'effectuent, par le Fonds de réserve; et qu'on ne saurait tirer de ces chiffres aucune conclusion à un moment donné concernant le montant du Fonds. Il faut bien comprendre également que les dépenses hors budget financées de cette manière constituent, du point de vue monétaire, une mesure tout aussi inflationniste que les emprunts du Gouvernement à la Banque de Syrie, bien que cela soit beaucoup moins dangereux du point de vue psychologique.

Il existe un double système de comptabilité: a) la comptabilité sur base cumulative comprenant des postes hors budget (vérifiée par la Cour des comptes, mais non soumise au Parlement); et b) une comptabilité sur base de la gestion, portant sur l'exercice financier (année civile) augmenté d'une période de quatre mois (ou plus, si le Parlement le prolonge) vérifiée et soumise au Parlement.

Les dépenses militaires sont généralement comprises dans le budget ordinaire. Mais, en août 1949, le Parlement a été saisi d'un budget militaire extraordinaire, dont les dépenses, imposées par les opérations mili-

taires récentes, s'élevaient au total à 90 millions de £S. et qui doit être incorporé dans le budget ordinaire de 1950, conformément au principe de l'unité budgétaire. La plus grande partie des dépenses ainsi prévues ont déjà été effectuées et financées au moyen de disponibilités de caisse et d'avances consenties par la Banque de Syrie. Toutefois, les conséquences inflationnistes ont été considérablement diminuées du fait que la plus grande partie des sommes n'ont pas été dépensées sur le marché local, mais à l'étranger au moyen de francs français et de livres sterling prélevés sur les réserves de la Banque de Syrie. Le Gouvernement n'a pas encore trouvé les moyens nécessaires pour couvrir de façon définitive la totalité de ces dépenses.

Outre les charges figurant au budget ordinaire, l'Etat peut avoir à en assumer d'autres afférentes aux chemins de fer, dont il est partiellement propriétaire; aux postes, télégraphes et téléphones (entreprise autonome, mais recevant parfois des subventions de l'Etat); à l'Office des céréales; à la Banque agricole et à l'Office des changes. Il existe en outre des « budgets annexes » pour l'Académie arabe, le Service des antiquités et l'Université syrienne, dont les déficits sont portés au budget ordinaire. Le Trésor consent parfois des prêts aux municipalités, lesquelles empruntent également (l'échéance ne dépassant pas dix ans) à la Banque de Syrie avec garantie de l'Etat, les reconnaissances de dettes de cette nature pouvant servir à garantir les émissions de billets de banque.

En dehors de ses emprunts à la Banque de Syrie, l'Etat n'a aucune dette, internationale ou nationale, si ce n'est l'obligation de payer les pensions (figurant au budget) des fonctionnaires en retraite. Il existe un projet de création d'un office autonome des pensions (subventionné par l'Etat) qui se chargerait des dépenses encourues à ce titre.

Les budgets municipaux sont publiés dans le *Bulletin de statistique*. Les recettes proviennent de surtaxes locales ajoutées aux impôts normalement perçus par l'Etat, comme en France. Les municipalités ne reçoivent aucune subvention de l'Etat, mais elles peuvent obtenir sa garantie pour les emprunts qu'elles contracteraient à la Banque d'émission (Banque de Syrie).

Les prévisions budgétaires du Gouvernement syrien s'élevaient à 125.800.000 £S. en 1947, dernière année pour laquelle des chiffres concernant les municipalités ont été publiés; ces chiffres étaient alors de 21.700.000 £S. pour les recettes et de 18.700.000 £S. pour les dépenses. Si on néglige la partie relativement faible des recettes que représente le revenu tiré des domaines publics, et si on ne tient pas compte du fait que les recettes réelles accusent généralement un excédent sensible par rapport aux prévisions, il semble que la population syrienne ait versé, en 1947, 147.500.000 £S. pour les dépenses publiques, soit moins de 50 £S. par tête. Pour 1949, les recettes de l'Etat sont estimées à 130.700.000 £S., soit environ 4 % de plus que pour 1947. A supposer que les recettes

municipales augmentent dans la même proportion, la contribution totale demeure très légèrement au-dessus de 50 £S., soit de 15 à 16 dollars par tête d'habitant. Même si une somme légèrement supérieure doit être exigée du contribuable en 1950, afin de faire face aux dépenses militaires extraordinaires mentionnées ci-dessus, la charge qui en résultera ne sera pas excessive, même en proportion d'un revenu national qui, selon l'estimation de la FAO, ne s'élève qu'à 100 dollars par tête.

L'Etat possède de vastes propriétés foncières, principalement agricoles, dont il affirme la plus grande partie sous différents régimes, avec promesse de vente après une période d'occupation fixée.

Régime des changes. De même qu'au Liban, le cours légal du dollar des Etats-Unis est de 2,185 £S. Mais les mesures restrictives de contrôle des changes destinées à maintenir ce taux ont été graduellement assouplies; il y a deux mois encore, les exportateurs étaient autorisés à garder le produit en devises étrangères de leurs ventes à l'étranger, sans en remettre aucune partie à l'Office des changes, alors que les importateurs devaient se munir de devises étrangères pour le paiement des marchandises qu'ils achetaient à l'étranger, au marché libre, par l'intermédiaire d'agents autorisés. A l'heure actuelle, le franc français et quelques autres monnaies européennes faibles sont les seules devises qu'il soit possible d'obtenir par la voie officielle. Il est à remarquer que, comme au Liban, les droits de douane sont encore calculés d'après le taux officiel (2,185 £S.), ce qui entraîne, en valeur réelle, une réduction sensible des tarifs douaniers.

Dans ces conditions, l'Office des changes a vu son activité diminuer considérablement; il se borne maintenant, en fait, à des opérations effectuées pour le compte de l'Etat au cours légal de 2,185 £S. à partir de sommes constituées par les recettes provenant des compagnies pétrolières étrangères qui effectuent leurs achats en monnaie locale à 80 % du cours officiel (voir Liban). Toutefois, la loi n'apporte aucune restriction au droit qu'a l'Etat d'acheter au marché libre les devises étrangères dont il peut avoir besoin, par l'entremise de l'Office des changes, lequel est actuellement en train de se transformer en un fonds de stabilisation, conçu en vue de répondre à la situation nouvelle qui résulte du fait que les transactions sur devises étrangères sont, en grande partie, libres.

Les transactions entraînant des mouvements de capitaux nécessitent encore un permis spécial et doivent s'effectuer par l'entremise d'agents autorisés. Il est reconnu que ces restrictions ne sont pas opérantes en fait à l'heure actuelle. Les motifs d'achat de devises étrangères ne font pas l'objet d'une enquête stricte. Le Gouvernement semble considérer que, si l'évasion des capitaux prenait des proportions dangereuses, elle deviendrait bientôt manifeste. Des mesures de répression seraient peut-être alors nécessaires; mais, jusqu'à ce que ce problème se pose, à supposer qu'il se pose, il semble préférable de ne pas encourir les frais

qu'entraînerait la création de l'organisme complexe nécessaire à cet effet.

A l'heure actuelle, les personnes résidant en Syrie ne sont pas tenues de déclarer leurs avoirs en devises étrangères, et il n'existe aucune restriction à la vente et à l'achat de devises étrangères à l'intérieur du pays, non plus qu'au transfert du revenu des investissements étrangers en Syrie. Il semble que les achats de dollars s'effectuent directement au moyen de livres syriennes et non pas par l'intermédiaire d'une monnaie tierce.

Cet abandon du contrôle des devises étrangères aurait, paraît-il, stimulé les exportations et par suite, aidé le pays à approcher d'une position d'équilibre pour les échanges extérieurs. Les importations sont encore très supérieures aux exportations, mais la différence est intégralement compensée par les exportations invisibles et les prélèvements effectués sur les réserves. Certains milieux prétendent même que la balance des paiements est favorable, mais il ne semble pas qu'il y ait eu aucune tentative officielle ou semi-officielle pour établir ce fait. Dans tous les pays du monde il s'effectue, dans des proportions moindres d'ailleurs que pour le Liban, des opérations de courtage, des transactions entraînant commissions et des négociations de devises étrangères dont le bénéfice revient à des Syriens. La livre syrienne s'est raffermie sur le marché libre par rapport au dollar des Etats-Unis depuis que les transactions sont libres. Toutefois, elle se négocie encore avec une légère perte par rapport à la livre libanaise.

Il n'existe aucune estimation officielle pour la thésaurisation de l'or mais on considère, dans certains milieux bien informés, qu'elle n'est pas inférieure au total à 150 millions de dollars. Ce total est probablement supérieur à celui atteint au Liban, où les encouragements à rendre actifs ces capitaux sont plus forts. En Syrie, jusqu'ici, la thésaurisation n'a que peu diminué. La thésaurisation de l'or est une coutume traditionnelle en Syrie, où la population a toujours vu diminuer les ressources qu'elle avait sous d'autres formes. Et de fait, un grand nombre de Syriens préfèrent avoir un découvert en banque, pour lequel ils paient des intérêts élevés plutôt que d'investir les capitaux qui demeurent oisifs sous forme d'or. En outre, pour le moment, l'inquiétude causée par les troubles récemment survenus dans la région n'est pas encore complètement dissipée. Les contrats ne peuvent stipuler légalement que le paiement s'effectuera en or; mais la clause du paiement-or (paiement en monnaie locale à un taux établi d'après le cours de l'or au marché libre) est autorisée.

Le maintien du taux officiel à 2,185 £S. est considéré comme important et justifié par la raison que toute fluctuation de ce cours aurait des effets psychologiques incalculables. Tous les prix sont très sensibles aux fluctuations du cours du dollar et seraient sensibles même aux fluctuations du cours officiel, bien que tout le monde sache que ce cours n'est plus en vigueur pour les transactions commerciales ordinaires avec l'étranger.

Banque d'émission. Les accords en vigueur entre l'Etat et la Banque de Syrie confèrent à cette dernière le privilège exclusif de l'émission des billets de banque jusqu'en 1965. Cette banque est également chargée de tous les avoirs libres de l'Etat, y compris le Fonds de réserve, et elle effectue parfois des paiements au compte de l'Etat, bien que ce soit normalement le Ministre des finances qui fasse fonction de caissier de l'Etat, sauf en ce qui concerne les chemins de fer, les postes, les télégraphes et téléphones, la Banque agricole et l'Office des céréales.

La Banque de Syrie est aussi la première des banques commerciales. En dehors des opérations du Fonds de stabilisation, dont elle a la gestion, la Banque de Syrie effectuerait environ 60 % (en valeur) des transactions en devises étrangères (au cours libre) effectuées par le pays, et consentirait à peu près la même proportion des avances, outre la plus grande part des opérations de crédit à court terme aux agriculteurs; en effet, la Banque agricole se borne à consentir des prêts à longue échéance, et les agriculteurs qui vivent dans des parties du pays que ne dessert aucune des onze succursales de la Banque de Syrie n'ont guère d'autre moyen, pour obtenir des crédits, que le recours aux usuriers. La Banque de Syrie pratique également l'escompte pour les plus grands établissements, ce qui représente peut-être environ 20 % du total des sommes escomptées en Syrie.

Le taux d'escompte de la Banque de Syrie varie de 5 à 7 % pour les billets à échéance de trois mois et les avances de neuf à douze mois, et son taux de réescompte varie de 3 ½ à 4 ½ %. Il semble que l'intérêt perçu par les autres banques soit considérablement plus élevé et qu'un intérêt de 30 % ou plus soit couramment perçu sur les prêts non garantis.

Conformément à ses accords avec l'Etat, la Banque de Syrie s'efforce d'accumuler de l'or, dans la mesure où les circonstances le permettent, afin d'assurer la couverture de la circulation fiduciaire (240.000.000 de £S. à la date du 15 novembre) dans une proportion de 30 %. La Banque a commencé à progresser dans cette voie, cette couverture étant déjà de 5 %; le complément est à l'heure actuelle constitué par 11 ou 12 milliards de francs français, avoirs qui font l'objet de réductions progressives, conformément à des accords conclus avec la Banque de France, et par des bons du trésor émis par le Gouvernement syrien, à court terme mais renouvelables; toutefois, ces bons ne doivent pas représenter plus de 40 % du total de la couverture. La couverture-or est évaluée au cours officiel de 1 dollar = 2,185 £S. et la différence résultant de l'application de ce cours est remboursée à la Banque par l'Etat.

Pas plus que la Banque du Liban, la Banque de Syrie n'est autorisée à acquérir des dollars au moyen des francs français mis à sa disposition en vertu des accords dont il est fait mention ci-dessus; elle ne peut obtenir que des devises européennes éventuellement indiquées par la Banque de France.

La Syrie reçoit chaque année de l'Iraq Petroleum Company une somme d'environ 3 millions de livres

sterling. Pour le moment, ces recettes semblent dépasser quelque peu les demandes du marché libre.

Il a été signalé que, depuis que les transactions en devises étrangères sont devenues pratiquement libres (l'obligation qui subsiste encore de verser au Fonds 10 % des achats de devises fortes au cours officiel ne s'applique en fait qu'à un très petit nombre de transactions), la livre syrienne s'est plutôt raffermie sur le marché libre par rapport au dollar. On explique ce redressement par les facteurs suivants:

- 1) Libre circulation de l'or;
- 2) Augmentation des exportations;
- 3) Recettes assez importantes en sterling;
- 4) Relative stabilité budgétaire et monétaire;
- 5) Existence en Syrie de réserves d'or thésaurisé, d'une valeur probablement équivalente à 150 millions de dollars environ. Comme les Syriens ne pratiquent guère la thésaurisation des billets de banque et que les dépôts bancaires sont peu importants (les Syriens aiment mieux, pour leurs besoins courants, avoir un découvert en banque sur lequel ils paient des intérêts, que de se séparer de leur or) il n'existe pas de masse flottante de devises syriennes qui puisse donner prise à la spéculation ou se dévaluer dangereusement dans les moments d'incertitude.

Cet état de choses, bien qu'il contribue à assurer la stabilité des changes, présente le sérieux inconvénient de faire obstacle à l'utilisation des ressources à des fins productives.

Toutefois, il ne faut pas oublier que, quand le transport du pétrole au moyen de pipe-lines transarabiques aura commencé, le Gouvernement syrien percevra en dollars les frais de transit et de garde, à un taux qu'il serait imprudent de vouloir estimer à l'heure actuelle.

Commerce extérieur. On trouvera ci-joint les chiffres relatifs aux échanges de l'Union douanière libano-syrienne de 1938 à 1948 compris.

La proportion observée pour la répartition des recettes douanières, qui est de 56 pour la Syrie et de 44 pour le Liban, est considérée par les deux pays comme injuste. Mais jusqu'ici, aucune tentative pour élaborer une méthode de calcul plus satisfaisante ou simplement pour établir les faits avec précision n'a été couronnée de succès. Et il faut reconnaître que, dans les conditions actuelles, l'entreprise ne serait pas facile.

Il ne faut pas oublier que les exportations visibles constituent un facteur beaucoup plus important de la balance des paiements en Syrie qu'au Liban. La Syrie est même un exportateur de produits primaires, principalement de blé. Le coton brut syrien se vend également un bon prix sur le marché; le prix du coton brut a augmenté, ce qui a quelque peu contribué à compenser la diminution survenue cette année, à la suite d'une rectification des prix, dans le produit de la vente du blé. Les exportations de 1949 promettent d'atteindre un total satisfaisant. Les cuirs et les peaux ont également leur importance et aussi, à un moindre degré, les cotonnades et le cuir travaillé.

Selon un calcul approximatif, mais, de l'avis des milieux syriens, assez proche de la vérité, les importations de chacun des deux pays représenteraient 50 % du total et, pour les exportations, celles de la Syrie représenteraient 75 %, et celles du Liban 25 %. Le Liban a essayé depuis la guerre d'encourager la création de quelques industries, mais la Syrie est allée beaucoup plus loin dans cette direction, et, dans l'ensemble, elle est mieux placée à cet égard, bien que quelques-unes de ses entreprises ne se soient pas révélées justifiées du point de vue économique et qu'elles aient même été considérées comme des échecs, et estimées indignes de la protection qui leur avait été accordée.

Dans une branche importante de l'industrie, celle du ciment, des usines nouvelles se créent à Alep et commenceront sans doute d'ici peu à produire au rythme de 200 tonnes par jour, ce qui, ajouté au tonnage régulièrement produit à Damas, devrait suffire aux besoins normaux de la Syrie dans les conditions actuelles. Le prix à l'usine est de 110 £S. la tonne et le prix à la livraison, dans le pays, est de 119 £S. la tonne. Ces prix sont favorables, comparés à ceux qui sont pratiqués, par exemple, en Jordanie.

La Syrie exporte des cotonnades de qualité quelque peu inférieure, principalement en Irak; mais pour les qualités supérieures, la Syrie doit importer. Elle ne produit qu'une très petite quantité de soie brute, et importe la plus grande partie des produits qu'elle file.

On estime en Syrie que la contrebande, inévitable étant donné la longueur des frontières ouvertes du pays, introduit surtout des produits manufacturés, par la Jordanie, afin d'éviter la douane syrienne; certains experts y voient une nouvelle raison d'abaisser le taux des nombreux tarifs douaniers.

Etat des affaires et perspectives d'avenir. Une pression déflationniste s'exerce sur les prix en Syrie. Le blé mérite une mention spéciale. Une baisse, qui représenterait, paraît-il, 60 % par rapport au maximum atteint pendant la guerre, s'est produite en vue de l'adaptation aux prix mondiaux actuels; mais le nouveau prix permet encore au producteur de faire ses frais. En outre, ce déclin semble avoir heureusement stimulé les exportations. Des baisses de prix moins sérieuses se manifestent dans d'autres domaines, et tendent à produire du chômage et des diminutions de salaire. Mais les autorités ne voient aucun sujet d'alarme dans la situation actuelle.

A plus longue échéance, des problèmes difficiles se posent, qu'il faudra résoudre avant de pouvoir multiplier les occasions d'emploi lucratif pour une population dont le niveau de vie actuel constitue une menace permanente d'instabilité politique et sociale.

Il faudrait de vastes travaux publics de développement pour augmenter la superficie des terres cultivées. Le pays ne manque pas de terres à fertiliser, ni d'eau utilisable à cet effet, ni de terrains abondamment arrosés par les pluies et qui n'auraient besoin que d'outillage mécanique. La question est de trouver l'argent nécessaire pour l'outillage. Nous avons vu que le taux

de l'intérêt est élevé et que la population garde l'habitude invétérée d'amasser ses profits en thésaurisant l'or. Il semble bien que beaucoup de gens arrivent à faire marcher leur affaire grâce à la marge de profit que leur assure la différence entre le rendement des capitaux empruntés par eux et les gros intérêts qu'ils paient à leurs créanciers. Dans ces conditions, il y a peu de chances à présent d'amener les Syriens à consacrer leurs capitaux à des plans de développement agricole.

Etant donné les possibilités de développement de la Syrie et l'amélioration qui s'est déjà manifestée dans la situation des changes et s'accusera peut-être encore quand les dollars de la *Trans-Arabian Petroleum Company* commenceront à affluer, les capitaux étrangers pourraient peut-être trouver à s'employer dans le pays, si les circonstances sont favorables. Les salaires nominaux dans l'industrie sont, à vrai dire, peu élevés, mais le rendement individuel des ouvriers est également faible. A Alep, les ouvriers des filatures de coton se sont mis en grève pour obtenir qu'un seul travailleur n'ait pas à s'occuper de plus d'un métier, alors qu'à l'heure actuelle chaque ouvrier travaille sur trois métiers (et aux Etats-Unis sur quarante en moyenne). Du point de vue du coût de la production, le travail d'usine en Syrie revient cher. De plus, les travailleurs qui sont syndiqués peuvent appuyer efficacement leurs exigences. Il faut s'attendre à ce que ces exigences deviennent encore plus grandes, si les capitaux étrangers commencent à affluer, menaçant ainsi de rompre l'équilibre instable qui existe actuellement entre les salaires et les prix et l'équilibre également instable de la balance des paiements.

Dans ces conditions, les nouvelles entreprises ont besoin, pour se lancer, d'une protection tarifaire, à un taux qui, par contre-coup, provoquerait des prix excessifs, même pour la consommation intérieure, sans parler de la concurrence sur les marchés étrangers. L'argument bien connu qui consiste à essayer de justifier les prix élevés sur le marché intérieur sous prétexte qu'ils rendent possibles l'exportation à des prix permettant d'affronter la concurrence n'est guère convaincant dans le cas de la Syrie.

Commerce visible de l'Union douanière libano-syrienne, 1938-1948

(Valeurs en milliers de livres syriennes ou libanaises,
quantités en milliers de tonnes)

Année	Importations		Exportations		Solde	
	Quantités	Valeur	Quantités	Valeur	Quantités	Valeur
1938 . .	2.848	107	2.668	66	179	40
1939 . .	2.692	113	2.481	75	211	38
1940 . .	1.283	83	1.090	46	192	37
1941 . .	311	77	67	48	244	29
1942 . .	579	174	99	91	479	83
1943 . .	1.083	246	707	168	375	78
1944 . .	441	98	121	46	320	51
1945 . .	522	135	146	45	376	89
1946 . .	394	268	107	86	286	182
1947 . .	413	361	150	87	263	284
1948 . .	804	491	125	79	678	411

Les plans de développement semblent se limiter, à l'heure actuelle, aux projets d'établissement d'un port moderne à Lattaquié, à des travaux d'assèchement des marais du Ghâb (vallée de l'Oronte) et à la construction d'une centrale électrique sur le Yarmouk. Ces projets même n'en sont qu'aux premiers stades de préparation.

Irak

Il n'a pas été possible d'effectuer, pour la préparation de la présente étude, un voyage à Bagdad; il a donc fallu fonder cette étude sur des documents publiés, sans pouvoir les compléter au moyen de renseignements plus détaillés et plus récents tels que ceux qu'il a été possible d'obtenir dans les capitales d'autres pays.

C'est de 1932 que date la pleine indépendance nationale de l'Irak; parmi les pays étudiés ici, l'Irak a été le deuxième à obtenir cette indépendance. L'unité monétaire, le dinar irakien (D.I.) est lié à la livre et se change officiellement au pair de cette dernière. Les recettes en devises étrangères qui, en 1946/47, constituaient environ 9 % du budget irakien, et que l'Etat tire des sociétés qui exploitent les riches gisements pétroliers de l'Irak, sont en livres sterling. En attendant la création d'une banque centrale, qui est actuellement en voie d'établissement, les questions monétaires sont traitées par une Commission qui se réunit à Londres, et la circulation fiduciaire est couverte par des valeurs-sterling.

La production pétrolière est susceptible de développement considérable; les réserves sur lesquelles on peut compter assurent à l'Irak une place de plus en plus importante parmi les producteurs mondiaux de pétrole. De plus, la région du nord, bien arrosée, n'est que partiellement exploitée, et les terres alluviales de la plaine de Mésopotamie sont fertiles. Si le pays est capable de bien utiliser ses immenses ressources en eau et de s'en rendre maître, ses possibilités comme exportateur de denrées alimentaires paraissent en vérité considérables, proportionnellement aux quantités actuellement exportées. De même, le pays est virtuellement capable de nourrir une population beau-

coup plus nombreuse qu'à l'heure actuelle. C'est ce qui ressort du premier véritable recensement qui ait jamais été effectué dans le pays, et qui a montré que la population n'était que de 4.800.000 personnes en 1947, pour une superficie de 435.228 kilomètres carrés. Le taux d'accroissement naturel est probablement de 1 pour cent par an. Les taux de la natalité et de la mortalité, et plus particulièrement celui de la mortalité infantile, sont probablement élevés. De tous les pays de la région, l'Irak semble être celui dont les conditions et les ressources naturelles donnent le plus d'espoir, à condition qu'il soit possible de réparer les pertes de terres arables causées par des siècles de mauvais entretien. Mais à l'heure actuelle, le niveau de vie de la population est extrêmement bas: la FAO estime que le revenu national par tête est de 85 dollars, alors qu'il est de 100 dollars en Syrie et de 125 dollars au Liban. Selon ces estimations, 60 % au moins du revenu national proviennent de l'agriculture. Le paysan est accablé d'impôts et souffre d'un système injuste de répartition des profits.

Finances publiques. L'Irak a un budget ordinaire et un budget extraordinaire, qui ne comporte que les plans de développement, financés principalement par les redevances perçues sur le pétrole. Il existe en outre un certain nombre d'entreprises appartenant à l'Etat, telles que les chemins de fer, qui ont leur propre budget autonome. Il n'est guère possible de citer le chiffre total de leurs dépenses, mais ces dépenses sont considérées comme relativement peu considérables. On ne dispose pas de renseignements complets sur la mesure dans laquelle il peut être fait appel à l'Etat pour compenser les pertes de ces entreprises. Les prévisions budgétaires doivent recevoir l'approbation du Parlement, et les comptes sont vérifiés par un organisme semi-indépendant.

Les auteurs du présent rapport ont eu connaissance des comptes clos du budget ordinaire et de ceux du budget extraordinaire (développement), publiés jusqu'à l'année 1946/47 comprise (l'exercice financier se terminant le 21 mars comme au Royaume-Uni). Pour les années 1947/48 et 1948/49, on ne peut citer que les prévisions:

Année	Budget ordinaire			Budget extraordinaire			Augmentation ou diminution combinées
	Recettes	Dépenses	Augmentation ou diminution	Recettes	Dépenses	Augmentation ou diminution	
(Millions de dinars irakiens)							
1938/39	5,8	5,7	+0,1	2	2,4	-0,4	-0,3
1942/43	11,6	10,6	+1	2,2	1	+1,2	+2,2
1943/44	14,4	13,8	+0,6	3,7	1,6	+2,1	+2,7
1944/45	18,9	19 ^a	-0,1	b	b	b	-0,1
1945/46	17,3	19,8 ^c	-2,5	2,9	1,5	+1,4	+1,1
1946/47	22,7	22,4 ^c	+0,3	2,3	3,1	-0,8	-0,5
1947/48 ^d	21,6	23,1 ^c					
1948/49 ^d	25	25 ^c	—	2,2	2,8	-0,6	-0,6

^a Y compris une dépense extraordinaire (indemnité pour cherté de vie) d'environ 4 millions de D.I. par an.

^b Pour l'exercice 1944/45, les recettes et dépenses extraordinaires (s'élevant respectivement à environ 2.900.000 et 2.000.000 de D.I.) ont été incorporées au budget ordinaire.

^c Y compris une dépense extraordinaire d'environ 6 millions de D.I.

^d Prévisions.

Les recettes semblent provenir des impôts, qui sont principalement indirects, dans la proportion de 60 %; le reste provient d'autres sources dont la plus importante est le pétrole. Il semble que les impôts absorbent 22 % du revenu national. La défense nationale et la police ensemble représentaient un peu moins du tiers des dépenses avant les opérations militaires qui ont eu lieu récemment.

Pour les deux dernières années indiquées, il n'existe pas de comptes clos vérifiés, ni même de relevés provisoires. La guerre de Palestine a imposé à l'Irak de sérieux sacrifices. L'arrêt dans le fonctionnement du pipe-line de Haïfa a énormément diminué les recettes provenant des redevances sur le pétrole. La difficulté d'établir un budget dans ces conditions a conduit le Gouvernement à établir, en 1948/49, des prévisions bimestrielles. Il apparaît qu'en mai 1949 le Gouvernement irakien avait une dette de plusieurs millions de dinars, compte tenu d'un emprunt intérieur autorisé en 1947. Les principaux créanciers étaient les banques. Le Gouvernement a également obtenu des versements anticipés sur les redevances qu'il percevait sur le pétrole. Il négocie pour obtenir un emprunt de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et d'autres sources encore. Comme c'est le cas pour d'autres pays de la région, le Gouvernement ne peut obtenir de la population aucun emprunt de quelque importance, étant donné qu'il est possible d'obtenir pour les emprunts privés, un taux d'intérêt assez élevé pour attirer tous les capitaux disponibles.

La fin des hostilités a certainement facilité les choses. Les réfugiés arabes de Palestine imposent au Gouvernement irakien une charge relativement légère, leur nombre ne semblant pas dépasser 4.000. Les perspectives d'avenir sont plus brillantes du fait de l'augmentation attendue des redevances perçues sur le pétrole. Toutefois, les sommes prévues au budget extraordinaire au titre du développement sont encore négligeables, comparées à la tâche que représente la création d'un outillage national digne des possibilités incomparables qu'offre le pays.

Commerce extérieur. Selon les statistiques irakiennes, la valeur des exportations (pétrole non compris) représente normalement moins de la moitié de celle des importations, mais cette différence semble s'expliquer en partie par une surestimation des importations (évaluées aux prix de gros sur le marché intérieur et non pas sur la base c.a.f.). Toutefois, compte tenu de toutes les différences qu'entraîne cette façon de calculer, il reste un fort excédent d'importations, compensé principalement par les recettes provenant des compagnies pétrolières.

A l'exportation on note principalement des denrées alimentaires et des matières premières: orge, dattes, peaux, laine et bétail sur pied; et à l'importation des produits textiles, machines et véhicules, matériaux de construction et de l'outillage. Avant 1939, les échanges avec le Royaume-Uni, les Etats-Unis, le

Japon et l'Allemagne représentaient 50 % du commerce extérieur. Pendant la guerre, les échanges avec ces pays ont soit considérablement diminué, soit complètement cessé, et ont été remplacés par des échanges avec l'Inde et d'autres marchés du Moyen-Orient. Depuis la guerre, les échanges avec l'Inde se sont maintenus, mais ont diminué avec les autres pays du Moyen-Orient; et le Royaume-Uni, les Etats-Unis et l'Italie retrouvent peu à peu leur position antérieure. Le commerce de transit avec l'Irak représentait autrefois près de la moitié de l'ensemble du commerce extérieur de l'Irak; mais il a brusquement diminué ces temps derniers.

Selon l'*Iraq Statistical Abstract*, 1947, le commerce extérieur exprimé en millions de dinars peut se résumer comme suit:

Année	Importations	Exportations			Solde
		Locales	Réexportations	Totales	
1938 . . .	9,4	3,5	0,2	3,7	— 5,7
1941 . . .	6,9	3,9	0,3	4,2	— 2,7
1943 . . .	15,7	9,1	0,3	9,4	— 6,3
1946 . . .	28,0	12,7	0,4	13,1	— 14,7
1947 . . .	39,9 ^a	13,8	0,9	14,7	— 25,2

^a Evaluées sur base c.a.f.

Balance des paiements. L'Irak avait commencé à l'établir plusieurs années avant la guerre (en prenant comme période l'exercice financier); les calculs ont été repris en 1947; ils portent sur l'année 1946 et s'effectuent maintenant sur la base de l'année civile. La balance des paiements pour 1947 est établie mais n'a pas été publiée, probablement pour des raisons de sécurité.

Les trois années d'avant guerre accusaient respectivement un excédent d'importation d'environ 2.900.000 D.I., 4.600.000 D.I. et 5.200.000 D.I., ainsi qu'un déficit au titre des services et intérêts partiellement compensé par les profits et les commissions tirés du commerce de transit et d'exportations, les recettes des transports, les dépenses militaires britanniques, les dépenses des pèlerins et des touristes, et surtout les redevances perçues sur le pétrole qui, de 900.000 D.I. en 1936/37, sont passées à 1.968.000 D.I. en 1938/39. Mais il subsistait encore un déficit afférent aux transactions courantes: 2.300.000 D.I. en 1937/38 et 1.400.000 D.I. en 1938/39. Ce déficit a été couvert par des investissements de l'*Iraq Petroleum Company*, par un emprunt gouvernemental d'un million de livres sterling négocié au Royaume-Uni et par des prélèvements effectués sur des avoirs à court terme à Londres.

La balance des paiements pour 1946, en dinars irakiens, peut se résumer comme suit :

Postes	Crédit (En milliers de D.I.)	Débit (D.I.)
A. Biens et services :		
1) Marchandises ^a	15.171	24.878
2) Intérêt et dividendes	424	1.048
3) Autres services	14.521	6.403
Déficit sur les transactions courantes	2.213	
B. Mouvements d'or :		
Pièces et lingots	1.593	3.181 ^b
Déficit sur les transactions courantes	3.801	
C. Capitaux :		
Amortissement des dettes de l'Etat		18
Avances des sociétés pétrolières et remboursement d'avances antérieures	500	116
Investissements à longue échéance	50	148
Diminution des soldes irakiens à l'étranger; diminution en Irak des créances étrangères en dinars	2.815	182
Total des transactions de capitaux	3.365	464
Solde des transactions de capitaux	+ 2.901	
Erreurs et omissions	+ 900	

^a Chiffres ajustés pour compenser la surestimation des importations et avec corrections faites pour tenir compte de la contrebande.

^b Poste indiqué à part, son exactitude étant sujette à caution.

Le déficit du commerce visible est compensé principalement par les droits de port, les dépenses militaires britanniques, les recettes sur les pèlerins, les redevances pour le pétrole et les dépenses des sociétés pétrolières dans le pays. Il y a néanmoins un déficit sur les transactions courantes et des mouvements défavorables en ce qui concerne l'or, compensés dans une large mesure par des prélèvements effectués sur le solde irakien en sterling et qui s'élèvent à près de 3 millions de D.I. Le rythme de ces prélèvements s'est accéléré si bien qu'en mai 1949 le total du solde irakien en sterling ne dépassait probablement que d'environ 9 millions de livres la somme requise pour assurer intégralement la couverture de la circulation fiduciaire.

La brusque augmentation des revenus en espèces qui s'est produite pendant la guerre sans s'accompagner d'un accroissement de la circulation des denrées a eu pour effet une rapide augmentation des prix, en dépit des mesures variées qui ont été prises afin de combattre la pression inflationniste. Après la guerre, les prix ont quelque peu baissé; mais au cours de 1947 une mauvaise récolte et l'augmentation des prix sur le marché mondial ont contrecarré ce mouvement. La situation s'est quelque peu améliorée depuis lors, mais les bouleversements survenus pendant la guerre dans le régime des prix et du coût des denrées, n'ont été nullement corrigés.

Problèmes et perspectives d'avenir. D'une façon générale, on peut dire que le développement de l'industrie pétrolière en Irak dépend des sociétés. En revanche, pour ce qui est de l'agriculture qui fournit des moyens d'existence à la plus grande partie de la population, c'est au Gouvernement irakien qu'il appartient d'élaborer et d'exécuter une politique appropriée, susceptible de relever un niveau de vie déplorablement bas. Jusqu'ici, en dehors du pétrole, peu de ressources minérales ont été découvertes en Irak; il semble pourtant qu'il existe quelques gisements de cuivre dans le nord-est du pays. L'industrie ne peut guère — du moins avant longtemps — contribuer pour une large mesure au revenu national. Les possibilités d'amélioration dépendent en grande partie de l'augmentation absolue des surfaces cultivées et de l'accroissement de la surface cultivée par habitant, c'est-à-dire du développement du machinisme. A l'heure actuelle, un cinquième seulement du territoire irakien consiste en terres arables, et seule une faible partie de ces territoires est cultivée chaque année.

La Commission chargée du développement des travaux d'irrigation, qui a travaillé de 1946 à 1949 sous la présidence de M. F. F. Haigh, a fait une étude d'ensemble et a préparé des plans détaillés pour un grand nombre de programmes, qui en sont au premier stade d'exécution. Ces programmes sont exposés à l'annexe IV. Quelques-uns d'entre eux contribueront peut-être au développement de l'énergie hydroélectrique; le coût total est estimé à plus de 90.000.000 de D.I.

Si ces travaux pouvaient être menés à bien, le sort du peuple irakien s'en trouverait sans nul doute grandement amélioré. Le total des sommes nécessaires est assez considérable, et l'exécution des projets demanderait plusieurs années. L'augmentation des recettes irakiennes en devises étrangères peut hâter le processus. Mais, de toute façon, il se posera certaines questions sur le point de savoir si l'Irak pourra créer dans sa monnaie, sans risques d'inflation, les montants nécessaires pour couvrir la portion considérable des dépenses, qui seraient effectuées dans le pays, au titre des salaires et autres et s'il pourra obtenir des recettes en devises fortes pour les intérêts des emprunts destinés à payer l'outillage qu'il pourrait avoir à acheter en dehors de la zone sterling.

Royaume hachémite de Jordanie et Palestine arabe

Les réfugiés. Le problème des réfugiés est constamment présent en Jordanie. Il domine toute la vie du pays. On ne peut établir aucun plan sans en tenir compte. En outre, quelle que soit officiellement la situation, il est indispensable, du point de vue pratique, de considérer la Jordanie et la Palestine arabe comme un tout.

Les évaluations du nombre des réfugiés dans cette région sont variables. Mais il importe relativement peu que ces réfugiés représentent le tiers ou la moitié de la population totale; ce qui importe, c'est qu'ils sont pour la plupart dans le dénuement, et que leur

situation s'aggrave à tous points de vue à mesure que le temps passe. Les territoires sur lesquels ils vivent sont arides, et le Gouvernement, loin de disposer des capitaux qui permettraient de leur assurer un gain, ne peut même pas leur venir complètement en aide par des secours. On compte qu'il faudrait, pour absorber les réfugiés dans le pays, une somme de 700 livres palestiniennes (£P.) par famille de cinq personnes. Notons que cette somme représente environ 400 dollars par personne, alors que le Gouvernement israélien comptait qu'il faudrait 2.500 dollars par personne; cette différence s'explique toutefois par les conditions générales respectives dans les deux pays. Ainsi, pour 50.000 familles de Jordanie et de Palestine arabe, chiffre minimum à envisager, que les réfugiés se déplacent ou non par la suite, il faudrait compter environ 35.000.000 de £P. à quoi viendrait apparemment s'ajouter une somme de 5.000.000 de £P. pour les hôpitaux, les écoles et autres services publics.

Les opinions diffèrent quant au nombre de réfugiés que la Jordanie et la Palestine arabe pourraient absorber, si elles disposaient des capitaux nécessaires au développement. Mais on semble disposé, en général, à essayer d'absorber tous ceux qui ne peuvent se rendre ailleurs. C'est là un facteur important pour l'ensemble du problème des réfugiés, bien que l'on doive faire des réserves quant à la possibilité d'obtenir les fonds nécessaires.

On insiste en Jordanie sur le fait que les sommes dépensées au rythme actuel, uniquement à titre de secours, sont, en quelque sorte, gaspillées, car elles n'améliorent en rien les perspectives d'avenir, alors qu'en affectant des sommes relativement peu élevées à l'installation définitive des réfugiés, on pourrait réaliser de véritables progrès et se passer peu à peu de secours. On fait valoir qu'une subvention initiale d'environ 6.000.000 à 10.000.000 de £P. contribuerait d'une façon notable à établir une base de production qui permettrait par la suite d'emprunter des capitaux aux conditions commerciales, ce dont on reconnaît l'impossibilité dans l'état actuel des choses. Le Royaume-Uni a récemment accordé à la Jordanie un prêt sans intérêt d'un million de livres sterling, qui n'est cependant pas assez important pour permettre d'entreprendre une œuvre sérieuse dans cette voie. Mais la Jordanie n'en sous-estime pas l'importance, car elle doit à l'heure actuelle dépenser, notamment pour la santé publique, les écoles et l'irrigation, des sommes plus importantes que n'en peut fournir le budget. On assure cependant que le budget actuel constitue une amélioration à ce sujet par rapport aux années précédentes.

Les finances de la Jordanie. Les finances de la Jordanie sont en grande partie gérées en laissant à part les réfugiés. Il serait impossible, il faut bien l'admettre, de tenter d'établir un budget qui laisserait à la Jordanie seule la charge des réfugiés. Il existe toutefois, en dehors du budget, un fonds destiné aux réfugiés en Jordanie et qui est alimenté par le produit d'une

surtaxe postale spéciale, par les contributions que veulent bien apporter d'autres Etats musulmans et par un crédit de 70.000 £P. qui figure dans le budget même de la Jordanie. D'une façon générale, on estime que les dépenses de la Jordanie pour les réfugiés varient entre 170.000 £P. et 200.000 £P. par an. C'est évidemment là une somme insignifiante si on la compare aux contributions des Nations Unies provenant d'autres sources. Mais il faut reconnaître que l'on ne saurait mesurer d'après le montant des dépenses publiques le bouleversement qu'entraîne un afflux de réfugiés.

Le budget ordinaire de la Jordanie (prévisions pour l'exercice se terminant le 31 mars 1950) s'équilibre à environ 2.300.000 £P. Le dernier exercice pour lequel on dispose de comptes clos (vérifiés par un service du Ministère des finances) est l'exercice 1947/48). Il s'est soldé par un excédent de 500.000 £P. Le budget ordinaire de 1948/49 serait également excédentaire, mais l'excédent serait moins important. La situation de Trésorerie proprement dite, qui ne concerne qu'un domaine assez restreint, ne causerait pas d'inquiétudes à l'heure actuelle. Mais, pour donner une idée plus complète de la situation financière du pays, même en omettant le problème des réfugiés, il faut ajouter que, depuis l'occupation de la Palestine arabe par les forces jordaniennes, on a affecté à cette région un budget distinct qui s'équilibre pour l'exercice en cours à 1.100.000 £P. (prévisions), et que le Royaume-Uni verse pour la Légion arabe (à l'exception du régiment hachémite dont les dépenses sont couvertes par le budget) des crédits qui se montent à 2,5 ou 3 millions de £P. par an. Il semble ainsi que la contribution du Royaume-Uni à l'ensemble des dépenses publiques, qui s'élèvent à environ 6 millions de £P., dépasse encore 40 %.

Le Gouvernement se sert des excédents budgétaires comme d'un fonds de secours qu'il utilise notamment pour acheter aux agriculteurs les récoltes que ceux-ci ne peuvent écouler, en les revendant à l'occasion. Les résultats de ces transactions ne sont pas publiés.

Balance des paiements. L'examen de la balance des paiements, plus encore que celui du budget, montre la dépendance de la Jordanie à l'égard du Royaume-Uni. Alors que les importations, pour lesquelles les autorités jordaniennes fournissent des devises étrangères, s'élèvent à quelque 9 millions de £P., il semble, d'après les chiffres officiels, que les exportations ne représentent qu'une fraction de ce chiffre, soit 1 million de £P. seulement. Si l'on y ajoute les dépenses des légations étrangères et d'autres rubriques secondaires, les rentrées en devises étrangères s'élèvent peut-être à environ 1.400.000 £P., à quoi il faut ajouter quelque 3 millions de livres sterling versés par le Royaume-Uni pour l'armée; restent environ 4.500.000 £P., que l'on a prélevées au cours du dernier exercice sur les avoirs en sterling, qui ont bénéficié récemment d'importants apports faits par les réfugiés en monnaie palestinienne, qui est entièrement garantie par des montants équivalents en livres sterling.

Il ne semble guère probable que l'on puisse améliorer rapidement cette situation en perfectionnant les méthodes administratives. Toutes les mesures que l'on pourra prendre peu à peu dans ce sens, et qui ne modifieront d'ailleurs guère la situation immédiate, ne seront possibles que si l'on résout le problème des réfugiés et si l'on améliore les moyens d'instruction. Dans l'état actuel des choses, la Jordanie est non seulement incapable d'apporter une contribution financière sérieuse à la solution du problème des réfugiés dans le pays, mais elle a elle-même besoin d'une aide relativement importante pour atteindre un minimum d'indépendance économique, et cette aide lui sera nécessaire pendant longtemps, même si d'autres se chargent du fardeau financier que représentent les réfugiés.

Si toutes les demandes d'attributions de devises étrangères pour l'importation étaient satisfaites, les importations, qui s'élevaient actuellement à 9 millions de £P. par an, s'élèveraient à 12 millions de £P., alors que le Gouvernement voudrait les réduire d'abord à 8 millions de £P., puis graduellement à 6 millions de £P. Comme on l'a vu plus haut, les importations actuelles sont en grande partie financées par des prélèvements sur les avoirs en sterling obtenus par l'échange des devises palestiniennes introduites par les réfugiés. Ces importations ont avant tout porté sur des biens de consommation et, quoique réduisant temporairement la tendance à l'inflation, n'ont pratiquement pas contribué à accroître la capacité de production de la Jordanie. On a ainsi en grande partie gaspillé les importants avoirs en capitaux que représentent les sommes en sterling obtenues par l'échange des devises palestiniennes. Bien que la Jordanie ait presque épuisé les sommes en sterling dont elle dispose pour payer ses excédents d'importations, il semble que l'on continue à faire pression sur le Gouvernement pour qu'il attribue des devises étrangères d'une façon encore plus libérale. On ne se rend en général pas compte que les Arabes de Palestine, au lieu de payer la Jordanie en devises étrangères pour les denrées qu'ils achètent et de contribuer ainsi à l'équilibre de la balance commerciale, comme c'était le cas auparavant, sont venus accroître le nombre de bouches à nourrir à l'intérieur du pays, qui comprend maintenant les parties extrêmement pauvres de la Palestine demeurées arabes, sans ajouter à sa capacité de production. On fait valoir dans les milieux officiels que la reprise, dans les circonstances actuelles, des échanges commerciaux avec Israël poserait de graves problèmes, car ces échanges tendraient à accroître en Jordanie les habitudes de dépense; or ces dépenses sont déjà trop élevées pour l'économie du pays, qui subit les effets des facteurs défavorables énumérés plus haut et qui doit, avec une population productive si réduite, assurer la bonne marche de l'Etat.

Rappelons, avant d'en terminer avec cette question, que la Jordanie, avec la fin du mandat britannique, a cessé d'appartenir à la zone sterling. Le Gouverne-

ment compte instaurer en 1950 une nouvelle monnaie, le dinar, d'une valeur égale à la livre sterling, et espère alors rentrer dans la zone sterling. Cette situation détermine en grande partie la politique économique de la Jordanie. Il est évident que la Jordanie qui dépend du Royaume-Uni pour son existence même, doit se conformer dans la mesure nécessaire aux politiques économiques de la zone sterling. Mais la situation y est telle que l'on se demande s'il est nécessaire ou même souhaitable que ce petit pays, aux prises avec tant de difficultés, tente d'imposer des règlements qui sont inapplicables et inapplicables. On cherche à réduire les importations et à encourager les exportations. Mais le système en vigueur subventionne les importations en accordant des devises étrangères à un taux moins élevé que le taux commercial, et pénalise les exportations licites en exigeant l'échange des devises étrangères obtenues à un taux correspondant; il s'ensuit que les produits d'exportations franchissent clandestinement la frontière, trop longue pour permettre une surveillance efficace, et que les devises obtenues échappent entièrement au fisc. On ne voit pas très bien en quoi la liberté complète ne serait pas préférable à la situation actuelle, ou, en tout cas, moins préjudiciable aux intérêts du pays.

Perspectives d'avenir. Dans une situation comme celle de la Jordanie, les milieux officiels, ayant à faire face aux problèmes qui se dressent de toutes parts devant une si petite nation, se tournent volontiers vers de plus vastes horizons. On a tendance à affirmer qu'aucune amélioration radicale ne sera possible tant que la Jordanie ne fera pas partie d'une union comprenant la Syrie et l'Irak, et finalement aussi le Liban. Ces aspirations soulèvent des problèmes politiques en dehors du cadre de la présente étude, qui ne peut que tenir compte des frontières actuelles.

Si l'on s'en tient aux seuls facteurs économiques et uniquement à la Jordanie et à la Palestine arabe, on verra que le programme de mise en valeur destiné à rendre l'Etat viable devra s'inspirer des quatre points suivants:

- 1) Développement de la production agricole en vue d'absorber les réfugiés, d'accroître le niveau de vie de la population locale et d'obtenir des devises étrangères par l'exportation de certains produits. Il s'ensuit qu'il faudra également créer des industries de transformation.
- 2) Développement, dans la mesure du possible, d'industries locales secondaires, qui permettraient de produire pour l'exportation, et surtout de réduire les importations.
- 3) Développement des moyens de transport, car les frais de transport représentent à l'heure actuelle une part importante du total des importations et font obstacle tant aux importations qu'aux exportations.
- 4) Exportation des matières premières du pays; il s'agit là d'un problème étroitement lié à celui des moyens de transport.

En outre, il serait bon de créer une industrie, même rudimentaire, permettant de donner du travail à la population d'Amman, qui est passée de 25.000 habitants avant la deuxième guerre mondiale à environ 100.000 habitants aujourd'hui, et ainsi de former peu à peu les techniciens et les ingénieurs dont le pays a un pressant besoin.

L'économie de la Jordanie et de la Palestine arabe est essentiellement agricole; on cultive avant tout les céréales, et, dans certaines années, le pays en est exportateur. Mais une économie fondée sur la culture des céréales peut souffrir des conditions atmosphériques et de l'alternance de bonnes et de mauvaises récoltes. C'est pourquoi divers experts ont recommandé que la Jordanie développe son agriculture en substituant dans une très grande mesure à la culture des céréales, la culture des arbres fruitiers (olivier, vigne, etc.), notamment sur les sols qui ne permettraient de toute façon que des récoltes marginales avec les cultures ordinaires. Les résultats déjà obtenus dans le nord de la Jordanie et dans certaines régions de la Palestine arabe montrent que cette politique est la bonne. Ainsi seulement les sols pauvres, qui constituent une grande partie du pays, pourront nourrir une population plus nombreuse ou même donner un niveau de vie raisonnable à ceux qui en tirent déjà leurs moyens d'existence.

Un certain nombre de projets déjà élaborés pour améliorer l'utilisation des ressources hydrauliques du pays permettraient d'accroître les plantations d'arbres fruitiers et la culture intensive des légumes et des fruits dans la vallée du Jourdain. Il faudra y associer le développement des stations d'horticulture et des pépinières du Gouvernement et la création d'industries de transformation qui (de même qu'un réseau routier amélioré) sont indispensables si l'on veut utiliser les produits d'une agriculture plus développée.

Citons parmi ces industries celle des conserves de légumes, qui pourrait attirer les investissements. A l'heure actuelle, les difficultés de transport entraînent la perte de grandes quantités de denrée périssables qui, si elles étaient conservées, pourraient, hors saison, contribuer à maintenir les cours à un niveau plus bas. Il semble également que l'on pourrait créer une industrie sucrière dans la vallée du Jourdain et améliorer l'utilisation des produits laitiers. Les parties de la Palestine qu'Israël n'a pas occupées sont dans l'ensemble pauvres et arides, mais la vigne et l'olivier y poussent. Il faudrait donc créer des industries qui utilisent ces produits, d'autant plus que ces fruits se prêtent tout particulièrement au développement des cultures en terrasse, pour lesquelles on a déjà établi des plans. Il est peu probable que le vin du pays se vende jamais sur le marché international, mais on peut également transformer le raisin en jus de raisin sans alcool qu'il serait facile d'écouler. L'huile d'olive est assurée d'un marché certain; l'huilerie serait une entreprise rentable. On pourrait accroître encore l'utilisation des olives en modernisant et en étendant l'industrie du savon qui existe actuellement à Naplouse. On y

fabrique déjà du savon de bonne qualité. Avec quelques capitaux et une aide technique, cette industrie pourrait devenir importante. Il semble peu probable que l'on puisse beaucoup étendre l'industrie du tabac qui existe à l'heure actuelle.

Dans le deuxième domaine, celui du développement des industries locales en vue de réduire les importations, c'est le ciment qui offre sans aucun doute le plus d'intérêt. La Jordanie n'en fabrique pas à l'heure actuelle; on l'importe via Beyrouth de pays éloignés tels que la Tchécoslovaquie ou la Yougoslavie. Le prix officiel à Amman, qui est de 22 £P. par tonne, représente avant tout les frais de transport. Comme des intermédiaires parviennent souvent à accaparer tout le marché, il semble que le ciment se vende jusqu'à 40 £P. la tonne. On trouve les roches nécessaires près d'Amman, et une société est en voie de constitution. On devrait ainsi pouvoir réduire substantiellement les importations de la Jordanie. Peut-être pourrait-on aussi créer des briqueteries et des tanneries.

Ces industries nécessiteront évidemment des moyens de transport. Des plans ont été établis pour l'amélioration du réseau routier de l'ensemble du pays, ce qui permettrait d'écouler les produits agricoles, d'accéder aux emplacements des industries (notamment aux minéraux) et d'ouvrir au tourisme les remarquables vestiges historiques qui se trouvent dans le pays. On pourrait améliorer sérieusement le réseau de voies ferrées en consacrant des sommes relativement peu élevées à l'achat de locomotives et à la construction d'ateliers.

La question primordiale demeure toutefois celle de l'emplacement d'un port. Les frais de transport via Beyrouth constituent à l'heure actuelle un obstacle sérieux. On envisage en Jordanie de remplacer par un axe nord-sud (Amman-Aqaba en territoire jordanien) l'axe est-ouest (Amman-Beyrouth) dont le pays dépend actuellement. Quoique dans les deux cas la distance soit sensiblement la même entre la capitale et le port, il est évident que les sommes consacrées au transport entre Amman et Aqaba (outre les droits de port et les frais de débarquement) demeureraient en Jordanie au lieu d'être dépensées à l'étranger comme c'est le cas pour les transports sur la ligne Amman-Beyrouth. On pourrait créer à Aqaba une industrie de conserves de poisson. Malheureusement, la voie ferrée d'Amman n'atteint qu'un point situé à environ 80 kilomètres au nord d'Aqaba, et le terrain montagneux et le climat rendraient difficile la construction de ces derniers 80 kilomètres de voie ferrée et d'une route moderne. Néanmoins, le programme d'extension du réseau routier préparé par le Gouvernement de Jordanie comprend la construction d'une route jusqu'à Aqaba. On prévoit déjà la constitution d'une flotte de navires de faible tonnage appartenant à l'Etat et qui feront la navette entre Aqaba et le canal de Suez.

Les ressources minérales de la Jordanie pourraient constituer une importante source de matières premières; il apparaît indispensable, du point de vue de la

mise en valeur du pays, de procéder d'urgence à une étude géologique détaillée. Il y a toutefois un minéral qui est déjà bien connu. A 18 kilomètres de la capitale, et plus au sud le long de la voie ferrée, on trouve de vastes gisements de phosphates qui font déjà l'objet d'une exploitation réduite. L'exportation en grand de phosphates non transformés (qui fait l'objet de négociations depuis un certain temps déjà) est entravée par les frais de transport élevés. Il semble qu'une mise de fonds de 150.000 à 200.000 £P. permettrait de produire sur place des superphosphates, ce qui résoudrait en grande partie le problème du transport. L'autre matière première à laquelle le Gouvernement de la Jordanie a accès est la potasse. On se rappellera peut-être qu'une compagnie anglo-palestinienne disposait de deux usines de potasse sur la mer Morte avant les troubles récents, l'une à l'extrémité sud, l'autre à l'extrémité nord; le produit de l'usine du sud était transporté par péniches jusqu'à l'usine du nord, et de là par camions jusqu'à la tête de ligne à Jérusalem. L'usine du sud se trouve en territoire israélien; elle est intacte, mais l'absence de moyens de transport interdit toute production. L'usine du nord se trouve en territoire arabe, mais elle a été complètement ruinée lors des hostilités récentes. Bien que l'on déplore la destruction sans raison d'une installation industrielle qui fournissait un produit particulièrement utile, il semble qu'aucun plan de reconstruction n'ait été élaboré.

Liban

Besoin d'une mise en valeur. La population du Liban s'accroît rapidement. Les chiffres que l'on donne sur le rythme d'accroissement sont variables. Selon certains, le chiffre actuel d'environ 1.200.000 habitants doublera en dix ans, selon d'autres en vingt ans. Le pays souffre déjà du chômage, et la situation risque de s'aggraver dangereusement, à moins que l'on ne crée à temps de nouveaux emplois, ce qui nécessiterait des capitaux relativement importants. Cet état de choses subsistera même si tous les réfugiés de Palestine actuellement au Liban sont évacués ailleurs. Les réfugiés aggraveraient, toutefois, en restant dans le pays, une situation qui se présente en tout état de cause. Le Gouvernement libanais envisage d'ailleurs un programme de six ans, reconnaissant ainsi l'importance de ce problème.

Il se peut que, pour certains projets, le Liban obtienne des crédits sans avoir à fournir trop de détails sur la mesure dans laquelle il peut contracter un emprunt à long terme à l'étranger, puis en assurer le service. Mais de telles perspectives demeurent aléatoires. Il semble qu'il serait urgent d'étudier ce que le pays peut faire, par lui-même, pour améliorer ses chances d'obtenir des capitaux sur le marché international.

Les aptitudes financières du Liban sont relativement remarquables, bien que jusqu'à présent l'Etat en ait moins profité que les particuliers. Les Libanais ont montré qu'ils pouvaient transformer leur petit pays

en un centre actif et efficace pour les opérations de change, les opérations sur l'or, le courtage et le commerce portant sur de nombreuses devises en plus de la leur, ainsi que pour les échanges de marchandises qui ne toucheraient peut-être jamais le territoire libanais. En novembre 1948, les autorités ont encouragé cette activité en supprimant pratiquement toutes les restrictions existantes à la vente et à l'achat de devises étrangères. Bien que la parité officielle de 218,50 piastres libanaises (2,185 livres libanaises) pour un dollar des Etats-Unis ait été maintenue, et s'applique encore à certaines transactions gouvernementales, le taux s'établit en toute liberté pour ce qui est des transactions privées, et il est actuellement de 320 piastres libanaises pour un dollar.

Il semble impossible, du fait de l'union douanière syro-libanaise, de déterminer la part respective des deux pays dans le commerce visible avec le reste du monde. Il n'existe aucune statistique officielle permettant d'indiquer l'importance des transactions invisibles du Liban. Les bénéfices qu'elles procurent vont à des firmes privées et à des particuliers, et non pas à l'Etat; ils échappent en grande partie à l'impôt. On ne dispose d'aucune statistique officielle ou même officieuse sur la balance des paiements. Mais on peut se faire une idée de l'importance relative des transactions invisibles en lisant un passage du *Rapport de la Banque d'émission* de 1948, où il est dit que l'excédent des importations visibles sur les exportations au Liban, quoique considérable, ne constitue « qu'un facteur peu important de la balance des comptes, qui est très nettement excédentaire ».

Le budget de l'Etat libanais se solde depuis plusieurs années par un excédent de recettes. On ne saurait toutefois en tirer des conclusions sûres quant à la politique financière du pays. La circulation de billets se monte à environ 170 millions de livres libanaises (£L.). Elle a légèrement décliné au cours de l'année dernière. Les premières prévisions indiquent que l'Etat a perçu en 1948 plus de 93 millions de £L. Il semble que l'effort fiscal demandé au pays en 1949 et 1950 sera moins élevé, en prévision d'un ralentissement des affaires, sur l'importance duquel les avis sont partagés, mais qui ressort de la contraction des émissions de billets. Il semblerait à première vue, dans ces conditions, que le Gouvernement pourrait être tenté d'essayer de faire rentrer dans ses caisses une partie des devises fortes détenues par les ressortissants libanais et les personnes résidant au Liban. Mais il ne pourrait le faire qu'en recourant à des mesures de coercition, qui auraient pour effet d'éloigner les transactions lucratives. Le Liban a détourné ce genre d'affaires d'autres centres qui, sans posséder les compétences, les renseignements et l'expérience en matière économique dont on dispose à Beyrouth, reprendraient sans doute la conduite de ces affaires si le Liban essayait d'appliquer un système de contrôle des changes.

Il est sans doute sage de laisser ces bénéfices se réaliser et de considérer comme un moindre mal le fait que l'Etat n'y trouve pas directement sa part. Mais le

Gouvernement pourrait, sans nuire au commerce invisible, chercher à créer une situation financière saine et qui inspirerait confiance parce qu'on en pourrait connaître facilement les principales caractéristiques. Deux choses pourraient sérieusement aider le pays à réaliser les projets de développement nécessaires pour assurer un emploi à sa population croissante. Le Liban pourrait: 1) se mettre à même de financer par ses propres ressources (soit recettes courantes, soit emprunts internes) certaines dépenses en monnaie nationale nécessaires aux projets de développement; 2) se préparer à consacrer à l'avenir ses recettes en devises fortes au service des emprunts étrangers pour l'achat du matériel nécessaire à la réalisation de ces projets.

Finances publiques. C'est là le problème le plus urgent, et le Liban peut le résoudre lui-même d'une façon satisfaisante. Le fait qu'il y a un excédent de recettes ne prouve ni que le système fiscal est bien adapté aux besoins du pays, ni que la gestion des finances publiques crée une atmosphère de confiance de nature à encourager les citoyens libanais et les personnes résidant au Liban à investir leurs capitaux dans des valeurs libellées en monnaie libanaise et de nature également à attirer des capitaux étrangers.

Une telle entreprise ne devrait pas présenter de difficultés insurmontables. La monnaie libanaise jouit déjà d'une certaine confiance: la monnaie fiduciaire nationale inspire moins de méfiance au Liban que dans certains autres pays de cette région. Il ne semble pas qu'il soit impossible de créer un marché des valeurs d'Etat. Ce qu'il faut, c'est porter les faits à la connaissance du public en utilisant les principes et les méthodes appropriés, et améliorer le système fiscal de façon à atteindre les richesses là où elles se trouvent, et à augmenter en même temps la productivité de l'ensemble du pays en aidant les classes plus faibles à atteindre un niveau de vie satisfaisant.

Le budget du Liban. Le budget est approuvé par le Parlement, de même que les rapports annuels sur les comptes clos. Toutefois, ce système ne fonctionne qu'avec beaucoup de retard. A l'heure actuelle, l'année la plus récente pour laquelle on dispose de « résultats définitifs » est l'année 1947. Le Parlement n'a pas encore approuvé les comptes de 1948. Les comptes ne sont pas vérifiés en dehors du Ministère des finances, bien que le Parlement soit saisi d'un projet de loi créant un organisme indépendant chargé de la vérification des comptes. Il est difficile, sinon impossible, de se former une opinion sur les tendances courantes à l'aide des prévisions; en effet, a) celles-ci sont préparées sur une base cumulative, les « dépenses » comprenant souvent des crédits non dépensés, et les « recettes » des créances que l'Etat ne pourra sans doute pas recouvrer, et b) on a souvent eu recours à des crédits supplémentaires votés de temps à autre au cours de l'exercice fiscal. De plus, certains services publics ne figurent pas au budget de l'Etat, et leurs comptes ne sont pas publiés, bien que

l'Etat soit responsable de leurs déficits d'exploitation et qu'il doive recevoir tous les bénéfices qu'ils pourraient réaliser. Les dépenses occasionnées par les réfugiés de Palestine et les recettes des impôts levés pour y faire face ne figurent pas non plus au budget, et n'ont pas été publiées jusqu'à présent.

Si le Liban adoptait le principe de l'unité budgétaire et publiait, avec le minimum de délai, des comptes budgétaires basés sur la gestion, il renforcerait la confiance du public dans la monnaie nationale et encouragerait les investissements de capitaux étrangers. Peut-être serait-il bon, pendant une période initiale, de préparer des prévisions de recettes et de dépenses fondées sur la gestion et de publier les résultats tous les trimestres ou même tous les mois. Etant donné la superficie du territoire, ceci serait possible peu de temps après la fin de chaque période, si l'on disposait d'un système permettant de déterminer d'une façon satisfaisante la part respective du Liban et de la Syrie dans les recettes douanières.

On pourrait améliorer sensiblement le système budgétaire en procédant à une révision des postes de dépenses. On ne saurait à ce sujet prononcer de jugement hâtif; toute décision devra être mûrement réfléchie. Il est néanmoins frappant, au premier abord, que la défense nationale, la gendarmerie, la police et les services de sécurité absorbent sensiblement plus d'un tiers du budget. D'autre part, le nombre des fonctionnaires a triplé depuis 10 ans. Sans perdre de vue le fait que le Gouvernement doit faire face à des tâches plus lourdes et que la population est plus nombreuse, il semble que l'on pourrait réduire le nombre des fonctionnaires sans nuire à la bonne marche de l'administration. En raison des difficultés politiques qui accompagnent toujours une opération de cette nature, surtout lorsque la publicité s'en empare, et du fait qu'il faudrait verser aux fonctionnaires congédiés des pensions et indemnités de licenciement, il semble que le moyen le plus efficace de résoudre ce problème et celui qui entraînerait le moins de récriminations, serait de ramener graduellement et discrètement le nombre de fonctionnaires à un chiffre répondant strictement aux besoins, et de veiller à ce que disparaissent réellement les postes de fonctionnaires en surnombre, décédés ou atteints par la limite d'âge.

Les mêmes remarques s'appliquent probablement tout autant, sinon plus, aux budgets municipaux, qui reçoivent moins de publicité que le budget de l'Etat.

Politique fiscale. Il semble difficile à l'heure actuelle d'évaluer la charge fiscale par habitant de la population libanaise. Le budget de l'Etat s'élèverait à quelque 75 millions de £L. et celui des municipalités à environ la moitié de cette somme. Ceci représente environ 113 millions de £L. de dépenses publiques. Il faut prévoir des crédits supplémentaires pour les réfugiés, pour le déficit des services publics ou d'autres charges de l'Etat; compte tenu de ces réserves, la charge par habitant s'élèverait à 94 £L. au moins, soit environ 30 dollars.

Si l'on tient compte de la richesse et des possibilités de recettes du Liban, cette charge est considérable, surtout si elle n'est pas équitablement répartie entre les diverses classes de contribuables d'après leurs capacités de paiement. Les impôts qui grèvent les propriétés foncières urbaines et les bâtiments non terminés sont légers; il en est de même pour les successions, les donations et ventes de biens, et les dépenses de luxe, les achats d'automobiles par exemple. Par contre, les impôts sur les produits de consommation courante semblent élevés.

Sans vouloir décourager l'initiative personnelle ni préconiser des mesures hâtives qui entraîneraient des modifications radicales en un minimum de temps, et tout en tenant compte du fait que le Liban fait partie d'une union douanière avec la Syrie, il semble que l'on pourrait accroître le revenu global des impôts et alléger la charge des classes pauvres de la population en revisant avec soin le système fiscal de façon à accroître la participation des classes riches du pays aux frais du Gouvernement. Certains économistes libanais préconisent une réforme fiscale reposant avant tout sur l'impôt sur le revenu. Il est toutefois douteux, étant donné les conditions locales, que l'impôt sur le revenu puisse fournir à bref délai des recettes satisfaisantes. Il semble préférable, tout au moins durant une période de transition, de s'en tenir aux impôts sur les biens visibles et à des impôts analogues, que l'on comprend mieux, qui sont plus faciles à percevoir, et se prêtent moins à la fraude.

La Banque du Liban, qui a le monopole de l'émission, n'est pas une banque centrale dans toute l'acception de ce terme. Elle n'est pas la seule dépositaire de tous les avoirs de l'Etat. Il y aurait lieu d'étudier cette question, et d'envisager une publication plus rapide et plus fréquente des principales caractéristiques de la situation de la Banque. Peut-être serait-il bon de procéder à une révision des accords à ce sujet.

Les recettes en dollars que peut escompter le Gouvernement libanais, et qu'il pourrait affecter au service d'emprunts en monnaies fortes destinés au développement du pays, sont minimales à l'heure actuelle, mais pourront s'accroître, le cas échéant, lorsque les pipe-lines de la *Trans-Arabian Petroleum Company* entreront en service. A l'heure actuelle, il semble que le Gouvernement libanais ait acheté de l'or avec les dollars qu'il a reçus jusqu'à présent de la *Trans-Arabian Petroleum Company* et qu'il ait remis cet or à la Banque du Liban pour couvrir la circulation de billets. Ladite société est tenue, pendant plus d'un an encore, à acheter 80 % des devises libanaises dont elle a besoin au taux officiel de 2,18 £L. pour un dollar. Des quantités appréciables de dollars devraient provenir de cette source, qui semble avoir fourni 3.600.000 dollars (dont une partie va à la Syrie) depuis que la Société a commencé ses opérations en 1947. Dès que le pipe-line entrera en service, le Gouvernement libanais devrait recevoir au moins 240.000 dollars par an pour frais de transit et de surveillance; une augmentation des quantités de pétrole passant par le pipe-line pourrait accroître considérablement ce revenu.

On déclare que si le jalonnement et l'expropriation des terrains nécessaires sont achevés rapidement, le pipe-line pourra être terminé et entrer en service à la fin de 1950. Si la Société décidait de construire une raffinerie à Salda, le Gouvernement disposerait d'une source supplémentaire de dollars.

Le Liban ne peut s'attendre à obtenir de devises fortes de l'*Iraq Petroleum Company*. Les redevances de cette société sont payées en livres sterling, et réservées à l'achat d'importations en provenance de la zone sterling. Autrefois, les besoins de la société en devises libanaises fournissaient des recettes en livres sterling que l'on pouvait affecter à d'autres dépenses, mais ces recettes ont été dépensées et, maintenant que la raffinerie de Tripoli est construite, il est à prévoir que la vente locale de produits du pétrole fournira à la société toutes les devises libanaises dont elle aura besoin.

L'Etat libanais pourrait sans aucun doute obtenir des dollars d'autres sources, mais ces perspectives sont aléatoires et, en mettant les choses au mieux, il est peu probable que cela ajoute beaucoup à ce que fournit la *Trans-Arabian Petroleum Company*. Les rentrées de dollars dépendent d'ailleurs dans une grande mesure de la mise en service du nouveau pipe-line et, même en supposant que les autorités libanaises s'empressent de réaliser la partie qui leur revient dans l'opération, et qu'aucun retard ne se produise en dehors du Liban, cette mise en service ne pourrait s'effectuer avant la fin de 1950.

Conclusion. Il semble qu'il s'écoulera environ un an avant que le Liban soit assuré de recettes en monnaies fortes suffisantes pour lui permettre de solliciter un emprunt de tel ou tel organisme qui ne peut laisser sans réponse la question des remboursements. Il reste beaucoup à faire d'ici là pour que le Liban tire tout le bénéfice de cette possibilité. C'est le Liban lui-même qui peut et doit prendre les mesures nécessaires. On a tenté plus haut d'esquisser le problème. En résumé, le Liban ne saurait espérer lancer à l'étranger des emprunts pour ses projets de mise en valeur, à moins:

- 1) Qu'il se montre capable de prélever sur ses propres ressources les devises nationales nécessaires;
- 2) Que la gestion des finances publiques soit parfaitement adaptée aux besoins du pays;
- 3) Que l'on puisse déterminer à tout moment la situation financière de l'Etat à l'aide de chiffres récents sur la base de la gestion;
- 4) Que les projets en vue desquels il lance l'emprunt soient choisis et préparés en tenant compte des réalités, et ne soient pas trop audacieux étant donné les dimensions du Liban.

Bien d'autres choses restent à faire pour améliorer la situation au Liban. Il est toutefois prudent de ne pas poursuivre trop d'objectifs à la fois et de se concentrer sur les mesures à prendre pour que le pays puisse inspirer confiance aux capitaux internationaux.

Egypte

Dans cette région, l'Egypte se distingue par la rapidité avec laquelle y sont fournis les renseignements sur les finances publiques et les questions économiques. La Banque nationale publie un bulletin trimestriel donnant non seulement sa propre situation à la fin du mois précédent mais les renseignements nécessaires sur l'exécution du budget, le volume des billets en circulation, les dépôts bancaires, les prix et le commerce extérieur. Un annuaire statistique très détaillé paraît longtemps après l'expiration de la période considérée; le dernier volume actuellement publié porte sur l'année 1943/44, mais on dispose d'un *Annuaire de poche* assez complet jusqu'à 1947 inclus, et la publication de la Banque nationale suffit à répondre aux principaux besoins. La situation financière et économique de l'Egypte est exposée brièvement dans les notes ci-après, principalement aux fins de comparaison avec les autres pays considérés.

Finances publiques. Les chiffres récents des dépenses et des recettes budgétaires, qui s'étendent aux chemins de fer, aux postes, télégraphes, téléphones et aux entreprises d'Etat sont publiés par le *Bank Bulletin*; ils sont communiqués par le Ministère des finances tous les trois mois, et ceux dont on dispose actuellement portent jusqu'à la clôture de l'exercice financier 1948/49 (terminé le 28 février 1949). En outre, le Département de vérification des comptes (organisme indépendant) travaille plus vite que dans beaucoup d'autres pays: les conclusions de son rapport sur les résultats de l'exercice financier 1947/48 figurent au *Bank Bulletin* du premier trimestre de l'année civile 1949.

Les deux années qui ont précédé la guerre, années au cours desquelles les dépenses se sont élevées à environ 48 millions de livres égyptiennes (£E.), ont été marquées par des déficits (3.600.000 £E. pour 1938/39, et 2.500.000 £E. pour 1939/40). Depuis, les recettes ont chaque année excédé les dépenses, et un fonds de réserve a été constitué, dont le montant s'élevait, selon des déclarations officielles, à 76 millions de £E., à la fin de l'exercice 1947/48; il est possible qu'il se soit accru depuis, car l'exercice 1948/49 a accusé un excédent de 12.700.000 £E., les recettes étant passées pour cet exercice à 170 millions. A ce taux, la charge représentée par le seul budget de l'Etat, compte non tenu de celui des municipalités, s'élève à environ 9 £E. par tête pour un revenu par tête récemment évalué par la FAO à environ 100 dollars. La période de guerre et d'après guerre a également été marquée par une accumulation des soldes en livres sterling. Ceux qui figurent au compte n° 1, compte libre, s'élevaient à 77 millions de £E. au 2 juillet 1949, et ils ont diminué considérablement par suite de la hâte des négociants à passer leurs ordres avant la hausse des prix en sterling qui devait suivre la dévaluation, mais ils s'élèvent actuellement à environ

70 millions de £E. Ceux qui figurent au compte n° 2 (256.300.000 £E. au 2 juillet) sont bloqués, sous réserve de déblocages périodiques négociés entre les gouvernements intéressés. Bien que l'Egypte ne soit pas comprise dans la zone sterling, d'après le *Bank Bulletin*, vol. II, n° 3: « L'Egypte n'avait pas le choix lorsqu'elle a été placée devant l'alternative de s'aligner ou non, quelques heures avant que la décision (de dévaluer) ait été rendue publique à Londres. Etant donné la situation de l'économie égyptienne, il ne restait, à défaut d'une dévaluation au même taux, d'autre solution que l'adoption d'une monnaie libre. Cette décision aurait constitué de la part de l'Egypte une violation du règlement du Fonds monétaire international de même que de l'accord financier anglo-égyptien. En outre, les ressources de l'Egypte en devises étrangères consistent principalement en livres sterling... »

A vrai dire, la situation de la Banque nationale au 30 septembre 1949 indique que, comme couverture d'une circulation fiduciaire de 151 millions de £E., cet institut possédait, d'après ses propres déclarations, des réserves en or s'élevant à 6.300.000 £E. (chiffre pratiquement inchangé depuis 1939), le solde, soit 144.600.000 £E., consistant principalement en bons du Trésor et obligations du Gouvernement égyptien et du Gouvernement britannique.

En principe, le système de contrôle des changes de l'Egypte est similaire à celui du Royaume-Uni. En pratique, les conditions permettent une élasticité beaucoup plus grande en Egypte. Il est intéressant de noter que les voyageurs sont autorisés à importer et à exporter 20 £E. et que la livre-papier égyptienne s'est récemment raffermie par rapport à la livre sterling sur le marché libre de Beyrouth.

Le chiffre total du volume des billets en circulation s'est accru à une vive allure au cours de la guerre, passant de 31 millions de £E. en 1939 à 150 millions en 1946, et, depuis, il ne s'est produit que de petits mouvements de hausse et de baisse. Si l'on tient compte de l'accroissement de la population intervenu pendant cette période, la circulation fiduciaire par tête d'habitant serait donc passée depuis 1939 de moins de 2 £E. à plus de 8 £E. L'indice des prix de gros (juin-août 1939 = 100) est passé de 122 pour 1939 à 333 pour 1945. Depuis, de légères hausses et de légères baisses se sont produites, le chiffre le plus récent publié (juillet 1949) étant de 296. Le volume des billets en circulation aurait donc quintuplé depuis la période d'avant guerre, et les prix de gros ont augmenté de 2 fois et demie environ; le rapport entre les indices de la circulation monétaire et des prix de gros n'a par contre accusé que peu de changements depuis 1945.

Le *Bulletin* de la Banque nationale publié en juillet 1948 contient, sur la balance commerciale de l'Egypte pour 1945, 1946, 1947, une étude intéressante que l'on

peut résumer comme suit, sous réserve du complètement des chiffres fournis :

	En millions de livres égyptiennes		
	1945	1946	1947
Zone sterling	+ 53,3	+ 8,4	+ 12,2
Pays en dehors de la zone sterling	— 8,8	— 27,8	— 43,9
	+ 44,5	— 19,4	— 31,7
Les hausses (+) ou baisses (—) connues s'élevant à :			
Soldes en livres sterling	+ 45,3	— 11,8	— 35,1
Monnaies étrangères	—	—	+ 3,9

Si l'on tient compte de certaines dépenses en capital résultant d'un accroissement des avoirs à l'étranger ou de la réduction de la dette, le solde net s'établit comme suit :

	En millions de livres égyptiennes		
	1945	1946	1947
A. Postes en capital connus :			
Investissements du Gouvernement	3,5	3,8	1,0
Rachat de la dette publique à l'étranger	0,4	0,8	12,3
Acquisition d'or pour le Fonds monétaire international . . .	—	1,4	—
Total	3,9	6,0	13,3
B. Balance des paiements :			
	+ 44,3	- 19,4	- 31,7
Balance nette des paiements (A + B)	+ 48,4	- 13,4	- 18,4

Ces chiffres laissent clairement apparaître le lien qui unit l'Egypte et la zone sterling. Les différences de tendances entre les deux cas seraient difficiles à illustrer d'après les documents publiés, mais elles n'en sont pas moins frappantes.

Problèmes et perspectives. Les grands problèmes auxquels doit faire face l'Egypte sont la mauvaise répartition de la fortune, la pression démographique et la baisse des prix du coton au cours des trente dernières années. Toutefois, il convient peut-être de noter que le rapport entre les prix du coton et les prix de gros ou le coût de la vie, tel qu'il ressort des indices officiels, en dépit de la baisse qu'il a subie depuis la période des prix maxima en 1948, semble actuellement plus favorable qu'il ne l'était juste avant la deuxième guerre mondiale.

La population du pays, qui s'élève à plus de 18 millions, est excessive par rapport aux possibilités d'activité rémunératrice. Quant aux perspectives d'accroissement de ces possibilités, on estime que la limite extrême des cultures en Egypte correspondrait à une augmentation d'un quart de la surface cultivée, ce qui impliquerait des dépenses de plusieurs centaines de millions de dollars. Même si l'on tient largement compte d'un accroissement possible des cultures à sec et d'autres améliorations ainsi que de l'industrialisation dans la mesure où la situation du pays le permet, il y aura toujours à considérer le facteur limitatif que constitue l'étroitesse du marché intérieur égyptien.

tien, surtout par suite de la mauvaise répartition de la fortune¹.

En présence de cette situation, le Gouvernement égyptien a ouvert, depuis 1946, des crédits d'un total de 35.600.000 £E. pour un plan quinquennal comprenant une longue liste de projets de travaux publics. Le *Bulletin* de la Banque nationale publié en juillet 1949 (vol. II, n° 2), en commentant ce plan, déclare que les dépenses effectives ne se sont élevées jusqu'à présent qu'à 12.500.000 £E. sur les 35 millions de crédits accordés, en raison des difficultés d'importation du matériel nécessaire.

Etant donné le rythme des dépenses afférentes au plan quinquennal et le volume du fonds de réserve, il ne semble pas que la principale difficulté de l'Egypte consiste à faire face aux besoins des plans de développement à couvrir en monnaie locale. Si un emprunt à l'étranger était nécessaire pour acheter du matériel d'équipement à l'extérieur, les perspectives de réalisation dépendraient de la capacité de l'Egypte à se procurer les devises fortes nécessaires au service dudit emprunt. Cette capacité semble faible si l'on en juge par l'état précité de la balance des paiements. Les dettes consolidées de l'Etat ne sont pas en elles-mêmes d'un volume de nature à constituer un obstacle, d'après les derniers chiffres actuellement connus.

Israël

Le problème principal. La population actuelle d'Israël s'élève approximativement à 1.150.000 âmes dont environ 150.000 Arabes et 1.000.000 de Juifs. Environ un tiers de ces derniers sont entrés dans le pays depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Le 1^{er} novembre 1949, 90.000 personnes vivaient rassemblées dans des camps d'immigrants. On attend pour novembre et décembre l'arrivée de 24.000 autres. Si l'on tient compte des 41.000 qui quitteront les camps au cours de ces deux mois, il en restera environ 73.000 au 1^{er} janvier 1950. On attend 26.000 nouveaux immigrants entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} avril 1950 et 105.000 du 1^{er} avril au 1^{er} novembre, ce qui porte l'évaluation du chiffre des immigrants pour les dix premiers mois de 1950 à 131.000. Si l'on ajoute à ces chiffres les 73.000 prévus pour le 1^{er} janvier, le chiffre total des immigrants à absorber au 1^{er} novembre 1950 s'élèvera à 204.000. Compte tenu de ceux qui s'installent par leurs propres moyens et ne vont pas dans des camps, le nombre net des immigrants auxquels il faudra fournir un logement serait de 165.000. Le Ministre du travail et des affaires sociales déclare que 50.000 nouveaux logements seront alors achevés. En outre, le programme d'habitation prévoit 12.000 logements pour les premiers immigrants qui sont en Israël depuis cinq

¹ On trouve dans le *Milbank Memorial Fund Quarterly*, vol. XXVII, N° 1 (janvier 1949) une intéressante étude de ces problèmes par Charles Issawi sous le titre « *Population and Wealth in Egypt* ».

ans ou plus et qui vivent dans des logements surpeuplés. La construction de ces 12.000 logements supplémentaires permettra de libérer 3.000 pièces qui seront affectées aux nouveaux immigrants.

D'après l'expérience acquise, les fonctionnaires d'Israël estiment à 2.500 dollars par tête les frais d'absorption des immigrants dans l'économie. Bien que signifié en dollars, ce chiffre ne représente pas la dépense en dollars qui vient s'ajouter à la balance des paiements actuelle pour chaque nouvel immigrant. Il indique en fait simplement le rapport entre les investissements et le nombre d'habitants sur une période indéterminée. Il comprend les dépenses locales de logement (700 dollars), l'investissement dans de nouvelles entreprises en vue de l'emploi des immigrants, de même que le coût des outils et du matériel d'équipement destinés aux ouvriers et aux agriculteurs, en plus de la contribution que l'immigrant pourra éventuellement fournir lui-même pour sa propre réinstallation. En fait, sur 86 millions de livres israéliennes (£1.) auxquelles sont évalués les investissements pour l'année en cours, 45 % sont fournis sur place et 55 % viennent de l'étranger.

Si l'on ne tenait pas compte des explications ci-dessus, le chiffre de 2.500 dollars par tête pourrait provoquer des conclusions erronées sur les besoins en monnaie forte en vue de l'absorption de nouveaux immigrants en 1950. Quoi qu'il en soit, le financement de l'absorption des immigrants pose vraiment à Israël un énorme problème.

On ne dispose d'aucune évaluation officielle indiquant comment pourra être financée cette opération, dont l'importance relative peut se mesurer d'après les déclarations officielles sur les dépenses actuelles de l'Etat. Celles-ci se divisent en trois catégories:

- a) Budget ordinaire s'équilibrant à 112 millions de dollars (40 millions de £1.).
- b) Budget de sécurité, tenu secret.
- c) Budget de développement s'élevant, d'après les déclarations, à environ 154 millions de dollars (55 millions de £1.).

Il n'a été fourni aucun chiffre en ce qui concerne le budget de sécurité. Toutefois, il a été déclaré que les récentes hostilités ont coûté au pays « plus de 100 millions de £1. » et que 25 % de ces dépenses ont été financées par des recettes du budget ordinaire. Il en résulte qu'environ 75 millions de £1. ont dû être tirées de sources extra-budgétaires, y compris environ 25 millions de £1 fournis par le monde juif. Les dépenses militaires auraient diminué depuis l'armistice mais constitueraient encore une lourde charge, même à l'heure actuelle. Si l'on suppose, pour évaluer approximativement la tâche d'Israël, que le budget de sécurité s'élève à environ la moitié du budget ordinaire, nous arrivons à un budget total de 322 millions de

dollars se décomposant comme suit:

	Millions de dollars
a) Budget ordinaire	112
b) Budget de sécurité (environ la moitié de 112 millions de dollars -- simple estimation)	56
c) Budget de développement	154
Total	322

Sur ce total de 322 millions de dollars, un tiers au maximum est couvert par des recettes ordinaires à leur rythme actuel. Il est possible que l'évaluation ci-dessus de 56 millions de £1. pour le budget de sécurité soit trop élevée. Mais la situation financière d'Israël resterait précaire même si ce chiffre était réduit dans de grandes proportions.

Il est possible qu'Israël puisse continuer à financer ses dépenses extraordinaires de sécurité comme il le fait actuellement en plaçant des bons du Trésor auprès des banques et du public, et grâce à des dons de l'étranger, sans provoquer une inflation désastreuse. Il reste le coût total de l'absorption des immigrants, y compris les 150 millions de dollars réservés à cette fin au budget, et en plus un volume suffisant d'autres investissements intérieurs et étrangers, nécessaires pour compléter les crédits de l'Etat destinés à l'absorption des immigrants.

Les dirigeants d'Israël, en prévoyant la balance des paiements pour 1950, ont évalué les besoins de trésorerie pour le financement des importations à 140 millions de dollars (50 millions de £1.) contre 112 millions de dollars (40 millions de £1.) pour l'année en cours, ce qui représente une augmentation nette de 28 millions de dollars (10 millions de £1.). Du côté des recettes, l'on s'attend à une baisse de plus de 20 millions de dollars des ressources en devises. On trouvera plus loin un examen détaillé de cet aspect de la question. Pour combler ce déficit, les dirigeants d'Israël mettent de grands espoirs dans les investissements étrangers dans des entreprises productives du pays. Toutefois, jusqu'à présent les résultats ont été décevants, et sont dus en tout premier lieu, du point de vue économique, à la disproportion sérieuse entre le niveau des salaires et le taux officiel des changes. Exprimés en dollars, les salaires en Israël semblent excessifs pour le capitaliste étranger.

Une seconde possibilité de combler les déficits consisterait à comprimer plus encore la consommation intérieure, soit par une fiscalité plus sévère, soit par l'augmentation du taux de l'épargne volontaire. Si les dirigeants israéliens ont tendance à ne pas trop compter sur les possibilités d'un accroissement de l'imposition, ils expriment l'espoir que l'épargne pourra s'accroître encore, alléguant à cet égard l'habitude du peuple juif d'économiser méthodiquement en vue de placements. C'est ainsi que les milieux bancaires estiment l'épargne à environ 50 £1. par tête, cela pour 700.000 épargnants.

Les principales sources qui pourraient permettre de combler ce déficit en devises sont les contributions du monde juif et le déblocage des balances en livres sterling. On trouvera plus loin un autre exposé sur ces aspects cruciaux de la situation des changes en Israël.

Les commentaires ci-dessus sur les perspectives dans le domaine des changes en Israël supposent, principalement faute d'indications contraires, que la désorganisation du commerce entre Israël et ses voisins continuera à se faire sentir. Toutefois, il est évident qu'un rétablissement des relations commerciales normales diminuerait d'une manière sensible la pression sur la situation économique d'Israël et améliorerait également les perspectives générales qui s'offrent aux Etats arabes.

Abstraction faite des problèmes politiques qu'ils impliquent, les nouveaux facteurs qui peuvent être pris en considération sont les suivants :

1) Israël, par suite de son système de contrôle strict, a été jusqu'à présent forcé de renoncer aux possibilités d'opérations internationales de change et de courtage, si profitables lorsque le commerce est libre, et pour lesquelles de nombreux Israéliens ont la formation et l'aptitude nécessaires.

2) Il est certain que la livre israélienne est considérablement surévaluée au taux actuel de 2,30 dollars, ce qui a un effet fâcheux sur les exportations. S'efforçant de rendre les prix d'exportation plus intéressants et de freiner la pression inflationniste, le Gouvernement a entrepris un programme de déflation, qui, sur une période de six mois, a eu pour résultat une baisse de l'indice du coût de la vie de 371 en avril à 329 et de celui des prix de gros de 491 en mars à 397. Les taux des salaires nominaux des travailleurs industriels ont été réduits en moyenne de 10 % et la valeur générale des salaires de 7½ %.

3) Pour apprécier ces résultats spectaculaires, il convient de ne pas perdre de vue que dans une économie aussi rigoureusement contrôlée, la portée d'une baisse de l'indice des prix n'est pas la même que dans une économie libre. C'est ainsi que l'application d'une réduction des prix peut avoir pour conséquence une nouvelle intensification du potentiel inflationniste.

4) Il n'y a pas actuellement plein emploi en Israël ; le travail est rationné comme tout le reste ; et l'immigration accroît constamment l'offre de main-d'œuvre. La production horaire est faible d'après les critères occidentaux.

5) Certains indices témoignent d'une pression inflationniste latente. La circulation fiduciaire est passée de 28 millions de £I. à 48 millions au cours de l'année écoulée. Le Gouvernement a augmenté le taux des impôts, en partie en vue d'accroître les recettes, mais en partie afin de réduire la pression exercée sur les prix par la monnaie en circulation. Le principal atout du gouvernement dans ce domaine est la ferme confiance de la nation dans la monnaie.

6) Israël a déjà contracté un emprunt de 100 millions de dollars auprès de l'*Export-Import Bank*. Si l'on suppose que cette somme sera entièrement versée, le service de cette dette, dans un délai de trois ans, atteindra un volume important, par rapport aux disponibilités probables. Le programme du Gouvernement exigera d'autres investissements d'envergure. La question se pose de savoir si ce pays pourra attirer assez de capitaux pour répondre à ses besoins en vue de l'installation et de l'absorption des immigrants sans s'engager à payer, au titre du service de la dette en dollars, des sommes supérieures à ses possibilités. Le principal marché sur lequel il peut compter pour écouler les agrumes, qui constituent actuellement le plus clair de ses exportations, c'est le Royaume-Uni.

Perspectives. Un examen objectif des chiffres correspondants (et cela en tenant compte de ce que certains renseignements d'importance décisive ne sont pas révélés) serait de nature à provoquer l'étonnement devant l'ampleur de la tâche que le Gouvernement d'Israël s'est assignée. Il est des forces qui ne se prêtent pas à l'évaluation numérique et ces forces décident quelquefois de questions, semble-t-il, en dépit de la raison. Israël a accompli déjà des choses étonnantes. Il serait aussi téméraire de prédire qu'il ne réussira pas que de prédire qu'il ne pourrait échouer. Le résultat dépend beaucoup de l'aide fournie par l'étranger.

Parmi les facteurs qui travaillent en faveur d'Israël plus puissamment que dans d'autres pays, il convient de signaler les suivants :

Une proportion relativement importante des dépenses est affectée à l'éducation et à la santé publique.

Bon nombre d'Israéliens qui ont déjà trouvé une place dans le pays, de même que de nouveaux venus, possèdent soit une forte instruction générale, soit une excellente formation technique, soit les deux à la fois. Ils peuvent se consacrer à toute tâche que leur assignera l'économie planifiée.

Après l'instruction, la santé publique et les questions sociales constituent les principales préoccupations du Gouvernement. En dépit d'une crise aiguë des logements et d'un régime alimentaire austère, la population a en général un aspect robuste et sain ; le taux de la mortalité est très bas.

Il existe un esprit de solidarité nationale et raciale, un consentement aux sacrifices dans l'intérêt commun, une foi dans la capacité d'Israël à surmonter tous les obstacles, tous sentiments qu'il serait difficile de rencontrer ailleurs au même degré.

Aux yeux de ses dirigeants, Israël est engagé sur une route à sens unique où se déroule un trafic intense, et il ne peut ni faire demi-tour, ni même ralentir sans provoquer un désastre ; c'est une route qui mène à l'absorption de tous les Juifs qui, pour une raison quelconque, trouvent intolérable la vie dans leur lieu de séjour actuel. L'idée qu'on puisse faire un choix entre ceux

qui désirent venir est rejetée de façon absolue : « Lorsque des proches se trouvent placés devant la misère ou le dénuement, on ne saurait s'arrêter à considérer si on peut les prendre tous ou seulement certains d'entre eux ; on partage ce qu'on a avec eux. » Sous différentes formes, c'est ce sentiment qui s'exprime à chaque moment. Toutefois, on reconnaît dans certains milieux qu'il convient de veiller à ce que le rythme d'admission des immigrants ne provoque pas d'effondrement économique.

Des immigrants sont venus en Israël de presque toutes les parties du monde mais, bien que le flux actuel provienne principalement d'Arabie et d'Afrique du Nord, le niveau de vie israélien a déjà été adapté aux normes occidentales, principalement par les Juifs de l'Europe centrale qui, quelque peu, connaissent et admirent les Etats-Unis. Il y a tout lieu d'espérer que ce niveau de vie prévaudra et que les immigrants venus de régions primitives, et surtout leurs enfants, seront rapidement absorbés. Les normes en matière d'urbanisme et de services publics sont élevées si l'on tient compte des difficultés rencontrées, et la réalisation s'en améliore très rapidement.

Les Juifs du monde entier ont les yeux fixés sur Israël et feront certainement leurs plus grands efforts pour lui donner l'aide dont il aura besoin. Les difficultés de change constituent certainement un grave obstacle. Environ les trois quarts du total des contributions viennent de la zone dollar. L'Union soviétique et ses satellites où vivent la majeure partie des Juifs survivants en dehors des Etats-Unis autorisaient certains transferts jusqu'à l'année dernière ; il n'en est plus de même actuellement. Toutefois, l'on signale que l'Amérique latine a le don facile et que, même dans le cas des pays soumis à un contrôle des changes, il n'est pas impossible de trouver des moyens légaux de permettre à l'aide d'atteindre Israël.

Enfin, il est possible que l'ampleur même de la tâche et du désastre qui résulterait d'un échec constituent le stimulant nécessaire, à un moment si critique, pour inciter les personnes de bonne volonté à l'étranger à redoubler d'efforts ; il est aussi possible, à vrai dire, que le Gouvernement israélien lui-même considère ses chances de survie comme meilleures dans une atmosphère de péril qu'en face de perspectives plus sûres.

BALANCE DES PAIEMENTS D'ISRAËL

1. Résumé et conclusions

Dans l'exposé qui suit, nous nous sommes efforcés de rassembler quelques-unes des données qui ont été mises à la disposition de la Mission, concernant la balance des paiements d'Israël pour 1949 et les perspectives pour 1950. Pour ce qui est de 1949, la plupart des données de base fournies par les autorités israéliennes concernant les importations et les exportations civiles, les sommes versées par le monde juif, les soldes en livres sterling déblocués, etc., sont fondées sur des

documents publiés. Pour 1950, les prévisions sont nécessairement établies d'après un certain nombre d'hypothèses plus ou moins arbitraires ; mais il est probable que, dans l'ensemble, les hypothèses adoptées sont optimistes et tendent à amoindrir plutôt qu'à exagérer les difficultés qu'éprouvera probablement le gouvernement d'Israël pour se procurer cette année-là les devises étrangères. Les conclusions d'ensemble sont les suivantes :

A. A l'heure actuelle, Israël est tributaire, pour plus de 75 %, d'une assistance étrangère extraordinaire — contributions en espèces, dons en nature, financement par l'*Export-Import Bank*, déblocage de soldes en sterling — pour faire face aux exigences de sa balance des paiements.

B. Même sans immigration nouvelle, il n'y aurait pas lieu d'espérer d'augmentation sensible des disponibilités en devises étrangères au cours de 1950.

C. En fait, on compte sur une immigration d'au moins 150.000 personnes au cours de 1950, ce qui menace de créer un déficit de devises étrangères de 15 à 20 millions de £L., équivalant à peu près à 40 à 55 millions de dollars. Cette estimation repose sur l'hypothèse que le chiffre annuel des contributions versées par le monde juif ne diminuera pas ; elle prévoit une augmentation de 30 % de la valeur des exportations, et elle a été calculée compte dûment tenu des sommes actuellement mises à la disposition d'Israël par l'*Export-Import Bank*.

D. Bien que les autorités israéliennes se déclarent sûres de pouvoir compter, pour réduire le déficit à des proportions raisonnables, sur de nouveaux investissements commerciaux, il n'est guère probable que les bailleurs de fonds étrangers placent en Israël des sommes bien considérables aussi longtemps que les salaires payés en Israël demeureront, exprimés en dollars ou en livres sterling, aussi exorbitants.

E. Il ne semble pas non plus raisonnable d'envisager la possibilité d'abaisser encore le niveau de vie par la dévaluation de la monnaie, par des mesures fiscales, ou par l'épargne forcée, dans la mesure nécessaire pour entraîner d'importantes économies de devises étrangères.

F. Dans ces conditions, le problème du rythme de déblocage, en 1950, des soldes israéliens en sterling actuellement bloqués et s'élevant à 25 ou 30 millions apparaît plus critique qu'il n'est généralement admis. Dans une très large mesure, de nouvelles disponibilités en sterling contribueraient, tout autant qu'une augmentation des recettes en dollars, à combler le déficit d'Israël en devises étrangères prévu pour 1950. Mais la question de savoir s'il sera possible au gouvernement du Royaume-Uni, étant donné notamment les demandes de remboursement présentées par d'autres créanciers, de débloquer autant de crédits en sterling qu'Israël en aurait besoin, demeure objet de négociation pour les deux gouvernements intéressés.

2. La Palestine tributaire de l'aide étrangère : historique de la question

Le fait essentiel, en ce qui concerne la situation économique actuelle et les perspectives d'avenir d'Israël, est que le territoire actuellement occupé par l'Etat juif demeurera probablement pendant quelques années et dans une large mesure tributaire de l'aide étrangère, à supposer même a) qu'il n'accepte pas de nouveaux immigrants et b) que les entraves qui existent actuellement au commerce entre Israël et les pays arabes soient éliminées. Ainsi l'ancien territoire sous mandat de Palestine, dont Israël constitue actuellement un fragment isolé, au mépris des lois économiques, était essentiellement un Etat parasite subventionné dans une très large mesure par des contributions étrangères, par des versements de capitaux motivés par des considérations politiques plutôt que commerciales, et par les dépenses locales des forces militaires britanniques. Même en 1939, les profits courants tirés des exportations ou des services ne permettaient même pas à la Palestine de couvrir 40 % de ses dépenses en devises étrangères, qui s'élevaient environ à 14 millions de £P. Le reste — soit 8.700.000 £P., c'est-à-dire plus de 60 % — provenait presque entièrement de dons, de placements et d'autres transferts de capitaux d'origine étrangère. Qui plus est, pendant la guerre et les premières années d'après guerre, l'économie de la Palestine a eu tendance à accuser, dans son budget courant, un solde encore plus sérieusement déficitaire. Et depuis la constitution, en mai 1948, du nouvel Etat d'Israël, les possibilités qu'avait l'ancien territoire sous mandat de gagner des devises étrangères ont encore diminué, cependant que ses besoins en devises étrangères ne cessaient d'augmenter.

3. Evaluation de la balance des paiements d'Israël en 1949

A l'heure actuelle, selon les estimations des autorités locales, la situation de la balance des paiements d'Israël peut, dans ses grandes lignes, être résumée comme suit :

A. Paiements à effectuer

1) *Importations.* Pour ce qui est de la balance visible du commerce, les marchandises d'importation dont l'entrée en Israël pendant neuf mois de l'année 1949 a été signalée, s'élèvent à 59.800.000 £I. Les autorités israéliennes estiment que les denrées alimentaires, les matières premières et d'autres produits importés de consommation courante, représentent 75 % de cette somme, soit 45.200.000 £I. Le reste, soit 14.600.000 £I., ou 25 %, est constitué par les machines, les matériaux de construction et d'autres biens de capital, ce qui indique le rythme remarquablement rapide auquel se constitue à l'heure actuelle le capital fixe.

Importations par catégories ^a Janvier-septembre 1949

Catégorie	M. l'ons de livres israéliennes
1. Importations pour besoins courants:	
a) Denrées alimentaires	10,111
b) Matières premières industrielles	16,638
c) Matières premières agricoles	3,389
d) Carburants	1,879
e) Divers	12,523
	44,540
2. Importations de biens de capital:	
a) Outillage industriel	3,780
b) Outillage agricole	3,696
c) Outillage divers	614
d) Matériaux de construction	3,290
e) Transports	3,269
	14,649
Total	59,189

a. Sauf marchandises non classées s'élevant à environ 600.000 £I.

Plus de 37 pour 100 des marchandises importées par Israël pendant les neuf premiers mois de 1949 ont été achetées sur les marchés de l'hémisphère occidentale.

Importations classées par pays d'origine

Pays d'origine	Millions de livres israéliennes
1. Hémisphère occidentale:	
a) Etats-Unis	16,3
b) Autres pays de l'hémisphère occidentale	6,2
	22,5
2. Europe:	
a) Royaume-Uni	5,9
b) Autres pays d'Europe	21,3
	27,2
3. Asie	2,5
4. Afrique	4,6
5. Australie	1,9
6. Autres pays	1,1
Total	59,8

Il semblerait toutefois probable que, si l'on a eu recours de façon aussi extraordinaire aux marchés de l'hémisphère occidentale, cela n'est pas dû entièrement aux nécessités strictes d'importation qu'il serait impossible de satisfaire, du moins en partie, dans la zone sterling et sur d'autres marchés à monnaie faible. Il existe peut-être un grand nombre de produits d'importation pour lesquels la livre sterling aurait un pouvoir d'achat pratiquement aussi efficace que celui du dollar. Une fois rétablies des relations commerciales normales avec les pays arabes, le nombre de ces produits augmenterait encore de façon notable. Cette possibilité de substituer actuellement et dans l'avenir la livre sterling au dollar, devrait être prise en considération lors de l'étude des besoins de l'Etat d'Israël en fait de devises étrangères en 1950 et pendant les années suivantes.

Sur l'ensemble des marchandises importées, entrées dans le pays pendant les neuf premiers mois de 1949, 44 millions de £I. approximativement, ce qui correspond à 58.600.000 £I. par an, ont été financés au moyen d'allocations de devises étrangères accordées par les autorités israéliennes de contrôle des changes. Au cours de cette période, les livraisons d'outillage, financées par l'*Export-Import Bank* n'ont pas, d'après les estimations, dépassé 800.000 £I., mais les expéditions effectuées pendant les derniers mois de l'année porteront probablement le chiffre annuel à environ 6 millions de £I.

Le reste du montant total des importations, soit 15 millions de £I., ou pour une année, 20 millions de £I., représentait des produits non payables en devises étrangères. Ainsi, outre les dons en nature et les avoirs personnels apportés par les immigrants, le Gouvernement a permis à des capitalistes étrangers de transférer des capitaux en Israël sous forme de produits de consommation importés pour être revendus sur les marchés locaux.

Au point de vue du mode de financement, on peut donc, en gros, décomposer comme suit le commerce d'importation d'Israël pendant les neuf premiers mois de 1949:

Mode de financement	Janvier-septembre 1949 (Millions de livres israéliennes)
1. Recettes du Gouvernement israélien en devises étrangères	44
2. Dons, etc., en nature	15
3. Prêt de l' <i>Export-Import Bank</i>	0,8
	59,8

Les estimations présentées ci-dessus, concernant les produits d'importation reçus en Israël sous forme de dons et d'investissements en nature et d'expéditions financées par les fonds de l'*Export-Import Bank*, peuvent être utilisées pour calculer la balance des paiements d'Israël en 1949, sans risque d'erreur grave concernant les disponibilités actuelles d'Israël en devises étrangères. Toutefois, les importations financées au moyen des ressources en devises étrangères dont dispose le Gouvernement d'Israël posent le problème technique habituel, à savoir que les produits d'importation reçus qui ont été obtenus grâce à ce mode de financement ne correspondent pas à des engagements contractés en devises étrangères au cours du change en vigueur, mais à des engagements contractés plusieurs mois auparavant. Ainsi les marchandises d'importation arrivées au début de 1949 correspondent probablement à des engagements en devises étrangères contractés pendant les derniers mois de 1948 ou même plus tôt. Ce décalage n'aurait pas de conséquences graves si le cours des monnaies faisant l'objet des engagements était demeuré le même pendant la période examinée. Mais, étant donné que dans le cas d'Israël ce cours a subi des variations brusques au cours des dix-huit mois écoulés, on ne

saurait, sans risque d'erreur grave, se fonder sur la liste des produits reçus pour évaluer la balance des paiements de 1949.

Ainsi, les autorités israéliennes signalent, pour les neuf premiers mois de 1949, des allocations de devises étrangères s'élevant à environ 32 millions de £I. soit, pour l'année, environ 42.500.000 £I. Quant aux arrivées de produits d'importation, financées de la même manière, elles représentent, pour la même période, 44 millions de £I. (58.600.000 £I. pour une année), ce qui indique pour l'année une réduction frappante: 16 millions de £I., soit près de 30 % du montant des allocations de devises étrangères. Etant donné que, selon les rapports, le Gouvernement israélien ne constitue pas de réserves, cette réduction indique probablement une pénurie croissante de devises étrangères, qui peut avoir de graves conséquences pour l'économie israélienne.

Cette réduction des allocations de devises étrangères sera amortie, jusqu'à concurrence peut être de 6 millions de £I., par des livraisons de plus en plus fréquentes de biens de capital essentiels, dont l'importation est financée par le prêt de l'*Export-Import Bank*. En fait, ce prêt remplace, dans une certaine mesure, les contributions du monde juif, qui tendent à diminuer. Mais, étant donné que les fonds de l'*Export-Import Bank* ne peuvent être librement répartis pour répondre aux besoins généraux de devises étrangères, mais doivent être réservés à des projets précis, le Gouvernement israélien n'a, apparemment, d'autre possibilité que de diminuer d'environ 10 millions de £I. les importations payables en monnaies à cours libre, ce qui représente une réduction nette de plus de 15 % sur le montant annuel des importations entrées dans le pays pendant les neuf premiers mois de 1949. C'est là un aspect particulièrement significatif du programme d'austérité, qui devient plus grave à mesure que la population continue d'augmenter et que diminue, par suite, la part du revenu national à laquelle chaque individu peut prétendre.

En résumé, pour ce qui est de la balance des paiements, le passif au titre des importations de l'année civile 1949, peut être approximativement estimé comme suit:

Estimation du passif au titre des importations de 1949			
Mode de financement	Janvier- septembre	Janvier- décembre	
	(Millions de livres israéliennes)		
1. Engagements en devises étrangères	31,9	42,5	
2. Dons, etc., en nature	15	20	
3. Prêt de l' <i>Export-Import Bank</i>	0,8	6,0	
	47,7	68,5	

2. *Paiements invisibles.* Les paiements invisibles signalés par les autorités israéliennes s'élèvent à 8.200.000 £I. pour les neuf premiers mois de 1949, ce qui laisse supposer, pour l'ensemble de l'année civile,

un montant de 10.900.000 £I. Selon les rapports, le fret et les remises représentent une fraction importante de ce total. Les intérêts d'investissements antérieurs n'ont pas dépassé 500.000 £I. pendant la période janvier-septembre 1949. Toutefois, en 1953, les intérêts du prêt de l'*Export-Import Bank*, à savoir 100 millions de dollars à 3 %, remboursables en 24 annuités, augmenteront d'environ 11 millions de dollars, soit près de 4 millions de livres, ce poste au passif de la balance des paiements.

B. Recettes

1. *Exportations.* Les exportations signalées pour les neuf premiers mois de 1949 ne dépassaient pas 8.300.000 £I., soit moins de 14 % de la valeur des importations de la même période. Toutefois, trois produits — les agrumes, les diamants et les jus de fruits — représentent à eux seuls près de 90 % de la valeur de ces exportations, ce qui montre bien l'extrême étroitesse du secteur d'exportations d'Israël à l'heure actuelle.

Exportations d'Israël
Janvier-septembre 1949

Catégorie de produits	Millions de livres israéliennes
Agrumes	5,1
Diamants	1,4
Jus de fruits	0,8
Divers	1,0
	8,3

Il est toutefois préférable pour le calcul de la balance des paiements, d'adopter, pour les recettes réelles en devises étrangères provenant des exportations, signalées par le Gouvernement d'Israël, le chiffre, légèrement inférieur, de 7.700.000 £I.

2. *Tourisme, etc.* Pour ce qui est des recettes invisibles, les dépenses des touristes, etc., se sont élevées, pour la période janvier-septembre, à environ 5.700.000 £I., soit, pour une année, 7.600.000 £I. Selon les rapports, les avoirs en monnaies étrangères des immigrants arrivant dans le pays n'ont constitué qu'une fraction négligeable de ce total.

3. *Importations sans paiement.* Aux importations sans paiement, qui se sont élevées à 15 millions de £I. environ, pendant la période janvier-septembre, doit naturellement correspondre un crédit équivalent, au titre des recettes. Voici comment les autorités israéliennes établissent le décompte de cette catégorie générale d'importations financée sans versement en espèces :

Importations sans paiement
Janvier-septembre 1949

Catégorie	Millions de livres israéliennes
Dons	1,6
Avoirs personnels des immigrants	3,7
Transfert de capitaux	3,8
Divers non classés	5,9
	15,0

Les faits les plus importants qui ressortent de ce décompte sont peut-être les suivants : d'abord l'appauvrissement relatif des immigrants qui se rendent actuellement en Israël et, ensuite, l'impossibilité d'attirer de l'étranger un total suffisant d'investissements commerciaux, en dépit des concessions accordées, ainsi qu'il a été signalé plus haut, par le Gouvernement, pour les capitaux en nature importés pour être revendus sur les marchés locaux. Les autorités israéliennes reconnaissent que la plus grande partie des transferts de capitaux en nature qui se sont élevés, pendant la période janvier-septembre, à 3.800.000 £I., est constituée par des investissements dits « sentimentaux » plutôt que par des investissements commerciaux. A l'heure actuelle, parmi les entreprises purement commerciales de la première heure, la seule qui soit signalée comme offrant des possibilités d'avenir raisonnables est une usine d'appareillage électrique qui doit être financée par la Société Philips des Pays-Bas. Il est peu probable que cette situation s'améliore aussi longtemps qu'il subsistera en Israël entre les salaires et la productivité un déséquilibre aussi considérable qu'à l'heure actuelle. Ainsi, au taux actuel de 2,80 dollars pour une £I., le coût de la main-d'œuvre israélienne paraît exorbitant à tout capitaliste étranger soucieux de ses bénéfices.

4. *Institutions et fonds nationaux.* Toutefois, l'élément essentiel des disponibilités d'Israël en devises extérieures provient de l'ensemble des contributions versées par le monde juif aux différentes institutions et fonds nationaux, tels que l'*United Jewish Appeal*. Deux tendances absolument divergentes se manifestent ici. D'une part, le total des contributions versées par le monde juif pour venir en aide à ses coreligionnaires en Israël et hors d'Israël, accuse une diminution brusque. Mais, par ailleurs, à mesure que les réfugiés juifs d'Europe se rendent en Israël, ce pays reçoit une fraction de plus en plus considérable du total des contributions juives.

Toutefois, dans l'ensemble, le montant des dons effectivement reçus par Israël, qu'il faut distinguer des allocations versées par les fonds de secours israéliens à d'autres pays, semble accuser une diminution très nette. Ainsi, pendant la période de onze mois allant d'octobre 1948 à août 1949, le total des dons versés à Israël est de 36 millions de £I., soit, pour une année, environ 40 millions de £I. Par contre, il faut constater que, pour la période janvier-septembre 1949, les dons n'ont dépassé que de très peu 20 millions de £I., soit approximativement 27 millions de £I. pour une année. Cette diminution considérable du montant des contributions constitue une menace très sérieuse de la stabilité économique de l'Etat juif.

5. *Débloqué des soldes en sterling.* Enfin, au cours de 1949, une fraction importante des importations israéliennes a été financée au moyen de soldes en sterling débloqués par le Royaume-Uni. Ainsi, pour la période de dix mois allant de janvier à octobre, le Royaume-Uni a débloqué des crédits en sterling

équivalant à environ 8 millions de £1., dont 6.500.000 ont été dépensés ou engagés pendant les neuf premiers mois de l'année. Pour le reste des avoirs israéliens en livres sterling, les estimations varient entre 25 et 30 millions de £1. Selon certains rapports, des négociations s'ouvriraient d'ici peu au sujet de nouveaux déblocages de ces soldes.

A ce propos il faudrait signaler que depuis le 14 novembre 1949, le Département d'émission de l'*Anglo-Palestine Bank of Israel* a fait figurer près de 24 millions de £1. de ces soldes en sterling comme couverture de la circulation fiduciaire. Toutefois, les autorités israéliennes ont la ferme intention de remplacer autant que possible par des engagements contractés à l'intérieur du pays, ces avoirs improductifs en monnaies étrangères, car elles sont convaincues que la population fait assez confiance à la monnaie du pays pour n'avoir pas besoin d'encouragements psychologiques tels que l'existence d'une réserve d'or ou de devises étrangères destinée à couvrir l'émission.

L'estimation approximative donnée ci-dessus des principaux postes de la balance des paiements peut être résumée dans le tableau suivant :

Estimation de la balance des paiements d'Israël pour 1949

	Janvier-septembre	Janvier-décembre
	(Millions de livres israéliennes)	
Paiements :		
Importations :		
a) Engagements libellés en monnaies étrangères . .	31,9	42,0
b) Dons, etc., en nature . .	15,0	20,0
c) Export-Import Bank :		
Marchandises effective- ment expédiées	0,8	6,0
	<u>47,7</u>	<u>68,0</u>
Importations invisibles .	8,2	10,9
Total	55,9	78,9
Recettes :		
Exportations	7,7	10,3
Tourisme, etc.	5,7	7,6
Dons et autres envois en nature	15,0	20,0
Institutions et fonds nationaux	20,2	27,0
Avoirs en sterling déblocués	6,5	8,0
Prêt de l' Export-Import Bank	0,8	6,0
	<u>55,9</u>	<u>78,9</u>
Total	55,9	78,9

Ainsi les recettes provenant des exportations, du tourisme et de différentes sources ne couvrent pas plus de 18 millions de £1., soit approximativement 23 % du total des paiements à effectuer, qui s'élève actuellement à 79.000.000 £1 par an. Le reste, soit plus de 61 millions de £1. ou 77 %, n'est financé que de façon incertaine par des contributions étrangères et d'autres apports de capitaux. Au point de vue du revenu national, ces transferts de capitaux représentent probablement plus de 25 % de l'ensemble des biens et services actuellement à la disposition de la population d'Israël.

Balance des paiements prévue pour 1950 et 1951

Il y a malheureusement peu d'espoir — peut-être même n'y en a-t-il aucun — de voir disparaître d'ici peu ce dangereux déséquilibre de la balance des paiements. Même s'il n'y avait pas d'immigration nouvelle, il serait probablement impossible d'effectuer des économies importantes sur le programme d'importations de biens de consommation, qui a déjà été réduit avec une extrême rigueur. Au contraire, il se pourrait que des pressions politiques intérieures forcent le gouvernement à relâcher sa politique actuelle d'austérité, ce qui diminuerait encore davantage les ressources d'Israël en devises étrangères. Il serait évidemment possible de financer l'importation d'une plus grande quantité de biens de consommation en réduisant le programme d'investissements, mais cette mesure aurait naturellement pour effet de retarder encore le moment où le pays sera devenu définitivement viable du point de vue économique.

Mais, de tous les facteurs qui peuvent influer à l'avenir sur la balance des paiements d'Israël, l'afflux ininterrompu des immigrants est de beaucoup le plus dangereux. Beaucoup de milieux juifs semblent absolument convaincus qu'Israël peut absorber jusqu'à un million de nouveaux immigrants, ce qui doublerait sa population actuelle, dans le bref espace de quatre années. Mais depuis quelques mois, le Gouvernement actuel semble être arrivé à la conclusion qu'il serait imprudent de laisser l'immigration en 1950 et 1951 dépasser le chiffre de 150.000 personnes par an. Toutefois, étant donné la très forte pression politique qui s'exerce sur les autorités pour les contraindre à lever toute restriction sur l'immigration, ce serait peut-être faire preuve d'un peu trop d'optimisme que d'estimer à 150.000 par an le nombre des immigrants qui viendraient si rapidement ajouter un fardeau supplémentaire à une économie déjà surmenée.

Quant aux dépenses envisagées pour l'absorption des immigrants, les autorités israéliennes citent fréquemment le chiffre de 2.500 dollars par tête, qu'elles prétendent fondé sur l'expérience des années précédentes.

Si, par absorption, le Gouvernement israélien entend que les immigrants une fois complètement « absorbés » devraient contribuer, directement ou indirectement, à augmenter les recettes en devises étrangères dans la même proportion qu'ils font augmenter les besoins d'importation, ou, plus précisément, que l'ensemble de l'unité économique, compte tenu des nouveaux arrivants, devrait gagner autant de devises étrangères qu'elle en dépense, les investissements de capitaux nécessaires pour permettre aux nouveaux immigrants de devenir économiquement indépendants, dans le sens qui vient d'être indiqué, dépasseraient probablement de beaucoup le chiffre envisagé de 2.500 dollars. Ainsi, comme il a été signalé plus haut, la population, même au niveau actuel d'un million d'habitants, ne gagne pas plus de 23 % de ses dépenses courantes en devises étrangères.

Mais, même si on accepte le chiffre de 2.500 dollars, une nouvelle difficulté surgit immédiatement: il est impossible d'obtenir le détail de cette somme, donnant la proportion de devises étrangères et de monnaies locales dont elle se compose. Ici se pose, bien entendu, la question délicate de la valeur des propriétés arabes saisies par le Gouvernement d'Israël. En outre, les autorités israéliennes hésitent à donner une idée même approximative de la période sur laquelle se répartissent ces dépenses au titre des immigrants. Il semble bien évident que, si le pays reçoit, par exemple, 150.000 immigrants en 1950, le Gouvernement israélien ne pourra absolument pas dépenser en une seule année 2.500 dollars par immigrant, même à supposer qu'il possède les disponibilités de caisse nécessaires; mais pour déterminer le temps nécessaire à l'absorption complète d'un immigrant, rien n'autorise à choisir plus judicieusement 3, 7, 10, ou même 15 années; il est évident que, plus la période est longue, moins l'ensemble du processus d'absorption devient économique, car la charge en report que représente la nécessité de pourvoir aux besoins courants de devises étrangères afférentes à chaque immigrant constituera une fraction de plus en plus importante du coût total de son absorption. Ainsi, à supposer qu'il s'avère que la durée moyenne de la période d'absorption est, par exemple, de dix ans, le total des devises étrangères nécessaires pour faire face aux simples besoins de consommation des immigrants pourrait rattraper ou même dépasser le prix des importations d'outillage et d'autres biens de capital qui permettraient de les rendre définitivement indépendants du point de vue économique.

Dans l'ensemble, il est probable que les autorités israéliennes n'ont même pas réussi à établir à titre confidentiel pour elles-mêmes une estimation quelque peu sûre du total des frais d'absorption et du nombre d'années sur lesquelles ils se répartissent. Il vaudrait donc mieux laisser de côté entièrement ce chiffre envisagé de 2.500 dollars et se consacrer à la tâche plus restreinte, mais aussi plus fructueuse, qui consiste à évaluer ce qu'il en coûterait pour fournir aux 150.000 immigrants un logement convenable, les services administratifs nécessaires et un emploi plus ou moins productif.

A ce point de vue, le Ministère israélien des finances estime que les besoins d'importation, compte non tenu des livraisons financées par le prêt de l'*Export-Import-Bank* et des dons en nature, augmentent d'environ 10.000.000 de £I. en 1950 si le pays reçoit 150.000 immigrants. Cette estimation suppose une augmentation d'environ 24 % des importations financées en espèces et principalement des importations de biens de consommation, alors qu'elle prévoit une augmentation de 15 % pour la population et une augmentation probablement moindre du produit national brut destiné à la consommation. Le chiffre envisagé de 10.000.000 de £I. semble une approximation raisonnable, en attendant des enquêtes plus précises.

Tout besoin d'outillage supplémentaire qui pourrait résulter de l'arrivée de 150.000 immigrants par an

devrait être largement satisfait grâce aux crédits déjà obtenus de l'*Export-Import Bank*. Selon une évaluation assez large, les Israéliens réussissent peut-être à mettre en exploitation en 1950 un outillage ainsi financé d'une valeur de 35 à 40 millions de dollars, ce qui laisserait 45 à 50 millions de dollars pour 1951/52. Il n'y a aucune raison de s'attendre à une augmentation sensible, ou même à la moindre augmentation des dépenses invisibles, non plus que d'espérer une augmentation marquée des recettes invisibles.

Si la récolte est bonne, et la situation commerciale favorable, le profit tiré de l'exportation des agrumes et autres denrées pourrait peut-être s'élever à 13.000.000 de £I., soit environ 30 % de plus qu'à l'heure actuelle. Mais naturellement, le principal poste de recettes demeure les dons qu'Israël espère recevoir des institutions et fonds nationaux. Ainsi qu'on l'a déjà signalé, Israël est actuellement menacé de voir dangereusement diminuer le montant des dons des institutions et fonds nationaux. Par conséquent, si, pour essayer de prévoir ce que sera la balance des paiements d'Israël en 1950, on suppose que la valeur des dons reçus cette année-là ne continuera pas à diminuer jusqu'à devenir inférieure à celle de 1949, on risque probablement des erreurs par optimisme plutôt que par pessimisme.

Dans l'hypothèse indiquée ci-dessus, le Gouvernement d'Israël aurait besoin en 1950, pour ses importations essentielles, d'environ 52 millions de £I., et, pour les services, d'environ 11 millions de £I., soit au total 63 millions de £I. en devises étrangères, alors que ses crédits en devises étrangères ne dépasseront probablement pas 48 millions de £I.; ce qui semblerait laisser prévoir un solde débiteur d'environ 15 millions de £I. au moins, soit plus de 40 millions de dollars. Toutefois, étant donné que le chiffre de l'immigration et les contributions du monde juif ont été évalués de façon plutôt optimiste, il se pourrait bien que le déficit réel de 1950 approche de 18 à 20 millions de £I., soit environ 50 à 55 millions de dollars.

Le fait que ce déficit prévu pour 1950 ne sera pas nécessairement un déficit en dollars — la pénurie d'autres devises étant encore autre chose — est d'une importance considérable. Ainsi qu'on l'a signalé à un autre propos, il existe incontestablement des possibilités d'acheter dans la zone sterling et dans d'autres pays à monnaie faible, des denrées actuellement obtenues dans les pays à monnaie forte. Il est donc tout à fait possible que la plus grande partie du déficit actuellement prévu soit comblée par un déblocage de nouveaux crédits en sterling au bénéfice d'Israël.

Par conséquent, si, éventuellement, il convenait d'étudier les moyens extraordinaires de combler le déficit en devises étrangères prévu pour Israël en 1950, le problème du déblocage des 25 à 30 millions de £I. du solde israélien en livres sterling ne pourra pas manquer de prendre une importance capitale.

ANNEXE III

Besoins en matière de recherche et d'études techniques dans les pays du Moyen-Orient

La condition préalable à la mise à exécution de tout projet de développement est une étude technique, portant soit sur la région et les matières premières dont les possibilités justifient le projet, soit sur la technique de l'exécution, soit encore sur les effets qu'aura la mise en œuvre du projet sur l'économie régionale ou nationale. Le point jusqu'où il faut pousser cette étude varie selon l'étendue des travaux déjà faits sur le pays considéré; dans certains, il n'est pas besoin de déterminer les conditions géologiques ou géographiques qui sont déjà bien connues; dans d'autres, il n'existe aucun renseignement, même sur les conditions climatiques fondamentales. Dans l'ensemble, les pays du Moyen-Orient rentrent dans cette dernière catégorie.

Il s'ensuit que tout projet de développement dans la région du Moyen-Orient exige expressément des études techniques préliminaires. A défaut de ces études, on ne peut être assuré que le projet puisse être mis à exécution; et même si, en employant des agents compétents on arrive à mener à bien la construction et autres travaux du même genre, de telle sorte que le projet en soi n'échoue pas, rien ne prouve qu'on lui aura donné l'ordre de priorité convenable du point de vue régional ou même qu'il ait une valeur réelle au point de vue national. Les projets de développement qui n'ont pas fait l'objet d'études techniques suffisantes sont, comparés à des projets convenablement étudiés, comme des fruits sauvages comparés à ceux, bien cultivés, d'un verger.

Pour effectuer ces études, il est indispensable de disposer d'un nombre suffisant de techniciens compétents. Malheureusement, dans les pays du Moyen-Orient (à l'exception d'Israël) on trouve peu de spécialistes de ce genre, non seulement à l'échelon de la direction, mais aussi à celui des cadres de maîtrise technique. Le reconnaître n'est pas sous-estimer les efforts déployés depuis une dizaine d'années ou plus par tous ces Etats — où le manque de techniciens est clairement reconnu — pour former chez eux et à l'étranger des jeunes gens bien doués. L'envoi d'étudiants dans les pays occidentaux, et plus particulièrement aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, est une modalité bien établie de la politique d'enseignement supérieur. Les universités d'Egypte et de Beyrouth, les collèges universitaires de Bagdad et les institutions supérieures d'enseignement en d'autres endroits ont fait beaucoup dans cette voie. Mais l'offre reste encore bien inférieure à la demande; proportionnellement à la population, elle est encore bien inférieure à celle des pays occidentaux; et pourtant les besoins y sont infiniment plus grands faute d'enquêtes antérieures et par

suite de l'urgente nécessité de la mise en valeur. De plus, il est pénible de constater que les pays du Moyen-Orient n'emploient pas toujours aux travaux pour lesquels ils sont le mieux qualifiés les techniciens locaux qui ont été formés à grand frais. Ceci est dû en partie à un manque d'éducation (non pas au sens strict, mais au sens large du mot), qui empêche de reconnaître toujours clairement « comment » et « pourquoi » il faut utiliser les services de ces gens. Par exemple, dans un pays tout au moins, des architectes qualifiés se plaignent qu'on ne leur demande pas de faire les plans, même de constructions importantes, du fait qu'une confusion tend à se faire, dans l'esprit du public en général, entre le travail de l'architecte et celui du constructeur ou de l'entrepreneur (le même mot arabe étant souvent employé pour l'un et l'autre). Le fait que des traitements insuffisants sont payés aux techniciens des services gouvernementaux a aussi pour résultat de détourner de leur propre spécialité vers des postes gouvernementaux d'administration générale des hommes capables et ambitieux puisque c'est ainsi seulement qu'ils peuvent avoir de l'avancement.

S'il est vrai que l'on pourrait faire appel plus largement aux talents locaux, il est cependant évident que la plupart des techniciens chargés de faire les études, de concevoir et de tracer les plans en ce qui concerne les projets de développement indispensables au Moyen-Orient, devront venir de l'étranger. Non seulement cette assistance sera nécessaire pour combler les lacunes existantes et permettre d'utiliser une plus grande expérience pratique, mais on a constaté que les organismes internationaux décident souvent plus volontiers d'accorder des emprunts pour le financement de projets dont la « rentabilité bancaire » est garantie par une institution étrangère au pays.

Pour plus de commodité, on peut classer sous six rubriques principales les domaines où les besoins d'assistance technique se font le plus sentir:

1. Etude des éléments de base, sol et eau, et de leurs produits, étude de l'activité de base, c'est-à-dire l'agriculture, au sens large du mot;
2. Examen de la deuxième source de biens primaires — richesses minérales;
3. Etude du développement industriel;
4. Conseils techniques relatifs aux transports;
5. Etude des questions économiques et administratives soulevées par le développement;
6. Conseils relatifs aux effets sociaux du développement.

1. Les deux grands éléments naturels les plus importants pour le Moyen-Orient sont le sol, si souvent fertile et pourtant si souvent laissé à l'abandon, et l'eau, bien rare, mais indispensable pour vivifier ce sol. La combinaison de ces deux éléments donne naissance aux produits agricoles dont la culture constitue l'activité fondamentale de la région tout entière. Il convient toujours de donner sans réserve la priorité à toute enquête technique qui conduit au développement dans ce domaine.

On peut diviser en quatre groupes les types d'études techniques auxquelles il est indispensable de procéder dans certains des pays du Moyen-Orient ou dans tous ces pays, pour certains ou pour tous projets de développement intéressant le sol, l'eau et l'agriculture.

a) Les premières études qui s'imposent doivent porter sur la terre elle-même.

Il va de soi que l'étude fondamentale de ce genre doit porter sur la géographie du pays; c'est-à-dire être un levé cartographique. Des cartes ont été partiellement dressées dans chaque pays, mais presque partout elles sont insuffisantes. Il convient de se rappeler que la technique moderne des levés photogrammétriques aériens est facilement applicable aux pays du Moyen-Orient, et que cette méthode permettra peut-être de donner satisfaction à bien des besoins.

Deuxièmement, il est nécessaire de connaître la qualité de chaque sol; des études par des chimistes pédologues qualifiés sont les préliminaires essentiels de tout développement en matière d'irrigation et d'agriculture. Sur la base de ces études, il est possible de décider par exemple quel sera le rapport de l'irrigation au drainage, en tenant compte du danger d'augmenter la salinité des terrains; c'est souvent de la composition chimique du sol que dépend le choix de la culture.

Troisièmement, il convient de surveiller la détérioration du sol par l'érosion due à l'eau et au vent, détérioration si répandue et qui, en maints endroits, constitue un fléau chronique des terres du Moyen-Orient. Il s'ensuit donc que des experts en matière de défense contre l'érosion doivent examiner un grand nombre de régions et étudier soigneusement les répercussions possibles des projets du point de vue de l'érosion. Une telle étude sur la conservation du sol est étroitement reliée à la sylviculture, et il y aura souvent profit à y faire procéder par des experts dans les deux domaines.

Finalement, avant de se lancer dans des vastes projets de développement agricole, il est nécessaire d'envisager l'utilisation actuelle des terres et, à l'aide des données recueillies au cours de la deuxième et de la troisième étude, préconisées ci-dessus, de tracer le plan des emplois actuels et futurs de la terre. En même temps, il conviendra d'examiner la question du point de vue juridique de la propriété foncière, étude qui sera sans doute mieux faite par des experts locaux que par des experts étrangers. Cette question est d'importance fondamentale, car, avant que l'économie puisse se développer librement et sans entrave et que les fruits de ce développement puissent être distribués

impartialement aux riches et aux pauvres, il sera nécessaire de procéder à une certaine réforme du système de propriété foncière.

En procédant à des enquêtes et en dressant les plans découlant des connaissances nouvellement acquises en matière de géologie, de chimie, de conservation et d'utilisation du sol, il faudra insister sur la nécessité de consultations en vue de créer un système administratif coordonné de ministères pour l'utilisation du sol, dont la fonction sera d'étudier et de développer cette richesse fondamentale.

b) La deuxième grande richesse naturelle — celle qui, au Moyen-Orient, joue le rôle du sang dans le corps — c'est l'eau, soit sous forme de pluies, de rivières alimentées par des précipitations atmosphériques plus abondantes en un point donné et qui vont donner la vie à des régions arides éloignées, ou sous forme de ressources souterraines cachées et qui n'ont pas encore été exploitées.

Premièrement, si certains pays du Moyen-Orient possèdent des services météorologiques, la plupart du temps ces services ont été constitués pour les besoins de l'aviation, et il reste encore à faire l'étude complète des facteurs météorologiques et climatiques de presque tous les pays de la région.

Deuxièmement, même lorsque l'on a une connaissance suffisante des conditions climatiques et, en particulier, des précipitations reçues par la terre, il n'est pas possible de développer les ressources hydrauliques du pays sans procéder à une investigation approfondie des eaux de surface ou des eaux du sous-sol. Il s'ensuit qu'il est nécessaire de faire procéder par des ingénieurs hydrauliciens particulièrement qualifiés à une investigation technique du débit des rivières et des ressources en eau du sous-sol, non seulement pendant une courte durée, mais, de même que pour le climat, pendant une période prolongée. Il sera peut-être nécessaire d'entreprendre quelques travaux sur la base des données insuffisantes qui existent déjà ou des résultats de sondages pratiqués pendant une courte durée; mais, en général, les observations doivent se prolonger sur une période de plusieurs années, et l'assistance technique pourrait se concentrer sur la création d'une organisation à cet effet. En même temps, il convient de s'attacher à la question des inondations, aux moyens de lutter contre elles, car un des objectifs principaux d'un grand nombre de projets doit être d'en faire disparaître les dégâts qu'elles causent.

Troisièmement, il est certes évident que les plans des travaux de construction, qui entraînent eux-mêmes de grosses dépenses et dont l'échec peut occasionner de grandes catastrophes, doivent être très soigneusement préparés par les meilleurs techniciens dont on dispose. En particulier, sans parler des aspects intéressant les questions de construction en général, il convient de veiller de très près à l'étude géologique de la nature du sol sur lequel doivent reposer les barrages et des possibilités d'infiltration de l'eau retenue dans les réservoirs.

Quatrièmement, avant d'entreprendre des projets de développement hydraulique, des ingénieurs compétents en matière d'irrigation devront étudier l'utilisation de l'eau canalisée ou emmagasinée dans des réservoirs; il faut aussi, en collaboration avec les agronomes, procéder à l'estimation non seulement du réseau de canaux qui doivent conduire l'eau dans les terres, mais aussi des droits que devra payer chaque région, en gardant présents à l'esprit la nature de la culture envisagée et les résultats qu'auront donnés les travaux des chimistes pédologues. En même temps que les questions d'irrigation seront examinées au point de vue technique, il conviendra d'examiner les projets de drainage, qui sont les compléments nécessaires des projets d'irrigation.

Enfin, il convient d'envisager, comme faisant partie des plans d'ensemble de travaux, un autre aspect de l'utilisation des ressources hydrauliques: le développement de l'énergie hydroélectrique; des spécialistes en cette matière doivent étudier, non seulement les aspects techniques de la production d'énergie électrique, mais aussi les méthodes de distribution et la demande.

Il faudra étudier en même temps le développement de la production d'électricité dans les usines thermiques.

c) L'œuvre des agronomes est de la plus grande importance; et, de même qu'il convient de rattacher l'évaluation technique et le développement des ressources hydrauliques à l'étude du sol lui-même, de même convient-il de les rattacher à la production agricole, l'objectif principal du développement des ressources en terre et en eau étant de stimuler cette production.

Premièrement, dans le domaine du choix des cultures, les spécialistes devront examiner la région et préciser les types de culture qui conviennent le mieux aux terres irriguées et aux terres non irriguées; il leur faudra estimer les besoins en engrais, donner des conseils sur l'assolement, faire des essais sur les espèces qui conviennent le mieux à la culture de la région et en proposer l'emploi, aider à produire et à distribuer des semences améliorées, élaborer de meilleures méthodes de culture, donner des conseils sur l'organisation d'un service de vulgarisation de ces méthodes. Ces services techniques consultatifs devront aussi s'appliquer à l'horticulture.

Deuxièmement, étant donné qu'une grande partie du Moyen-Orient est depuis un temps immémorial, et sera toujours, pays de pasteurs, il est important de s'assurer les services de spécialistes en matière d'élevage.

Troisièmement, à quoi servirait-il de développer soigneusement la culture ou l'élevage d'une région si les produits de cette culture ou de cet élevage doivent être détruits par des fléaux soudains, tels que les sauterelles, les épizooties meurtrières, qui frappent depuis si longtemps l'agriculture orientale? Il s'ensuit donc qu'il faut entreprendre des recherches sur la phytopathologie et la lutte contre les épizooties, ainsi que

sur les méthodes à employer contre les insectes ravageurs.

D'autre part, les méthodes de répartition des produits doivent être étudiées du point de vue de l'économie agricole, et il serait utile d'entreprendre une étude sur la possibilité de créer des coopératives agricoles de vente.

Enfin, l'assistance technique sera nécessaire pour déterminer le nombre, la nature, l'emplacement et l'équipement des stations de recherches agricoles nécessaires pour renseigner sur la situation de la région aux points de vue climatique et autres.

d) Il faut entreprendre au Moyen-Orient une étude technique spéciale sur la possibilité de développer les pêcheries. Une autre étude plus importante (qui a d'ailleurs reçu un commencement d'exécution) s'impose dans le domaine de la sylviculture. On a déjà parlé plus haut de la sylviculture à propos de la conservation du sol; mais des spécialistes forestiers qualifiés peuvent faire beaucoup en procédant à des études techniques sur l'utilisation effective de la production forestière, sur la surveillance et la reforestation qui s'imposent en vue de la production du bois, et même sur la formation de forestiers compétents, ce qui constitue en soi une œuvre spécialisée.

2. Nous avons déjà brièvement fait mention dans ce rapport d'une étude géologique préalable pour les grands travaux de construction, et constaté que le travail du chimiste pédologue est la préparation indispensable à tout plan d'irrigation et d'agriculture; mais nous n'avons pas encore parlé de l'autre grande ressource primaire de la région, à savoir ses richesses minérales. On sait que de nombreuses régions du Moyen-Orient contiennent des minerais; et dès les temps préhistoriques, comme dans l'antiquité, des mines ont été exploitées dont on ignore presque aujourd'hui l'emplacement. Il est probable que le Moyen-Orient pourrait de nouveau produire des quantités considérables de minerais et de produits chimiques. En conséquence, il serait utile de procéder rapidement à une technique très poussée de la géologie générale de la plupart des pays de la région. Après quoi, des ingénieurs des mines devraient examiner les possibilités d'exploitation de minerais déterminés, sans perdre de vue ni l'énergie qu'il serait possible de produire d'après les recherches des ingénieurs hydrauliciens, ni des moyens de transport dans le pays. Dans un seul domaine, la richesse minérale du Moyen-Orient a fait l'objet d'études et de recherches techniques détaillées. De grandes industries, qui ont eu une influence décisive sur l'économie de la région, se sont fondées sur l'exploitation des énormes ressources en pétrole. Cependant, même en ce domaine, il est encore possible de procéder à des prospections, et des recherches techniques entreprises au compte des gouvernements eux-mêmes pourraient ne pas rester stériles.

3. Si l'on développe la production primaire sans s'attacher suffisamment à l'industrie secondaire, il

peut en résulter un déséquilibre de l'économie. L'élévation du niveau de vie ou tout au moins du pouvoir d'achat d'une collectivité qui peut résulter de projets de développement accroîtra aussi la demande de biens de consommation.

Cependant, pendant quelque temps encore, il sera inévitable que la plus grande partie des importations consiste en biens de capital destinés au développement. L'accroissement du pouvoir d'achat résultant du développement et des dépenses qu'il entraîne doit cependant être résorbé, sans quoi l'inflation s'ensuivrait. Il est donc souhaitable de développer les industries secondaires des pays du Moyen-Orient; à cet effet, des spécialistes de l'organisation industrielle doivent procéder à des études techniques portant sur les disponibilités de matières premières, de main-d'œuvre, d'énergie, de moyens de transport et sur les possibilités du marché. Pour construire des usines et sans doute aussi pour les diriger au début, il sera nécessaire d'avoir recours à des experts industriels venus de l'étranger qui en dresseront les plans et en surveilleront l'exécution. En particulier, des spécialistes seront nécessaires pour organiser les industries de transformation qui peuvent offrir, sous une forme commodément transportable et exportable, les produits d'une agriculture plus évoluée. Par exemple, des études techniques pourraient porter sur le raffinage du sucre, l'égrenage du coton et la production de textiles, les industries du vin, des spiritueux et des jus de fruits, l'extraction des huiles végétales, les industries de la conserve et de l'emballage, la transformation des produits laitiers, etc. D'autres études spécialisées peuvent être faites par des ingénieurs chimistes en vue de l'utilisation, pour la fabrication de produits chimiques (et tout particulièrement la production des engrais) à partir des minéraux extraits dans le pays.

4. Si l'économie du Moyen-Orient ne dispose pas de moyens de transport adéquats, le développement sera paralysé. Un ou deux des pays du Moyen-Orient disposent d'un système ferroviaire suffisant et d'un ou deux ports maritimes au moins; d'autres (Irak et Egypte) possèdent aussi un système très complet de voies navigables; aucun de ces pays n'a de réseau routier vraiment impraticable. Mais aucun non plus ne saurait prétendre que ses moyens de transport répondent parfaitement à ses besoins présents ou qu'ils soient même susceptibles de répondre aux demandes créées par le développement économique ou l'accroissement de la population. L'absence des moyens qui permettraient d'introduire dans le pays les machines et les fournitures nécessaires et de les y distribuer paralysera le développement dès ses débuts; des moyens insuffisants de distribution et d'exportation des produits l'étoufferont au cours de son évolution.

Il s'ensuit que les services d'experts techniques, pouvant étudier le réseau actuel de transport et conseiller les gouvernements sur les moyens de l'améliorer, seront indispensables dès la première période du développement du Moyen-Orient. Il convient de s'attacher

dès le début aux facilités portuaires, puisque c'est grâce à ces dernières que les biens de capital doivent pénétrer dans le pays; les plans et les levés détaillés relatifs au développement routier doivent recevoir une priorité sensiblement égale. Il doit en être presque de même pour la modernisation et la gestion des chemins de fer au point de vue de la rentabilité, et même l'étude spécialisée des moyens de transport aérien.

5. Les consultations, les études et la recherche techniques, visées aux quatre paragraphes précédents, portent surtout sur des questions concrètes; mais l'œuvre du technicien a en réalité un intérêt aussi pressant et aussi pratique dans trois autres domaines importants et étroitement connexes. Il s'agit: a) des relevés statistiques; b) des études économiques; et c) des réformes administratives. Si l'on ne s'attache pas à étudier ces questions, on ne réussira pas à coordonner le développement en général, et les projets particuliers, même s'ils sont eux-mêmes couronnés de succès, ne joueront pas dans la vie nationale le rôle qu'ils pourraient y jouer.

a) Tout plan économique se fonde sur des faits connus; le rassemblement de faits de certaines catégories est l'un des objectifs principaux des études et des recherches techniques énumérées ci-dessus. Les statistiques ne sont que des faits exprimés sous forme numérique, et les résultats du calcul statistique jouent, si l'on peut dire, pour l'économiste et le fonctionnaire, le rôle de cartes d'après lesquelles ils peuvent se guider et décider si les projets de développement se justifient et quelle priorité il convient de leur accorder.

La qualité et la quantité des renseignements statistiques sur le Moyen-Orient varient énormément; ils ne sont complets nulle part, et bien que dans plusieurs pays les informations statistiques soient en voie d'amélioration, en général elles n'en demeurent pas moins vagues, insuffisantes et peu sûres. Actuellement, les pays du Moyen-Orient reçoivent une assistance technique sous forme d'études portant sur les systèmes statistiques existants, et aussi sous forme d'une aide pour la création d'organismes de statistique; cette assistance devra continuer dans le même sens.

En particulier, il convient de concentrer l'assistance technique sur l'amélioration des statistiques démographiques: mortalité, morbidité, travail et emploi; sur l'évaluation de la production agricole au moyen de techniques de sondages et autres; sur l'organisation et l'interprétation d'enquêtes sur place; sur le recensement de la production; sur l'amélioration des statistiques actuelles du commerce et sur la production de statistiques claires et exactes des transports. Sont particulièrement importantes certaines statistiques d'ordre économique, telles que celles qui portent sur le calcul du revenu national, sur la balance des paiements, sur l'indice du coût de la vie et sur l'indice des prix de gros. Dans le domaine moins important, mais très spécialisé, de la mécanisation des travaux statistiques, il faudra aussi s'assurer l'assistance d'experts.

b) La recherche et les consultations économiques joueront un rôle essentiel dans le développement des pays du Moyen-Orient. Il n'est pas exagéré de dire que dans aucun pays il ne doit être créé de conseil du développement qui ne comprenne un secrétaire général possédant une connaissance étendue des problèmes économiques, assisté d'un conseiller économique spécialisé et hautement qualifié. De plus, il faudra des spécialistes des divers domaines de l'économie pour étudier les problèmes particuliers. Entre autres, la production doit être étudiée du point de vue des salaires et des prix de revient, aussi bien que des ressources en main-d'œuvre; en même temps, il faut étudier attentivement tout le domaine de la distribution, la structure des prix, l'organisation du commerce de détail, le système de ventes et d'achats, la nécessité d'un réseau coopératif, et les possibilités d'exportation. Les menaces d'inflation, qui constituent déjà un grave problème dans la région, doivent être étudiées de très près, particulièrement en ce qui concerne la pression que le processus de développement lui-même risque d'exercer sur l'économie du pays. Dans le domaine financier il faut aussi traiter du budget, du marché financier, du crédit et autres questions connexes; il faut examiner le régime fiscal et, en particulier, les incidences des impôts sur les diverses classes de la population et l'utilité de ces impôts comme moyen de financement d'un programme de travaux publics. Il conviendra aussi d'étudier très soigneusement la situation financière extérieure de chaque pays et la situation de sa balance des paiements.

c) Finalement, le développement, qui ne saurait être imposé à un pays par une institution qui lui soit extérieure, et qui ne peut être qu'aidé et guidé par elle, présuppose l'existence d'un organisme gouvernemental compétent, capable de jouer le rôle qui lui revient dans l'expansion de l'économie et de gérer les nouveaux projets une fois constitués. Pour assister cet organisme, il faudra des spécialistes de l'administration publique, qui donneront des conseils sur l'organisation gouvernementale, en général, et qui prendront des mesures soit par la voie d'organismes privés, soit par la filière gouvernementale, pour faire détacher des fonctionnaires des pays du Moyen-Orient auprès d'administrations étrangères plus au point et, éventuellement, pour créer des centres de formation. Il est possible qu'il faille s'attacher tout spécialement à certaines questions telles que l'étude et la réforme du régime fiscal, pour assurer que les impôts soient répartis équitablement entre toutes les classes de la population. Il sera peut-

être même nécessaire de faire appel à des consultants sur la question de la réforme juridique et constitutionnelle.

6. On ne saurait trop souligner que, même si les études mentionnées ci-dessus sont bien faites et bien intégrées économiquement, le développement du pays n'atteindra pas son but réel qui est d'éliminer la souffrance humaine et de relever le niveau de vie de la grande masse de la population misérable du Moyen-Orient, s'il ne s'accompagne pas de réformes sociales très étendues. Il s'ensuit que des consultations techniques seront nécessaires dans le domaine du travail et des questions sociales, de l'hygiène et d'autres encore. Des mesures d'hygiène publique très étendues devront être adoptées — et ces mesures exigeront des études techniques détaillées par des experts hautement qualifiés et des recherches prolongées sur les principales maladies endémiques. En général, le niveau de l'éducation est très bas dans les pays du Moyen-Orient, et il se produira de grands changements qu'il faudra convenablement diriger. En particulier, la recherche en matière d'éducation ne s'est guère tournée, jusqu'ici, vers les aptitudes particulières à l'enfant de ces pays; trop souvent, l'enseignement n'est qu'une imitation insuffisante d'un enseignement européen. Même dans le domaine de la police et de la circulation, il y aura place pour des études et des consultations techniques.

On constatera qu'aucune des études techniques dont le besoin a été exposé plus haut, ne saurait être faite ni produire de résultats en restant dans l'abstrait. L'œuvre accomplie par le chimiste agronome n'aurait que peu de valeur si elle n'était mise à profit par l'agriculteur; et, à son tour, l'agriculteur peut projeter certaines cultures qui ne produiront aucun résultat si son travail n'est lié à celui de l'expert en irrigation. L'économiste peut analyser un problème avec la plus grande acuité, mais son œuvre demeurera purement théorique si elle n'est adaptée aux conditions locales et si les spécialistes ne lui donnent le sens qui lui convient. Ainsi, ce n'est pas seulement quelques-unes de ces études qui doivent être menées ensemble et en même temps, c'est la majorité d'entre elles. Les conseils nationaux de développement et les institutions techniques internationales qui pourraient être créées, en collaboration avec les institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres organismes du même genre, doivent donc, le plus rapidement possible, établir un programme complet précisant l'ordre de priorité des recherches.

ANNEXE IV

Liste annotée de certains des projets de développement intéressant le Moyen-Orient

Nous avons essayé, dans les pages suivantes, de présenter sous forme de tableaux certains des projets de développement dont les membres de la Mission ont, soit pris connaissance sur place, soit discuté avec des fonctionnaires des gouvernements, ou qui font l'objet de documents réunis par la Mission. Il serait pratiquement impossible et, dans les circonstances actuelles, absolument vain d'énumérer tous les projets qui ont été esquissés à propos des pays du Moyen-Orient. Certains de ces projets ont été définitivement abandonnés, d'autres ne sont que des propositions provisoires, et bon nombre ne sont que des désignés par un nom dans des études générales détaillées. Il est probable que certains de ces derniers ne seront jamais mis à exécution, et l'on peut guère se procurer des renseignements à leur sujet. D'autre part, faute d'études préalables, il n'est, dans bien des cas, ni possible ni souhaitable d'entrer dans le détail, même s'il s'agit de projets importants dont l'exécution est sérieusement envisagée.

Dans l'ensemble, les projets qui figurent dans la présente annexe se rapportent à ceux des travaux de développement intéressant les pays du Moyen-Orient qui sont les plus importants ou dont l'exécution paraît la plus probable. Pour faire un choix, nous nous sommes basés sur plusieurs critères. Nous avons fait place dans la liste aux travaux qui sont déjà entrepris mais qui ne sont pas achevés, ainsi qu'aux principaux travaux que les gouvernements se proposent de mettre à exécution à bref délai. Nous avons également mentionné les projets importants dont l'exécution est recommandée dans divers rapports généraux, comme le fondement de l'œuvre de développement, ainsi que d'autres projets qui ont fait l'objet de recommandations précises de la Mission ou de quelque organisme technique à l'occasion d'études antérieures.

Si donc il s'en faut de beaucoup pour que la liste soit complète, les travaux énumérés donnent une idée générale assez satisfaisante de l'orientation à suivre pour le développement des pays de la région. Nous avons consacré une attention particulière aux projets qui intéressent l'agriculture, c'est-à-dire l'activité principale de l'ensemble de la région, ainsi que la conservation des deux ressources naturelles: le sol et l'eau.

Il convient de signaler que la liste n'épuise pas tous les aspects des projets et que bon nombre des prévisions relatives aux délais d'exécution et aux dépenses à engager sont nécessairement provisoires. Nous ne saurions prétendre que les tableaux sont rigoureusement exacts; ils comportent certainement des omissions et des erreurs.

Pour deux pays — savoir l'Egypte et Israël — les indications des tableaux ne sont pas aussi détaillées que pour les autres pays, ni fondées sur des données de source aussi autorisée. En ce qui concerne l'Egypte, la Mission n'a pas été en mesure de procéder à un examen détaillé des plans de développement avec les pouvoirs publics, et les indications relatives aux projets qui intéressent l'Egypte sont tirées exclusivement des renseignements que la Mission a pu se procurer. Pour les raisons exposées dans le corps du rapport, nous n'avons pas présenté de projets-témoins en ce qui concerne l'Egypte et Israël. Les sections de la présente annexe qui ont trait à l'Egypte et Israël n'ont donc pas le caractère d'un document de travail; nous les avons rédigées davantage dans l'intention de broser un tableau complet pour l'ensemble de la région et de montrer que les projets de certains pays se chevauchent ou exigent un effort de coopération.

Nous attirons particulièrement l'attention sur la colonne (5): « Etudes complémentaires nécessaires ». Dans certains cas, cette colonne revêt une importance notable du fait même qu'elle est incomplète. Nous nous sommes efforcés d'y indiquer, d'après les meilleurs renseignements disponibles, le travail préliminaire qui reste à effectuer pour que l'exécution des projets puisse être amorcée. Même pour composer cette colonne, nous avons constaté que les renseignements disponibles sont insuffisants et, si l'on sait qu'il est nécessaire de réunir des données techniques complémentaires pour la plupart des projets, il n'est parfois même pas possible d'indiquer dans quelle mesure on a déjà répondu à ce besoin.

Les abréviations utilisées s'expliquent d'elles-mêmes: M. pour million, m. pour mètre, etc. En règle générale, le montant des frais a été exprimé en monnaie locale; voici les taux de conversion de ces monnaies:

- 1 £E. (une livre égyptienne): 2,87 dollars des Etats-Unis;
- 1 £I. (une livre israélienne): 2,87 dollars des Etats-Unis;
- 1 D.I. (un dinar irakien): 2,80 dollars des Etats-Unis;
- 1 £P. (une livre palestinienne): 2,80 dollars des Etats-Unis;
- 1 £L. (une livre libanaise): environ 32 cents des Etats-Unis au taux du marché libre;
- 1 £S. (une livre syrienne): environ 30 cents des Etats-Unis au taux du marché libre.

Nous espérons que la présente annexe fera ressortir immédiatement l'étendue des observations de la Mission et fournira une liste de références utile pour l'établissement de plans futurs.

N° de série	Nom du projet	Objectif et brève description du projet	Origine et état actuel	Études complémentaires nécessaires	Date de mise en train (passée ou prévue)	Période probable d'achèvement des travaux (en années à compter de la date de mise en train)	Montant	Estimation des dépenses	
								Montant	Observations
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
	Eaux du Nil								
1.1	Projets du Nil équatorial	Trois projets, ou plus exactement trois séries de projets interdépendants, intéressent le contrôle du débit et l'utilisation des eaux du Nil. L'exécution de ces trois projets permettrait d'augmenter en eau de 400.000 à 600.000 hectares de terres arables en Égypte seulement. L'Ouganda, le Soudan et, ultérieurement, l'Éthiopie en bénéficieraient également. L'un (1.1) de ces trois projets (1.1, 1.2 et 1.3) comporte quatre programmes de travaux principaux.	Les plans de tous les travaux sont déjà dressés. Les résultats d'une enquête approfondie du Ministère des travaux publics de l'Égypte ont été exposés dans le volume VII de l'ouvrage intitulé « Le Bassin du Nil » (Nile Basin), par Hurst, Black et Simaika (1946). Au cours du printemps de 1948, des experts techniques de l'Ouganda, du Soudan et de l'Égypte ont recommandé l'exécution de tous ces travaux dans l'intérêt commun des trois territoires. A cette recommandation, le Gouvernement égyptien a souscrit en février 1949. Le Royaume-Uni et le Gouvernement égyptien ont conclu, en mai 1949, un accord détaillé relatif au barrage des chutes d'Owen. Des négociations internationales sont en cours au sujet de tous les autres projets.						N.B. Il n'y a pas d'estimations précises des dépenses et des délais d'exécution. Les chiffres cités dans les colonnes (7) et (8) sont par conséquent fondés sur des prévisions de source officielle.
1.1a	Barrage des chutes d'Owen				Octobre 1949.	5	3,1 M. £E. (+ 7,5 M. £St. de l'Ouganda)	Mai 1949	Le Soudan, entre autres pays, contribuera également au financement des projets du Nil équatorial et du lac Tana.
1.1b	Régulateur du lac Kioga				A bref délai.	4	1,75 M. £E.	Mai 1949	Le Gouvernement égyptien a voté un crédit de 4,5 M. £E. pour le barrage des chutes d'Owen. C'est-à-dire une somme supérieure au montant indiqué dans la colonne (8). Le Gouvernement de l'Ouganda engagera des dépenses d'un montant de 1,5 M. £St.
1.1c	Barrage du lac Albert	Ces grands programmes représentent le plus important effort individuel de développement de l'agriculture égyptienne. On estime qu'ils épuisent les possibilités d'exploitation des eaux du Nil. Il est possible que leur exécution ne soit pas terminée avant vingt ans.			A bref délai.	5	11 M. £E.	Mai 1949	
1.1d	Dérivation de Jonglei				A bref délai.	20	32 M. £E.	Mai 1949	
1.2	Projet du lac Tana				A bref délai.	10	18 M. £E.	Mai 1949	
1.3	Grand projet du Nil				A bref délai.	4	10,5 M. £E.	Mai 1949	Il est probable que le montant total de la contribution du Gouvernement égyptien sera de l'ordre de 57 M. £E.

Egypte (suite)

N° de série	Nom du projet	Objectif et brève description du projet	(3)	(4)	Etudes complémentaires nécessaires	Date de mise en train (passée ou prévue)	Délai probable d'achèvement des travaux (en années à compter de la date de mise en train)	Estimation des dépenses		
								Montant	Date de l'estimation	Observations
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	
2	Projet d'irrigation par pompage dans le bassin de Qena (et ultérieurement dans le bassin d'Assouan)	Compléter et régulariser l'alimentation en eau de 100.000 hectares de terres qui ne sont actuellement arrosées que par les eaux crues. On prévoit une augmentation importante de la production de blé, d'orge, de millet et de fourrage vert. Il est probable aussi que l'on pourra cultiver du jute pour répondre aux besoins de l'Égypte. N.B. A l'heure actuelle, les ressources en eau pendant la période d'étiage du Nil ne permettent pas de transformer l'ensemble du système d'irrigation par bassins (400.000 hectares) en système d'irrigation par pompage. De plus, jusqu'à ce que les grands travaux prévus sur le cours supérieur soient terminés, il faut continuer les bassins comme soupapes de sûreté pour les années de grandes crues.	L'étape N° 1, en ce qui concerne le bassin de Qena, consistera à installer dans une région de 50.000 hectares de superficie, 500 installations de pompage qui seront actionnées par l'énergie d'une centrale installée à Qena. L'étape N° 2, concernant le bassin d'Assouan, consistera à installer 500 autres pompes desservant 50.000 hectares et actionnées par l'énergie fournie par le barrage d'Assouan. Les pompes débiteront des eaux souterraines captées par des puits instantanés.	Apparemment, ce projet est prêt pour l'établissement des devis détaillés et pour la mise en train des travaux.	A bref délai.	5	Eventuellement 6 M. EE.	Mai 1949	Le montant des prévisions du Gouvernement de l'Égypte s'élève à 8 M. EE., dont 5 M. EE. pour les dépenses extérieures.	
3	Projet d'aménagement hydro-électrique du barrage d'Assouan	Utiliser la chute d'eau du barrage d'Assouan (construit en 1902) pour produire de l'énergie électrique afin de favoriser le développement industriel sur le plan national. En 1947, la production d'énergie électrique de l'Égypte était de 600 M. kWh. Les installations d'Assouan devraient fournir 1.500 M. kWh.	Des devis estimatifs ont été présentés par des ingénieurs-conseils et des soumissions ont été acceptées pour les travaux et pour l'équipement mécanique.	A l'étude.	Vient de commencer.	Eventuellement 10.	15 M. EE. (il se peut que ce chiffre soit exagéré).	Mai 1949	Le montant des prévisions du Ministère des travaux publics de l'Égypte s'élève à 11 M. EE. Des ingénieurs-conseils britanniques, français et américains ont évalué les dépenses à un montant compris entre 9 et 11 M. EE.	

4	Minerais de fer	En 1937, on a découvert près d'Assouan des gisements de fer évalués à 1.000 M. de tonnes de minerai riche. On estime que ce minerai pourrait être traité à l'aide de l'énergie électrique fournie par des génératrices que l'on se propose d'installer à Assouan. Un plan envisage l'aménagement d'une usine sidérurgique dont la production serait de 91.500 tonnes par an.	En février 1949, une commission internationale s'est rendue en Egypte pour étudier ce plan. (Certains spécialistes préconisent l'installation de hauts fourneaux ordinaires avec des usines sidérurgiques installées sur la côte ou à proximité de la côte.)	On ne sait pas exactement à quel stade en est ce projet, mais il est vraisemblable qu'il faudra procéder à des études techniques complémentaires lorsque l'exécution du projet N° 3 sera près d'être terminée.	Pas de renseignements.	Pas de renseignements.
5	Usine de fabrication d'engrais à Assouan	Utiliser l'énergie électrique provenant du barrage d'Assouan pour produire des engrais azotés (capacité probable des installations: 435.000 tonnes par an de nitrate de calcium). Comme les usines prévues à Suez (voir plus bas), ce projet « pour objet d'améliorer la productivité des terres actuellement cultivées (de même que les projets de conversion du système d'irrigation par bassins en système d'irrigation « pérenne »); les projets relatifs aux eaux du Nil ont pour objet d'augmenter la superficie cultivée.	Ce projet est à l'étude depuis de nombreuses années. En 1947, une commission internationale a été invitée à faire rapport sur les possibilités. Il semble que le Gouvernement ait décidé en principe de réaliser ce projet, mais il n'a pas encore élaboré de plans.	Il est probable qu'il faudra procéder à des études techniques complémentaires quand l'exécution du projet N° 3 sera près d'être terminée.	5	6 M. £E. Mai 1949
6	Fabrique d'engrais azotés à Suez	Grande production d'engrais. Cette installation devrait contribuer beaucoup à ce que l'Egypte ne soit plus tributaire de l'étranger pour les engrais. Faute d'engrais, le rendement des cultures de céréales aurait diminué au cours des dernières années. Avant la guerre, l'Egypte importait en moyenne chaque année 500.000 tonnes de superphosphates et de nitrates.	Déjà commencé.	A l'étude.	2-3	Montant inconnu. — La Export-Import Bank a accordé un prêt de 7 M. de dollars des Etats-Unis pour ce projet.

Egypte (suite)

N° de série	Nom du projet	Objectif et brève description du projet	Origine et état actuel	Etudes complémentaires nécessaires	Date de mise en train (passive ou prime)	Délai probable d'achèvement des travaux (en fonction de la date de mise en train)	Estimation des dépenses		
							Montant	Date de l'estimation	Observations
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
7	Approvisionnement en eau dans les régions rurales	Amélioration générale de l'approvisionnement en eau en Egypte. Les projets importants intéressant le delta sont complétés ailleurs par des travaux de forage de puits et d'installation de pompes à moteur — il faudra éventuellement 2.000 pompes plus 12.000 puits équipés de pompes à main. Ce projet aura des conséquences importantes pour la santé des populations rurales et il diminuera le risque d'épidémies de choléra comme celle de 1947. On dit qu'au cours des deux ou trois dernières années, la proportion de la population rurale approvisionnée en eau potable a passé de 25 à 40%.	Déjà commencé. Ce projet sera exécuté par un contrat à été passé récemment pour l'achèvement de l'une des cinq grandes installations hydrauliques du delta, avec son réseau de canalisations principales.	Actuellement en cours: il est probable que chaque tranche de travaux donnera lieu à une étude détaillée avant d'être mise à exécution.	Déjà commencé.	10	21 M. £E.	Mai 1949	Un crédit de 3,25 M. £E. a été ouvert en 1946.
8	Projets d'irrigation secondaires		On ne sait pas à quel stade en sont ces projets, mais en général ils ne sont qu'à l'étude.	Il faudra vraisemblablement procéder à des études complémentaires détaillées avant de pouvoir mettre les travaux en adjudication.	Pas de renseignements.		Pas de renseignements.		
8.1	Puits côtiers	Forage de puits dans les régions côtières du désert occidental.							
8.2	Irrigation du désert occidental	Irrigation de certaines régions du désert occidental au moyen de canaux alimentés par les eaux du Nil.							
8.3	Oasis de Kharga et de Dakhla	Captage et contrôle des eaux artésiennes et sub-artésiennes dans ces oasis dont la superficie totale équivaut environ à celle des terres cultivées de l'Egypte.							
8.4	Oasis de Farafra et de Bahariya	Comme ci-dessus.							

9	9.1	Habitat Cité ouvrière à Embabeh	A l'étude.	Fin 1947.	Pas de ren- seignements.	4,5 M. £. à ce jour.	1949	On ne sait pas exacte- ment s'il s'agit d'un chif- fre annuel ou d'un chif- fre global. Les dépenses pourraient être financées par un emprunt du Gou- vernement.
9.2		Construction d'une cité ouvrière de 6.650 habitants dans un faubourg du Caire.	Près de 600 habitations éminées en juin 1949; octobre 1949.					
		Construire chaque année 40.000 habitations urbaines et 100.000 habitations rurales. Les habitations urbaines seraient attribuées à des familles dont les revenus mensuels sont inférieurs à 9 £E.	Le Ministère des affaires sociales a dressé un plan décennal.					
10		Installations d'hygiène publique	Il s'agit du programme du Ministère de la santé publique. Ce programme a été mis à exécution et d'excellents hôpitaux ont déjà été construits. Quatre-vingt centres de centres d'hygiène avaient été construits à la fin de l'année 1948 et 30 étaient en voie de construction en 1949.					
		Grand programme de construction d'écoles nouvelles.	En cours.					
11		Etablissements scolaires	A l'étude.					
				Commencé (programme continu).	5-10	10 M. £E.		

En 1946, 22 millions de livres égyptiennes prélevés sur la réserve générale ont été affectés comme suit:

	Livres égypt.
1) Routes	4.000.000
2) Assèchement des marais	2.000.000
3) Installation du tout à l'égout au Caire	2.000.000
4) Ecoles et hôpitaux	1.500.000
5) Irrigation et drainage	6.000.000
6) Approvisionnement en eau potable	3.250.000
7) Agriculture	1.700.000
8) Autres projets, etc.	2.000.000

L'état des crédits supplémentaires ouverts par la suite s'établit comme suit: en 1947, 7.800.000 £E. (réserve générale); en 1946, 4.000.000 de £E.; en 1948, 5.200.000 £E., moins des réductions de 3.600.000 £E. en 1948. Tous ces crédits ont été prélevés sur la réserve générale; le montant des ouvertures de crédits couvertes par les recettes courantes a été de 8.500.000 £E. en 1947/48 (non entièrement utilisées), de 9.400.000 £E. en 1948/49 et de 12.400.000 £E. en 1949/50.

Note. En 1946, le Gouvernement de l'Egypte a approuvé un plan quinquennal qui comprend une partie, mais nullement la totalité des projets énumérés ci-dessus. Ce plan quinquennal est un plan de développement qui comporte plusieurs catégories de travaux opportuns, avec certains projets déterminés, pour lesquelles l'Egypte inscrit normalement des crédits à son budget. A l'origine, le plan comprenait le projet d'aménagement hydro-électrique du barrage d'Assouan (voir ci-dessus), la création d'une Banque pour l'industrie, l'électrification de certaines lignes de chemins de fer, une amélioration générale des transports, de nombreuses mesures intéressant la santé publique, la construction de nouvelles écoles, etc. Il avait été établi en 1945 et approuvé en 1946. Chaque année, certaines sections sont exécutées, mais on n'a pas de renseignements détaillés. En raison de la campagne de Palestine, de l'épidémie de choléra et de la mise à exécution d'importants projets séparés, le plan a probablement subi certaines modifications.

Les travaux, dont la durée a été évaluée à cinq ans, ont commencé en 1946. Le montant estimatif des dépenses est de 96 millions de £E., dont 46 millions provenant de la réserve générale et 10 millions prélevés chaque année sur les recettes courantes.

IRAK

N° de série	Nom du projet	Objectif et brève description du projet	Origine et état actuel	Etudes complémentaires nécessaires	Date de mise en travail (année ou période)	Délai probable d'achèvement des travaux (en années à compter de la date de mise en travail)	Estimation des dépenses		
							Montant	Date de l'estimation	Observations
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
1	Projet du lac Habbaniyah	Lutter contre les inondations et recueillir les eaux de crues de l'Euphrate en les détournant vers le lac Habbaniyah. Les travaux s'effectueront en deux étapes, la dernière consistant en la construction d'un barrage. L'exécution de ce projet permettra d'engranger assez d'eau pour irriguer plus de 400.000 hectares de terres et de lutter contre les inondations de l'Euphrate, souvent catastrophiques. En Irak, la construction d'ouvrages d'hydraulique fluviale est un programme de première nécessité dans tout projet de développement; non seulement ces travaux permettront d'éviter les dommages aux récoltes, mais ils représentent une étape préliminaire essentielle pour la réalisation des importants projets d'irrigation et de drainage intéressant les régions situées en aval. Dans une mauvaise année, les dommages subis par les récoltes et par les biens peuvent s'élever à plusieurs millions de D.L.; en outre, les pouvoirs publics doivent actuellement engager des dépenses annuelles considérables pour les secours et les mesures exceptionnelles.	On trouve une description détaillée de l'ensemble de ce projet dans les rapports de la Commission Haigh. Les travaux sont maintenant en cours, mais il faudra probablement résoudre certaines difficultés financières qui provoquent des retards.	En cours, mais il faudra probablement résoudre certaines difficultés financières qui provoquent des retards.	1948	2	2 M. D.L.	1949	(Un crédit supplémentaire de 1.375 M. D.L. sera probablement nécessaire pour la dernière étape.)
2	Ouedi Tharthar	Détourner les eaux excédentaires du Tigre au moyen d'un canal qui les dirigera vers la vaste dépression de	Projet entièrement décrit dans les rapports de la Commission Haigh. Des ingénieurs-conseils	A l'étude. Les moyens de financement ne sont pas encore définitivement déterminés.	A bref délai.	5	7 M. D.L.	1949	
2.1	Première étape								

britanniques attachés au Gouvernement de l'Irak établissent actuellement le cahier des charges. L'Ouadi Tharthar, au nord de Bagdad, ce qui permettra de lutter contre les désastres inondations du Tigre. La dépression pourra absorber les plus fortes crues possibles.	Utiliser les eaux emmagasinées dans la dépression de l'Ouadi Tharthar pour l'irrigation, et construire des canaux supplémentaires reliant au fleuve, etc. Il s'agit là de deux grands projets.	Décrit par la Commission Haigh.	Les plans ne sont pas encore aussi avancés que pour la première étape, et il faudra vraisemblablement établir des devis détaillés si l'on décide de mettre ce projet à exécution. Il est probable que d'autres projets ont reçu une priorité plus élevée que la deuxième étape de ces travaux.	—	4,5 M. D.I.	1949	Prévisions approximatives.
2.2 Deuxième étape							
3 Barrage sur la Diyala (au lieu-dit « Gibrathar »)	Construire un barrage sur la Diyala afin d'emmagasiner de l'eau pour l'irrigation et de lutter contre les inondations. L'exécution de ce projet permettrait de recueillir assez d'eau pour irriguer plus de 400.000 hectares, et de compléter le dispositif de lutte contre les inondations de l'Ouadi Tharthar. Il s'agit également d'un projet important.	La Commission Haigh a fait une première étude très détaillée. L'enquête géologique est actuellement en cours, et les ingénieurs-conseils s'apprêtent à faire rapport.	Fin de l'enquête géologique, et établissement des plans détaillés et du cahier des charges par les ingénieurs-conseils.	3	2,5 M. D.I.	1949	On est actuellement à la recherche des capitaux nécessaires.
4 Barrage de Bekhme	Il existe un projet pour la construction sur le Grand Zab, dans la gorge de Bekhme, d'un barrage qui servirait à emmagasiner de l'eau pour l'irrigation et, d'une certaine mesure, à lutter contre les inondations.	Ce projet a été étudié à la fois par la Commission Haigh et par des ingénieurs-conseils.	On ne sait pas exactement si ce projet de construction de barrage sera mis à exécution et il faudra procéder à des études détaillées complémentaires, notamment à une étude géologique des deux emplacements possibles.	5	9 M. D.I.	1949	—
5 Barrage sur le Petit Zab	Un projet a également été présenté pour la construction sur le Petit Zab d'un barrage qui servirait à lutter contre les inondations, à emmagasiner de l'eau, etc. Ce barrage fournirait assez d'eau pour irriguer plus de 400.000 hectares.	Ce projet a été examiné par la Commission Haigh.	Il faudra procéder à des études détaillées complémentaires. Apparemment, la priorité a été accordée à d'autres projets.	—	3 M. D.I.	1949	—

Irak (suite)

N° de série	Nom du projet	Objectif et brève description du projet	Origine et état actuel	Etudes complémentaires nécessaires	Date de mise en train (possibilité ou prévue)	Délai probable d'achèvement des travaux (en années à compter de la date de mise en train)	Estimation des dépenses		
							Montant	Date de l'estimation	Observations
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
6	Développement du système du canal de Hilla	Projet d'irrigation au moyen des eaux fournies par les installations du projet 1 ci-dessus. Grâce à ce canal, la superficie des terres irriguées pourra être augmentée de 65.000 hectares et l'on pourra également améliorer l'irrigation de 60.000 hectares dans la région déjà irriguée.	Des plans détaillés ont été dressés par la Commission Haigh.	Il faudra rechercher les capitaux nécessaires et établir le cahier des charges définitif.	Pas commencé.	4	1,4 M. D.I.	1949	—
7	Projets d'ensemble intéressant l'irrigation et la construction de canaux	Des plans ont été dressés en vue d'une large extension de la région actuellement irriguée. N.B. Les grands projets d'irrigation à long terme, exposés dans le rapport Haigh, envisagent de doubler la superficie des terres irriguées en Irak. Les dépenses qu'entraînerait l'exécution de ces projets sont évaluées à 35 M. D.I.	Les plans préliminaires ont été dressés par la Commission Haigh.	Il reste à établir les plans détaillés.	Pas commencé.	10 au maximum.	3,3 M. D.I.	1949	—
8	Programme de drainage des terres	Drainage des terres irriguées en liaison avec l'irrigation; ce sont là des travaux essentiels. N.B. Les dépenses entraînée par les grands projets de drainage à long terme exposés dans le rapport Haigh, pourraient s'élever à 24 M. D.I. De plus, comme on l'a mentionné plus haut, il est possible que des projets intéressant l'énergie hydro-électrique et l'amélioration des conditions de navigation entraînent des dépenses supplémentaires de plusieurs millions de dinars.	Exposé en termes généraux, ce projet figure parmi ceux de la Commission Haigh. On attend l'approbation du Gouvernement de l'Irak pour entreprendre une expérience de drainage dont les résultats permettront d'établir les plans détaillés du projet principal.	Il faudra d'abord procéder à l'expérience témoin, puis établir des plans détaillés.	Pas de renseignements.	10	3 M. D.I. ?	1949	—

9	Mécanisation de l'agriculture	Mécanisation de l'agriculture dans une région de plus de 400.000 hectares de superficie afin d'améliorer le rendement des terres cultivées.	Projet du Gouvernement de l'Irak. Il a été adopté une loi qui institue le contrôle de l'importation, de la vente et de la répartition de toutes les machines agricoles.	Il faudra trouver des capitaux et, au moment d'adopter le projet à l'exécution, songer à la nécessité de prévoir une organisation chargée de l'entretien du matériel.	Depuis plusieurs années, l'agriculture a été mécanisée dans une certaine mesure, mais ce projet particulier n'a pas encore été mis en train.	10	3,4 M. D.I.	1949
10	Développement du Djebel Sinjar	Développement possible de la région, arrosée par les pluies, située à l'ouest du Djebel Sinjar, chaîne de montagnes qui sépare le Dyéziréh irakien du Dyéziréh syrien. Il y a déjà des routes dans cette région qui se trouvent nettement à l'intérieur de la zone arrosée par les pluies.	Il ne s'agit là que d'une suggestion et tous les aspects du projet n'ont pas été examinés. Une région très étendue pourrait être développée.	Il faudra procéder à une étude détaillée de la région, de son sol, de son climat et de ses possibilités agricoles. Il faudra tenir compte de certains droits de passage existants.				
11	Reboisement	Il existe des projets concernant l'amélioration des forêts de l'Irak et la protection d'une région de près de 23.000 kilomètres carrés, entièrement ou partiellement boisée.	Les pouvoirs publics ont adopté une loi sur les forêts et une politique en matière de forêts, et le directeur du génie forestier a établi des plans.	Il faudra procéder à une étude détaillée complémentaire de la région boisée, former du personnel et délimiter les régions à protéger.	Travaux commencés.		Pas de renseignements.	
12	Programme de développement des routes							
12.1	Première étape	Route de Bagdad à Bas-sora, via Kut et-Amara.			A bref délai.	10	14,5 M. D.I. dont 4 M. D.I. pour la première étape.	Prévisions de l'ingénieur des ponts et chaussées. 1949
12.2	Deuxième étape	Reconstruction des routes actuelles, notamment des routes de Bagdad à Kirkouk, et de Kirkouk à Mossoul.	Un programme schématique seulement a été établi par l'ingénieur en chef du service des ponts et chaussées du Gouvernement de l'Irak.	Il faudra maintenant établir les plans détaillés et mettre au point les aspects techniques des travaux. Les travaux devront être exécutés par des entrepreneurs qualifiés et sous la surveillance de techniciens compétents.				
12.3	Troisième étape	Construction de routes menant aux Villes Saintes (Neif et Kerbela).						

Irak (suite)

N° de série	Nom du projet	Objectif et brève description du projet	Origine et état actuel	Etudes complémentaires nécessaires	Date de mise en train (jusqu'à la fin ou prévue)	Délai probable d'achèvement des travaux (en années à compter de la date de mise en train)	Estimation des dépenses		
							Montant	Date de l'estimation	Observations
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
13	Développement des chemins de fer								
13.1	Pont sur le Tigre	Réunir les deux parties principales du réseau ferroviaire, soit la ligne Bagdad-Bassora (sur la rive occidentale du Tigre) et la ligne Bagdad-Kirkouk (sur la rive orientale).	Presque terminé.	Des crédits supplémentaires sont nécessaires car les fonds des chemins de fer, accumulés en partie pendant la dernière guerre mondiale, ne permettront pas de répondre à l'ensemble des besoins.	1948				
13.2	Prolongement d'Erbil	Prolongement, sur une distance de 105 kilomètres environ, de la ligne de Kirkouk à Erbil, y compris la construction d'un pont sur le Petit Zab.	Travaux très avancés.		1948		10 M. D.L.	Mai 1949	Sur ce total, 4,5 M. D.L. avaient déjà été dépensés en mai 1949.
13.3	Gare de Bagdad	Construction et aménagement des accès d'une nouvelle gare à Bagdad.	Travaux très avancés; risquent d'être retardés faute de capitaux.		1948				
13.4	Achat de matériel roulant	Achat de nouveau matériel roulant au Royaume-Uni.	Pas de renseignements.						
13.5	Plans à long terme	Grande expansion du réseau intérieur et construction de lignes menant en Turquie et en Syrie.	Une commission d'experts devait examiner ces plans, mais ce projet n'a pas eu de suite.	Ces plans doivent être examinés en détail par des experts, notamment en liaison avec ceux qui concernent les routes et les installations hydrauliques.	—	—	34 M. Est.	1949	Dont 15 M. Est. pour l'achat de matériel à l'étranger.
14	Développement des industries minières	On est à peu près certain de la présence de certains gisements minéraux dans les montagnes du nord, ce qui peut justifier des projets de développement importants.	Les premières études ont été faites par le géologue du Gouvernement de l'Irak.	Il faudra procéder à des études détaillées, ainsi qu'à des sondages, ainsi qu'à une étude des possibilités de vente, des problèmes économiques et des questions de transport.	—	—	—	—	—

Construction d'un nouvel aérodrôme à Bagdad.

Des plans pour un nouvel aérodrôme à Bagdad ont été préparés pour le Gouvernement irakien par la Maison « Sir Alexander Gibb and Partners » (le développement accessoire de l'ensemble des nouvelles installations ferroviaires risque de réduire l'utilité de l'aérodrôme actuel). Cependant, l'aérodrôme a été récemment reconstruit.

Il paraît nécessaire d'examiner les justifications économiques du projet et de tenir compte de l'aérodrôme de Bassorah où le trafic international est très important.

Ce projet semble être actuellement laissé de côté.

Note. Parmi les projets conçus par la Commission qui a travaillé en Irak sous la direction de M. F. F. Haigh, nous n'avons retenu, pour les faire figurer dans la présente annexe, que les projets primitifs les plus faciles à séparer de l'ensemble. Le montant total des dépenses entraînées par tous les projets exposés dans les rapports de la Commission et qui intéressent la lutte contre les inondations, l'extension de la région irriguée de 2.800.000 hectares à 6.400.000 hectares, la production d'énergie et l'amélioration des conditions de navigation fluviale, s'élève à 91.515.000 D.I. ainsi répartis :

	Dizains d'indians
Lutte contre les inondations et réservoirs . . .	22.375.000
Développement de l'irrigation	35.260.000
Drainage	23.880.000
Energie électrique	6.350.000
Navigation	3.650.000

Ces dépenses pourront s'échelonner sur une période de cinquante ans.

ISRAËL

Pour Israël, on peut résumer comme suit les principaux projets de développement :

I. PROJETS D'IRRIGATION

1. Le plan principal de développement des ressources en eau de la Palestine est décrit dans le rapport intitulé « Propositions pour le développement du système d'irrigation et des installations hydro-électriques en Palestine », par James B. Hays, juin 1948. Dans ce rapport, il est prévu que le développement des ressources en eau de la Palestine s'effectuera en huit étapes. On connaît trop bien ces étapes, parmi lesquelles on peut citer la construction du canal de la Méditerranée à la mer Morte avec installations hydro-électriques annexes, pour qu'il soit nécessaire de donner ici des détails; cependant, la plupart des étapes de ces travaux exigent une coopération internationale sous quelque forme. Le projet de construction d'un canal avec installations hydro-électriques annexes n'est pas exclu des préoccupations gouvernementales; mais, à l'heure actuelle, il semble que l'attention des pouvoirs publics se porte surtout sur les parties du plan qui sont mentionnées, avec d'autres projets, au paragraphe 2 ci-dessous. Le montant total des dépenses entraînées par les travaux de construction prévus dans le plan Hays a été primitivement évalué à 251.198.000 dollars des Etats-Unis.

2. L'exécution des projets d'intérêt immédiat énumérés ci-après est soit à l'étude, soit commencée :

	Prévision de dépenses en milliers de livres israéliennes
1) Réservoir de Yarkon (proposé)	700
2) Projet relatif à l'utilisation des eaux du réservoir de Yarkon dans le sud	9.000
3) Projet de Beisan	3.600
4) Projet concernant l'approvisionnement en eau de la Galilée occidentale	1.000
5) Réservoir de Gishon	800
6) Mise en valeur de la vallée de la Na'aman et utilisation des eaux de crue du Halazon	1.000
7) Projet hydraulique de la vallée du Jourdain pour l'approvisionnement en eau des colonies d'immigrants	300
8) Projet hydraulique de la vallée du Harod	400
9) Conservation des eaux de crue d'hiver des ouadis de la plaine côtière	2.000
TOTAL	18.800

II. PROGRAMME INDUSTRIEL

Israël encourage l'industrie, et les principaux investissements dans l'industrie juive prévus pour la période de cinq ans commencée en 1946 sont les suivants :

Industrie	Milliers de dollars
1) Métallurgie (surtout industries de transformation des métaux légers)	16.000
2) Textiles (importation de matériel et mise au point d'un nouveau type de nylon)	26.000
3) Matériaux de construction et industries du bois (notamment expansion des usines de ciment de Nesher et achèvement des usines de Shimshon)	6.000
4) Industrie du verre (expansion de la production annuelle de 720.000 m ³ à 2 millions de m ³ de verre à vitre)	1.000
5) Papier, emballages, imprimerie	2.000
6) Industries chimiques (expansion des usines de fabrication de produits pharmaceutiques et de produits chimiques, notamment des usines de fabrication d'acide sulfurique et de superphosphate)	4.500
7) Industries alimentaires (industries des aliments conservés et préparés, des boissons et du tabac, et en particulier des industries des concentrés d'agrumes)	11.500
8) Industries diverses (matériel électrique, fournitures optiques, dentaires et chirurgicales, appareils ménagers, instruments de précision)	3.500
TOTAL	70.500

III. AUTRES DÉVELOPPEMENTS

Voici la liste des autres principaux programmes de développement envisagés :

	Dépenses en milliers de dollars
Programme concernant les télécommunications, première étape	12.000
Moyens de transport mécaniques (services de camions et d'autobus: Israël reçoit de grandes quantités de nouveaux autobus, et le pays en aura besoin d'autres encore)	20.000
Chemins de fer (y compris la ligne de Tel-Aviv à Hedera: éventuellement aussi, prolongement des lignes vers le Négeb et reconstruction de la ligne de Jérusalem)	9.000
Aménagement des ports (le projet intéressant Tel-Aviv et dont les frais d'exécution ont été évalués à 20 millions de dollars n'a pas encore été entrepris, mais les pouvoirs publics vont mettre en train à Haifa des travaux dont le montant pourra s'élever à 50 millions de dollars)	20.000
Achats de navires	5.000
Transports aériens	Pas de renseignements
TOTAL	66.000

En outre, on peut citer les projets suivants:

1. Reconstitution de la Société des potasses de Palestine; à l'heure actuelle, les usines du nord sont détruites et se trouvent en territoire jordanien. Les usines du sud n'ont pas d'accès facile, mais il est possible que l'on construise une route.

2. Augmentation importante de la capacité de production des centrales thermiques existantes.

3. Reboisement (programme de quatre ans portant sur une superficie de 80.000 hectares, y compris des plantations d'arbres le long des routes de grande

communication). Le but ultime est de boiser 200.000 hectares.

4. Construction de routes, y compris une artère de grande communication entre Tel-Aviv et Haïfa et des routes d'accès au Négeb.

5. Vaste programme de construction d'habitations, d'hôtels et d'établissements industriels. En raison de la nécessité de loger les immigrants, le programme de construction d'habitations revêt une importance primordiale: l'objectif pour 1950 est d'en construire 50.000.

JORDANIE (ET PALESTINE ARABE)

No de série	Nom du projet	Objectif et brève description du projet	Origine et état actuel	Etude, complémentaires nécessaires	Date de mise en train (jusqu'à ou prévue)	Délai probable d'achèvement des travaux (un délai à compter de la date de mise en train)	Estimation des dépenses		
							Montant	Date de l'estimation	Observations
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
1	Projet de canalisation du Yarmouk	Détourner les eaux du Yarmouk en descendant la vallée du Jourdain au moyen d'un canal parallèle au cours d'eau principal. Ce projet permettrait de transformer la vallée du Jourdain en une région de culture de fruits et de légumes, comme il a été suggéré de le faire. Tel qu'il a été conçu à l'origine, ce projet comprend le détournement des eaux de crues d'hiver du Yarmouk vers le lac de Tibériade; ces eaux pourraient ainsi être utilisées l'été. Il serait possible de réduire l'ampleur du projet.	Ce projet a été exposé en entier dans le rapport de M. G. Ionides, en 1938; il a depuis été développé. Des ingénieurs-conseils viennent de terminer une étude.	a) Examen des concessions internationales en matière de droits de captage d'eau, etc.; un problème très important dans ce projet; b) Examen des difficultés relatives au régime foncier; c) Etude détaillée avant mise en train des travaux.	Indéterminée.	5	20.000 £.P. pour le rapport d'étude.	Nov. 1949	Prévision relative à l'ensemble des projets intéressant le Jourdain et le Yarmouk.
2	Projet de canalisation du Jourdain	Il existe un projet d'ensemble qui envisage de conduire une partie des eaux du Jourdain vers les terres de la rive palestinienne au moyen d'un barrage-réservoir de hauteur réduite, à 15 kilomètres au sud de Beisan et d'un canal d'irrigation parallèle au cours d'eau. Ce projet pourrait être combiné avec ceux qui intéressent la construction de barrages sur l'Ouadi Qilt (voir également 3 ci-dessous), sur l'Ouadi Faria, et sur l'Ouadi Auja.	Ce projet est comparable à celui qui fait l'objet de l'étape 7 du plan Hays.	Comme ci-dessus.	Indéterminée.	—	5,5 M. £.P. Les frais d'études techniques complémentaires s'élèveraient à 50.000 £.P.	Nov. 1949	
3	Projets de développement unifiés	Les ingénieurs-conseils attachés à la Mission proposent de développer la région de l'Ouadi Zerqa comme une unité en construisant un barrage-réservoir sur l'Ouadi, des digues de retenue sur les ravines, en reboisant, en construisant des terrasses, en plantant des arbres fruitiers.	Proposé par la Mission comme projet de travaux à court terme pour les réfugiés arabes.	Il sera nécessaire de procéder à une étude complémentaire de la géologie et du relief de la région; ces études pourraient être terminées en trois mois. Comme on ne connaît pas très bien le débit de l'Ouadi, le barrage serait élevé à une	Proposé pour 1950	2	1,455 M. £.P.	Nov. 1949	En tablant sur 355.000 £.P. pour le barrage; 100.000 £.P. pour le barrage et le premier canal; 50.000 £.P. pour les dégâts de retenue; 700.000 £.P. pour les routes et 250.000 £.P. pour la construction d'un village.

tiers, en construisant des maisons d'habitation, etc. Le réseau routier du voisinage serait amélioré. Il existe un emplacement approprié pour la construction du barrage et le projet paraît tout à fait réalisable. Un vannage et un réseau de canaux seront nécessaires à l'endroit où l'ouadi débouche dans la vallée du Jourdain. On estime que la réalisation de ce projet permettrait de calculer les quantités d'eau disponibles pour l'irrigation par comparaison aux quantités actuelles en période d'étiage; de plus, ce projet permettrait de développer l'ensemble de la région. Ce projet servira de projet témoin pour l'aménagement d'autres ouadis, par exemple l'Ouadi Qilt.	Il ne s'agit que d'une suggestion. Utilisation des données d'expérience recueillies à propos de l'Ouadi Zerqa et des études détaillées à ce sujet.	360.000 £P. Nov. 1949 pour l'Ouadi Qilt seulement; pas de renseignements pour les autres ouadis. Les frais d'une étude pour-raient s'élever à 20.000 £P. Nov. 1949 : 500.000 £P. pour le barrage; 40.000 £P. pour le vannage et 20.000 £P. pour le canal.	
Projet de culture à sec dans la région de Sheraa, qui conviendrait pour 7.000 personnes (27.000 hectares).	Des plans détaillés ont été établis par le service du cadastre du Gouvernement de la Jordanie. Selon certaines autorités, il n'est pas encore définitivement établi que la région se prête à des cultures à sec et il pourrait être nécessaire de procéder à une étude complémentaire du terrain, des droits de pacage de la tribu Howeiat et des aspects économiques de la culture extensive.	675.000 £P. Mai 1949 compris les habitations, le matériel et les animaux.	3
Projet d'irrigation dans la région d'Azrak avec utilisation des sources. On utilisera des pompes et la superficie des terres irriguées sera de 552 hectares. Cependant, il y aurait des possibilités de développer l'agriculture et de reboiser sur une superficie de 10.000 hectares.	Les plans sont terminés, mais seule l'étude initiale est achevée. Pour le programme élargi, il sera nécessaire de procéder à des études du relief du sol, et des eaux souterraines.	Il est probable que le programme élargi entraînerait des dépenses d'un montant approximatif de 1 M. £P. Mai 1949	4

Jordanie (et Palestine arabe) (suite)

N° de série	Nom du projet	Objectif et brève description du projet	Origine et état actuel	Etudes complémentaires nécessaires	Date de mise en train (possible ou prévue)	Délai probable d'achèvement des travaux (en années à compter de la date de mise en train)	Estimation des dépenses		
							Montant	Date de l'estimation	Observations
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
6	Projets inté-ressant les ouadis de la vallée du Jourdain	Etablir des vannages pour régulariser l'irrigation au moyen de l'eau des ouadis de la rive orientale du Jourdain.	Cette série de travaux a été envisagée par le service du cadastre du Gouvernement de la Jordanie. Les vannages sur l'Ouadi al Arab (à l'extrémité nord) sont terminés. Il n'existe apparemment pas de plans pour l'emménagement et la conservation des eaux excédentaires. A l'étude.	Les plans de ces projets sont terminés mais il faut maintenant étudier leur exécution en liaison avec celle des projets de développement unifiés du type mentionné au n° 3 ci-dessus.	Commencée. La construction des vannages sur l'Ouadi Zaqlib est en cours.	4	410.000 £P. (34.000 £P. pour l'Ouadi al Arab).	Mai 1949	Si toutes les possibilités les sont exploitées, le montant des dépenses pourrait s'élever à 2 M. £P., y compris les indemnités d'expropriation.
7	Irrigation par pompage (les Zors)	Irrigation par pompage d'une région située sur la rive gauche du Jourdain, à proximité du pont Allenby. L'exécution de ce projet pourrait fournir de l'eau pour 460 hectares.		Il est possible que l'Ouadi Qilt se révèle une meilleure source. Les rapports qui existent entre ce projet et le projet du Yarmouk n'apparaissent pas clairement. Les terres sont propriété domaniale. Il faudra les défricher et les niveler. Il sera nécessaire de construire des ramblais et de protéger les rives contre l'érosion.		—	Eventuellement 31.000 £P. pour les travaux. 93.000 £P. si l'on exploite toutes les possibilités.	—	—
8	Projet Musa Bey Alami	Projet préconisé par une organisation de secours arabe et notamment par Musa Bey Alami, pour l'irrigation à l'aide de pompes et de puits des terres situées sur la rive droite du Jourdain, à proximité du pont Allenby. L'exécution de ce projet permettrait à des réfugiés de s'installer volontairement dans la région.	On a procédé à des sondages et obtenu, dans un cas, une bonne quantité d'eau.	Il est possible que l'Ouadi Qilt se révèle plus avantageux pour les ressources en eau.	Commencée.	—	—	—	—
9.1	Développement du réseau routier	Dans l'ensemble, les routes de la Jordanie sont en mauvais état. Le Gouvernement a élaboré des plans pour l'objet, pour la Jordanie, une route orientée vers le nord-sud dans la vallée	Les plans du Gouvernement de la Jordanie sont dressés et comprennent: a) pour la Jordanie, une route orientée vers le nord-sud dans la vallée	Il sera nécessaire de procéder aux études techniques détaillées ordinaires à mesure que la construction avancera.	A bref délai.	—	a) 3,75 M. £P. Les frais d'études des pourront s'élever à 25.000 £P. Les frais de construction sont évalués à 4.000 £P. par kilomètre. Les frais d'entretien annuels seront de l'ordre de 50.000 £P.	1949	Les frais de construction sont évalués à 4.000 £P. par kilomètre. Les frais d'entretien annuels seront de l'ordre de 50.000 £P.

gions agricoles qui ne peuvent amener leurs produits sur les marchés (et qui sont susceptibles de développement), et de donner accès à des sites touristiques (car l'industrie du tourisme peut également être développée). Les propositions relatives à la Palestine arabe ont pour objet de remplacer les lignes de communication qui ont été coupées.

du Jourdain (agriculture) et une route allant de Madaba à Ma'an (agriculture et tourisme); ces routes seront complètes par une série de routes transversales dont une route aboutissant à Azrak; b) pour la Palestine arabe, on envisage de nombreuses nouvelles voies de jonction pour réunir les tronçons coupés du réseau de communications.

a) Réunir les tronçons de la route Naqb Ashtar-Aqaba, notamment dans la région de l'Ouedi Yutm, et b) faire de la route Naqb Ashtar-Amman une route pour période de beau temps.

Cette ligne (Dera'a-Amman - Ma'an - Nagb Ashtar) d'une suggestion.

Cette ligne (Dera'a-Amman - Ma'an - Nagb Ashtar) d'une suggestion.

b) Donne lieu à des négociations avec une société britannique.

Si le port d'Agaba est développé, le projet *a* sera essentiel. Le trajet de la route mentionnée sous *b*) est desservi par le chemin de fer, mais le Gouvernement de la Jordanie estime qu'il est souhaitable également de construire cette route. Il faut maintenant procéder à une étude détaillée et à un examen des aspects économiques de la question en liaison avec le développement d'Agaba.

Il faudra faire examiner par un expert technique compétent les possibilités de réaliser le projet a) et lui confier l'étude de faisabilité du projet b). En général, une assistance technique sera vraisemblablement nécessaire.

A l'étude.

1949

b) Entre 500 000 £p. et 1 000 000 £p.	Entre 500 000 £p. et 1 000 000 £p.
seul: l'étendue du programme.	seul: l'étendue du programme.
Les frais d'étu- des pourront s'élever à 3 000 £p.	Les frais d'étu- des pourront s'élever à 3 000 £p.
	Les frais d'entre- tien pourront s'élever à 25 000 £p. par an.
	Les mêmes données de base que ci-dessus; ce- pendant les frais d'entre- tien pourront s'élever à 25 000 £p. par an.

a) 46.000-
100.000 £P.
 b) 34.000-
50.000 £P.

a) Pas de — — — — — enseignements.

b) 75.000 £p. 1947 Pour trois locomotives; mais il est possible que les achats de locomotives soient plus importants. A l'heure actuelle, les locomotives sont louées à raison de 10.000 £p. environ par an.

Jordanie (et Palestine arabe) (suite)

N° de série	Nom du projet	Objectif et brève description du projet	Origine et état actuel	Etudes complémentaires nécessaires	Date de mise en train (jusqu'à ou prévue)	Délai probable d'achèvement des travaux (en années à compter de la date de mise en train)	Estimation des dépenses		
							Montant	Date de l'estimation	Observations
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
10		Les réparations sont effectuées en Syrie. Il a été suggéré: a) d'employer les rails des lignes inutilisées en Palestine comme rechange pour la ligne permanente; b) d'acheter de nouvelles locomotives; c) d'installer des ateliers d'entretien en Jordanie.	c) Projet envisagé, un emplacement sera vraisemblablement disponible.						Prévisions seulement.
10		N.B. Il existe un projet concernant la restauration du chemin de fer Ma'an Medina. Environ un tiers de cette ligne (de Ma'an à Mudawwana) se trouve en Jordanie.	Il ne s'agit que d'une proposition.	Il sera nécessaire de procéder à des études complémentaires.	—			Pas de renseignements. On évalue à 4,5 M. EP le montant total des dépenses pour l'ensemble du projet de Ma'an Medina.	
1	Port d'Aqaba	Développer Aqaba, à 360 kilomètres environ d'Amman, comme port de la Jordanie. On estime que la réalisation de ce projet permettra de réduire les frais de transport, par comparaison à l'importation via Beyrouth même pour les marchandises qui doivent traverser le canal de Suez; et, en tout cas, la plupart des dépenses seraient effectuées en Jordanie.	Suggestion qui fait actuellement l'objet de discussions entre les ministres jordaniens et des hommes d'affaires. Le projet de développement d'Aqaba remonte à l'époque de Faisal et de Lawrence qui l'ont utilisé comme base au cours de la première guerre mondiale. Les Anglais l'ont également utilisé sur une petite échelle au cours de la deuxième guerre mondiale. Depuis, les propositions relatives à l'expédition des phosphates via Aqaba ont de nouveau attiré l'attention sur ce port et suscité des études.	Il faudrait entreprendre une étude économique pour justifier ce projet et un examen des aspects techniques de l'aménagement du port. En 1947, un ingénieur-conseil a procédé pour le compte de la Société des phosphates de Jordanie à une étude détaillée de certains aspects du problème. Le développement du réseau routier doit aller de pair avec les travaux d'aménagement du port. Des locomotives capables d'assurer la liaison Ma'an-Naqb Ashtar doivent être mises en service sur la ligne de chemin de fer.	Encore indéterminée.	1 ?	10.000 EP. Juin 1949 Les frais d'une étude pour réaliser s'élèveront à 5.000 EP.	Dragage. Le prix de revient d'une jette n'est pas déterminé.	

					200.000 EP.	1949	Prévisions.
12	Aéroport d'Amman	Cet aéroport est insuffisant pour les gros appareils et il a été recommandé de l'améliorer et de le rendre conforme aux normes de la classe D internationale.	Recommandé par les ingénieurs-conseils attachés à la Mission.	Il sera nécessaire de procéder à une étude technique et de déterminer le prix de revient des travaux. Actuellement, il n'y a pas d'intérêt économique réel à relever la classe de cet aéroport.			
13	Construction de terrasses	Le Gouvernement de la Jordanie envisage divers projets de construction de terrasses à la fois en Jordanie et dans la Palestine arabe, notamment dans les régions de Ajlun, Naplouse, Tul-karm, Jenin et Ramallah. Ces projets ont pour but de développer la culture des arbres fruitiers.	Ces projets ont été examinés et proposés par les ingénieurs-agronomes-conseils attachés à la Mission; ils intéressent une région de a) 10.500 hectares en Jordanie et b) 32.000 hectares en Palestine arabe (pour cultures fruitières).	Etude et délimitation de la région à aménager.	A bref délai.	2	
14	Reboisement	a) Il existe un projet concernant la plantation de 2 millions de jeunes arbres en Jordanie. Les travaux sont limités par la production des pépinières. 2.000 hectares pourront être re-boisés. b) Ensemencement de 2.500 hectares et peuplement forestier de 1.500 hectares dans la Palestine arabe.	Les ingénieurs agronomes-conseils attachés à la Mission ont examiné les projets et déterminé le prix de revient des travaux.	Etude complémentaire et notamment encouragement de la production de jeunes plants.	A bref délai.	2	
15	Développement agricole	Pour exploiter pleinement les nouvelles terres amenées à la culture grâce aux projets hydrauliques et pour développer la culture intensive dans la vallée du Jourdain, le Gouvernement de la Jordanie se propose de donner plus d'extension à ses services agricoles; par exemple: remise en service de la station horticole de Jéricho et de l'école d'agriculture de Khadouri; création d'une station de culture de l'olivier et de la vigne à Qabatiya, et d'une station horticole à Jiflik; création de pépinières pour les agrumes et de stations de culture de plantes pour les exploitations maraichères; grand programme de plantation d'oliviers dans la Palestine arabe, etc.	Il ne s'agit que de plans.	Apparemment, les plans sont très avancés, mais il ne fait pas de doute qu'il faudra mettre au point d'autres détails techniques.	Pas de renseignements.	Peu de temps après la mise en train.	
					7.000 EP. (Jéricho)	1949	Ces chiffres sont pour la première année seulement. Ces projets pourraient certains revêtir.
					36.000 EP. (Jiflik)		
					2.500 EP. (Khadouri)		
					27.000 EP. (Qabatiya)		
							Programme de plantation d'oliviers 920.000 EP.

Jordanie (et Palestine arabe) (suite)

N° de série	Nom du projet	Objectif et brève description du projet	Origine et état actuel	Etudes complémentaires nécessaires	Date de mise en train (passée ou prévue)	Délai probable d'achèvement (en années à compter de la date de mise en train)	Estimation des dépenses		
							Montant	Date de l'estimation	Observations
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
16	Développement des industries de transformation des produits agricoles	Des projets ont été envisagés pour développer ou créer des industries de transformation des produits d'une agriculture intensifiée.							
16.1	Fabrique de savon à Naplouse	Naplouse est depuis longtemps le centre d'une industrie de production de savon à partir de l'huile d'olive; ce savon est un article d'exportation. Cette industrie est susceptible de développer si l'on construit une usine moderne, puisque l'huile est un des principaux produits de la région. On estime qu'une parcellaire usine pourrait employer 500 personnes et produire par des procédés modernes 7.000 tonnes de savon par an.	La question a fait l'objet d'une enquête. Il est possible que la capacité de production de l'usine ait été surévaluée: pour une telle production, il faudrait plus de 5.000 tonnes d'huile d'olive et la production annuelle est évaluée à 7.000-10.000 tonnes, dont 4.000 pour l'alimentation. Cependant, on se propose de développer la culture de l'olivier.	Il sera nécessaire de procéder aux études techniques complémentaires suivantes: 1) calcul du prix de revient et établissement des plans d'une usine appropriée; 2) recherche de méthodes permettant d'améliorer la qualité, l'apparence et le pouvoir moussant du savon; 3) examen des possibilités de se procurer de la soude caustique et d'en produire sur place; 4) étude des marchés d'exportation. Il faudra réunir des capitaux et trouver du personnel de direction.	Seulement à l'état de plan.	2 ?	500.000 EP.	1949	Il ne s'agit que d'une prévision qui comprend, semble-t-il, les frais d'acquisition de terrain et d'irrigation, ainsi que les salaires.
16.2	Fabrique de sucre	Projet concernant une usine installée dans la vallée du Jourdain pour traiter la canne à sucre et fournir un marché permanent pour les récoltes d'une région irriguée de 3.000 à 4.000 hectares de superficie. A l'heure actuelle, la Jordanie importe des quantités considérables de sucre à des prix très élevés. La capacité de production de l'usine est évaluée à 15.000 tonnes par an, ce qui laisserait un excédent pour une usine de conserves de fruits. Les sous-produits pourraient être utilisés avec profit dans diverses branches de l'économie, par exemple	Une société américaine aurait procédé à une enquête générale sur la possibilité de cultiver et de traiter la canne à sucre.	Il sera nécessaire de procéder aux études complémentaires ci-après : 1) étude technique détaillée et examen des plans actuels par un expert; 2) étude des possibilités d'utilisation des sous-produits au point de vue économique.	Seulement à l'état de plan.	2 ou plus.	4 M. EP.	1949	Il ne s'agit que d'une prévision qui comprend, semble-t-il, les frais d'acquisition de terrain et d'irrigation, ainsi que les salaires.

les mélasses pour l'élevage, les résidus de canne à sucre comme combustible et l'alcool à usage industriel.

16.3	Conservation et préparation des fruits	On envisage de créer des industries de ce genre en liaison avec le développement de la culture intensive.	Pas de plans de détail. Certains travaux, par exemple la production du beurre fondu et de l'huile d'olive font déjà l'objet d'une industrie locale ou d'une industrie à domicile.	Il est nécessaire de procéder à une étude complète et de dresser un plan d'expansion détaillé.	Il ne s'agit que d'une suggestion.	
16.4	Production de jus de raisin	Installation d'une petite usine de production de jus de raisin sur la rive palestinienne du Jourdain. La matière première est abondante et il existe un marché pour ce produit.	Il ne s'agit que d'une suggestion.	Il sera nécessaire de procéder à une étude technique car, pour assurer une production économique, il faudra employer des procédés modernes.	Il ne s'agit que d'une suggestion.	10.000 EP. 1949
17	Pêcheries d'Aqaba	Développement de ces pêcheries pour répondre à la demande croissante à l'intérieur et éventuellement pour exporter vers les pays voisins. On pourrait éventuellement pratiquer la pêche du requin en vue de la production de vitamine A.	Il existe déjà des pêcheries exploitées par l'entreprise privée. Au cours de la deuxième guerre mondiale, le Gouvernement de la Palestine a exploité des pêcheries à Aqaba et certaines installations ont été reprises par des sociétés privées.	Il faudrait procéder à une étude des projets intéressant les pêcheries et des possibilités d'exploitation de l'huile de requin. Il faudra probablement de nouveaux bateaux et des voitures frigorifiques.	En exploitation.	
18	Extraction des phosphates	Développement de l'extraction des phosphates dont il existe d'importantes gisements de haute qualité à Ruseifa, au nord d'Amman, et à Al Hassa, sur le chemin de fer qui réunit Amman et Ma'an.	La Société des phosphates de Jordanie exploite déjà de petits gisements de phosphate. Il y a deux projets: a) fusion de la société jordanienne et d'une société italienne (déjà réalisée) pour entreprendre en grand l'extraction du phosphate brut. Ce projet comporte l'expédition des phosphates à Beyrouth (où l'on a envisagé à un moment de créer une fabrique de superphosphates) ou vers l'est, via Aqaba, si l'on peut trouver des marchés dans l'Inde, etc.; b) un projet ultérieur envisagé, pour éviter les frais de transport élevés à destination de Beyrouth, de fabriquer le superphosphate par le procédé à l'acide sulfurique en Jordanie.	Une étude détaillée des problèmes de transport, etc., a été effectuée pour la société jordanienne par un ingénieur-conseil britannique en 1947. Cette étude devrait être mise à jour. Un ingénieur chimiste devrait procéder à une étude complémentaire du projet intéressant la fabrication de superphosphates.	a) Pas de renseignements par suite de divers retards. b) Pas de renseignements.	a) Le capital 1948 nominal de la société maroc italo-jordanienne est de 1,5 M. EP., dont 660.000 EP. pour le capital versé.

Jordanie (et Palestine arabe) (suite)

N° de série	Nom du projet	Objectif et brève description du projet	Origine et état actuel	Etudes complémentaires nécessaires	Date de mise en train (passée ou prévue)	Délai probable d'achèvement (en années à compter de la date de mise en train)	Estimation de dépenses		
							Montant	Date de l'estimation	Observations
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
19	Développement des industries minérales	Il existe apparemment en Jordanie de nombreux gisements de substances minérales telles que le manganèse, le gypse et le marbre. Ces gisements pourraient être exploités.	Ce projet a fait l'objet d'une étude générale seulement, sauf pour le marbre décoratif qui est actuellement exploité.	Il importe de procéder à une étude géologique détaillée de la région.	Le marbre est maintenant exploité.				
20	Usine de fabrication de ciment	Le ciment revêt une importance considérable en Jordanie, en partie à cause de la vague actuelle de construction d'habitations et en partie à cause des besoins de développement du système d'irrigation. La totalité du ciment utilisé doit être importée à des prix très élevés, surtout à cause des frais de transport. Il existe un projet de construction d'une usine de ciment.	Deux sociétés ont été constituées, l'une en Jordanie, l'autre en Palestine arabe. La construction d'une usine (dont la capacité de production serait de 150 tonnes par jour) est envisagée, mais le choix de l'emplacement n'est pas encore arrêté et pour le moment les sociétés ne sont pas unifiées. Le capital prévu n'est pas entièrement disponible.	Après avoir surmonté les difficultés financières ou autres difficultés analogues, il faudra: 1) ébaucher les plans techniques de l'usine; 2) choisir un emplacement à proximité des moyens de transport et des matières premières; 3) rechercher les capitaux; 4) conclure des arrangements pour l'importation du charbon éventuellement nécessaire.	Pas de renseignements.	Pas de renseignements.	500.000 EP. 1949	Il ne s'agit que d'une prévision approximative.	

° En 1947, on a estimé qu'il serait possible de produire annuellement 300.000 tonnes de phosphate brut à Rossifa, si l'on engageait des dépenses d'un montant de 700.000 EP., et 900 tonnes à Al Homa, si l'on engageait des dépenses de 3.000.000 de EP. Pour pouvoir exporter, dans le cadre du projet a), il faudrait augmenter le matériel roulant des chemins de fer. A un certain moment, on a envisagé d'utiliser la route du sud (Aqaba) pour le téléphérique.

LIBAN

N° de série	Nom du projet	Objectif et brève description du projet	Origine et état actuel	Etudes complémentaires nécessaires	Date de mise en train (passée ou prévue)	Délai probable d'achèvement des travaux (en années à compter de la date de mise en train)	Estimation des dépenses		
							Montants	Date de l'estimation	Observations
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
1	Projets d'irrigation et de drainage	Il existe de nombreux projets concernant l'utilisation de l'eau, qui est une des principales ressources naturelles du Liban. Il est évident qu'il faut exploiter au maximum les ressources en eau pour l'irrigation, pour les besoins domestiques et pour le développement des installations hydro-électriques. Parmi les terres cultivées, la proportion des terres irriguées n'est pas élevée et il faut l'augmenter pour permettre une exploitation agricole plus poussée des superficies limitées cultivables. Parmi les projets en cours ou envisagés, il faut citer les projets 1.1 à 1.5 ci-dessous.	On peut trouver un exposé de ces projets dans divers plans d'ensemble pour le développement du Liban, notamment dans le rapport Gibb (rapport sur le développement économique du Liban par la maison Sir Alexander Gibb & Partners).	Les ingénieurs-conseils attachés à la Mission ont recommandé de poursuivre l'étude détaillée de projets de ce genre.	—	—	50.000 £L.	1949	Estimation des ingénieurs-conseils pour les frais d'études. A part les projets exposés ci-dessus, le Gouvernement du Liban estime qu'il aura besoin de crédits d'un montant de plus de 5 M. £L. pour les projets classés dans la catégorie irrigation et drainage.
1.1	Lac Yammoûneh	Utilisation de l'eau d'un lac qui domine la vallée de Beqaa par la construction de tunnels et d'ouvrages d'irrigation.	Ce projet a été recommandé entre autres dans le rapport Gibb. Le tunnel est en service et certains ouvrages ont été construits.	Apparemment, les plans de ce projet sont complètement terminés, mais il est nécessaire de procéder à une étude complémentaire des effets du projet sur le régime des eaux dans la région.	Déjà commencée.	A bref délai.	3 M. £L.	1949	Prévisions du Gouvernement du Liban pour l'achèvement des travaux
4.2	Beqaa méridionale	Ce projet comporte deux étapes: drainage des terres riches mais fréquemment inondées de la Beqaa méridionale, puis développement des ouvrages d'irrigation, qui utiliseront l'eau de la rivière et les eaux souterraines.	Les travaux de drainage sont bien avancés, par exemple canalisation du cours d'eau et travaux généraux de drainage. Apparemment, les travaux d'irrigation n'ont pas commencé.	Les études relatives au drainage sont terminées; en ce qui concerne l'irrigation, les plans détaillés, qui sont à peu près à moitié terminés, peuvent être achevés en trois mois. L'étude devra porter également sur les eaux souterraines et sur les droits de captage.	Première étape amorcée, deuxième étape à bref délai.	3-5 au total.	4 M. £L.	Récente.	

Liban (suite)

N° de série	Nom du projet	Objectif et brève description du projet	Origine et état actuel	Etudes complémentaires nécessaires	Date de mise en train (jusqu'à la fin ou prévue)	Délai probable d'achèvement des travaux (en années à compter de la date de mise en train)	Estimation des dépenses		
							Montant	Date de l'estimation	Observations
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
1.3	Irrigation au moyen des eaux du Qasimiyeh	Irrigation de la plaine côtière, entre Sidon et un point situé à 10 kilomètres au sud de Tyr, sur une superficie totale de 4.500 hectares, à l'aide des eaux provenant de puits artésiens à Ras al Ain et du Litani (qui porte le nom de Qasimiyeh près de son embouchure). Sur le total de 4.500 hectares, 3.000 hectares devront être irrigués au moyen des eaux du Qasimiyeh. La région est fertile et se prête très bien à des cultures immédiatement rémunératrices, comme la culture du bananier.	Un projet de longue date recommandé dans le rapport Gibb; les travaux sont bien avancés. La construction de certains tunnels et aqueducs est terminée.	Les études sont terminées et les travaux qui restent à effectuer sont surtout la construction de canaux secondaires et de rigoles de distribution.	Commencée.	A bref délai.	3 M. E.L. pour l'achèvement des travaux.	1949	Estimation des ingénieurs-conseils; le Gouvernement du Liban a envisagé un crédit de 1,5 M. E.L.
1.4	Irrigation de la plaine d'Akkar	Ce projet comprend deux étapes: irrigation au printemps de 10.300 hectares et irrigation en été de 5.000 hectares de cette plaine du nord du Liban, à l'aide des eaux de quatre rivières: le Bared, l'Arka, le Kabir et l'Ostouneh. Les travaux de la première étape utilisent les eaux du Bared et de l'Arka.	Les travaux de la première étape sont déjà commencés: des canaux partant du Bared irriguent déjà une partie de la plaine.	Les travaux de la première étape ont été étudiés en détail. Avant d'aborder les travaux de la deuxième étape, il faudra procéder à une étude complémentaire du débit de la rivière, des eaux souterraines et des droits de captage d'eau.	Commencée.	3-5	7,6 M. E.L.	1949	
1.5	Projet de Tripoli-Chekkia	Utilisation d'une source souterraine grâce à la construction d'un tunnel qui permettra d'abord de fournir à la région de Tripoli de l'eau pour les usages domestiques, puis d'irriguer la région côtière au sud de Tripoli jusqu'à un point situé à 4 kilomètres au sud de Chekkia.	Pas commencé.	Les plans relatifs à la partie du projet qui concerne l'irrigation ne sont pas complètement arrêtés; les travaux d'irrigation dépendront de la quantité d'eau fournie par le tunnel.	Pas de renseignements.	Vraisemblablement de 1 à 2 ans.	1,5 M. E.L.	1949	Ces prévisions concernent une partie seulement du projet.

2	Développement hydro-électrique	Les travaux de ce genre sont au plus haut point nécessaires étant donné la nécessité de favoriser le développement agricole et industriel.	Esquisés dans le rapport Gibb.	—	—	3-5	—	A déterminer.
2.1	Lac Yamouneuh	Installation d'une station hydro-électrique utilisant la chute d'eau du tunnel du lac Yamouneuh. La hauteur de chute sera de 220 mètres.	Selon le plan original, il est prévu d'utiliser la chute après l'achèvement du projet hydraulique.	Il sera nécessaire de procéder à une étude détaillée du matériel de production d'énergie hydro-électrique.	Pas commenté.	3-5	—	—
2.2	Bared	Construction d'un petit barrage, sur le cours inférieur de cette rivière pour retenir un million de mètres cubes d'eau à une altitude de 225 mètres, avec un canal débouchant en un point situé à plus de 90 mètres d'altitude et installation d'une station hydro-électrique. La capacité de production de la station est évaluée à 7.000 kW. et sa production normale serait de 3.000 kW.	Recommandé dans le rapport Gibb, mais pas commencé.	—	Pas commenté.	3-5	—	—
2.3	Ibrahim	Achèvement de la station N° 3 et installation de la station N° 2 sur l'Ibrahim. Pour la station N° 3, la hauteur de chute sera de 56 mètres et la production maximum de 3.000 kW. La production normale de 1.500 kW. Pour la station N° 2, il est nécessaire de construire un barrage capable de retenir 5 millions de mètres cubes d'eau et un canal de 12 kilomètres de longueur. La capacité de production normale de cette station serait de 11.750 kW. et la capacité maximum de 23.500 kW.	Déjà commencé.	Il semble que les études des soient déjà bien avancées.	Les travaux relatifs à la station N° 3 sont assez avancés.	3-5	—	—

Liban (suite)

N° de série	Nom du projet	Objectif et brève description du projet	Origine et état actuel	Etudes complémentaires nécessaires	Date de mise en train (passée ou prévue)	Délai probable d'achèvement des travaux (en années à compter de la date de mise en train)	Estimation des dépenses		
							Montant	Date de l'estimation	Observations
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
2.4	Projet du Litani	Il existe des projets concernant le développement hydro-électrique du Litani. Ce fleuve est le plus important au point de vue des possibilités hydro-électriques du Liban. Le cours du Litani comporte une dénivellation de 850 mètres sur une distance de 100 kilomètres, entre la Beqaa et la mer; sur ce total, il y a une dénivellation de 650 mètres pour un tronçon de 40 kilomètres. Malgré de grandes difficultés d'ordre géologique, il existe, au-dessous du niveau de la plaine de Beqaa, de nombreuses possibilités de construction de barrages et de réservoirs; compte tenu de toutes les pertes, on évalue à 750 M. kWh, par an la quantité d'énergie disponible. On ne peut utiliser qu'une partie des eaux du fleuve aux fins d'irrigation de la plaine côtière. On a suggéré que, grâce à une coopération internationale, le Liban pourrait se procurer des revenus supplémentaires en détournant vers la vallée du Jourdain, après les avoir utilisées pour la production d'énergie hydro-électrique, une partie des eaux de ce fleuve (il y aurait de cette façon une chute supplémentaire de 550 mètres de hauteur, jusqu'au niveau de la mer Morte).	Une étude hydrologique détaillée du Litani a été publiée (<i>Etude hydrologique</i> , Abd al Ali) et l'on estime en général qu'il faut mettre le projet à exécution.	Il conviendrait de donner la priorité absolue à une étude hydro-électrique approfondie. L'étude devrait porter sur l'ensemble du cours du fleuve, car le plein développement du Litani présente une importance considérable pour le pays.	Pas de renseignements.	Pas de renseignements.	750.000 £L.	1949	Cette estimation des ingénieurs-conseils attachés à la Mission correspond aux frais d'études seulement.

3	Projets secondaires de drainage et d'approvisionnement en eau	Des études en cours ont trait à l'amélioration générale des systèmes locaux d'approvisionnement en eau de nombreuses grandes villes, agglomérations et villages du Liban. L'eau sera captée dans des rivières, des sources, des puits et des citernes.	Des plans ont été dressés et des études effectuées en ce qui concerne l'installation de 800 kilomètres environ de conduites pour les systèmes d'approvisionnement en eau des villages.	Il reste à déterminer des études détaillées, à fixer l'ordre de priorité et à rechercher des fournisseurs de matériel, par exemple, de conduites.	Il est possible que certains projets soient en voie d'exécution.	1949	Prévisions de dépenses totales. Le Gouvernement du Liban étudie actuellement une estimation moins élevée appelant des crédits de 16,8 M. £L.
4	Reboisement	Le Liban souffre des conséquences de l'érosion et il faudrait refaire de ce pays la grande région forestière et productrice de bois qu'elle était. On pourrait commencer par reboiser les 8.000 hectares de la région du mont Kneiss.	Il n'existe pas de projet précis, mais le Département des forêts a fait des études et dressé certains plans. Des terrasses ont été construites selon le système « Graddon » et des graines de cèdre ont été semées par avion.	Il sera nécessaire de procéder à une étude complémentaire, de délimiter les régions à reboiser, de former du personnel de surveillance, de résoudre la question du pacage des chèvres et d'arrêter une politique forestière appropriée.	En partie commencée.	1949	Pour les études seulement; estimation des ingénieurs-conseils attachés à la Mission.
5	Aéroport de Khalde	Construction d'un aéroport international de première classe au sud de Beyrouth pour recevoir les appareils des principales lignes aériennes.	Les travaux ont commencé en 1948. Une piste principale est en partie terminée et sera probablement achevée en février 1950. Il faudra encore installer des signaux lumineux, construire des pistes accessoires et des bâtiments. D'importants travaux de nivellement ont été effectués.	En cours. Il est probable que ce projet n'a pas la même importance économique que les projets hydrauliques, mais ce serait du gaspillage de ne pas le terminer maintenant.	1948	1948	Au moins 30 M. £L.
6	Port de Beyrouth	Agrandir le port de Beyrouth qui, en 1948, a importé 763.000 tonnes de marchandises et exporté 96.000 tonnes. On se propose d'agrandir sensiblement le port en prolongeant la jetée principale et en construisant un nouveau quai à l'est. A l'heure actuelle, le mouvement des navires dans le port de Beyrouth est très important et le chiffre des importations pour 1948 est 80% plus élevé que pour 1947. Cependant, il est possible que cette augmentation soit due à la fermeture de la route de Haifa pour les pays arabes, notamment pour la Jordanie.	Il s'agit d'un projet de développement privé de la compagnie qui exploite le port.	Il est nécessaire de procéder à une étude complémentaire, notamment de justifier les travaux au point de vue économique en tenant compte des plans relatifs aux autres ports du Moyen-Orient.	Pas commencée.	1949	70 M. £L.

Liban (suite)

N° de série	Nom du projet	Objectif et brève description du projet	Origine et état actuel	Etudes complémentaires nécessaires	Date de mise en train (jusqu'en service)	Détail probable d'achèvement des travaux (en années à compter de la date de mise en train)	Estimation des dépenses		
							Montant	Date de l'estimation	Observations
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
7	Développement du réseau routier	Le réseau routier du Liban est bon, mais il ne répond pas très bien aux besoins économiques du pays. On envisage un modeste programme d'entretien, d'amélioration et d'extension.	En train. Des projets spéciaux concernant les voies d'accès à Beyrouth, Tripoli, les boulevards, etc.		Déjà en cours (par exemple: travaux sur la route de Beyrouth à Damas).		6,5 M. £L.	1949	Estimation du Gouvernement du Liban pour les projets spéciaux seulement.
8	Développement des chemins de fer	Dans l'ensemble, les communications par chemins de fer sont insuffisantes et le matériel roulant est démodé. Il existe des plans pour la construction d'une ligne à écartement normal reliant Beyrouth à Rayak et se raccordant à la ligne de Homs. La ligne côtière, qui est la propriété du Gouvernement, a également besoin d'être améliorée.	Les plans relatifs à la ligne Beyrouth - Rayak datent de longtemps. Des travaux d'aménagement viennent juste de se terminer à Beyrouth même.	Il faudrait procéder à une étude complète des moyens d'améliorer les communications par chemins de fer. Une étude complémentaire est nécessaire pour déterminer si la construction de la ligne Beyrouth-Rayak est justifiée au point de vue économique.			100.000 £L.	1949	Prix de revient estimatif de l'étude recommandée (ingénieurs-conseils).
9	Développement industriel	Il est probable que le Liban devra développer les industries légères pour faciliter le maintien de son équilibre économique; à condition de trouver des marchés.	On ne sait pas exactement si des plans coordonnés ont été dressés.	Les ingénieurs-conseils attachés à la Mission ont recommandé une enquête industriel: générale.			75.000 £L.	1949	Etude seulement.
10	Usine de superphosphate	Construction à Beyrouth d'une usine capable de produire 300.000 tonnes de superphosphate par an.	Ce projet est dû à la Société italienne, qui a conclu un accord avec la Société des phosphates de Jordanie.	Ce projet paraît être en suspens, et en raison des frais de transport, l'acheminement des phosphates bruts hors de la Jordanie, du moins via Beyrouth, est une question qu'il faut examiner attentivement sous l'angle économique.	Apparemment en suspens pour le moment.	3	6 M. £L.		

Immeubles publics	Il existe divers projets pour la construction d'un palais présidentiel, de tribunaux, d'écoles, d'immeubles administratifs dans les centres de villégiature, de nouveaux bureaux pour les ministères, d'une prison moderne, etc.	Le Gouvernement a mis un programme à l'étude.	Pas de renseignements.	19 M. E.L.	1949
----------------------	--	---	------------------------	------------	------

Note : En outre, il existe des plans concernant l'extension des centrales thermiques existantes à Beyrouth et l'interconnexion de toutes les stations en un réseau national.

SYRIE

N° de série	Nom du projet	Objectif et brève description du projet	Origine et état actuel	Etudes complémentaires nécessaires	Date de mise en train (passée ou prévue)	Délai probable d'achèvement des travaux (en années à compter de la date de mise en train)	Montant	Date de l'estimation	Estimation de dépenses	
									(9)	(10)
1	Développement du Djézireh									
1.1	Extension des cultures	Développement, en partie par la motoculture, des 400.000 à 700.000 hectares de terres cultivables arrosées par les pluies — et actuellement non cultivées — dans le Djézireh syrien.	Pendant la guerre, on a fait dans la région certaines cultures de céréales. Depuis, le développement de la région a été préconisé dans divers rapports. Apparemment, il n'existe pas de plan définitif ou immédiatement réalisable.	Etude de certaines questions, telles que régime des terres, composition du sol, régime des pluies, etc.	Les travaux pourraient commencer à tout moment.	4	40 M. £S.	1948	Les dépenses seraient évidemment réduites en proportion de la superficie de la région développée.	
1.2	Développement du réseau routier dans le Djézireh	Il n'existe pas de routes à proprement parler dans cette région et la construction de routes doit aller de pair avec le développement agricole. Il est probable qu'il sera nécessaire de construire des routes de Raqqa à Tel Abiad, de Hassetché à Ras-al-Ain, de Qamlichyeh à Tel Kotchek, et de Mayadine à Abu Kemal (600 kilomètres).	Pas commencé ou pas de plan de détail.	Plans techniques détaillés des routes, compte tenu des justifications économiques.	Pas de renseignements.	5	23 M. £S.	1947	Fondé sur une prévision de 30.000 £S. par kilomètre pour les travaux de construction, d'aménagement, etc. Les frais d'entretien pourraient s'élever à 500 £S. par an et par kilomètre.	
2	Projets d'irrigation et de drainage									
2.1	Irrigation au moyen des eaux du Khabour	Irrigation de 33.200 hectares au maximum au moyen des eaux du Khabour, un affluent de la rive gauche de l'Euphrate. Les plans de ces travaux comportent huit étapes: une des tranches des travaux a été réalisée avant la guerre pour le rétablissement des Assyriens. Ce projet est lié au projet N° 1, car la région à irriguer se trouve en partie dans le Djézireh.	Travaux envisagés à l'origine par l'administration du Mandat français, avant la guerre. Ce projet est exposé dans le rapport Gibb (<i>Développement économique de la Syrie</i> , par la Maison Sir Alexander Gibb & Partners). Certains travaux sont déjà effectués.	Etude complémentaire des régions qui seront irriguées par les canaux qui restent à construire et examen du sol. Le montant des frais de ces études pourrait s'élever à 50.000 £S.	1947-1948 pour le projet actuel.	5 ans ou plus.	3,5 M. £S.	1949		

2.2	Euphrate	Irriguer une superficie importante sur les rives de l'Euphrate à l'aide de grosses pompes.	Il existe deux projets: un grand projet d'irrigation pour répondre aux besoins de 200.000 personnes dans la région de Deir-ze-Zor/Abu Kemal; et un projet de moindre envergure. Les plans de détail du premier projet sont établis. Les travaux n'ont pas commencé, mais ils pourraient être amorcés à bref délai.	Il est possible que ces projets en soient au stade où l'on peut passer à l'adjudication. Mais les ingénieurs-conseils attachés à la Mission recommandent une étude complémentaire de tous les projets relatifs à l'Euphrate; les frais de cette étude s'élèveraient à 500.000 £S.	Pas de renseignements.	Pas de renseignements.	1949	40 M. £S.	Pour le premier projet, 3 ans.	Y compris la construction des canaux, des villages, des pompes, etc. (prévisions approximatives).
2.2a	Irrigation avec pompes, Deir-ze-Zor/Abu Kemal					Pour le deuxième projet, 6 ans.	1947	20 M. £S.		Y compris le projet 2.2b.
2.2b	Vallée de l'Euphrate, barrage de Halabiyah	Irrigation des terres de la vallée au moyen des eaux d'un barrage dans la gorge de Halabiyah.	Projet recommandé dans le rapport Gibb en trois étapes: étape No 1, étude détaillée du site du barrage et dérivation; étape No 2, exécution du barrage et premiers travaux d'irrigation; étape No 3, extension du système d'irrigation.		Pas de renseignements.	Pas de renseignements.		20 M. £S.		Y compris le projet 2.2a.
2.3	Projets de la vallée de l'Oronte	Assécher les marais du Ghâb dans la vallée de l'Oronte et construire un système d'irrigation contrôlée. La réalisation de ce projet rendrait propre à la culture et au pacage une nouvelle région de superficie importante.	Des ingénieurs français ont effectué une étude détaillée, comme le rapport commandait le rapport Gibb, portant sur les aspects techniques. Le Gouvernement syrien se propose de mettre ce projet à exécution, notamment en vue de la culture du coton.	Il faut encore procéder à une étude agricole et à un examen du sol.	Vraisemblablement à bref délai.	6	1949	Plus de 4,5 M. £S.		
2.3a	Drainage du Ghâb						Nov. 1949	100.000 £S.		Etude seulement.
2.3b	Canaux alimentés par l'Oronte	Une superficie importante — probablement 40.000 hectares — pourrait être irriguée à l'aide de nouveaux canaux alimentés par l'Oronte en amont d'Achamée.	Il n'existe que des plans d'ensemble.	Il faut procéder à une étude complémentaire détaillée.	Pas de renseignements.	Pas de renseignements.	1949	4,5 M. £S. 50.000 £S.		Etude seulement.
2.4	Projet du Yarmouk (Mzerib)	Irrigation de 3.000 hectares au moyen des eaux du Yarmouk.	Travaux plus ou moins achevés, mais il est possible qu'il y ait d'autres travaux à exécuter.	Il faudrait procéder à un examen des travaux qui restent à exécuter et les mettre en train.	Presque terminée.	--	Nov. 1949	340.000 £S. 10.000 £S.		Pour l'achèvement des travaux. Pour les études techniques qui restent à effectuer.

Syrie (suite)

N° de série	Nom du projet	Objectif et brève description du projet	Origine et état actuel	Études complétées	Date de mise en train (si possible ou prévue)	Délai probable d'achèvement des travaux (en années à compter de la date de mise en train)	Estimation des dépenses		
							Montant	Fin (19)	Observations
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
2.5	Projets secondaires de drainage et d'irrigation								
2.5a	Rivière Awaj	Tous ces projets sont au premier chef des projets de drainage.	Le rapport Gibb recommandait une étude détaillée de ces trois projets et la mise en chantier des travaux du projet 2.5b par la suite.	Ces projets n'ont pas donné lieu à des études; il est maintenant nécessaire de procéder à une étude technique détaillée.	Pas commencée.	Pas de renseignements.	1 M. £S.	Nov. 1949	Les frais d'études pourraient s'élever à 20.000 £S.
2.5b	Marais de Roudj						100.000 £S.		Pas de renseignements sur le projet principal. Le chiffre cité représente les frais d'études.
2.5c	Rivière Barada						1 M. £S.		Les frais d'études pourraient s'élever à 20.000 £S.
2.6	Marais de Qouaïk (marais Madkh)	Captage d'eau pour irriguer 15.000 hectares environ et limitation de la zone marécageuse, etc.	Environ 60% des travaux de construction du canal dans le cadre de ce projet sont déjà terminés.	Il sera nécessaire de procéder à une étude technique complémentaire des étapes ultérieures.	En cours.	Moins de 2 ans pour l'étape actuelle.	2 M. £S. (achèvement de l'étape actuelle).	Nov. 1949	Les frais d'études pourraient s'élever à 20.000 £S.
3	Projets intéressant l'énergie électrique								
3.1	Barrage sur l'Euphrate (Youssef Pacha)	Construction d'un barrage sur l'Euphrate à Youssef Pacha, pour fournir de l'énergie électrique à Alep et de l'eau pour irriguer 300.000 hectares dans la vallée de l'Euphrate.	La Maison Sir Alexander Gibb & Partners a procédé à une étude de l'emplacement et préparé des plans d'ensemble et des prévisions. De l'avis de ces experts, le projet est réalisable. Ils ont recommandé des enquêtes détaillées, la construction du barrage et les premiers travaux d'installation de la centrale comme première étape, et comme deuxième étape, le développement de l'équipement de production d'énergie.	Il est maintenant nécessaire de procéder à une enquête technique complémentaire sur tous ces projets.	Pas commencée.	Pour la première étape, 5 à 6 ans.	5 M. £S. (étapes ultérieures).	Eventuellement 100 M. £S. environ.	Les frais d'études pourraient s'élever à 200.000 £S.
3.2	Yarmouk	Il existe des possibilités (par exemple chutes de Zeiroun).	Recommandé dans le rapport Gibb pour une enquête ultérieure.	Enquête détaillée.	Pas commencée.	—	In-déterminé.	—	—

3.3	Oronte	a) Développement des installations existantes à Al Ghaja et b) enquêtes détaillées à Khartour et Derkouché, en liaison avec les travaux de drainage du Ghâb.	Projet suggéré dans le rapport Gibb.	Enquête détaillée.	Pas commenté.	—	—	—
3.4	Centrales thermiques	Doubler la capacité des centrales d'Alep et de Damas.	Proposé dans le rapport Gibb en deux étapes.	—	Pas commenté.	—	—	—
4	Approvisionnement en eau de la ville d'Alep	Fournir à la ville d'Alep de l'eau pour usages domestiques et irriguer 8.000 hectares dans la région. Ce projet comprend la construction d'un dispositif élévatoire à partir du niveau de l'Euphrate, la construction d'un aqueduc, d'une usine de purification, etc.	On trouve dans le rapport Gibb des plans d'ensemble et des prévisions, et une firme française d'ingénieurs-conseils a préparé un cahier des charges détaillé. Le Gouvernement syrien désire mettre en chantier la construction du tronçon à circulation par pesanteur de l'aqueduc qui reliera l'Euphrate à Alep (73 kilomètres).	Il faudrait maintenant préparer le contrat d'adjudication et le cahier des charges pour la construction de l'aqueduc.	Vraisemblablement dans 6 mois.	4 (pour l'ensemble du projet, vraisemblablement moins pour l'aqueduc selon les plans actuels).	Nov. 1949	Pour l'aqueduc, commenté.
5	Projets concernant l'approvisionnement général en eau	L'approvisionnement en eau pour les besoins domestiques est insuffisant dans toute la Syrie. Certaines régions souffrent de pénurie constante, par exemple le Djebel Druze, le Hauran, etc. Il a été proposé d'augmenter les quantités d'eau actuellement fournies, d'étendre le réseau de distribution ou de rechercher de nouvelles sources d'approvisionnement pour les villes d'Homs, d'Hama, de Lattaquié et de Damas. Il sera également nécessaire d'améliorer l'approvisionnement en eau des régions rurales.	Tous ces plans sont recommandés dans le rapport Gibb; de nombreux projets secondaires ont été esquissés et pourraient être développés.	Il faudra procéder à une étude détaillée et dresser des plans.	—	—	Eventuellement 30 M. £S. environ.	Prévisions d'ensemble.
							Nov. 1949	Frais d'études.
							2	24,7 M. £S.
							Nov. 1949	Estimation des ingénieurs-conseils.

Syrie (suite)

N° de série	Nom du projet	Objectif et brève description du projet	Origine et état actuel	Etudes complémentaires nécessaires	Date de mise en train (passée ou prévue)	Délai probable d'achèvement des travaux (en années à compter de la date de mise en train)	Montant	Date de l'estimation	Observations
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
7	Reboisement	Il conviendrait de peupler d'essences forestières d'importantes régions de la Syrie qui ne prêtent pas à l'agriculture ou à l'arboriculture. Les plantations de jeunes arbres sont limitées par la production de pépinières, mais on envisage d'ensemencer 2.000 hectares.	Ce programme est recommandé par les ingénieurs agronomes-consultants attachés à la Mission comme programme de travaux pour les réfugiés arabes.	Il sera nécessaire de compléter les plans et le programme forestier, et de former l'opinion publique.	A bref délai.	2	82.000 £S.	Nov. 1949	Estimation des ingénieurs-consultants.
8	Développement des chemins de fer	Le réseau ferroviaire actuel ne dessert pas bien le pays. La ville de Damas et la région du sud n'ont pas de communications ferroviaires directes avec Alep et le nord. (Le seul moyen est de voyager sur une ligne à voie de 105 centimètres d'écartement qui réunit Damas à Beyrouth et de changer, pour emprunter la ligne à écartement normal, à Rayak, dans la Beqaa libanaise.) Les lignes de communication entre l'ouest et l'Irak et la Syrie orientale passent par la Turquie. Il a été proposé de créer une ligne directe à destination de Bagdad, dont l'itinéraire serait le suivant: Damas, Homs, Palmyre, Abu Kemal, Bagdad. Le Djézireh doit être desservi par une ligne prolongée en direction nord (Alep, Raqqa, Deir-ez-Zor).	Recommandé dans le rapport Gibb, comme indiqué ci-contre.	Etudes techniques approfondies et coordination de tous les projets ferroviaires.			2,5 M. £S.	Nov. 1949	Prix de revient estimatif des études.
8.1	Damas-Homs	Ligne de 200 kilomètres entre Damas et Homs.	Le rapport Gibb recommande de procéder aux enquêtes nécessaires et d'exécuter les travaux à bref délai.	Enquête détaillée commencée.	Pas commencée.	Pas de renseignements.	28 M. £S.	1947	

8.2	Alep-Lattaquié	Si l'on décide de développer le port de Lattaquié, construction d'une ligne de 220 kilomètres à destination de Lattaquié.	Comme ci-dessus.	Comme ci-dessus.	Pas de renseignements.	34 M. £S.	1947
8.3	Alep-Raqqas	Ligne de 200 kilomètres à destination de Raqqas sur l'Euphrate.	Le rapport Gibb recommande une enquête à bref délai et l'exécution des travaux à une date ultérieure.	Comme ci-dessus.	Pas de renseignements.	31 M. £S.	1947
8.4	Raqqas-Hassetch-Tel Koichek	Une ligne de 310 kilomètres de longueur, pour commencer à desservir le Djézirah.	L'étude de ce projet est recommandée pour une date ultérieure et son exécution pour une date encore plus lointaine dans le rapport Gibb.	Comme ci-dessus.	Pas de renseignements.	44 M. £S.	1947
8.5	Raqqas-Deir-az-Zor	Une ligne de 290 kilomètres pour commencer à desservir le Djézirah et la vallée de l'Euphrate.	Proposé pour étude et exécution ultérieures dans le rapport Gibb.	Comme ci-dessus.	—	41 M. £S.	1947
9	Développement des ports	Développement de Lattaquié comme port en eau profonde de la Syrie. (Tortose et Baniyas pourraient également être développés.) La Syrie n'a pas de port en eau profonde de première classe dans les limites de son territoire. Les plans d'amélioration comprennent la construction d'une jette principale de 1.500 mètres de longueur pour fermer la rade, la construction d'une jette accessoire, la construction de quais, etc.	Ce projet a été recommandé dans le rapport Gibb, et la Maison Gibb a procédé à des études à Lattaquié. Il est possible que le projet soit mis à exécution. Il existe maintenant des plans d'amélioration des entrepôts et autres installations. Les ingénieurs-conseils attachés à la Mission proposent d'entreprendre la construction d'une partie de la jette comme programme de travaux de secours.	Il faut mettre les travaux en adjudication sur la base des plans préliminaires. Pendant ce temps, il conviendrait de procéder à une étude des justifications économiques de ces améliorations. (Il est possible que le développement des pipe-lines entraîne une expansion de Tortose et de Baniyas.)	Moins de 2 ans pour la tranchée de travaux proposée par la Mission; vraisemblablement 4 pour l'ensemble des travaux.	8,5 M. £S.	Nov. 1949
10	Développement des routes	Le réseau routier de la Syrie est suffisant, mais il est nécessaire d'améliorer la surface des routes, d'antéager les virages et d'élargir les chaussées. D'autre part, la construction de 1.100 kilomètres de routes nouvelles est envisagée.	Ces travaux sont recommandés dans le rapport Gibb, et les ingénieurs-conseils attachés à la Mission ont proposé la construction de certaines routes comme programme de travaux pour les réfugiés arabes.	A bref délai.	2 ans (projets à court terme). Les projets à court terme dans le cadre de ce programme pourraient entraîner des frais d'un montant de 20,8 M. £S.	35-40 M. £S.	1948
					Environ 10 mois si les travaux sont mis en train dès maintenant.	28 M. £S.	1949
						Ensemble du projet.	
						Les frais d'études techniques pourraient s'élever à 200.000 £S.	

Syrie (suite)

N° de série	Nom du projet	Objectif et brève description du projet	Origine et état actuel	Etudes complémentaires nécessaires	Date de mise en train (passée ou prévue)	Délai probable d'achèvement des travaux (en années à compter de la date de mise en train)	Estimation des dépenses		
							Montant	Date de l'estimation	Observations
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
11	Aéroports	a) L'aéroport de Mezze, près de Damas, est bien situé et le trafic international y est déjà important. Cependant, il est nécessaire d'améliorer cet aéroport et des projets sont à l'étude en vue de prolonger les pistes d'envol, d'atterrissage et de maintenance. b) Il faudrait aménager des aéroports internationaux au moins en six endroits.	Les ingénieurs-conseils attachés à la Mission ont recommandé ce projet pour fournir du travail aux réfugiés. Il existe des terrains d'atterrissage, mais qu'il faut grandement améliorer.	Cahier des charges et mise en train des travaux.	A bref délai.	Dans un délai de 2 ans.	1,8 M. £S.	Nov. 1949	Estimation des ingénieurs-conseils. (Il existe des estimations plus élevées pour des projets plus étendus.)
12	Développement des télécommunications	a) Installation d'un système de téléphone automatique à Damas, à Alep, à Homs, à Hama et à Lattaquié, et aménagement d'un réseau de circuits. b) Construction de deux stations de radiodiffusion.	Un contrat a été passé et le central téléphonique de Damas est terminé.	—	1948-1949	—	90.000 £S.	Nov. 1949	Coût estimatif de l'établissement d'un rapport préliminaire.
13	Développement industriel	L'industrie syrienne se développe et l'expansion des usines de ciment et de coton paraît souhaitable.	Les ingénieurs-conseils attachés à la Mission suggèrent une enquête industrielle.	Il faudrait maintenant entreprendre une enquête industrielle.	—	—	10 M. £S. (environ)	Mai 1949	Le rapport Gibb envisage des dépenses d'un montant total de 32 M. £S.
14	Edifices publics	Un grand programme de construction d'édifices publics paraît justifié en Syrie. Les plans ou les besoins comprennent un palais présidentiel, une résidence pour le Premier Ministre, trois ministères, une bibliothèque du Parlement, des tribunaux, des immeubles pour divers services officiels, des écoles et des universités.	Il existe plusieurs plans.	Il faudrait dresser des plans et devis détaillés.	—	—	200.000 £S.	Nov. 1949	Etude seulement.
							70 M. £S.	1947	

NOTE

On n'aura pas oublié qu'outre les projets mentionnés ci-dessus, de nombreux progrès s'accomplissent dans le domaine de l'utilisation des ressources pétrolières contrôlées par des sociétés privées. La construction de pipe-lines est un développement de caractère tout particulier en ce sens qu'il intéresse plusieurs pays à la fois. On peut citer comme travaux dont l'exécution vient d'être achevée, est à l'étude ou va probablement être mise en train à bref délai: l'installation de la *Tapline* réunissant l'Arabie saoudite au Liban, l'installation du pipe-line de 760 millimètres

de diamètre de la IPC entre Kirkouk et Banias en Syrie, l'installation d'un double pipe-line de la IPC aboutissant à Tripoli (et l'installation d'une double canalisation sur une partie du trajet du pipe-line de Haifa actuellement fermé), l'installation du pipe-line de la *M.E. Pipelines Ltd.* de Abadan et Kuweit à Tortose, ainsi que l'installation de raffineries. Il est probable que l'installation de ces pipe-lines apportera une modification importante dans l'économie des pays traversés et entraînera une augmentation des redevances pétrolières perçues par les Etats producteurs.

ANNEXE V

Descriptions et estimations approximatives de dépenses

Projets-témoins

Les membres de la Mission économique d'étude ont eu des entretiens avec des fonctionnaires des Gouvernements de Jordanie, de Palestine arabe, du Liban, de Syrie, d'Irak, d'Egypte et d'Israël, et son personnel technique a inspecté dans tous ces pays, sauf l'Irak et l'Egypte, certains emplacements se prêtant à des projets de développement. A la suite de ces entretiens et de ces visites, on a choisi des zones pour des développements à titre de projets-témoins.

En Egypte et en Irak ainsi qu'en Israël, des programmes de développement des ressources sont déjà en voie de réalisation et les gouvernements respectifs élaborent ou ont terminé des plans pour une nouvelle expansion de leurs programmes. Les types de projets choisis dans les autres pays ne sont pas identiques mais présentent tous entre eux certaines analogies. L'emplacement de chacun de ces projets occupe une situation centrale à proximité de centres de population. Chaque projet intéresse l'ensemble d'une région, nécessitera les efforts d'un grand nombre de personnes et servira à la formation du personnel nécessaire pour la réalisation de nouveaux projets de développement de plus grande envergure.

Etant donné la diversité de la nature des projets, chaque pays ou région fait l'objet d'un exposé distinct. Des tableaux, qui font suite à la description des projets de chaque pays, donnent une estimation des dépenses et du temps nécessaires pour mener à bien chacun des projets-témoins.

Jordanie

PROJET DE L'OUADI ZERQA

La vallée du Jourdain constitue pour la Jordanie la région la plus importante que l'irrigation puisse rendre propre à la culture. Une évaluation approximative donne à penser que 37.500 hectares (375.000 *dunums*)¹ du sol de la vallée sont irrigables. Sur cette superficie, on pratiquerait actuellement l'irrigation sur 18.800 hectares. On semble ignorer l'étendue de la superficie réellement irriguée chaque année. Seule une faible proportion de ces terres est soumise à une culture intensive et il est probable que la superficie irriguée chaque année n'est que de l'ordre de 10.000 hectares.

Depuis plusieurs années, le Gouvernement de la Jordanie envisage la possibilité de développer les

ressources de la vallée grâce à une utilisation complète de l'ensemble des eaux du Jourdain, du Yarmouk et des divers ouadis. On a déjà commencé à prospecter ces possibilités. D'autres Etats voisins possèdent des droits sur les eaux de ce fleuve et de ses affluents et il faudra peut-être longtemps pour déterminer quelle est la part de ces eaux qui revient à la Jordanie.

Ces difficultés n'existent pas en ce qui concerne les eaux des ouadis car elles appartiennent à la seule Jordanie et, même si un vaste système d'irrigation, utilisant les eaux du Jourdain et du Yarmouk, vient un jour à être établi, il n'en faudrait pas moins tirer le parti maximum des eaux des ouadis. On ne peut y arriver que par la conservation des eaux des crues d'hiver dont la plus grande partie s'écoule actuellement sans être utilisée, de leurs bassins de réception jusqu'au Jourdain.

Toute l'irrigation actuelle se fonde presque entièrement sur la série de 9 ou 10 ouadis, dont l'Ouadi Zerqa, qui se déversent du côté est de la vallée. Le bassin de l'Ouadi Zerqa est le plus vaste de tous ceux des ouadis à l'est du Jourdain. Sa superficie totale, jusqu'à son confluent avec le Jourdain à mi-chemin environ entre le lac de Tibériade, au nord, et la mer Morte, au sud, est de 2.100 kilomètres carrés environ. Située juste au nord d'Amman, capitale de la Jordanie, l'aire d'alimentation de cet ouadi est constituée en grande partie par des collines stériles, aux pentes escarpées et dénudées. L'irrigation n'est actuellement pratiquée que sur de petites superficies au fond de la vallée de l'ouadi, tandis que 3.000 hectares environ de la vallée du Jourdain sont irrigués chaque année par la crue non contrôlée de cet ouadi. Bien que l'eau soit indispensable à la mise en culture de cette région aride, il n'existe actuellement aucun réservoir pour conserver les eaux de crue du cours supérieur de l'ouadi et en permettre l'utilisation pour l'irrigation de la vallée pendant la saison sèche, et l'alimentation en eau. Ainsi, aujourd'hui, une grande partie du débit annuel se déverse par le Jourdain dans la mer Morte sans qu'il en soit tiré parti.

On se propose d'aménager l'ensemble de ce bassin considéré comme un tout, c'est-à-dire de construire les routes nécessaires pour desservir la région, d'assurer une irrigation permanente en construisant des réservoirs, de construire les petits barrages de contrôle nécessaires sur les principaux ravins pour diminuer l'ensablement, de procéder à tous les travaux d'affo-

¹ 1 hectare = 10 *dunums*.

restation et de terrassement nécessaires, et de planter des arbres fruitiers là où cela paraît possible. On prévoit également, dans le plan de développement, la construction d'un village central destiné à fournir des logements convenables aux ouvriers employés aux travaux et à satisfaire partiellement pour l'avenir les besoins permanents d'habitation dans la région.

Pour conserver les eaux de l'Ouadi Zerqa, il faudra construire un barrage, probablement juste en amont du point où la route de Soveileh à Djérach le traverse. On possède les données sur le débit de l'ouadi pour une année* et des cartes au 1/50.000 existent pour toute la région. Tel qu'on le voit de la route de Djérach, l'ouadi coule dans une profonde vallée. Un emplacement qui paraît se prêter à la construction d'un barrage se trouve à 1 kilomètre environ en amont du pont routier. On a observé un affleurement rocheux (de grès dur, semble-t-il) sur la rive droite et d'autres affleurements sur la rive opposée. On ne possède pour le moment aucun renseignement géologique sur l'emplacement du barrage et des renseignements topographiques complémentaires seront nécessaires au sujet de l'emplacement et du réservoir lui-même. Etant donné l'insuffisance des données sur le débit et la teneur des matières en suspension de l'Ouadi Zerqa, on se propose de ne donner initialement au barrage qu'une hauteur minima tout en ménageant les possibilités de le surélever plus tard. On ne pourra déterminer la hauteur définitive du barrage que lorsqu'on possèdera, pour plusieurs années, les données nécessaires sur le débit et la cadence d'ensablement de l'ouadi. D'après les renseignements qu'on possède actuellement, un barrage de 35 mètres de haut environ devrait fournir une capacité suffisante pour la mise en œuvre du projet pendant les dix premières années environ. Il paraît tout à fait vraisemblable qu'il faille plus tard surélever le barrage, peut-être de 10 mètres.

Le barrage serait un barrage en enrochement avec, en amont, un parement étanche en moellons bruts, doublé d'un remblai en pierres sèches, tandis que la base pourrait être constituée par des décharges de moellons.

Le concours d'un géologue compétent serait nécessaire pendant la construction et le conducteur général des travaux devrait être parfaitement au courant des constructions lourdes dont les fondations peuvent exiger un jointoiement étendu destiné à en assurer l'étanchéité.

En plus du barrage-réservoir, il faudra établir un vannage au point où l'ouadi entre dans la plaine du Jourdain. Ce vannage conduira l'eau dans un canal d'irrigation principal et de là dans des canaux secondaires et leurs ramifications. La capacité et le plan de ces canaux dépendra du programme agricole qui ne pourra être déterminé exactement qu'après plusieurs années de recherches, mais se développera graduellement dès le début.

On estime en gros que, grâce à l'établissement d'un réservoir et au contrôle du débit de l'ouadi, on pourra approximativement doubler le volume d'eau disponible actuellement pour l'irrigation en période d'étiage.

Ainsi, la construction des routes essentielles et de logements, et la conservation de l'eau du bassin de l'Ouadi Zerqa, permettront la mise en œuvre d'un programme agricole élargi dans la région.

Aujourd'hui, l'économie de la vallée du Jourdain repose essentiellement sur la culture des céréales. Les céréales l'emportent sur toutes les autres cultures qui, toutes ensemble, n'occupent qu'une superficie relativement faible. On cultive quelques légumes et dans l'extrémité nord de la vallée on a introduit le bananier. L'utilisation des eaux d'irrigation pour la culture des céréales dans cette vallée représente un gaspillage de ressources que la Jordanie ne possède pas d'ailleurs. La vallée se trouve à plusieurs centaines de pieds audessous du niveau de la mer et ses produits agricoles arrivent à maturité bien avant les produits analogues des régions avoisinantes. La région peut ainsi bénéficier des prix élevés auxquels se vendent généralement les primeurs.

On propose donc, au cas où l'on déciderait la réalisation d'un vaste plan d'irrigation, et même si l'on utilise seulement à plein les eaux de l'ouadi, de convertir autant que possible l'économie de la vallée, actuellement fondée sur la culture des céréales, en une économie fondée sur la culture intensive de produits beaucoup plus lucratifs tels que 1) plantes industrielles comme la canne à sucre et le coton, ou 2) produits alimentaires comme les légumes et les fruits, ou 3) les fourrages, si l'industrie laitière paraît devoir être profitable, ou encore 4) ce qui est le plus probable, une combinaison de tous ces produits.

Ce n'est qu'après des recherches et à la lumière de l'expérience, qu'on pourra adopter une décision définitive quant à la direction la plus avantageuse dans laquelle il convient de développer l'agriculture de la vallée du Jourdain, et d'utiliser les eaux précieuses de ces ouadis et rivières pour en tirer le meilleur parti et en obtenir le meilleur rendement.

Le projet actuel relatif à l'Ouadi Zerqa est très important pour l'avenir de la région. Il a été conçu à la fois comme une expérience, une démonstration et une entreprise de développement. L'expérience que l'on pourra acquérir dans ce projet permettra de déterminer le meilleur parti à tirer des possibilités d'irrigation de la région, les cultures à pratiquer, les besoins en eau des cultures choisies, la mesure dans laquelle les ressources en eau et d'autres considérations permettent une culture intensive, les meilleures méthodes de culture et les modes de fumure. En tant que démonstration ce projet présentera, du point de vue agricole, les divers aspects de la conservation du sol et de l'eau et de l'utilisation du sol et, dans ses diverses phases, servira de guide pour le développement futur d'autres régions. En tant qu'entreprise de développement, il augmentera la superficie cultivée et accroîtra la production, non seulement par la mise en culture de

* The Water Resources of Jordan and Their Development, par M. G. Jonides.

nouvelles terres, mais aussi par l'amélioration du rendement des terres déjà cultivées. D'après les données dont on dispose, 5.600 hectares du bassin de cet ouadi sont enregistrés comme irrigués, mais, par suite du système d'assolement, on estime que 2.800 à 3.000 hectares seulement sont irrigués chaque année. On ignore actuellement la superficie totale de la zone irrigable, mais au cours d'un voyage d'inspection on a pu constater que des terres couvrant une superficie très importante à l'intérieur ou à une faible distance du bassin de l'Ouadi Zerqa, se prêtaient à l'irrigation.

Les activités agricoles à entreprendre immédiatement porteront principalement sur:

1) La création d'une station temporaire de recherches dans le bassin de l'Ouadi Zerqa. A cette station on procédera à des expériences sur place destinées à fournir les données de base sur les divers problèmes déjà mentionnés;

2) Des mesures pratiques de conservation du sol et de l'eau dans le bassin de réception de l'ouadi. Elles consisteront essentiellement en travaux de terrassement et d'afforestation en arbres de haute futaie, arbres fruitiers ou arbres de bois de chauffage, selon les essences les mieux adaptées, et dans le comblement des ravins pour raffermir le sol et diminuer l'ensablement.

Les activités de recherches exigeront:

a) Le recrutement, à titre temporaire, d'un agronome étranger compétent, spécialiste de la production des fruits et si possible, de la culture en terrains irrigués. Il aura besoin de deux adjoints diplômés pour les recherches en matière d'agriculture et de production des fruits et des légumes;

b) L'acquisition (de préférence à une location à long bail) de terres dans la vallée, pour l'installation de la station de recherches, à moins que ne s'y prêtent des terres appartenant à l'Etat;

c) La fourniture du matériel et la disposition des bâtiments nécessaires. La station envisagée ne répondant qu'à un besoin temporaire, les bâtiments devraient être aussi simples et aussi peu coûteux que possible.

Une période de cinq ans s'écoulera avant qu'on ait pu réunir des données fondées sur les expériences d'agriculture proprement dite bien qu'on puisse attendre, pour une date plus rapprochée, certaines indications qui justifieraient des mesures de développement dans certaines directions. Les arbres fruitiers ne commenceront à produire qu'après cinq ans, mais il est probable qu'on peut disposer dès à présent de renseignements provenant des recherches effectuées dans les stations horticoles de Baqoura, dans la partie nord de la vallée du Jourdain, et de Jéricho à proximité immédiate de la vallée, et qu'on pourra ainsi choisir les variétés fruitières les mieux adaptées aux conditions locales.

L'étendue des mesures de conservation du sol et de l'eau nécessaires ne pourra être déterminée qu'après

une étude du bassin d'alimentation. Il faudra sans doute au moins cinq ans pour terminer les relevés du terrain, car la région paraît s'étendre sur environ 200.000 hectares.

Grâce à un tel programme de développement coordonné, le bassin de l'Ouadi Zerqa servirait de projet-témoin pour le développement ultérieur des ressources naturelles de la Jordanie.

Palestine arabe

PROJET DE L'OUADI QILT

L'Ouadi Qilt coule vers l'est, par de profondes et étroites gorges, des collines situées au nord-est de Jérusalem à la plaine du Jourdain près de Jéricho. Il est situé dans la partie centrale de la Palestine arabe et est traversé par la route principale qui se dirige par Jéricho vers le nord. Son aire d'alimentation se compose de collines extrêmement escarpées, rocheuses et stériles. Actuellement, l'eau souterraine est détournée par un canal supérieur et utilisée pour l'irrigation d'un petit secteur de la plaine du Jourdain près de Jéricho. Il n'existe ni réservoir ni mesures de conservation des eaux de crues pour leur utilisation pendant la saison sèche. On pourrait cependant créer un réservoir en construisant en enrochement un barrage haut mais court et analogue à celui qu'on a décrit pour l'Ouadi Zerqa en Jordanie.

Le *Water Research Bureau* (Bureau des recherches hydrauliques) de Palestine a estimé que l'eau de ruissellement allant à l'Ouadi Qilt représenterait un peu plus de 10 % des précipitations, soit 4.300.000 mètres cubes par an, cette eau venant s'ajouter au débit des sources situées dans l'aire d'alimentation.

En plus du barrage-réservoir, il faudrait établir un vannage au point où les eaux de l'ouadi entrent dans la plaine du Jourdain. Ce vannage dirigerait l'eau dans un canal d'irrigation principal et de là dans des canaux secondaires et leurs ramifications. La capacité et le plan général de ces canaux dépendront des résultats obtenus au cours des recherches agricoles.

Une vaste zone de terres appartenant au Gouvernement à l'ouest du Jourdain et des deux côtés de la route de Jéricho ne manquent que d'une alimentation suffisante en eau pour être mises en valeur, après qu'on aura procédé aux recherches agricoles nécessaires. Comme dans le plan d'aménagement de l'Ouadi Zerqa, la conservation de l'eau de l'Ouadi Qilt et son utilisation rationnelle fourniront la base d'une extension de l'agriculture dans cette région.

Avant de pouvoir déterminer le système agricole à adopter pour la mise en valeur des terres ainsi rendues cultivables, il faudra étudier à la fois les possibilités déjà connues de la région et réunir des données complémentaires grâce à des expériences sur le terrain.

Il existe déjà, tout près des terres incultes, une bonne station horticole dans les faubourgs de Jéricho. Les enquêtes menées, grâce à cette station, par l'ancien

gouvernement de Palestine, ont montré que de nombreuses variétés de fruits telles que les olives, les bananes, les raisins, les grenades, les papayes, les agrumes et les dattes viennent bien dans les conditions de sol et de climat de cette région s'ils sont suffisamment alimentés en eau. L'expérience ainsi acquise fournira une indication précieuse sur les possibilités horticoles du projet.

Les renseignements sur l'agriculture proprement dite sont actuellement moins exacts, bien qu'à faible distance des terres en question les cultures irriguées de légumes et autres donnent de bons résultats. Il convient toutefois de compléter ces connaissances par de nouvelles expériences. Les conditions qui règnent dans la région qu'on se propose de mettre en valeur ne paraissent pas différer beaucoup de celles qu'on rencontre dans le bassin de l'Ouadi Zerqa, sauf en ce qui concerne l'altitude. Le sol de l'Ouadi Qilt se révélera peut-être aussi plus alcalin : peut-être faudra-t-il l'amender pour le rendre propre à des cultures variées. Cet aspect du projet va faire l'objet sous peu d'une enquête de prospection du sol qui vient d'être organisée.

Etant donné la grande ressemblance qui existe entre l'Ouadi Qilt et l'Ouadi Zerqa, il paraît inutile d'entreprendre des recherches approfondies sur le terrain en ce qui concerne l'Ouadi Qilt et il suffirait de procéder dans cette région à des essais, pour déterminer la mesure dans laquelle on peut y appliquer les résultats obtenus à la station de recherches agricoles que l'on envisage dans le cadre du projet de l'Ouadi Zerqa. Ce travail n'entraînera que de très faibles dépenses. Il n'y aura pas besoin de bâtiments spéciaux, car on pourra trouver les locaux nécessaires à Jéricho. Le groupe d'agronomes de la station de l'Ouadi Zerqa pourra facilement contrôler les essais sur le terrain dont sera chargé un personnel agricole affecté au développement de cette région.

Le fait qu'il est désirable de compléter les connaissances qu'on possède sur les possibilités agricoles de la région, avant de décider de façon définitive le type d'agriculture à adopter, ne retardera en rien le développement dans l'intervalle. Comme on l'a déjà indiqué, ce que l'on sait des possibilités de production des fruits et des légumes suffit pour justifier le développement dans ces directions, dès que l'irrigation le permettra. La mesure dans laquelle on pourra finalement pratiquer une culture intensive dépendra, toutefois, du volume d'eau fourni par l'irrigation et aussi des produits cultivés. La proximité de Jéricho permet de penser que la culture des plantes fourragères pour le cheptel laitier jointe à la production de fruits et de légumes pourrait être rapidement très rémunératrice.

Il faudra déterminer, par une enquête effectuée sur place, les mesures à prendre contre l'érosion du sol et l'ensablement de l'Ouadi Qilt. La région est entièrement dépourvue d'arbres et de végétation. Une politique d'afforestation ainsi que de couverture et de stabilisation du sol sera adoptée si la prospection montre qu'elle est nécessaire et possible dans les condi-

tions locales en ce qui concerne les précipitations atmosphériques.

En plus de sa valeur éducative en tant que démonstration de la façon d'utiliser et de développer des ressources naturelles analogues, ce projet, une fois réalisé, permettra l'établissement permanent d'un certain nombre de personnes sans foyer, puisque les terres à mettre en valeur appartiennent à l'Etat. On peut se demander si cette région pourrait jamais autrement être mise en valeur d'une façon satisfaisante et économique. L'irrigation est indispensable. Les possibilités de développement des eaux souterraines, qu'on étudie actuellement, ne paraissent pas particulièrement favorables et l'irrigation par pompage des eaux du Jourdain présenterait de grandes difficultés et occasionnerait de gros frais. Comparé à d'autres solutions, le projet actuel présente la meilleure méthode de développement de cette région en vue du peuplement et de la culture.

Ce programme coordonné de développement ferait du bassin de l'Ouadi Qilt un projet-témoin pour le développement futur de la Palestine arabe.

Liban

PROJET D'ÉTUDE DU LITANI

Le Litani est incontestablement la principale ressource naturelle du Liban. Judicieusement conservées et utilisées efficacement, ses eaux pourraient procurer en abondance et à bon marché l'énergie électrique nécessaire pour assurer l'éclairage et l'alimentation en eau des maisons dans toutes les villes, grandes et petites, et dans les villages, pour augmenter le volume d'eau pompée aux fins d'irrigation, pour assurer la conservation des denrées alimentaires, ce qui élargirait les possibilités agricoles, et pour permettre enfin l'expansion de l'activité industrielle et accroître ainsi le nombre d'emplois.

Le Litani constitue en fait la clé de l'avenir du Liban. Près de 80 % de l'ensemble de son bassin de 2.168 kilomètres carrés sont situés au-dessus de la cote 800. Les précipitations annuelles moyennes dans le bassin sont de 690 millimètres environ. Dans son cours inférieur, le Litani passe, à la sortie de la plaine de Béqaa, d'une altitude de 850 mètres au niveau de la mer sur une distance d'environ 100 kilomètres. La plus forte dénivellation est de 650 mètres environ sur une distance de 40 kilomètres seulement.

Le cours inférieur du fleuve au-dessous de la plaine de Béqaa offre de nombreuses possibilités pour la construction de barrages, bien qu'il y ait de grandes failles dans cette région. Il paraît tout à fait possible d'établir, au-dessous de la plaine de Béqaa, un réservoir suffisant pour contrôler le débit du fleuve. Ceci est important. En effet, une étude complète peut révéler la possibilité de conserver entre la plaine de Béqaa et la bande côtière un volume d'eau suffisant pour installer une centrale d'une puissance d'environ 200.000 kW. qui pourrait produire, estime-t-on,

750 millions de kilowattheures par an. Une étude plus complète pourrait également révéler qu'entre la plaine de Béquaa et le point où le fleuve, qui se dirigeait vers le sud, tourne subitement vers l'ouest, il serait possible d'installer une centrale d'une puissance de 150.000 kW, environ qui pourrait fournir 550 millions de kilowattheures par an. En plus de la production d'énergie électrique, le volume d'eau des réservoirs dépasserait de loin les besoins éventuels en eau de la zone irrigable le long de la côte de Tyr à Salda.

Les stations hydro-électriques pourraient être situées à une distance permettant le transport facile de courant aux principales villes du Liban. La distance à vol d'oiseau de la région (emplacement du barrage le plus proche) à Beyrouth n'est que de 40 à 50 kilomètres. D'où l'importance du Litani; son développement complet permettrait de fournir du courant électrique à 250.000 consommateurs, soit à peu près quatre fois le nombre actuel, qui pourraient consommer chacun 2.000 kilowattheures, soit environ cinq fois plus que la consommation ménagère actuelle. Cette consommation ne représenterait que les deux tiers environ de l'énergie disponible et le reste pourrait servir à l'expansion de la production agricole et au développement industriel.

En raison de son importance, il faut étudier et traiter le Litani dans un ensemble. Son développement exigera une mise de fonds assez considérable. Si ce développement est convenablement étudié et préparé de façon à assurer le rendement maximum, il devrait se révéler à la fois extrêmement utile et exceptionnellement rémunérateur. Ce projet-témoin consisterait en une étude complète du cours d'eau. L'étude devrait embrasser l'ensemble du bassin afin de permettre la pleine utilisation des ressources latentes. Si le fleuve est aménagé de façon fragmentaire sans plan d'ensemble préalable, on ne pourra peut-être jamais tirer de cette ressource du Liban tous les avantages qu'elle offre.

L'étude de l'ensemble du cours d'eau doit aboutir à la présentation d'un rapport technique accompagné de recommandations précises. Le rapport technique tracerait les plans d'un système de barrages qu'il recommanderait et préciserait l'emplacement de chaque barrage, la capacité des réservoirs et la puissance des génératrices électriques. L'aspect économique de chaque élément du système ainsi que son ensemble devrait être clairement défini. L'étude donnerait également des renseignements détaillés sur le prix du courant et sur l'utilisation de l'énergie, ainsi que sur le revenu qu'on pourrait en tirer. Enfin, elle présenterait dans leurs grandes lignes des propositions pour le programme de chacune des étapes des travaux de construction. Une telle étude d'ensemble, qui déterminerait dans leurs détails les travaux à effectuer ainsi que les aspects économiques et financiers de l'entreprise, permettrait d'obtenir une réponse précise sur la question de savoir si le plan d'ensemble est économiquement réalisable. Il ne resterait plus qu'à établir les plans détaillés des ouvrages à effectuer dans la première phase, avant d'entreprendre les travaux.

Cette étude sur l'aménagement global du Litani devrait traiter les points suivants:

1. Géologie

Le calcaire prédomine dans la structure géologique de la vallée du Litani. Ce calcaire se dissout au cours de périodes géologiques de plusieurs centaines d'années. On rencontre également, dans la structure de la vallée, de grandes failles qui sont le résultat d'anciens tremblements de terre. La technique actuelle dans le domaine des travaux publics et de la géologie permet de surmonter avec succès ces obstacles grâce à un matériel nouveau et de nouveaux procédés employés dans l'exploration et l'établissement des fondations. C'est ainsi que, dans la vallée du Tennessee, les difficultés présentées par un terrain calcaire extrêmement défavorable ont été surmontées lors de la construction des grands barrages de la TVA. Des géologues spécialisés dans les recherches relatives à la construction des fondations de structures hydrauliques en terrain calcaire seraient indispensables pour cette étude. L'enquête géologique effectuée par ce personnel expérimenté devrait comprendre la prospection générale de tout le bassin avec des recherches plus détaillées sur l'emplacement de chaque réservoir. Elle devrait présenter, sur l'emplacement de chaque barrage envisagé, une étude détaillée avec les données de sondage. En outre, les géologues devraient étudier les divers emplacements possibles pour le tunnel amenant l'eau à la centrale, ainsi que l'emplacement des tunnels de dérivation et des déversoirs. On ne saurait trop insister sur la nécessité de s'assurer le concours de géologues spécialistes des terrains calcaires.

2. Hydrologie et météorologie

Il est indispensable de posséder des données complètes dans les domaines hydraulique et météorologique, notamment les chiffres relatifs aux précipitations et au ruissellement, aux perturbations atmosphériques, au débit moyen, aux crues et à l'étiage. Il faudra également déterminer soigneusement la portée critique, car c'est d'elle et du plan d'exploitation du barrage que dépend la capacité des déversoirs.

3. Recherches effectuées sur les emplacements de barrages

Les résultats des sondages et de l'enquête géologique détermineraient les emplacements des barrages-réservoirs. On établirait des plans préliminaires de barrages pour chacun des emplacements envisagés et l'on procéderait ensuite à de nouvelles études topographiques de ces emplacements en vue de déterminer avec plus de précision les types de barrages à adopter. Il conviendrait de déterminer la capacité des déversoirs pour chaque emplacement ainsi que les retenues amont et aval et les flottaisons amont et aval. Les plans provisoires permettraient de déterminer la quan-

tité de matériaux nécessaires pour la construction du projet et l'on procéderait à une étude de l'emplacement de chaque barrage et de chaque réservoir envisagés afin de déterminer si leur construction en tant qu'éléments du développement d'ensemble se justifie du point de vue économique.

4. Recherches sur l'emplacement des réservoirs

Lorsqu'on construit un barrage, il est évident qu'une certaine étendue de terrain se trouve submergée en amont. Il conviendrait d'étudier cet effet pour chaque emplacement envisagé et de procéder à la prospection minérale dans la zone à inonder, ainsi qu'examiner les bords du réservoir pour voir s'il faudra effectuer des travaux dans la partie immergée du pourtour. Ces recherches sur les emplacements de réservoirs devraient également comporter toutes rectifications nécessaires au tracé des routes et prévoir le déplacement des habitants de la région submergée.

5. Recherches sur l'ensablement

Il faudrait déterminer le taux approximatif d'ensablement en se fondant sur des études effectuées pendant une période de débit élevé. Des travaux de terrassement, la construction de digues de retenue, l'afforestation et d'autres mesures pour la protection des réservoirs, seraient recommandés. En déterminant la capacité des réservoirs, il faudrait tenir compte d'une certaine marge pour compenser les effets de l'ensablement.

6. Programmes de construction

Une fois les enquêtes relatives à chaque emplacement de barrage terminées, il faudrait définir le nombre et les emplacements des éléments du système et établir un ordre de priorité. Une étude sur chaque ouvrage et un programme de construction seraient notamment rédigés. Ces programmes de construction feraient partie intégrante du rapport sur le développement d'ensemble.

7. Estimation des dépenses

On présenterait une estimation des dépenses afférentes à chaque barrage en indiquant notamment les frais d'acquisition du terrain et de construction des routes, du barrage, des tunnels de dérivation, des déversoirs, les frais de pose des conduites d'eau et d'installation des centrales électriques, ainsi que la dépense totale. Ces estimations seraient fondées sur les plans provisoires et les quantités de matériaux et d'outillage nécessaires pour leur réalisation.

8. Energie électrique

On procéderait à une étude coordonnée du régime du système de réservoirs en vue de produire la plus grande quantité d'énergie possible. Les grandes lignes

du plan de fonctionnement des réservoirs seraient exposées dans le rapport, qui définirait également la part prévue de chaque réservoir dans la production potentielle de l'ensemble du système. Le rapport donnerait également une analyse détaillée de la puissance requise de chaque élément du système en tant que partie de l'ensemble. On étudierait également les questions de l'utilisation de l'énergie et de la vente du courant ainsi que la structure possible des tarifs et on analyserait les recettes afférentes aux divers tarifs appliqués.

9. Aspects économiques du projet

Le rapport comporterait une étude complète des aspects économiques de chaque élément du système, ainsi qu'un plan de financement des diverses phases de la construction. Pour ces études économiques, on examinerait la dépense totale occasionnée par le plan de développement du point de vue de la contribution de celui-ci, d'une part, en énergie et, d'autre part, en eau pour l'irrigation et la consommation ménagère. On comparera les avantages offerts par chaque élément du système à son prix de revient pour déterminer s'il constitue une entreprise rentable.

Le choix de l'emplacement de chaque barrage, la capacité de chaque réservoir, la puissance de chaque génératrice et le plan d'exploitation des réservoirs sont des facteurs fondamentaux qui exercent leur influence sur l'économie de l'ensemble. C'est pourquoi on recommande que le bassin soit étudié comme un tout et qu'on élabore un plan de développement coordonné. L'étude et la mise en œuvre d'un plan de ce genre, qui porte sur des ressources aussi importantes, ne devrait être confiée qu'à un personnel qualifié possédant l'expérience des problèmes de cette ampleur et de cette complexité.

10. Etude technique d'ensemble d'un réseau fluvial

L'étude d'ensemble du réseau du Litani et de son bassin exige les compétences spéciales de nombreux techniciens. Elle exige les efforts conjugués d'une équipe de spécialistes comprenant des géologues, des ingénieurs spécialisés dans les questions hydrauliques, les travaux publics, la mécanique et l'électricité, des architectes, des économistes, des spécialistes de l'établissement des prix de revient, des ingénieurs du génie civil et des spécialistes du financement de projets de ce genre. Il est probable que l'étude prendra au moins un an.

Syrie

Dans le développement des deux ressources fondamentales de la Syrie, le sol et l'eau, la priorité revient à la plaine du Ghâb. C'est l'une des plus grandes ressources latentes du pays. Elle est située près de centres de forte population et son développement pourrait constituer la première étape d'un programme étendu.

de développement économique de la Syrie. C'est pour cette raison que la région a été choisie pour la mise en œuvre d'un projet-témoin de développement des ressources naturelles.

PROJET DE LA PLAINE DU GHÂB

La plaine du Ghâb est une vaste dépression marécageuse située au nord-ouest de la Syrie. Elle commence là où l'Oronte sort de la gorge de Sedjar pour entrer dans la plaine d'Acharne et finit à Karkour à neuf kilomètres environ en amont de Djisr ech Choghour. Entre ces deux points, la longueur de la plaine est de 68 kilomètres environ, alors que la longueur du lit de l'Oronte est d'environ 125 kilomètres entre les mêmes points.

Cette plaine, facilement accessible des régions plus peuplées de Djisr ech Choghour, Homs, Hama et Lattaquié, contient près de 34.000 hectares de terres riches qui n'attendent que leur bonification et leur mise en valeur. La plaine du Ghâb est située dans l'une des rares régions de la Syrie où le développement complet des ressources du sol et de l'eau s'effectuerait à proximité de centres possédant des excédents de population qui pourraient participer à sa mise en culture et ainsi profiter directement de la réalisation du projet.

A une époque reculée, une coulée volcanique a comblé le lit de l'Oronte au-dessous de Karkour. Un grand lac s'est formé par la suite. Avec le temps, les sédiments de l'Oronte et l'érosion des montagnes voisines ont comblé le lac. Le fleuve s'est alors creusé un lit jusqu'à Djisr ech Choghour et de là a repris son ancien tracé par Derkouche et Antioche jusqu'à la Méditerranée. Lorsque le fleuve a repris son cours, sa pente était pratiquement nulle et, par suite, il ne s'est pas creusé un lit d'une capacité suffisante pour absorber les crues. C'est ainsi que la plaine entre Sedjar et Karkour a été inondée et que les terres fertiles de la plaine se sont transformées en marécages.

La première chose à faire en vue du développement de la région serait le drainage. Dans l'ensemble de la région, les précipitations annuelles sont de 600 à 1.000 millimètres. Avec ces précipitations abondantes, une vaste superficie actuellement marécageuse pendant tout ou partie de l'année pourrait, une fois drainée, produire des récoltes. Cette première phase des travaux une fois achevée, et avant de passer à la deuxième, il conviendrait de procéder à des recherches sur l'utilisation de ces terres pour l'agriculture et sur les besoins en eau, ainsi qu'à une étude d'ensemble du débit du fleuve et des mesures de lutte contre les inondations, y compris la recherche des effets du drainage de la plaine du Ghâb sur les inondations dans la région du cours inférieur de l'Oronte.

On envisage le développement de la plaine du Ghâb considérée comme une unité économique. Ce développement exigerait la construction des routes nécessaires dans la région, des travaux de drainage, le creusement de canaux et la construction d'un barrage si les études indiquent qu'il est indispensable pour créer

un réservoir destiné à retenir les eaux de crue pendant les périodes de fort débit et l'eau nécessaire pour l'irrigation pendant les périodes d'étiage, et si cela est possible, fournir une source supplémentaire d'énergie hydro-électrique. Le plan de développement comprend également la construction d'un village central destiné au logement des ouvriers employés aux travaux, et plus tard à satisfaire partiellement les besoins permanents d'habitation dans la région.

Au cours des années, un certain nombre d'études techniques d'ensemble ont été effectuées pour cette région par des ingénieurs français et autres. Chacun de ces plans comportait essentiellement, d'abord le drainage, ensuite la lutte contre les inondations, et enfin l'irrigation.

Les propositions d'assèchement comportaient l'établissement d'un réseau de canaux pour le drainage de la zone marécageuse au-dessous d'Acharne, la construction d'un tunnel à Kfêir pour contribuer à l'évacuation des eaux de crue et des ouvrages de contrôle, de l'Oronte au tunnel. Pour faciliter la lutte contre les inondations, les plans comportaient à Acharne, un barrage destiné à créer un réservoir de capacité suffisante pour retenir l'excédent des eaux de crue et les relâcher selon les besoins pour l'irrigation d'été et éventuellement pour la production d'énergie hydro-électrique. Ce barrage empêcherait également l'inondation de la région du cours inférieur de l'Oronte qui sinon se produirait par suite du drainage des marais du Ghâb. Il faudrait en outre créer un système de canaux et de vannes pour l'irrigation.

Avant de commencer les travaux, il faudrait examiner soigneusement toutes les études antérieures et les compléter selon les besoins par de nouvelles enquêtes, prospections et plans et procéder notamment à une étude économique des avantages respectifs du pompage et de l'écoulement par gravité pour l'irrigation. Ce projet-témoin comporterait d'abord une étude économique, technique et agricole qui formerait la base du plan de développement unifié de la plaine dans son ensemble, et ensuite un programme de travaux bien coordonnés pour la mise en œuvre du plan. Ainsi, grâce à la conception et à la construction des ouvrages essentiels, notamment du système de drainage, des routes et des logements, du système de lutte contre les inondations et des installations d'irrigation et de production de courant hydroélectrique, il deviendrait possible de développer l'agriculture dans la plaine du Ghâb.

Du point de vue agricole, cette région, une fois asséchée, constituerait pour la Syrie une très précieuse ressource dans les deux sens principaux :

- a) En tant que région de peuplement pour la population excédentaire des districts voisins ;
- b) Pour la production de matières premières dont la Syrie a besoin pour le développement de ses industries.

Une fois drainé et irrigué, le sol devrait se révéler très productif et se prêter à un système agricole fondé

sur de petites exploitations. Avec un tel système et des exploitations de 8 à 10 hectares, la zone de 34.000 hectares devrait être suffisante pour l'établissement de quelque 4.000 familles, soit 20.000 personnes.

Il faudrait déterminer par l'expérience les cultures les mieux adaptées au terrain et les plus rentables dans ces conditions. Au nombre des cultures éventuelles, figurent le coton à fibres longues, la canne à sucre et les graines oléagineuses, cultures qui sont toutes nécessaires pour le développement et l'expansion des industries syriennes. La production fruitière ne constituera vraisemblablement qu'une activité secondaire. Le rôle de l'agriculture mixte dans la région mérite d'être examiné.

A cette fin, il sera nécessaire de créer une petite station temporaire de recherches pour procéder à des

essais sur place. Une superficie de 40 hectares suffirait, et la station pourrait recueillir en cinq ans les renseignements nécessaires pour répondre aux besoins de la région. Il n'y aurait pas à prévoir de bâtiments coûteux. La Syrie ne possède pas actuellement d'agronome suffisamment qualifié pour diriger ces recherches. On recommande, pour procéder à des recherches agronomiques générales en Syrie, le recrutement à l'étranger d'un agronome de premier ordre, qui serait chargé de s'occuper de la station de recherches du Ghâb.

Ce programme coordonné de développement transformerait la fertile plaine du Ghâb, d'une région marécageuse stérile, en l'une des régions les plus productives de Syrie, et servirait de projet-témoin pour le développement ultérieur des ressources naturelles fondamentales de ce pays.

Estimation approximative de dépenses et délais nécessaires Projets-témoins de développement des ressources naturelles dans le Moyen-Orient

TABLEAU A

Estimations de dépenses, en dollars des Etats-Unis ^a						
Pays	Projet	Recherches agricoles	Programme agricole — lutte contre l'érosion et afforestation	Recherches préliminaires et établissement des plans des travaux d'art	Construction	Total
Jordanie	Ouadi Zerqa	210.000	420.000 ^b	50.000	4.150.000	4.830.000
Palestine arabe	Ouadi Qilt	17.000	56.000	28.000	980.000	1.081.000
Liban	Projet d'étude du Litani	—	—	250.000	—	250.000
Syrie	Plaine du Ghâb	60.000	400.000	250.000	15.750.000	16.460.000
Estimation des dépenses totales		287.000	876.000	578.000	20.880.000	22.621.000 ^c

TABLEAU B

			Estimation des fonds nécessaires chaque année, en dollars des Etats-Unis ^a (années)				
Pays	Projet	Délai prévu pour l'achèvement du projet (années)	1	2	3	4	5
Jordanie	Ouadi Zerqa	5 ^c	2.254.000	2.219.000	119.000	119.000	119.000
Palestine arabe	Ouadi Qilt	5 ^d	1.026.000	17.000	16.000	11.000	11.000
Liban	Projet d'étude du Litani	1	250.000	—	—	—	—
Syrie	Plaine du Ghâb	5	4.000.000	3.750.000	2.910.000	2.900.000	2.900.000
Estimation des dépenses totales			7.530.000	5.986.000	3.045.000	3.030.000	3.030.000

^a Pour plus de clarté, la monnaie des Etats-Unis a été utilisée comme base d'estimation.

^b Y compris un relevé cartographique et agricole de la zone de l'aire d'alimentation et un programme de lutte contre l'érosion et de reboisement s'étendant sur cinq ans.

^c On estime que les travaux de construction seront terminés en deux ans.

^d On estime que les travaux de construction seront terminés en un an et que les recherches agricoles prendront trois ans. L'estimation des dépenses pour les recherches agricoles en ce qui concerne ce projet se fonde sur l'hypothèse qu'un travail

analogue sera effectué au sujet de l'Ouadi Zerqa et qu'il n'y aura pas lieu de l'entreprendre pour l'Ouadi Qilt.

^e Il est impossible de prévoir les dépenses de construction avant que l'étude technique ne soit terminée.

^f Le rapport de la Mission économique d'étude ne comprend pas de programme de financement. Toutefois, il convient de noter que le rapport provisoire envisageait certains travaux sur l'Ouadi Qilt et l'Ouadi Zerqa comme parties du programme de secours et de travaux publics. Les fonds disponibles au titre de ce programme assureraient la réalisation des travaux de construction de l'Ouadi Qilt et des deux tiers de ceux de l'Ouadi Zerqa.

AGENTS DÉPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ARGENTINE

Editorial Sudamericana S.A.
Calle Alsina 500
Buenos-Aires

AUSTRALIE

H. A. Goddard Pty., Ltd.
255a, George Street
Sydney

BELGIQUE

Agence et Messageries de la
Presse S.A.
14-22 rue du Peral
Bruxelles

BOLIVIE

Libreria Científica y Literaria
Avenida 16 de Julio 218
Casilla 972
La Paz

BRESIL

Libreria Agir
rua Mexico 99-B
Caixa Postal 3381
Rio-de-Janeiro

CANADA

The Ryerson Press
290 Queen Street West
Toronto, Ontario

CEYLAN

The Associated Newspapers
of Ceylon Ltd.
Lake House
Colombo

CHILI

Edmundo Pizzaro
Merced 546
Casina 3616
Santiago

CHINE

The Commercial Press Ltd.
211 Honan Road
Changhai

COLOMBIE

Libreria Latina Ltda.
Apartado Aéreo 4011
Bogotá

COSTA-RICA

Trejos Hermanos
Apartado 1213
San-José

CUBA

La Casa Belga
Rue de Smedt
O'Reilly 466
La Havane

DANEMARK

Einar Munksgaard
Nørregade 6
Copenhague

EGYPTE

Librairie
« La Renaissance d'Egypte »
9 Sharia Adly Pasha
Le Caire

EQUATEUR

Muñoz Hermanos y Cia.
Nueva de Octubre 708
Casilla 10-84
Quayaquil

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

International Documents Service
Columbia University Press
2980 Broadway
New-York 27, N.Y.

ÉTHIOPIE

Agence éthiopienne de Publicité
P.O. Box 8
Addis-Abebba

FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa
2 Kesäkatu
Helsinki

FRANCE

Editions A. Pedone
13 rue Soufflot
Paris 6e

GRÈCE

« Eleftheroudakis »
Librairie Internationale
Place de la Constitution
Athènes

GUATEMALA

Goubaud y Cia Ltda.
5a Ave. Sur No. 8 y 9a C.P.
Guatemala-City

HAÏTI

Max Bouchereau
Librairie « A la Caravelle »
Boite Postale 111-B
Port-au-Prince

INDE

Oxford Book & Stationery Co.
Scindia House
New-Delhi

IRAK

Mackenzie's Bookshop
Booksellers and Stationers
Bagdad

IRAN

Bongshah Pladerow
781 Shah Avenue
Téhéran

ISLANDE

Bokaverzlun Sigfusar Eymundssonar
Austuretred 18
Reykjavik

ISRAËL

Leo Blumstein
P.O.B. 4184
35 Allenby Road
Tel-Aviv

LIBAN

Librairie Universelle
Beyrouth

LUXEMBOURG

Librairie J. Schummer
Place Guillaume
Luxembourg

NORVÈGE

Johan Grundt Tanum Forlag
Kr. Augusteggt. 7A
Oslo

NOUVELLE-ZÉLANDE

Gordon & Gotch Ltd.
Waring Taylor Street
Wellington

The United Nations Association
of New Zealand
G.P.O. 1011
Wellington

PAKISTAN

Thomas & Thomas
Fort Mansion
Frere Road
Karachi

PAYS-BAS

N. V. Martinus Nijhoff
Lange Voorhout 8
La Haye

PÉROU

Libreria Internacional del Perú S.A.
Casilla 1417
Lima

PHILIPPINES

D. P. Pérez Co.
122 Riverside
San-Juan

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Libreria Dominicana
Calle Mercedes 49
Apartado 698
Ciudad-Trujillo

ROYAUME-UNI

H. M. Stationery Office
P.O. Box 599
Londres S.E. 1
et H.M.S.O. Shops à Londres,
Belfast, Birmingham, Bristol,
Cardiff, Edimbourg et Manchester

SUÈDE

Librairie C.E. Fritze
Fredsgatan 2
Stockholm 10

SUISSE

Librairie Payot S.A.
1 rue de Bourg
Lausanne
et à Bâle, Berne, Genève,
Montreux, Neuchâtel,
Vevey et Zurich

Librairie Hans Raunhardt
Kirchgasse 17
Zurich 1

SYRIE

Librairie Universelle
Damas

TCHÉCOSLOVAQUIE

Librairie F. Topič
Národní Trida 9
Prague 1

TURQUIE

Librairie Hachette
406 Istiklal Caddesi
Beyoglu-Istanbul

UNION SUD-AFRICAINE

Van Schaik's Bookstore (Pty.)
P.O. Box 724
Pretoria

URUGUAY

Libreria Internacional S.R.L.
Sr. Hector d'Elia
Calle Uruguay 1281
Montevideo

VENEZUELA

Escritorio Pérez Machado
Conde a Pifango 11
Caracas

YUGOSLAVIE

Drzavno Preduzece
Jugoslovenska Knjiga
Maršala Tita 22/11
Belgrade

Les commandes émanant de pays où des agents attirés n'ont pas encore été nommés peuvent être adressées à la

Section des Ventes,
Office des Nations Unies à Genève,
Palais des Nations, GENEVE, Suisse

ou

Section des Ventes,
Nations Unies, LAKE SUCCESS,
New-York (Etats-Unis)